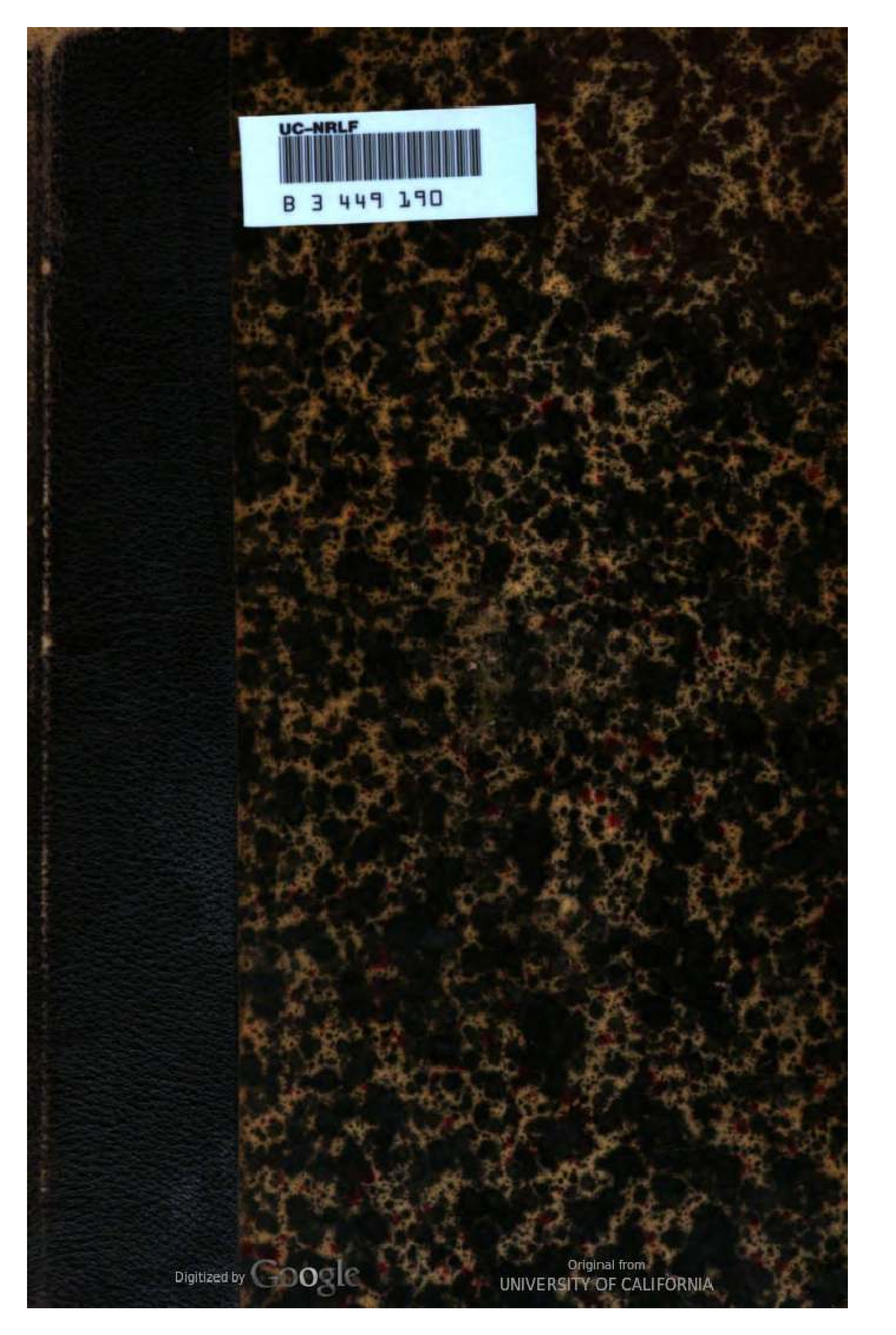

UC-NRLF
B 3 449 190


University of California
Lux ex Tenebris.
Claus Spreckels Fund.





LE

CHEVALIER DE VERGENNES

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en janvier 1894.

DU MÊME AUTEUR :

Madame Campan à Écouen. Étude historique et biographique d'après des lettres inédites et les documents conservés aux Archives nationales et à la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur. 1879. Un volume in-8° avec gravure. Prix....... 7 fr. 50

Journal d'un Volontaire de 1791. 1888. Un volume in-16. Prix.. 3 fr. 50

Madame de Beaumarchais, d'après sa correspondance inédite. 1890. Un volume in-8° avec portrait. Prix........ 7 fr. 50

PARIS. — TYP. DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.



LOUIS BONNEVILLE DE MARSANGY

LE
CHEVALIER DE VERGENNES

SON AMBASSADE A CONSTANTINOPLE

TOME PREMIER



PARIS
LIBRAIRIE PLON
E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
RUE GARANCIÈRE, 10

1894



AVANT-PROPOS

On parle beaucoup de la diplomatie de Louis XV. Le *Secret du Roi*, de M. le duc de Broglie, en a révélé les rouages intimes et occultes. Les instructions officielles remises aux agents du cabinet de Versailles et les dépêches de ceux-ci offrent un non moins réel et vif intérêt.

Grâce à la largeur de vues avec laquelle sont ouvertes aux investigations sérieuses les Archives du quai d'Orsay, on peut aujourd'hui se rendre compte de tous les détails de la politique extérieure de la France sous l'ancienne Monarchie.

C'est dans le but de permettre aux esprits encore préoccupés de l'histoire du passé d'apprécier et de juger le zèle, l'intelligence et le dévouement déployés au service du Roi et du pays par les ministres alors accrédités près des cours étrangères, que

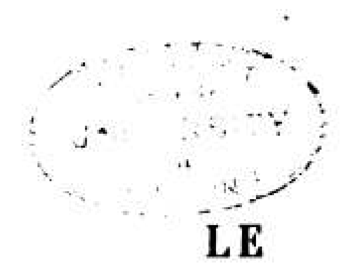
nous avons choisi, pour étudier ses missions en Allemagne et son ambassade à Constantinople, un des hommes personnifiant le mieux la diplomatie de l'époque, le chevalier de Vergennes, qui franchit chacun des degrés de la hiérarchie, depuis le plus modeste jusqu'au poste si élevé et si envié de ministre secrétaire d'État des affaires étrangères.

Nous n'avons entendu écrire ni sa biographie ni son apologie rétrospective, mais simplement faire connaître la première partie, presque ignorée jusqu'ici, de sa longue et brillante carrière, d'après des pièces authentiques et inédites, jetant un nouveau jour sur les mémorables événements auxquels il s'est trouvé mêlé.

L'exactitude et l'impartialité de l'œuvre constituent son seul mérite.

Paris, le 15 décembre 1893.





LE

CHEVALIER DE VERGENNES

CHAPITRE PREMIER

« Sans être d'une famille illustre, Charles Gravier de Vergennes était sorti d'une source très pure et très ancienne, ainsi que l'assurent certains gentilshommes de Bourgogne, ses compatriotes (1). » C'est en ces termes que Rulhière, vivant à une époque contemporaine, apprécie l'origine de celui qui, sous le nom et le titre de chevalier, puis de comte de Vergennes, devait être, comme ambassadeur et ministre des affaires étrangères, une des personnifications les plus hautes et les plus austères de la diplomatie française sous l'ancienne monarchie.

La famille Gravier, dont le berceau paraît avoir été la

(1) Rulhière, *Portrait du comte de Vergennes*. 1788.



petite ville de Paray en Charolais, figure déjà parmi les notables au treizième siècle (1). Il est inutile de remonter jusque-là. Mentionnons seulement, au seizième siècle, Jean Gravier, seigneur de Chevagny, marié à Claudine Boileux, dont il eut deux fils. L'aîné, Théophile, avocat au parlement de Dijon, prend la qualité de seigneur de Drambon, Laye et la Treiche. Il épouse en 1617 Marie Saumaise, fille de Bénigne Saumaise, conseiller au même parlement, et sœur du célèbre Claude Saumaise, né à Semur en 1588, lequel, après avoir embrassé la religion réformée, alla se fixer en Hollande et y acquit une éclatante renommée grâce à sa science presque universelle.

Le second fils de Jean Gravier, portant le même prénom que son père, exerçait également la profession d'avocat. Il était marié à Madeleine Thomas, dont la famille fournit un grand nombre de membres au parlement et à la chambre des comptes de Bourgogne.

De cette union naquit Philibert Gravier, pourvu lui aussi du diplôme d'avocat à Dijon. Le 9 mars 1652, il contractait mariage avec Rose Perrault, fille de Charles Perrault, seigneur de Vergennes, Sailly, Montrevost, La Chapelle de Bragny et autres lieux. La seigneurie de

(1) V. l'*Armorial de la Chambre des comptes de Dijon*, d'après le manuscrit inédit du Père Gautier, par J. d'Arbaumont. Dijon, Lamarche, édit. 1881. — *Généalogie inédite de la famille Gravier*, par M. Gravier de Mousseaux.

Vergennes se composait presque exclusivement, au début, d'un bois dépendant de Saint-Gervais sur Couches, bailliage et subdélégation de Montcenis, dans le diocèse d'Autun (1).

La propriété de la terre de Vergennes étant passée entre les mains de Philibert Gravier du chef de sa femme, celui-ci en prit le nom; et, à partir de ce moment, lui et ses descendants sont constamment qualifiés Gravier, seigneurs de Vergennes (2).

Son fils Charles Gravier de Vergennes devint trésorier de France à Dijon. Le 29 avril 1630 il s'unissait à Anne Garnier; celle-ci était fille de Philibert Garnier, avocat au parlement de Bourgogne, seigneur de Milliere et du Pourriot, et de Thérèse Bourée, de la famille des Bourée de Corberon. Ce mariage le rendit père de quatre enfants : un fils et trois filles. Deux de ces dernières entrèrent en religion et moururent Ursulines à Beaune. La troisième, dénommée Bernade, épousait, le 1er novembre 1716, Jacques Comeau, chevalier, seigneur de Pontdevaux.

Quant au fils, Charles Gravier de Vergennes, né le

(1) V. le Nouvel État général et alphabétique des villes, bourgs, paroisses, villages, hameaux compris dans les États du duché de Bourgogne, comtés et pays adjacents. Dijon, 1783.

(2) Les armes des seigneurs de Vergennes sont : *de gueules à trois pigeons essorant d'or, deux en chef affrontés et un en pointe accolé d'or, à trois merlettes de sable, rangées en face, coupé d'azur, à une rose d'argent.*



27 février 1693, il était nommé en 1718 maître des comptes à Dijon, et, le 15 février de cette même année, il se mariait à Marie-Françoise, fille de Jean Chevignard de Charodon, premier président au bureau des finances de la même ville. Il eut, à peu de mois d'intervalle, deux fils : l'aîné, Jean, né vers la fin de 1718, fut plus tard à son tour maître des comptes; le second, Charles, né à Dijon le 29 décembre 1719 et baptisé le même jour (1), était destiné à devenir l'un des ministres les plus honorés et les plus illustres de Louis XVI.

Nous n'avons retrouvé aucun document se référant à l'enfance et à l'adolescence de Charles Gravier de Vergennes. Elles se passèrent, selon toutes les probabilités, à Dijon, soit dans la maison paternelle, soit dans quelque établissement d'éducation tenu par des ecclésiastiques. Nous savons seulement que, ses classes finies, il apprit le droit et soutint ses thèses de licence en droit canonique et en droit civil (2).

(1) L'acte de baptême est ainsi conçu :

« Charles, fils de M. Charles Gravier, seigneur de Vergennes, conseiller du Roi, maître ordinaire en sa Chambre des comptes à Dijon, et de dame Marie-Françoise Chevignard, son épouse, a été baptisé le vingt-neuvième de décembre 1719, jour de sa naissance.

« Son parrain M. Charles Gravier, seigneur de Vergennes, trésorier honoraire de France, représenté par M. Jean-Bernard Seguenot, fils de Jean Seguenot, avocat général à la Chambre des comptes. Sa marraine dame Marie-Reine de Combevert, veuve de M. Blaise Chevignard, trésorier de France. »

(2) Les sujets de ces thèses sont les suivants : *De jure patronatus* et *De revocandis donationibus*.

Ces études et ces examens autorisent à penser que le jeune licencié avait formé le dessein de continuer les traditions judiciaires de ses ancêtres. Issu d'une famille de robe, il devait naturellement poursuivre sa carrière auprès du parlement de Bourgogne comme avocat, son frère aîné appartenant déjà, en qualité de magistrat, à cette haute compagnie. Une circonstance aussi heureuse que fortuite vint imprimer à ses débuts une tout autre direction.

La mère de Charles de Vergennes, ainsi que nous l'avons vu, appartenait, par M. Chevignard de Charodon, son père, à une famille de Beaune fort ancienne. Depuis l'an 1500, au grand avantage de la fortune patrimoniale, une charge de notaire s'y transmettait de père en fils. Un des descendants de cette honnête lignée d'officiers ministériels a exercé une influence trop bienveillante et trop utile sur l'avenir de M. de Vergennes pour que nous ne nous y arrêtions pas un instant.

Le dernier des Chevignard notaires à Beaune, Pierre Chevignard, après plus de vingt ans d'exercice, avait résigné son office afin d'accepter, vers 1659, la place de procureur du Roi héréditaire au grenier à sel de cette ville. De son mariage avec Vivande Parisot il avait eu quatre enfants, une fille et trois fils, qui seront les chefs de trois branches, dont chacune dans la suite se distinguera par un nom de terre particulier.

Héritiers de traditions d'ordre et de travail et de biens considérables, ces descendants de l'ancien notaire fournirent une existence heureuse et estimée. L'aîné, Regnault, devint conseiller au grenier à sel de Beaune; et c'est son fils, conseiller du Roi, trésorier général des finances en Bourgogne et Bresse vers 1693, qui, après l'acquisition de la terre de Charodon, prendra la dénomination de Chevignard de Charodon et mariera sa fille unique Anne-Marie au père du futur comte de Vergennes.

Le second fils, Louis Chevignard, fut nommé trésorier de France au bureau des finances de Dijon en 1710, et ses petits-enfants porteront, en 1779, le titre de seigneurs de la Palu.

Enfin, le troisième fils, Théodore Chevignard, est d'abord procureur du Roi alternatif aux greniers à sel de Beaune et de Chagny jusqu'en 1678; et, à cette dernière date, il fera partie de la maison du prince de Condé en qualité de secrétaire. De son mariage avec Jeanne Pourcher, d'une famille de Nuits, il avait eu deux fils, Philibert et Théodore, lesquels se trouvaient être les cousins germains du grand-père maternel de Charles Gravier de Vergennes; par suite, pour nous servir de l'expression populaire, ils étaient les oncles à la mode de Bretagne de la mère de ce dernier. C'est, en effet, le titre d'oncles du futur diplomate que Théodore et Phili-

bert Chevignard n'ont cessé de prendre pendant leur vie, et qui leur est communément attribué.

L'histoire des premières années des deux frères Chevignard semble être un véritable roman. Les récits contemporains rapportent que leur père étant mort alors qu'ils étaient encore en bas âge, ce fut un de leurs parents maternels, appelé Pinchon, qui s'occupa de leur enfance en qualité de tuteur. Comme ses pupilles, de par la succession paternelle, se trouvaient créanciers de sommes importantes du comte de Chavigny, vieillard infirme, presque en enfance, qui venait de perdre ses deux fils, le tuteur eut l'idée d'acheter la terre de Besvres, appartenant au noble débiteur, et, à la faveur de la similitude des noms de Chevignard et Chavigny, de substituer adroitement les deux jeunes orphelins aux deux fils décédés du comte.

Les frères Chevignard furent, en conséquence, placés à Paris au collège de Clermont, dirigé par les Jésuites. Philibert revêtit le petit collet sous le nom d'abbé de Chavigny, le cadet Théodore prit le titre de chevalier de Besvres, du nom de l'ancienne terre du comte de Chavigny. Sous ces qualités d'emprunt, l'un et l'autre eurent l'état qui convenait aux héritiers d'une grande et aristocratique maison. Partout ils se présentèrent comme tels. On prétend que le vieux prince de Soubise, qui jadis avait fait ses premières armes avec le comte de

Chavigny, son parent, plein de confiance dans la situation des jeunes gens, les accueillit comme membres de sa famille et se fit un devoir de les chaudement recommander aux bontés de Louis XIV.

L'abbé de Chavigny, ayant terminé ses études vers 1706, obtint bientôt l'abbaye de Bellefontaine, de l'Ordre de Saint-Benoît, dans le diocèse de la Rochelle. Quant au chevalier de Besvres, il fut honoré d'une audience royale et envoyé à l'armée de Flandre avec une commission de guidon des gens d'armes. Il s'y comporta vaillamment, notamment dans la sanglante et désastreuse journée de Malplaquet.

Par malheur, de tout temps, les faveurs ont provoqué l'envie, et l'envie à son tour engendre la délation. Les Chevignard, dits de Chavigny, en firent une cruelle expérience. Un écrit anonyme vint révéler au Roi les moindres détails de leur usurpation. Louis XIV fut impitoyable. Les deux frères reçurent l'ordre de ne plus reparaitre à la cour et de quitter la France dans les vingt-quatre heures. On apposa les scellés sur tout ce qu'ils possédaient. L'octroi de l'abbaye de Bellefontaine fut annulé; la charge de guidon retirée. Réduits à la situation la plus précaire, Philibert et Théodore Chevignard parvinrent à obtenir quelques louis de la compassion d'un de leurs créanciers, et, grâce à ce modique viatique, ils réussirent non sans peine à se refugier à la

Haye. Malgré la plus noire misère, ces infortunés eurent le courage et la dignité de refuser toutes les offres que les princes étrangers leur adressèrent pour les déterminer à prendre du service dans leurs États.

Ils étaient à bout de forces et désespérés, lorsque, par une coïncidence providentielle, en mars 1710, arrivaient en Hollande, chargés de négocier la paix, le maréchal d'Uxelles et l'abbé de Polignac. MM. Chevignard allèrent saluer les ministres du grand Roi et les apitoyèrent sur leur sort. Les plénipotentiaires furent touchés de la résignation et du désintéressement avec lesquels les proscrits supportaient leur disgrâce. Peut-être aussi, les ayant par charité employés à quelques travaux diplomatiques, eurent-ils l'occasion de découvrir leur réelle valeur et leurs multiples aptitudes.

« La paix ayant été signée à Utrecht (11 avril 1713), l'abbé de Polignac, revenu en France honoré de la pourpre, essaya d'obtenir de Sa Majesté, si nous en croyons un manuscrit de l'époque, leur rappel et leur rétablissement, mais le fruit n'était pas encore dans sa saison. Voici comment il s'y prit.

« La nouvelle Éminence était aux genoux de Louis le Grand qui venait de lui donner la barrette (1) : « Je suis

(1) Il y a là une légère erreur de date. Dès le 21 mai 1713 le cardinal de Polignac annonce aux frères de Chavigny le retour des bienfaits du Roi ; or ce n'est que le 6 juin suivant que Louis XIV lui remettait la barrette à Versailles.



si content du service que vous venez de me rendre, lui dit le Roi en lui serrant les deux mains, qu'il n'est rien que je puisse vous refuser de tout ce que vous pouvez demander; faites-le hardiment, monsieur le cardinal, et soyez sûr d'obtenir. — Votre Majesté me comble de tant de faveurs, lui répondit le cardinal, que sa bonté ne me laisse rien à désirer pour moi; si j'osais cependant la supplier de m'accorder une grâce, elle serait... — Vous faites violence à mon inclination, répondit le Roi en l'interrompant, je vous l'accorde par avance; de quoi s'agit-il? — Mais, si je parle, Sire, ne vous rétracterez-vous pas? dit le cardinal. — C'est donc quelque chose de bien difficile? reprit le Roi; soyez sûr, monsieur le cardinal, de toute mon affection pour vous. — Je n'ai rien à demander pour moi, Sire, dit enfin le cardinal. Votre Majesté a prévenu et surpassé mes désirs; mais permettez que j'embrasse vos genoux et que je vous supplie de pardonner aux deux Chavigny qui... — Oh! ne me parlez pas de cela, interrompit brusquement le monarque; ce sont de petits fripons qui doivent s'estimer heureux de ce que je ne les ai pas fait punir comme ils le méritent et de ce que j'ai bien voulu encore faire pour eux à votre considération. — Ils s'estimeraient heureux effectivement, répliqua le cardinal, si Votre Majesté pouvait oublier leur offense; mais permettez-moi, ajouta-t-il, de vous remontrer qu'ils ont plus péché par impru-

dence que par malice; qu'ils n'ont que la moindre part dans la supposition de leur oncle qui a abusé de leur jeunesse. Au reste, ils ont bien servi Votre Majesté dans toutes les occasions où je les ai employés pour son service. Ils sont pleins de respect pour elle; qu'elle daigne se souvenir de la misère dans laquelle ils languissaient, du généreux refus qu'ils ont fait des présents de ses ennemis qui les en auraient tirés, s'ils avaient pu préférer quelque chose au pardon que je leur ai fait espérer. Ordonnez de leur sort ce qu'il vous plaira, Sire; ils sont prêts à expier par leur sang le malheur qu'ils ont de vous avoir offensé, si la douleur qu'ils en ont ne suffit pas pour mériter votre clémence (1)! »

La générosité naturelle de Louis XIV ne se démentit pas. Le Roi pardonna noblement. Les deux frères rentrèrent en grâce. Le Roi confirma sa faveur par l'octroi d'une pension de 4,000 livres; et les Chevignard, continuant à s'appeler de Chavigny, honorèrent leur nom d'emprunt, l'un comme président au parlement de Besançon, l'autre comme ambassadeur (2).

(1) *OEuvres choisies* de Bertin du Rocheret, publiées par Auguste Nicaise. — V. aussi *Journal de Dangeau*, t. XIII, p. 96.

(2) Saint-Simon ne pardonna jamais aux deux frères leur rentrée en grâce et la brillante carrière qu'ils firent par la suite.

« Jamais impudence ne fut pareille, ne sembla punie avec plus d'éclat et ne l'a été moins en effet. Ce Chavigny en conserva le nom, alla pour quelque temps en pays étranger et trouva moyen de se soutenir au dehors par les ministres le reste de ce règne, et d'y être continuelle-

Ce grave incident n'était plus qu'un souvenir lorsque Louis XV fut appelé à régner. Théodore de Chavigny avait fait un chemin rapide dans la carrière diplomatique. Successivement chargé de missions importantes à Gênes, à Ratisbonne et à Londres, il venait en 1739 d'être nommé ministre de France à la cour de Portugal. Il avait cinquante-deux ans. Son habileté, son tact, son expérience commençaient à être universellement reconnus.

Au moment où il s'occupait de réunir le personnel de son ambassade nouvelle, est-ce M. de Chavigny qui, le premier, songea à y faire entrer son jeune parent Charles de Vergennes? Faut-il plutôt penser que celui-ci, en entendant, à Dijon, parler du prochain départ de l'ambassadeur, attiré par le glorieux prestige dont était entouré le représentant de la France, ait compris, par l'effet du contraste, combien son ardeur, déjà difficilement contenue, allait se trouver à l'étroit

ment employé après, à la honte et d'eux et de la nation. Il y reçut force avanies qu'il sut avaler comme l'eau et aller toujours à son fait. Il est encore employé en Angleterre avec toute la confiance de nos propres ministres et tout le mépris des Anglais. Peu d'hommes ont plus d'esprit, d'adresse, de souplesse ; il est fort instruit, rampant à l'excès, et haut, comme s'il ne lui fût jamais rien arrivé, suivant les occasions. Son frère, sans ressource pour l'Église, s'est fait président à mortier à Besançon, où il domine la province ; et tous deux ont mis force foin dans leurs bottes. L'un et l'autre étaient les âmes damnées et les plus chers confidents du cardinal Dubois, et tous deux en étaient parfaitement dignes. »



dans le dédale des procédures fastidieuses et surannées d'un parlement de province? Peu importe. De quelque côté que vint l'offre, elle fut avec empressement acceptée, et Charles Gravier de Vergennes, vers la fin de l'année 1739, se mettait en route pour Lisbonne avec son oncle M. de Chavigny. Il était à peine âgé de vingt ans.

Le chevalier de Vergennes avait été pourvu du titre de conseiller d'ambassade, qui était loin de comporter des fonctions aussi importantes que de nos jours. La rétribution s'en ressentait, si tant est qu'un traitement quelconque y fût attaché. En tout cas, d'une mention inscrite sur le livre de ses comptes domestiques, il résulte que, pour subvenir aux dépenses de son fils, M. de Vergennes père lui avait constitué, à l'aide d'un emprunt, une pension annuelle de 4,000 livres.

« J'ai emprunté 4,000 livres au denier 22, écrit-il, pour pourvoir aux besoings de mon fils cadet pour son voyage à Paris, Espagne et Portugal en qualité de gentilhomme d'ambassade de M. le chevalier de Chavigny : ci 4,000 livres pour son année 1740. »

La position enviée de l'apprenti diplomate valait assurément le sacrifice de quelques pistoles. Non seulement elle lui mettait le pied à l'étrier, mais il allait avoir le précieux avantage de débuter dans la carrière à l'école et sous les regards d'un maître, qui déjà occupait un des premiers rangs de la diplomatie française dans

un temps où celle-ci brillait d'un incomparable éclat.

Si, à cette époque, à cause de la guerre de la succession d'Autriche, la France n'entretenait aucun agent ni à Londres ni à Vienne, dans toutes les autres capitales de l'Europe elle était représentée avec éclat. A Saint-Pétersbourg, le marquis de La Chétardie, chargé d'une ambassade extraordinaire, avait su fixer la faveur si capricieusement mobile de la Czarine. A Stockholm, le marquis de Saint-Aulaire, puis le comte de Saint-Séverin s'étaient acquis un légitime crédit. A Naples, le marquis de l'Hôpital réussissait à maintenir la paix. A Rome, le duc de Saint-Aignan allait obtenir un décisif succès en faisant monter sur le trône de saint Pierre l'illustre pontife ami de la France, Benoît XIV. A Berlin, le marquis de Valori, « joignant, suivant l'expression de M. le duc de Broglie, au bon sens la finesse d'un vieux soldat », perçait à jour les artifices de Frédéric et lui tenait souvent tête « sans cesser de se faire aimer par lui ». A Madrid, l'abbé de Vauréal, évêque de Rennes, se comportait en philosophe sceptique plutôt qu'en ministre de l'Église, et ses originales et mordantes dépêches, « véritables miniatures de finesse et de couleur (1) », nous montrent qu'il avait fort à faire pour maintenir l'union et la concorde entre les deux branches de la maison de

(1) M. de Broglie, *Souvenirs diplomatiques en Italie. Revue des Deux Mondes,* numéro du 15 décembre 1889.



Bourbon. Enfin, à Constantinople, le comte des Alleurs exerçait sur le sérail du Grand Seigneur une supériorité d'influence qu'aucune autre puissance ne cherchait même à lui disputer.

Si l'Espagne, par intérêt, ne pouvait faire autrement que demeurer fidèle à la France, la cour de Lisbonne, au moment où arrivaient MM. de Chavigny et de Vergennes, avait besoin d'être surveillée d'assez près. L'Angleterre y imposait sa prépondérance orgueilleuse et jalouse; et, pour le gouvernement de Louis XV, il était d'une importance capitale que le Portugal ne se prononçât pas en faveur des Anglais, si, comme on ne pouvait que trop le prévoir et le craindre, de l'autre côté de l'Atlantique de graves différends venaient à surgir entre les rois de France et d'Angleterre. L'envoyé de Louis XV avait mandat de ne rien épargner en vue de ramener à lui les ministres portugais ou tout au moins de les déterminer à garder, le cas échéant, une neutralité non équivoque.

M. de Vergennes passa deux années à Lisbonne avec M. de Chavigny; et l'on peut être assuré qu'un esprit aussi actif et aussi sagace que le sien sut mettre à profit ce temps de repos et de calme relatif pour s'initier aux questions qu'il eut l'occasion de voir débattre devant lui et pour pénétrer les mobiles, les procédés, les secrets des différentes chancelleries. Le moment était

proche où il allait quitter les rives paisibles du Tage pour suivre M. de Chavigny sur un théâtre autrement mouvementé et dramatique.

Du côté de l'Allemagne l'horizon s'assombrissait. L'empereur Charles VI était mort (1740), ne laissant pas d'enfant mâle ; on sait quelles difficultés et quels conflits allait soulever sa succession. Sa fille Marie-Thérèse, mariée au grand-duc François de Lorraine, n'était pas femme à laisser passer en d'autres mains l'héritage paternel. Sans s'inquiéter ni de la jeunesse de son mari ni de sa naissance étrangère à l'Allemagne, la reine de Hongrie avait conçu le dessein de placer elle-même sur la tête de son époux bien-aimé la couronne du Saint-Empire. Peut-être la France eût-elle été bien avisée de ne point exalter à l'excès, en lui résistant, la passion, l'indomptable énergie et, pourquoi ne pas écrire, le génie de la fille de Charles VI. Celle-ci n'aurait sans doute pas marchandé les dédommagements légitimes réclamés comme prix du secours inespéré que lui eût apporté l'alliance ou la neutralité bienveillante de la France (1). Que de sang et d'or Louis XV eût évité de répandre au delà du Rhin, on peut ajouter en pure perte ! L'objectif du cabinet de Versailles fut tout autre.

(1) V. les pages magistrales consacrées par M. le duc de Broglie à la critique de la politique du cabinet de Versailles dans son bel ouvrage : *Marie-Thérèse impératrice*.



La politique royale continuait à ne viser que l'abaissement de la maison d'Autriche, au risque d'encourager et de favoriser l'accroissement de puissance du roi de Prusse, qui déjà n'y était que trop ardemment disposé.

On a prétendu, nous le savons, qu'un motif plus personnel poussait la Cour de France à tout tenter pour empêcher François de Lorraine d'étendre la main sur la couronne impériale. Louis XV ressentait, paraît-il, une aversion, qu'il ne cachait même pas, pour le jeune mari de la reine de Hongrie. Son orgueil de roi de France ne pouvait supporter la pensée que celui que sa naissance avait presque rendu son vassal pût grandir au point de porter un titre égal, sinon supérieur au sien (1).

Quoi qu'il faille croire de ces mesquines jalousies royales, à la candidature au trône impérial de l'époux de Marie-Thérèse, la France prit immédiatement le parti d'opposer celle de l'Électeur de Bavière Charles-Albert, dont l'illustre maison aspirait, elle aussi, depuis plus d'un siècle à la dignité et à la prépondérance du Saint-Empire romain.

Si Charles-Albert avait été réduit à ses propres forces, il eût été, il faut l'avouer, peu redoutable. Ce n'était

(1) A la date du 22 février 1745, Chambrier écrivait à Frédéric II : « L'aversion qu'on a ici pour le grand-duc est plus grande dans le maître que dans ses ministres. Il y a dans le cœur du roi de France une jalousie et une haine telles que ces deux passions se font sentir dans un supérieur pour un inférieur. »

pas un adversaire de taille à se mesurer avec Marie-Thérèse. Guidé et soutenu ouvertement par le roi de France, ses chances électorales devenaient fort sérieuses, car de puissants électeurs se trouvaient engagés dans l'alliance ou plus exactement sous la dépendance de la France.

L'animosité de Louis XV pour le grand-duc lui dicta, contre sa coutume, une résolution prompte et énergique. Il fit passer le Rhin au maréchal de Belle-Isle à la tête d'une armée, avec mission d'investir l'Électeur de Bavière de l'héritage de Charles VI. Le maréchal exécuta brillamment cette tâche à la fois diplomatique et militaire. Le soldat pénétra hardiment au cœur de la Bohême, mit le siège devant Prague, entra dans la place et sur-le-champ fit couronner Charles-Albert roi de Bohême. Puis, profitant habilement du prestige et de la puissance que lui assurait sa rapide victoire, l'ambassadeur, s'appuyant sur son appareil guerrier, réussit, moitié par persuasion et moitié par force, à déterminer la Diète réunie à Francfort à élire empereur d'Allemagne le protégé de Louis XV sous le nom de Charles VII (1742).

Le nouvel empereur avait quarante-six ans (1). D'un

(1) Charles-Albert était fils de Maximilien-Emmanuel, auquel il avait succédé comme électeur de Bavière en 1726. Il avait épousé en 1722 la fille cadette de l'empereur Joseph I[er].



esprit médiocre et inégal, mais d'une nature douce et honnête, tantôt son extrême pusillanimité le réduisait à un désespoir presque ridicule, tantôt sa surexcitation inconsciente lui inspirait des visées ambitieuses et lui dictait des résolutions téméraires qu'il aurait fallu être capable de poursuivre jusqu'au bout à force de fermeté, de constance et de courage.

Dès que Charles VII eut été proclamé, Louis XV accrédita auprès de l'Empereur un ambassadeur. Son choix se porta sur M. de Chavigny, qui dut s'empresser de quitter Lisbonne pour se rendre en Allemagne, où il se fit encore accompagner par son jeune neveu.

En l'état général des affaires de l'Europe, Francfort, où allaient résider MM. de Chavigny et de Vergennes, se trouvait être sans contredit, à ce moment, pour un ministre de France, le poste le plus difficile et le plus périlleux au point de vue diplomatique. Le représentant du Roi devait avoir à lutter à la fois contre la grande âme vaincue et désespérée d'une ennemie telle que Marie-Thérèse, contre les sarcasmes et la duplicité d'un allié comme Frédéric, aussi bien que contre les revirements, les faiblesses et les coups de tête d'un protégé aussi insaisissable que l'Empereur lui-même.

A vrai dire, la situation de Charles VII était loin d'être enviable. Le pauvre monarque se sentait de toutes parts environné d'embarras, d'embûches et de dangers.

Si nominalement on l'avait armé de l'autorité impériale, il se voyait contraint de demeurer inerte à Francfort, sans soldats, sans argent, sans crédit, réduit à solliciter et à accepter du duc de Noailles (1), pour entretenir un semblant de cour, une lettre de change de 40,000 livres. Cet état précaire et misérable ne l'empêchait pas de vouloir à tout prix entrer en campagne. A sa honte, disait-il, il avait sous les yeux le spectacle des autres souverains guerroyant à la tête de leurs armées : le roi de Prusse marchant sur Prague ; le roi de France dirigeant le siège de Fribourg en Brisgau, sans parler de Marie-Thérèse entourée de ses Hongrois. Lui, l'empereur d'Allemagne, en était réduit à se consumer dans l'inaction. Il n'avait ni troupes organisées, ni munitions, ni subsides; n'importe : il entendait combattre à son tour et chasser, les armes à la main, les Autrichiens de ses États de Bavière, afin d'entrer ensuite dans sa capitale en conquérant et en triomphateur.

En vain M. de Chavigny s'efforçait de modérer cette louable, mais intempestive effervescence, en représentant au bouillant prince que la guerre ne s'entreprend pas « avec une armée qui ne mange pas, qui ne dort pas, qui ne sent pas les rigueurs de la saison (2) ». — « Suis-je en tutelle ? lui répondait l'infortuné souverain.

(1) M. de Broglie, *Marie-Thérèse impératrice*.
(2) *Id.*

Ne me parlez point d'attendre. Je me reproche chaque jour que je passe ici. Si l'on me proposait de risquer ma vie dans une noble cause, j'y consentirais; mais mourir de chagrin dans un trou comme Francfort, c'est ce que je ne ferai pas et à quoi on ne peut me forcer. »

Et, de fait, il s'échappe, se met à la tête de quelques bataillons; et, profitant d'un instant où les soldats de Marie-Thérèse se trouvaient en Bohême aux prises avec les Prussiens de Frédéric, presque sans coup férir il réussit à s'avancer jusqu'aux portes de Munich, où il entre en pleurant d'attendrissement et de bonheur, au son des cloches, des salves et des acclamations de tout son peuple qu'il se flatte dans son orgueil d'avoir délivré avec son épée.

MM. de Chavigny et de Vergennes durent rejoindre l'Empereur à Munich. Ils n'y furent pas longtemps témoins de ces heures de bruyante satisfaction; car Frédéric II, pressé par les habiles manœuvres du prince Charles, commandant les troupes de Marie-Thérèse, ayant été forcé de se replier, Charles VII, à cette nouvelle, passa sans transition d'une exubérante confiance à un sombre et morne abattement. Il croyait déjà voir les Autrichiens, se retournant contre lui, envahir ses États et l'en chasser derechef. Il allait donc falloir encore une fois reprendre la vie lamentable et déchue de prince exilé et errant?...

On comprend le rôle laborieux et pénible d'un ministre de France condamné à ne quitter l'Empereur ni jour ni nuit, chargé de le calmer ou de le soutenir, de le conseiller, de le diriger, et parfois, suivant l'expression de M. le duc de Broglie, « ayant peine à lui faire reprendre ses sens ».

De pareilles alarmes et de si fréquentes secousses dépassaient le degré de résistance de la constitution mal équilibrée de ce prince débile, que, par surcroît, depuis un certain temps, la goutte torturait. Vers le milieu de janvier 1745, un violent accès ayant affecté le cœur, Charles VII ne se fit pas d'illusion sur la gravité de son état. Il appela près de lui son fils Alexandre, à peine âgé de dix-huit ans, et lui adressa de suprêmes exhortations : « Allez trouver Chavigny, ajouta-t-il en terminant, et dites-lui, mais à lui seul, de se ressouvenir que j'ai mis toute ma confiance en lui et dans son cher Roi, et que j'espère qu'il continuera à mon fils son attachement et ses conseils (1). » Puis, après avoir prié le prêtre chargé de lui administrer les derniers sacrements de demander en son nom pardon à ses sujets des maux dont il avait été impuissant à les défendre, cet empereur d'un jour, que la France semblait n'avoir élevé et couronné que pour le laisser tomber de plus haut, rendit à

(1) M. de Broglie, *Marie-Thérèse impératrice.*

Dieu son âme, guidée par les plus louables et généreuses intentions, mais complètement dépourvue du ressort et de la froide volonté indispensables à ceux que la naissance et le pouvoir placent à la tête des peuples.

L'école à laquelle le chevalier de Vergennes faisait ainsi ses premières armes ne manquait pas, on le voit, d'émouvantes péripéties. La mort prématurée de Charles VII livrait encore une fois l'Empire aux intrigues et aux hasards d'une nouvelle élection. Aux yeux de Marie-Thérèse, elle pouvait passer pour providentielle, car elle coïncidait avec les récents succès de ses armes en Bohême. Quel encouragement pour l'altière princesse! Comment ne pourrait-elle pas enfin réussir à faire asseoir le grand-duc sur le trône, objet de son ambition et de son orgueil?

Il eût été puéril de songer à opposer au mari de la reine victorieuse un adolescent de dix-huit ans qui était incapable de tenter pour son compte une aventure où son père venait d'échouer et de misérablement succomber. Quelle allait être, en présence de ces événements graves et imprévus, l'attitude du cabinet de Versailles? Sans souci des sévères leçons du passé, s'obstinerait-il à vouloir diriger encore l'élection impériale? Ou bien finirait-il par comprendre que la France avait meilleur emploi de ses ressources, de ses finances, de ses soldats? Qu'en vain les avait-elle à profusion prodigués en

Allemagne sans récolter en retour aucun avantage, sinon utile, du moins glorieux?

Il existe dans toutes les cours un parti de personnalités jeunes, agitées, téméraires, que dévore un besoin inassouvi de luttes, de conflits, d'expéditions où elles trouvent avec adresse le prétexte et l'occasion de faveurs et de grades, de titres et de gratifications. Louis XV en était entouré. Toutefois, à l'heure présente, des voix plus modérées et plus sages s'enhardissaient à déplorer l'ingérence prolongée de la France au delà du Rhin. Enfin d'autres se taisaient et attendaient, car le choix que le Roi venait de faire pour le département des affaires étrangères, du marquis d'Argenson, l'ami de Voltaire, l'adepte avéré des idées philosophiques et humanitaires, paraissait le symptôme d'un changement de politique, dont il convenait de laisser se produire les premières orientations (1).

Quant à M. de Chavigny, le conseil, le soutien, l'ami du dernier empereur, que le souverain mourant avait en quelque sorte constitué le tuteur et le protecteur de son fils, il lui était impossible, sans manquer au devoir de l'honneur, d'engager son gouvernement à se désintéresser tout à coup de l'élection du successeur de Charles VII.

(1) Le marquis d'Argenson succéda au ministère des affaires étrangères le 18 novembre 1744, après une vacance de six mois, à M. Amelot.



Du poste qu'il occupait tout lui commandait de montrer le danger de laisser le champ libre à l'ambition sans limites de la reine de Hongrie, menaçant de fondre une seconde fois sur la Bavière pour en chasser le jeune prince dont il se considérait comme le mentor. Il se fit, en conséquence, auprès de la cour de France l'interprète ému de l'Électeur, « qui réclame, écrivait-il, avec une insistance respectueuse des secours et des subsides du Roi pour faire face aux dépenses de première nécessité ». Mais le beau temps des subsides et des secours était passé. Importuné par ces sollicitations devenues sans écho, le marquis d'Argenson répondait avec sa brusquerie ordinaire : « Soyez donc plus Français et moins Bavarois; et ne laissez pas faire de notre patrie une vache à lait. »

Marie-Thérèse résolut de profiter de cet état de faiblesse et d'abandon dans lequel se trouvait l'Électeur de Bavière. Elle entra en campagne, donnant à ses troupes l'ordre de marcher directement sur Munich. Cette attaque inopinée força le jeune Alexandre à quitter sa capitale pour se réfugier à Augsbourg. Marie-Thérèse lui fit signifier dans cette ville un *ultimatum* portant injonction d'accepter la paix s'il voulait éviter de voir achever la conquête entière de ses États. Les conditions auxquelles la reine de Hongrie consentait à traiter étaient draconiennes. Elle n'exigeait rien moins qu'Alexandre

désavouât les prétentions élevées par Charles VII; qu'il déclarât personnellement renoncer au sceptre impérial et à toute parcelle de l'héritage de la maison d'Autriche; qu'il rompît l'alliance avec la France et avec la Prusse; enfin qu'il s'engageât à faire parvenir à l'Empire celui qui avait été le compétiteur même de son père, le grand-duc François de Lorraine.

Les efforts de M. de Chavigny pour empêcher l'Électeur d'infliger à la mémoire de l'Empereur défunt un pareil affront, ses conseils, ses instances pour le retenir dans le parti du roi de France, échouèrent devant la situation désespérée, et, convient-il d'ajouter, devant l'opinion de plus en plus générale et pressante de ses conseillers et de ses sujets. Le cœur ulcéré d'hésitations et d'angoisses, l'Électeur de Bavière se résigna à capituler; et, le 18 avril 1745, la paix telle qu'elle était dictée par l'orgueilleuse princesse fut signée à Fuessen par les plénipotentiaires des deux pays. L'échec de la politique d'intervention française en Allemagne ne pouvait être plus éclatant et plus complet. La reine Marie-Thérèse, à force de fermeté, de résolution et de valeur, sortait triomphante des plus redoutables épreuves. Il ne lui restait plus qu'un pas à franchir pour faire proclamer empereur son heureux époux sous le nom de François Ier.

La mission de M. de Chavigny auprès de Charles VII, continuée auprès de son fils, se trouvait par cela même



avoir pris fin. Il s'achemina avec M. de Vergennes vers la France au milieu des populations allemandes presque partout hostiles. Les ambassadeurs de Louis XV, qui, quelques années auparavant, s'avançaient en maîtres et en protecteurs, étaient actuellement en plus d'un endroit inquiétés et molestés. « L'officier général Courtin, rappelle M. le duc de Broglie, revenant de sa mission militaire à Berlin, ne put arriver à Francfort que sous le déguisement d'un voyageur de commerce et en prenant les voitures publiques. Le comte de Sade, retournant à son poste à Cologne, est arrêté et emmené par un parti d'Autrichiens. Le comte de Vaulgrenant, se rendant en Saxe, reste huit jours en route presque sans manger, boire et dormir, en butte à mille mauvais procédés, friponneries et retardements (1). » Il est probable que le retour de M. de Chavigny et de son jeune conseiller d'ambassade ne dut pas être entouré par les autorités allemandes de plus de bienveillance, car on n'ignorait nulle part qu'il avait été l'instrument le plus actif et le plus utile de la politique qui venait de s'effondrer et que son insuccès même faisait détester.

M. de Chavigny avait assez de l'Allemagne, d'où il ne rapportait que des déboires, des désillusions et des dettes. L'âge commençait à s'affirmer. L'oncle de M. de

(1) M. DE BROGLIE, *Marie-Thérèse impératrice*



Vergennes se rappelait avec délices les années naguère passées en Portugal dans l'atmosphère un peu triste, mais calmante, de ce petit pays d'un si frappant contraste avec les régions toujours en feu d'outre-Rhin. Aussi s'empressa-t-il, comme il l'écrit, le 30 août 1745, au cardinal de Tencin, de solliciter du marquis d'Argenson la faveur « de regagner son beau climat de Lisbonne », se tenant pour « l'homme du monde le plus heureux et le mieux traité », si l'on daignait l'y renvoyer, après avoir toutefois liquidé ses dettes et lui avoir accordé la pension d'ambassadeur. Il ajoute, en parlant du ministre des affaires étrangères : « *On* a approuvé infiniment le plan de retourner en Portugal parce qu'effectivement le changement de règne que l'on y prévoit rendra ma présence nécessaire. »

M. de Chavigny fut, en effet, presque aussitôt nommé pour la seconde fois en Portugal, où pendant tout le cours de son séjour en Allemagne l'ambassade de France avait été gérée par le premier secrétaire M. de Beauchamp. Comme par le passé le chevalier de Vergennes restait attaché à son oncle.

Or, au moment où tous deux s'apprêtaient à se mettre en route, une simple question d'étiquette, le croirait-on? prit les proportions d'un véritable conflit et retarda plusieurs mois le départ de l'ambassadeur. La cour de Lisbonne, par l'organe de son représentant à Paris, Don



Louis d'Acunha, avait émis la prétention que, dans ses rapports ultérieurs avec M. d'Azevedo, secrétaire des affaires étrangères à Lisbonne, M. de Chavigny reconnût à ce dernier le titre d'Excellence. Le marquis d'Argenson, au nom de Louis XV, s'y refusa avec fierté : jamais les ambassadeurs de France n'avaient fait preuve jusqu'à ce jour d'une semblable déférence; il n'y avait pas lieu d'innover. En vain lui fut-il observé que le Nonce apostolique et l'ambassadeur d'Espagne se comportaient ainsi. « Notre couronne, répliqua le ministre de Versailles, doit-elle prendre exemple sur aucune autre? » Tout porte à croire que, de guerre lasse, le gouvernement portugais n'insista pas. Les pourparlers sur cette difficulté capitale n'en durèrent pas moins jusqu'à l'automne. C'est durant cet intervalle que M. de Vergennes eut l'occasion de se faire personnellement remarquer et apprécier par M. d'Argenson.

Depuis des siècles les Portugais et les Espagnols étaient en compétition au sujet de leurs vastes possessions de l'Amérique du Sud. Les Portugais, notamment, pour garantir la défense des territoires par eux conquis, aussi bien que pour assurer la libre navigation du Rio de la Plata, avaient édifié sur la rive gauche de ce fleuve une forteresse baptisée du nom de *colonie du Saint-Sacrement*. Les Espagnols déclarèrent qu'ils considéraient les constructions militaires de leurs voisins

comme une menace permanente à l'égard de leurs États de l'autre rive et surtout relativement à la ville de Buenos-Ayres, située juste en face. En conséquence, ils exigeaient du Portugal la remise de la forteresse et prétendaient en outre imposer le droit de visite à tous bâtiments portugais naviguant sur le Rio de la Plata. Les Portugais avaient répondu en critiquant la construction de la forteresse espagnole de Montevideo. Une prise d'armes s'en était suivie; le sang avait coulé; et les hostilités se trouvaient momentanément suspendues.

La cour de Versailles entretenant d'excellentes relations d'amitié avec les deux nations, Louis XV était en quelque sorte l'arbitre naturel appelé à concilier et à terminer le différend. Il avait chargé son ministre des affaires étrangères d'entamer la négociation. Accablé de mémoires contradictoires, dont le principal mérite semblait être d'embrouiller et d'obscurcir le litige, le marquis d'Argenson se voyait fort embarrassé pour formuler et proposer une solution. Il s'adressa à M. de Chavigny, lui demandant de lui fournir une note sur cette inintelligible affaire. Ce fut à M. de Vergennes qu'en incomba la rédaction.

« Le chevalier de Vergennes, dit à ce sujet M. de Mayer, chargé de résumer le procès, renferma dans quatre pages les griefs respectifs. Le ministre des affaires étrangères, surpris de la simplicité et de la



clarté du travail, écrivit en marge : « J'ai lu avec « délices un mémoire aussi clair et par lequel j'ai com- « pris pour la première fois qu'il s'agissait de ce dont « on ne parlait pas et qu'il ne s'agissait point de ce dont « on parlait (1). »

Il est fort possible que le propos ait été tenu par le ministre. Toutefois l'exemplaire du mémoire conservé aux archives du département des affaires étrangères ne porte pas, malgré l'habitude qu'avait le marquis d'Argenson d'annotations de toute espèce, la mention si flatteuse pour le neveu de M. de Chavigny.

A vrai dire, la note de M. de Vergennes, datée du 30 mars 1746, ne contient quoi que ce soit de nature à provoquer chez le lecteur une impression « de délices » ni un sentiment de vif enthousiasme. Elle est claire et courte, ce qui est déjà un mérite ; mais le style et les pensées ne présentent rien d'exceptionnellement remarquable. L'auteur a réduit à trois points principaux les difficultés empêchant la conclusion d'un traité entre l'Espagne et le Portugal, savoir : 1° l'usage du territoire de la colonie du Saint-Sacrement ; 2° la visite et le procès-verbal réclamés par les Portugais de la forteresse espagnole de Montevideo ; et 3° la libre navigation du Rio de la Plata, ainsi que l'interdiction pour les

(1) M. DE MAYER, *Vie du comte de Vergennes*. 1788.

vaisseaux de guerre de chacune des deux nations de visiter et molester les bateaux de commerce de l'autre nation naviguant sur le fleuve. La note propose, en vue de donner satisfaction aux susceptibilités des deux parties, de chercher à les mettre d'accord en usant, dans la rédaction du compromis à intervenir, de subtilités de mots et de généralités de pensées d'un caractère essentiellement diplomatique.

Constatons, néanmoins, que le travail de M. de Vergennes met ingénieusement en relief les avantages que la France doit espérer retirer de la conclusion de la paix entre les belligérants.

« L'intérêt de finir cette affaire, lit-on en terminant, n'est pas moins capital pour elle (la couronne de Portugal) qu'il ne l'est pour nous. C'est de là que dépend notre traité de commerce (avec elle); et ce n'est qu'à l'abri de ce traité que nous pouvons essayer d'enlever ou du moins de partager avec l'Angleterre une des plus belles et des plus riches branches de commerce qu'elle ait. Personne n'ignore les sommes immenses que les commerçants anglais retirent annuellement du Portugal; que ces mêmes sommes ont été et sont encore d'une grande utilité à l'Angleterre pour acquitter en grande partie les subsides qu'elle fournit au dehors en faisant reverser soit en Italie, soit en Hollande, la plupart de cet argent. C'est même de la grande quantité de

monnaies d'or portugaises que l'on a vues avoir cours dans les armées autrichiennes et piémontaises, qu'a pris naissance l'idée que le roi de Portugal fournissait des subsides à la reine de Hongrie, tandis que ce n'était que la balance du commerce des Anglais en Portugal (1). »

Vers le mois d'octobre 1746, MM. de Chavigny et de Vergennes gagnèrent enfin Lisbonne; et à peine y étaient-ils arrivés, que surgit un très grave incident.

Fatiguées par les guerres qui se succédaient depuis tant d'années, les grandes puissances de l'Europe s'essayaient à rétablir la paix soit par un traité général, soit par une série d'accords particuliers. Des conférences s'étaient réunies à la Haye et à Bréda, d'autres à Lisbonne, à Londres et à Vienne. Le marquis d'Argenson, qui, par sa négociation secrète et avortée avec le roi de Sardaigne Charles-Emmanuel, avait si vivement irrité la cour d'Espagne, appréhendait qu'à titre de représailles, en dehors de la France, des accommodements séparés n'intervinssent entre Madrid et Vienne et entre Londres et Madrid. Pour y mettre obstacle, son imagination à la fois candide et chimérique avait conçu l'idée d'attribuer au roi de Portugal le rôle de médiateur. Le moindre défaut de ce projet imprévu était d'apparaître, à première vue, comme irréalisable autant

(1) Archives du ministère des affaires étrangères.

que ridicule. Non seulement le rang du Portugal parmi les États européens lui refusait l'autorité indispensable à l'accomplissement d'une tâche aussi délicate et aussi haute; mais, à ce moment, le trône de Lisbonne se trouvait occupé par un vieillard infirme, bizarre et cruel, dont la mort était attendue chaque jour et escomptée de tous côtés.

Jean V, à demi paralysé, se survivait en quelque sorte; son esprit et son corps étaient également affaiblis. D'une superstition sans limites, il s'occupait uniquement des affaires ecclésiastiques. On prétend même qu'il rêvait de constituer une espèce de papauté portugaise sous le titre de patriarcat de Lisbonne. Ses distractions étaient mystiques et lugubres, se bornant au spectacle des autodafés. Tout, autour de lui, se ressentait de l'état physique et moral du souverain. La cour était hermétiquement close, le Roi invisible. A peine les ministres se montraient-ils pour recevoir à de longs intervalles les ambassadeurs. Prétendre imposer à l'Europe la médiation d'un monarque aussi singulier et impuissant semblait, il faut l'avouer, une conception à peine croyable.

Le marquis d'Argenson n'en communiqua pas moins cet éclair de génie à l'ambassadeur de Portugal à Paris, lequel, dans une réponse vague et courtoise, ne put que promettre au ministre de Louis XV de faire part de

cette flatteuse ouverture à son maître. Quelque temps après, le 26 novembre 1746, Don Louis d'Acunha remettait à M. d'Argenson un *pro memoria* par lequel le roi de Portugal consentait à accepter le rôle de médiateur qui lui était offert, mais en accompagnant son acceptation de multiples et graves restrictions.

Le ministre français, dans son aveugle et naïve satisfaction, ne tint aucun compte de ces réserves ; il transforma l'acceptation éventuelle et sous conditions de Jean V en une adhésion formelle et immédiate; et, ce qui était encore moins exact, il la présenta comme une offre de sa part spontanée. Puis, sans plus ample informé, il se mit en campagne, croyant de bonne foi sans doute qu'il n'y avait plus qu'à établir les préliminaires de la paix.

Malheureusement, à Madrid aussi bien qu'à Londres et à Vienne, la médiation portugaise ne fut pas prise au sérieux, et les cabinets la déclinèrent presque avec dédain. Il n'en fallut pas davantage pour provoquer à Lisbonne, au sein de cette race de tout temps impressionnable et fière, une véritable explosion de colère à l'encontre du ministre capable d'avoir si légèrement travesti l'attitude du Roi, lui faisant jouer, malgré lui, un rôle absolument inacceptable.

Le cardinal da Motta, au nom du gouvernement portugais, s'en plaignit avec violence à M. de Chavigny, et

l'ambassadeur de France eut le pénible devoir de transmettre, dans une dépêche en date du 17 décembre 1746, ces énergiques protestations.

« Le cardinal a ajouté, écrit M. de Chavigny, qu'il ne comprenait pas comment M. d'Argenson avait cru pouvoir avancer que c'était le Portugal qui avait offert sa médiation; que don Louis d'Acunha n'était pas homme à être soupçonné d'avoir pris le change;... que la cour de Portugal ne souffrirait pas qu'on l'attaquât dans son honneur;... que la cour de France pouvait rendre toute la négociation publique; qu'il n'y avait pas un mot qui ne la condamnât et rien au contraire qui ne fût à l'avantage du Portugal; enfin qu'un ministre et secrétaire d'État ne pouvant être considéré que comme l'organe et le secrétaire du prince, il fallait de deux choses l'une : ou que Sa Majesté Très Chrétienne persistât dans le dire de son ministre, ou qu'elle le désavouât en lui faisant sentir le poids du juste ressentiment qu'auraient mérité sa témérité et l'abus du dépôt sacré qu'elle lui avait confié (1). »

C'est à ce dernier parti que Louis XV paraît s'être arrêté, car le 10 janvier suivant le marquis d'Argenson était relevé de ses fonctions de ministre des affaires étrangères.

(1) V. Edgard Zevort, *Le marquis d'Argenson et le ministère des affaires étrangères.*



D'Argenson n'était pas même resté trois ans à la tête des relations extérieures. Sa nomination, que rien ne faisait présager, avait causé quelque surprise. On s'expliquait peu le motif ayant déterminé le Roi à aller chercher au fond de sa retraite « cet ancien intendant du Hainaut, familier de Voltaire, solitaire, taciturne, jugeant les hommes et les événements avec une sévérité mordante et chagrine (1) », et dont la rudesse des manières, le style cassant ou imagé et l'humeur inégale cadraient si mal avec les exigences et les traditions d'un poste diplomatique aussi élevé. Depuis l'éclatant échec de la négociation avec la cour de Turin, sa chute était pressentie. L'incident portugais ne fit que la précipiter.

Le marquis d'Argenson était loin d'être un homme médiocre. Par certains côtés même, quoi qu'en disent ses ennemis d'alors (2), son esprit nous apparaît de beaucoup supérieur à son temps. Capable d'embrasser de vastes horizons et de s'élever au-dessus des préjugés en cours, il a donné la preuve d'une extraordinaire clairvoyance de l'avenir. Par malheur, ses méditations se complaisaient dans les chimères, ce qui est le plus funeste défaut en politique. Imbu de maximes fort louables assurément, mais qui à aucune époque n'ont été pra-

(1) M. de Broglie, *Marie-Thérèse impératrice.*

(2) Le maréchal de Saxe écrivait : « Le d'Argenson des affaires étrangères est si bête que le Roi en est honteux. »

tiquées dans les contestations internationales, il se flattait, comme il l'écrit lui-même, « de ne faire régner la France en Europe que par la justice et par les bienfaits (1) ». Il confesse ailleurs avec une imprudence naïve et regrettable « que le Roi aime mieux être trompé que de tromper ». Le résultat de pareilles utopies et de révélations si maladroites ne pouvait être douteux. Pendant son court passage au ministère, il ne cessa d'être la dupe de ses bonnes intentions, car, ainsi que le remarque avec son autorité M. le duc de Broglie, « quand on veut gouverner les hommes, il faut les connaître et les accepter tels qu'ils sont, non tels qu'ils devraient être ou qu'on espère qu'ils seront un jour. Il est presque aussi dangereux de vivre par l'imagination dans l'avenir que de s'attarder dans des traditions surannées (2). »

Le marquis de Puisieux, qui lui succédait, avait été pourvu de plusieurs ambassades importantes; il était chancelier des ordres du Roi. Il se distinguait par infiniment de bienveillance et d'urbanité. D'ancienne date il entretenait des relations d'amitié avec M. de Chavigny, dont il appréciait l'expérience, la modération et le caractère. Aussi, dès que la paix d'Aix-la-Chapelle

(1) Lettre de d'Argenson à M. Jomel.

(2) *Fin du ministère d'Argenson.* (*Revue des Deux Mondes* du 15 janvier 1890.)

(18 octobre 1748) eut mis fin à la guerre de la succession d'Autriche, le nouveau ministre s'empressa-t-il de confier à M. de Chavigny l'ambassade de France à Venise, que celui-ci avait bien méritée par plus de trente années de négociations souvent pénibles et ardues, dans lesquelles peut-être, si nous en croyons Flassan, le diplomate français avait pu déployer « plus de sagesse que d'élévation et plus de bon sens que de transcendance », mais qui ne lui avaient pas moins acquis une réputation incontestée « de talents, de zèle et de travail (1) ».

Rentré de Portugal en France, au cours d'octobre 1749, avec M. de Vergennes, M. de Chavigny ne songea plus à emmener son neveu en Italie. Il jugeait que le chevalier, ayant atteint sa trentième année, et fort au courant des secrets des chancelleries, pouvait à présent se passer de tutelle. Grâce à ses enseignements, à ses conseils et à ses exemples, l'élève s'était brillamment formé. Le moment semblait venu de le gratifier d'un poste où il lui fût possible de développer ses dispositions heureuses et de donner carrière à sa légitime ambition.

Déjà, lorsque après la mort de l'empereur Charles VII il avait quitté l'Allemagne, M. de Chavigny caressait

(1) Lettre de l'abbé de Laville au président de Chavigny.



l'espérance que le marquis d'Argenson, eu égard à la connaissance que le chevalier de Vergennes venait d'acquérir des affaires si compliquées de la Bavière, daignerait l'accréditer à la cour de l'Électeur Alexandre. A ce propos, il écrivait, le 18 août 1745, au prince de Conti :

« J'ai deux neveux : l'un qui est auprès de moi et que j'ai élevé et formé avec grand succès aux affaires ; l'autre qui est au collège Louis-le-Grand et qui commence, selon le bon Père de Latour, à donner quelques espérances (1). Je ne sais si M. le marquis d'Argenson veut me parler du premier dans celui qu'il aura à me proposer, si la cour de Bavière se met à portée de mériter un ministre du Roi bien et dûment caractérisé. Le choix de mon neveu devrait sans doute l'emporter sur tout autre, si l'on ne considérait que les facilités que je lui transmettrais. Je crois qu'il ne serait pas mal de laisser en Allemagne un rejeton de mes principes et de quelque créance que j'y ai acquise. A la vérité, mon neveu n'y aurait pas un grand penchant, parce qu'il a connu trop tôt, dans les traverses que j'ai à essuyer, les difficultés, pour des gens aussi isolés que nous, de percer. »

(1) Le jeune parent dont parle ici M. de Chavigny est le fils de son frère Philibert de Chavigny, président à mortier au parlement de Besançon. Il s'appelait Théodore de Chavigny et était né le 30 avril 1731. Il devint colonel aux grenadiers de France et gouverneur pour le Roi des ville et château de Beaune. Il mourut, à Paris, le 16 janvier 1760.

Le marquis d'Argenson avait pensé, sans doute, que, pour surveiller et diriger un prince de dix-huit ans, il y avait mieux à choisir qu'un diplomate de vingt-cinq ans, malgré les garanties présentées par son caractère et son intelligence reconnue. Le chevalier de Vergennes dut attendre encore. Aujourd'hui l'heure de voler de ses propres ailes avait sonné.

Le 14 octobre 1749, M. de Chavigny fut présenté par le ministre de Puisieux à Louis XV, afin de le remercier de sa récente nomination d'ambassadeur à Venise. Il s'empressa de saisir cette occasion favorable pour recommander son neveu de prédilection au Roi lui-même.

« Le jeune négociateur que j'ai formé, Sire, dit-il, n'a plus besoin de mes secours, et j'aurai besoin des siens pour continuer à servir Votre Majesté. Il est temps que je finisse et qu'il commence. »

Ce solennel témoignage d'approbation et d'estime ne fut pas oublié. Quelques mois plus tard, le chevalier de Vergennes était promu ministre de France auprès de l'Électeur de Trèves. Il arrivait à son poste vers la fin de juillet 1750.



CHAPITRE II

A toute autre époque, le poste de chargé d'affaires de France à la cour de Trèves n'aurait offert qu'un assez médiocre intérêt. L'Électorat comptait à peine 400,000 habitants, et ses revenus ne dépassaient guère 520,000 livres. Une compagnie de gardes du corps de 100 hommes, un régiment de 1,000 soldats de troupe de ligne et 2,400 miliciens composaient l'armée.

L'Électeur François-George régnait depuis 1729. « D'une des premières et des plus illustres familles d'Allemagne », comme l'atteste dans ses Mémoires la margrave de Bareith, sœur de Frédéric II, il jouissait d'une réelle influence, en grande partie due à ses alliances de parenté, car il n'avait pas moins de seize frères et sœurs et de cent cinquante neveux.

A son titre souverain de prince-archevêque et Électeur de Trèves, François-George joignait, de son chef personnel, les titres de comte de Schœnborn, d'évêque de Worms, de codirecteur du cercle du Haut-Rhin et



de prévôt d'Elwangen, en Souabe. Dans les Diètes germaniques son suffrage acquérait une importance particulière, parce que, bien qu'occupant le second rang parmi les Électeurs, il opinait le premier : celui auquel le premier rang appartenait, l'Électeur de Mayence, étant de droit président de l'assemblée, et, en cette qualité, ne votant que le dernier après avoir recueilli toutes les voix.

Trèves étant la capitale de son petit État, l'Électeur eût dû y demeurer; mais, respectueux des traditions de ses prédécesseurs, il avait maintenu sa résidence, près de Coblentz, dans le vieux château fort d'Ehrenbeitstein.

Le prince-archevêque professait peu de goût pour les affaires ecclésiastiques. Malgré ses soixante-dix ans, sa constante préoccupation était la chasse. Sans cesse il se déplaçait pour satisfaire sa passion favorite; ce qui ne l'empêchait pas, à ses heures, de faire preuve en politique d'une rare prudence, alliée à une singulière pénétration.

Dès la première entrevue, le chevalier de Vergennes ne s'y méprit point. Rendant compte à M. de Puisieux de son audience de réception, il lui écrit, à la date du 18 août 1750 : « Dans le peu que j'ai eu l'honneur de l'entretenir (François-George), j'ai pu apercevoir, sous un extérieur épais et massif, un esprit vif et délié. »

A voir, même aujourd'hui, les cités secondaires d'Allemagne, on peut se faire une idée de ce que devait être Coblentz, il y a plus d'un siècle. Le voyageur, traversant la ville en diligence ou en voiture de poste, vers 1750, était frappé par sa situation superbe au confluent du Rhin et de la Moselle; il remarquait ses quais, ses églises, quelques édifices publics : le palais électoral n'était pas encore construit. Mais, une fois le tribut d'éloges payé au panorama et au caractère pittoresque des environs, l'atmosphère d'ennui s'étendant partout aurait eu vite raison de son admiration première. Coblentz ne présentait, en réalité, aucune ressource. L'Électeur tenait peu ou point de cour. Le plus souvent il réside à Kerlich, « pour prendre, ainsi que l'écrit M. de Vergennes, le divertissement de la chasse au perdreau », ou à Montabaur, « pour prendre le divertissement de la chasse au cerf ou au sanglier ». Et, quand il reste confiné dans les hautes murailles d'Ehrenbeitstein, soit par amour du calme et du repos, soit par « défiance naturelle ou systématique », il est presque inaccessible même aux ministres accrédités près de lui.

M. de Vergennes ne jouit donc pas à Coblentz d'une existence animée par les réceptions et par les plaisirs. Il ne le cache pas. Il confesse hautement que le lieu de séjour, où le fixe son devoir, est entièrement dénué des plus vulgaires attraits. Chaque fois qu'il a l'occasion de

recevoir la visite de quelques personnages de marque qui lui sont recommandés, il prend soin de s'excuser auprès de M. de Puisieux de l'impuissance où il s'est trouvé de leur faire goûter quelques distractions.

« Je désirerais avoir pu, écrit-il, le 2 août 1751, au ministre des affaires étrangères, procurer à M. de Guimont autant d'agréments ici (qu'à Mayence); mais il ne peut me tenir compte que de ma bonne volonté. » — « Je n'ose me flatter, répète-t-il le 10 du même mois, d'avoir réussi à leur procurer (aux comtes de Lauraguais) quelque sorte d'agrément dans un pays qui n'en fournit pas par lui-même. »

Et, lorsque le ministre lui adressera une circulaire pour seconder le mieux qu'il pourra l'entreprise scientifique et littéraire de M. de Malesherbes, l'invitant à « envoyer pour le *Journal des savants* la liste et l'appréciation des livres et autres ouvrages qui se publient dans les États de sa résidence », il aura le regret de lui répondre : « De tous ceux qui ont l'honneur de servir le Roi dans les affaires étrangères, il n'y en a pas, je pense, qui soit moins à portée que moi de contribuer au progrès des sciences : la littérature est à peine connue à Coblentz et dans le pays de Trèves (1). »

(1) M. Gaston de Bourge, *Le comte de Vergennes, ses débuts diplomatiques.*



Les circonstances politiques allaient se charger de donner au poste occupé par le jeune diplomate une certaine animation.

Ce n'était pas assez pour la fille de Charles VI d'avoir fait rentrer dans la maison d'Autriche la couronne impériale. Déjà Marie-Thérèse projetait de l'y consolider de telle sorte qu'à l'avenir il fût presque impossible qu'elle en sortît de nouveau.

La dignité de chef du Saint-Empire, étant élective, se trouvait livrée, à la mort de chaque empereur, aux brigues et aux hasards des suffrages. L'Impératrice-Reine résolut de faire, dès à présent, désigner à l'Empereur, son époux, un successeur éventuel, et ce successeur, par elle choisi, ne devait être autre que l'aîné de ses fils, le jeune archiduc Joseph.

Pour réaliser ses habiles et ambitieux desseins, Marie-Thérèse entreprit de ressusciter une ancienne coutume, consistant, du vivant même de l'Empereur, à faire procéder à l'élection d'un successeur présomptif, appelé *Roi des Romains,* lequel, sans élection nouvelle, lorsque la vacance de l'Empire venait à se produire, se trouvait de droit Empereur.

C'est en procédant ainsi que, naguère déjà, la maison d'Autriche avait rendu la couronne impériale d'élective à peu près héréditaire à son profit. Mais, à la Diète de 1671, une réaction contre cette sorte d'usurpation

s'était produite, et les États réunis avaient décidé que désormais on ne recourrait plus, l'Empereur vivant, à la désignation d'un Roi des Romains, si ce n'est aux cas exceptionnels où l'Empereur régnant serait dans l'impossibilité de gouverner. Le père de la reine de Hongrie, l'empereur Charles VI lui-même, lors de son avènement, avait solennellement juré de respecter cette décision.

Marie-Thérèse ne se dissimulait pas les obstacles qu'un pareil but susciterait du jour où il viendrait à être divulgué. Elle connaissait ses ennemis. Elle savait que la France et la Prusse notamment ne ménageraient pas leurs efforts pour empêcher son fils d'être élu Roi des Romains. Aussi son travail d'approche fut-il tout d'abord entouré du plus profond secret.

La Russie, adroitement sondée, ne se montra pas défavorable. Quant au roi d'Angleterre, qui, en sa qualité d'Électeur de Hanovre, faisait partie de la Diète, il se chargea d'entamer les négociations; et il le fit avec une telle ardeur que bientôt tout mystère disparut et l'affaire devint publique.

Au cours du mois de juillet, sous prétexte de visiter ses États du continent, George II, accompagné de son ministre le duc Newcastle, se rendait à Hanovre, et commençait avec les représentants de certains Électeurs des conférences en vue de rédiger un protocole « sur

les moyens d'acheminer l'élection du Roi des Romains ». Déjà même il se flattait d'être parvenu à constituer une majorité au sein de la Diète électorale en faveur de l'archiduc.

Il était d'une suprême urgence, pour la France, d'intervenir, si elle voulait empêcher l'entente en formation de devenir définitive et indissoluble. Peut-être en était-il temps encore. Il convenait, à tout événement, de dissuader d'entrer dans le complot ceux des Électeurs sur lesquels le roi de France avait exercé jusque-là une influence qui, de leur part, était rien moins que désintéressée.

Le prince-archevêque de Trèves semblait ne s'être point encore prononcé; cependant, en raison de l'autorité de son suffrage, on avait lieu de supposer que la cour de Vienne devait entretenir avec lui de secrets pourparlers. M. de Vergennes reçut la mission de s'enquérir, de surveiller et d'agir, pour rompre, s'il était possible, le faisceau que les intrigues du roi d'Angleterre n'avaient que trop bien formé. Ses instructions lui enjoignirent expressément « 1° de persuader de plus en plus l'Électeur (de Trèves) des dispositions sincères du Roi à cultiver la bonne intelligence qui subsiste si heureusement entre la France et tout l'Empire en général et Son Altesse Électorale en particulier; 2° de veiller à toutes les négociations de l'Empire, tant domestiques

qu'étrangères; surtout de découvrir s'il est vrai, comme on en a répandu le bruit, que la cour de Vienne négocie auprès de ce prince pour faire l'aîné des archiducs Roi des Romains et un de ses frères coadjuteur à Trèves; dans le cas de l'affirmative, de pénétrer quelle est l'intention de l'Électeur là-dessus, et lequel l'emportera auprès de lui du zèle qu'il affecte pour le bien et le repos de l'Empire ou de l'attachement qu'il conserve en secret pour la cour de Vienne (1) ».

Quelque généraux et vagues que fussent les termes employés, en réalité la mission du représentant de la France avait pour objectif d'empêcher ou tout au moins de contrarier l'élection du fils de Marie-Thérèse comme Roi des Romains.

Dès son arrivée à Coblentz, M. de Vergennes se met à l'œuvre; et bientôt ce ne fut plus avec M. de Puisieux, mais avec son successeur qu'il échange à ce sujet sa correspondance officielle. Le comte de Puisieux n'avait fait que passer au département des affaires étrangères. Le 11 septembre 1751 les exigences de sa santé l'obligeaient de prier le Roi de le décharger du poids d'une fonction désormais trop

(1) *Mémoire pour servir d'instruction au chevalier de Vergennes, allant résider près l'Électeur de Trèves en qualité de ministre du Roi.* Archives du ministère des affaires étrangères.



lourde. Il emportait dans sa retraite — le roi de Prusse se plaît à lui en rendre témoignage — « l'approbation non seulement de son maître, mais encore de ses alliés (1) ».

Le marquis de Saint-Contest, qui le remplaçait, allait suivre avec non moins d'application et de sollicitude les événements d'Allemagne. Pour mettre le nouveau ministre, aussi exactement que possible, au courant du milieu dans lequel la politique française ne cessait d'évoluer, nous voyons le chevalier de Vergennes s'appliquer à retracer, jusque dans les plus intimes détails, le portrait des principaux personnages de la cour de l'Électeur de Trèves, et notamment du ministre des affaires étrangères, M. de Spangenberg, et du chancelier, M. de Colz.

(1) Frédéric écrivait à son ambassadeur à Paris, lord Maréchal d'Écosse, la lettre suivante :

« Potsdam, 21 septembre 1751.

« ...Je suis bien fâché que le dérangement de la santé de M. de Puisieux l'ait obligé de se retirer de son poste. On lui doit le témoignage qu'il avait dignement servi son maître pendant son ministère; aussi a-t-il mérité par là mon estime pour toujours. Je n'ai point entendu parler beaucoup de son successeur, le marquis de Saint-Contest; il m'importe cependant de connaître son caractère. Je suis d'avis que vous cherchiez à faire connaissance avec ceux qu'il a fréquentés autrefois pour apprendre d'eux et même de ceux qui ne sont pas de ses amis, pour pénétrer avec justesse quel est son caractère, s'il a de l'esprit, de la pénétration et du discernement, et ce que l'on doit attendre de sa façon de penser sur les affaires. » *Correspondance de Frédéric II*, t. VIII, p. 455.



A Monsieur le marquis de Saint-Contest.

« A Coblentz, le 6 décembre 1751.

« MONSEIGNEUR,

« Il me reste à vous donner une idée, la plus exacte que je pourrai, du caractère, des qualités et des affections personnelles des deux ministres qui participent à la confiance de l'Électeur de Trèves. Je commencerai par M. de Spangenberg, qui en possède la plus grande partie, pour ne pas dire le tout.

« On ne peut lui refuser beaucoup d'esprit et de talent, une connaissance étendue des affaires intérieures de l'Empire et de son système : celles que l'on appelle ici étrangères ne lui sont pas à beaucoup près aussi familières. En général, il s'en soucie et s'en occupe assez médiocrement; en cela il gratifie le goût de son maître, qui ne craint rien plus que de paraître participer aux mesures et aux engagements de quelque puissance que ce soit.

« Les principes et les affections de ce ministre ne sont pas favorables, il n'a pas toujours pensé de même; mais depuis que la maison d'Autriche a commencé à se relever de ses disgrâces, il a suivi sa fortune. Le titre de conseiller intime de l'Empereur et une pension d'environ trois mille florins qu'il en reçoit de l'aveu de son

maître, assurent la cour de Vienne de sa persévérance et de sa fidélité. Cependant, je ne présume pas que sa reconnaissance et son attachement pour cette cour l'aveuglent au point de vouloir entraîner l'Électeur de Trèves dans toutes ses vues. En tout cas, il n'y réussirait pas; ce prince, aussi éclairé que son ministre, sait prendre conseil de lui-même. Le souvenir de la guerre de 1734 nous répond de sa circonspection. Mais je dois à M. de Spangenberg la justice qu'il est modéré, hors sur le roi de Prusse. Des motifs particuliers et personnels ont grande part à son aversion pour ce prince, qu'il ne sait pas déguiser. Pour ce qui est des qualités personnelles de M. de Spangenberg, il a le défaut assez commun aux Allemands de vouloir être fin; mais sa finesse, si l'on peut donner ce nom à la dissimulation, n'est pas soutenue d'un assez grand usage du monde. De là un embarras marqué lorsqu'on lui fait une question imprévue, dont il se tire assez communément aux dépens de la vérité, ainsi que j'ai eu quelquefois l'occasion d'en faire l'expérience.

« Au reste, de la plus grande défiance, mais ce défaut lui est peut-être moins naturel que nécessaire pour complaire à son maître qui se fait gloire d'être défiant jusque-là qu'il n'y a pas longtemps que ce prince, causant familièrement avec moi, me disait avec une sorte d'ostentation qu'il ne s'était voué à la grande retraite dans

laquelle il vit que pour éviter « qu'on ne lui tiràt les vers du nez » ; ce sont ses termes.

« M. de Spangenberg a la réputation d'écrire sa langue avec la plus grande facilité et la plus grande précision ; travailleur infatigable, il est occupé sans relâche des affaires de son maître, qu'il expédie avec la plus grande diligence. De là, le crédit qu'il a sur l'Électeur ; mais plus particulièrement encore parce qu'il lui persuade, à ce que l'on prétend, qu'il ne sort rien de sa plume qui ne lui ait été inspiré par Son Altesse Électorale, genre de flatterie auquel ce prince n'est pas indifférent.

« Je viens présentement au chancelier (M. de Colz). Comme son influence est bornée aux affaires civiles et intérieures de cet Électorat, je ne m'étendrai pas, à beaucoup près, autant sur ce qui le regarde. Il ne manque pas de connaissances des affaires publiques, mais il est moins actif que M. de Spangenberg ; d'ailleurs, l'esprit moins souple et moins complaisant ; plus attaché à l'Électorat qu'à l'Électeur, il ne craint pas de lui résister lorsqu'il s'agit de l'intérêt de son pays. Assez franc et ouvert, dégagé de tous liens et toutes affections étrangères, peut-être faute d'en être recherché, car il passe pour être intéressé. Né dans le pays de Trèves, où il a sa famille et ses biens, il sent mieux qu'un autre l'avantage, pour cet Électorat, de se ménager l'amitié de la France.



« De là le reproche qu'on lui fait d'être Français. Cette imputation a contribué, dit-on, à lui faire perdre la faveur de son maître, mais j'ai peine à le croire; M. de Spangenberg l'a été (Français) pendant un temps, plus que le chancelier, sans que cela lui ait fait le moindre tort. Je pense plutôt que l'Électeur, qui est extrêmement vif et qui ne peut supporter la plus légère contradiction, s'est lassé de celles de ce ministre, qu'il traite, au reste, fort honnêtement, mais sans lui donner sa confiance. Ce détail vous paraîtra, Monseigneur, fort imparfait, je ne me suis attaché qu'à la plus exacte vérité; il n'y a pas une circonstance hasardée et qui ne soit pesée au poids du sanctuaire.

« Je n'estime pas devoir finir sans résumer, le plus succinctement qu'il me sera possible, les principes de conduite que l'Électeur de Trèves a déclaré plusieurs fois et dont il m'a assuré qu'il ne se départirait pas, nommément par rapport à l'élection du Roi des Romains, la seule affaire dont il a été question depuis que je suis à la cour. Ce prince, qui n'est occupé que d'assurer son indépendance et son repos, n'est entré et n'entrera dans aucune sorte d'engagement. Il conservera la liberté de son suffrage jusqu'au moment même de l'élection; ce n'est pas dire pour cela que l'Électeur ne s'intéresse au succès de l'élection : les bienfaits dont sa maison est redevable à la cour de Vienne ne permettent pas de douter

qu'il ne désire lui donner ce témoignage de sa reconnaissance avant sa mort, mais autant qu'il pourra se concilier avec le bien et la tranquillité de sa patrie. Ce prince m'a souvent parlé de la distinction qu'il sait faire de ses obligations comme comte de Schœnborn et comme Électeur de l'Empire; que, dans la première qualité, il doit s'intéresser à la prospérité de la maison d'Autriche, mais, dans la seconde, il ne pourrait sans trahir son devoir se dispenser de s'occuper de toute préférence du bonheur et du bien-être de ce même Empire. Ce sentiment est trop noble et trop équitable pour supposer que ce prince veuille s'en écarter et concourir à l'élection de l'archiduc, s'il prévoit qu'elle puisse occasionner un schisme et devenir une source funeste de troubles et de malheurs.

« Je suis, etc. (1). »

Cette longue dépêche, si prudente, si mesurée, dont les termes, comme nous l'avoue son auteur, « sont pesés au poids du sanctuaire », nous révèle déjà quelle est la manière de voir et d'agir du chevalier de Vergennes. Il est avant tout un diplomate. Il en possède la finesse, la modération et la courtoisie froide et impassible. Il se distingue par un esprit d'observation toujours attentif. Il procède avec science et méthode; nous serions

(1) Archives du ministère des affaires étrangères.



presque tenté d'ajouter, si le mot ne paraissait un peu forcé, que cette science et cette méthode sont celles du psychologue et du stratégiste.

Dès l'abord il s'ingénie à pénétrer jusqu'au fond les hommes et les choses, de façon à pouvoir utilement ensuite réfléchir aux moyens les plus efficaces soit à les attirer à lui par bienveillance ou adresse, soit au besoin à les dominer et à les vaincre par autorité ou contrainte.

Ainsi profite-t-il de la première occasion qui lui est offerte afin de sonder l'Électeur quant au conflit qui agite sa conscience mal assurée et hésitante « entre son zèle pour le bien et le repos de l'Empire et son attachement secret pour la cour de Vienne ». Et, si la réponse de François-George, décidé « à établir une distinction entre ses obligations personnelles et ses obligations électorales », peut sembler relativement favorable, il serait téméraire de se flatter que, de ce côté, toute inquiétude ait cessé.

En ce qui concerne M. de Spangenberg, devenu conseiller intime de l'Empereur, aucun doute ne saurait subsister : il est acquis tout entier à la politique de Vienne. M. de Vergennes sait maintenant à quoi s'en tenir; il se prépare, en conséquence, à le déjouer et à le combattre. M. Gaston de Bourge, dans la consciencieuse et remarquable étude, si malheureusement inter-

rompue par sa mort, qu'il a consacrée aux commencements de la carrière de M. de Vergennes (1), retrace en détail les phases diverses des négociations poursuivies par le diplomate français pour faire échouer l'élection d'un Roi des Romains.

On voit l'envoyé de France à Coblentz commencer par essayer de retarder la réunion de la Diète. Aux ministres des Électeurs il fait observer qu'à l'heure actuelle une telle élection peut paraître prématurée. Il lui semble « qu'il serait de la prudence du collège électoral de ne rien précipiter, de gagner du temps pour se concerter avec les Électeurs dissidents (le roi de Prusse et l'Électeur Palatin); qu'il ne pourrait y avoir de danger dans le retard, puisque l'on ne voyait pas de nécessité urgente, mais qu'il n'en serait pas de même d'une trop grande précipitation ».

Plus tard, quand il est convaincu que « la politesse, la douceur et la circonspection » ne parviendront pas à lui concilier à elles seules la confiance de son principal antagoniste, M. de Spangenberg, il n'hésite pas à élever quelque peu le ton de son langage, car « il faut, dit-il, d'autres ressorts pour émouvoir et gagner les Allemands ».

Enfin, la cour de Russie ayant cru devoir insérer dans

(1) *Le comte de Vergennes, ses débuts diplomatiques*. Victor Palmé, édit. 1888.



les journaux allemands « qu'elle ferait faire, au besoin par la force, l'élection du Roi des Romains », la riposte de la France, sous la forme d'une dépêche du ministre des affaires étrangères à son représentant à Coblentz, suit de quelques jours seulement la menace.

« On assure, écrit le ministre à la date du 31 janvier 1751, que, par l'accession de l'Angleterre au traité des deux impératrices, la Russie a pris, de concert avec les cours de Vienne et de Londres, l'engagement de faire faire par la force l'élection d'un Roi des Romains. L'on a même eu soin de l'annoncer avec affectation dans toutes les gazettes, particulièrement dans celle d'Utrecht du 11 janvier. Il n'y a nul inconvénient que vous en parliez comme de vous-même à M. de Spangenberg, lorsque vous en trouverez l'occasion, et que vous lui fassiez sentir que la méthode que l'on veut suivre pour l'élection d'un Roi des Romains est bien propre à rallumer promptement la guerre en Europe et particulièrement dans l'Empire, parce que le Roi ne souffrira pas vraisemblablement que les Russes s'avisent de vouloir traiter l'Allemagne comme ils ont précédemment traité la Pologne (1). »

Cette attitude, aussi ferme que précise, produisit un effet presque immédiat. Le pusillanime François-

(1) Dépêche de M. de Puisieux à M. de Vergennes. Archives du ministère des affaires étrangères.



George avait encore trop présents à la pensée les ravages occasionnés dans ses États par les dernières campagnes pour ne pas être profondément troublé par le spectre d'une nouvelle prise d'armes. Son imagination sénile se figurait déjà voir les troupes françaises, réunies sur le Rhin, franchissant le fleuve pour envahir son territoire. Aussi, après de cruelles perplexités, se décida-t-il à répondre à la cour de Vienne que, « *si l'on pouvait être assuré du consentement de la France,* et procéder à l'élection *sans craindre le renouvellement de la guerre,* il y concourrait volontiers; mais que, dans les dispositions où il voyait les choses et les esprits, il ne croyait pas que le moment fût venu de presser cette affaire, sa situation l'obligeant à plus de ménagements et plus d'égards qu'aucun autre ».

Les cours d'Autriche, d'Angleterre et de Russie s'arrêtèrent devant cette résistance et n'insistèrent pas. Le projet de l'élection d'un Roi des Romains était pour le moment ajourné. La France ne demandait pas davantage. Elle était, en grande partie, redevable de ce résultat satisfaisant à l'intelligence et à la souplesse de son jeune ministre près l'Électeur de Trèves, et M. de Bourge fait remarquer à juste titre « que le succès de M. de Vergennes, dans cette première mission, peut être considéré comme ayant été complet ».

On se plut à le reconnaître à Versailles. En prenant



possession de son département, M. de Saint-Contest s'empressait d'écrire à son habile agent de Coblentz : « Je suis déjà instruit de votre application et de vos services; et vous pouvez compter sur mon attention à les faire valoir en toute occasion auprès de Sa Majesté (1). »

Un incident presque futile en apparence faillit compromettre ces précieuses dispositions. Un meunier, nommé Marquis, que la correspondance officielle qualifie « de perturbateur du repos public et de coupable de très grands crimes », s'était permis, à deux reprises, de dégrader un chemin établi près de son moulin par les ingénieurs royaux. Pour échapper à la répression de ses méfaits, Marquis avait eu hâte de se réfugier dans le petit village de Revin, situé aux confins de la France et de l'Électorat de Trèves. M. de Vergennes, saisi de cette affaire par une réquisition du maréchal de Belle-Isle, avait demandé à l'Électeur l'extradition du délinquant, laquelle avait été immédiatement accordée. Or, précisément au même moment, Louis XV revendiquait comme lui appartenant les bourgs de Revin, Fumay et Fepin. M. de Vergennes n'avait pas été instruit de cette circonstance; il n'en résultait pas moins que la demande d'extradition, remise par lui en qualité de ministre du

(1) Dépêche du 13 septembre 1751. Archives du ministère des affaires étrangères.



Roi, semblait impliquer l'abandon des prétentions de la France sur les territoires contestés et la reconnaissance de la souveraineté de François-George.

Dès que M. de Saint-Contest connut la malencontreuse requête, il ne put s'empêcher de laisser échapper un mouvement d'humeur. Il infligea à son subordonné le blâme d'un désaveu. M. de Vergennes se montra très sensible à cette désobligeante mesure. Presque aussitôt il sollicite un congé, soit pour apporter à son chef sa justification, soit pour laisser se dissiper l'effet de l'humiliation qu'il avait subie. Le 6 mars 1752, il quittait Coblentz, se rendant directement en France, où il espérait pouvoir passer plusieurs mois au milieu des siens.

Une subite complication vint écourter ces jours de repos et de vie familiale. On apprit à Versailles que le roi d'Angleterre se préparait à retourner à Hanovre, et que cette fois le voyage devait s'effectuer avec une solennité inaccoutumée. George II partirait escorté d'une flotte de sept vaisseaux de guerre. Sur tout le parcours de l'itinéraire royal des revues militaires étaient commandées; et déjà l'on parlait des fêtes brillantes que le Roi se proposait de donner dans ses États du continent. Cet appareil magnifique, si contraire aux habitudes « d'avarice impardonnable (1) » du souverain,

(1) V. les Mémoires de Frédérike-Sophie-Wilhelmine de Prusse, margrave de Bareith.

rapproché de la présence du ministre des affaires étrangères britannique, le duc de Newcastle, et de la convocation à Hanovre de la plupart des ministres des princes électoraux, ne pouvait laisser aucun doute sur le but du nouveau déplacement royal.

Les chancelleries savaient de longue date que la capitale du Hanovre était, pour employer l'expression pittoresque de Frédéric, « toujours l'endroit où le roi d'Angleterre avait eu l'occasion de cabaler et de chipoter plus à son aise ». Il n'était pas douteux que la question ajournée de l'élection d'un Roi des Romains allait être reprise dans cette assemblée des représentants des Électeurs, qui depuis a reçu le nom de « Congrès de Hanovre ».

Dès que ces projets furent révélés au roi de Prusse, qui, nous l'avons vu, marchait d'accord avec la France, pour empêcher un archiduc autrichien d'être nommé Roi des Romains, ce prince se hâta d'écrire à Louis XV, le pressant de dépêcher un agent à Hanovre et surtout de faire choix « d'un ministre aussi habile qu'intègre, aussi ferme dans ses principes que réservé dans son langage ».

Louis XV trouva sans doute que le chevalier de Vergennes réunissait ces précieuses qualités, car ce fut lui qu'il désigna, en lui faisant transmettre l'ordre de se rendre sur-le-champ à Hanovre; et M. de Vergennes dut

partir précipitamment le 20 avril 1752 pour cette destination.

M. Gaston de Bourge a très heureusement indiqué les conditions toutes différentes de cet envoi réitéré du ministre français en Allemagne. « La mission du chevalier de Vergennes à Hanovre forme le second acte d'une comédie politique dont le premier acte s'est joué à Coblentz. Ici et là il s'agit de savoir si l'archiduc Joseph sera élu Roi des Romains; seulement décor et acteurs sont changés. Au lieu du morne Coblentz et du palais à peu près clos d'Ehrenbertstein, une cour ouverte, nombreuse et aussi brillante que le comporte le peu de grâce et de majesté du souverain. On célèbre, dans des festins somptueux, les anniversaires de l'avènement de George II à la régence de l'Électorat et de son couronnement comme roi d'Angleterre. Une troupe française est engagée pour la saison; et nous apprenons, par la *Gazette de France*, qu'elle a joué, par exemple, sur le théâtre de la Cour le 24 juillet, le *Philosophe marié*, et le 10 octobre les *Philosophes amoureux* de Destouches. Puis, comme, le Roi étant veuf et la princesse de Galles veuve et vivant en Angleterre dans une profonde retraite, il manque à cette cour une femme qui ait qualité pour présider à des fêtes royales, George II appelle auprès de lui sa fille Marie, femme du landgrave de Hesse-Cassel; et le séjour de cette princesse est marqué

par un enchaînement de fêtes « qui, écrit-on de Hanovre à la *Gazette de France,* se succèdent sans interruption... Hier, il y eut bal masqué dans la salle de la comédie, et on en prépare un autre encore plus brillant pour la semaine prochaine. »

Tel est le théâtre sur lequel va s'engager le nouvel assaut diplomatique.

« Le changement d'acteurs, ajoute M. de Bourge, était plus sensible encore. Au lieu du faible et craintif archevêque « qui ne savait que ramper », dit l'impitoyable Frédéric, un roi puissant, hautain, emporté; au lieu de Spangenberg, strictement enfermé, comme un commis de chancellerie, dans le cercle mesquin de ses textes et de ses précédents, un ministre (le duc de Newcastle) habitué à régenter les deux mondes, rompu aux grandes affaires, et aussi pétulant dans ses manières qu'ardent à exécuter ses desseins (1). »

Le roi d'Angleterre rendait la vie assez dure aux diplomates près de lui accrédités. Le plus souvent il les traitait avec hauteur, alors qu'il condescendait à s'entretenir avec eux. Dans une dépêche du 7 juillet 1752, écrite au ministre des affaires étrangères, M. de Vergennes ne croit pas devoir dissimuler que Sa Majesté Britannique a cessé de lui parler, ainsi qu'à M. de Wrede,

(1) *Le comte de Vergennes, ses débuts diplomatiques.*



ministre de l'Électeur Palatin, et à M. de Stadion, ministre de l'Électeur de Mayence. Puis il ajoute :

« M. de Vorster (ministre de Marie-Thérèse) a essuyé pendant assez longtemps la même disgrâce, mais, plus impatient, après beaucoup de démarches auprès des ministres hanovriens pour faire cesser le sujet de ses plaintes, il les a adressées à l'Impératrice. Cette princesse lui a répondu qu'il devait peu s'embarrasser de la disgrâce du roi d'Angleterre, lorsqu'il était assuré et de sa faveur et de la satisfaction qu'elle avait de ses services; que cependant elle regardait le mépris avec lequel on le traitait comme s'il lui était marqué à elle-même; qu'en conséquence elle avait fait venir le comte d'Hindfort (ambassadeur de George II à Vienne), et qu'elle lui avait déclaré qu'elle était trop contente de lui pour le traiter moins bien qu'elle n'avait fait jusqu'à présent; mais que, si le roi d'Angleterre persistait à marquer moins d'égards à son ministre qu'à aucun autre, sur-le-champ elle cesserait toute communication avec la cour d'Hanovre et ferait suspendre toutes ses affaires avec Vienne. Le remède a opéré et le roi d'Angleterre traite assez bien, pour le présent, M. de Vorster.

« Je ne vous rends pas compte de ceci, Monseigneur, dit en terminant M. de Vergennes, dans la vue de former aucune plainte; la froideur ou la disgrâce du roi d'Angleterre, méritée par mon exactitude à exécuter les ordres



de Sa Majesté, m'honore trop pour que je m'en afflige (1). »

A l'honneur des souverains étrangers et à la légitime fierté du sentiment français, constatons que de telles confessions sont rares dans les archives de notre département des affaires étrangères. M. de Vergennes avait raison de ne vouloir formuler aucune plainte, tout en prenant acte de l'attitude inconvenante du monarque anglais. M. Guizot l'a déjà fait remarquer : « Les diplomates ne se fâchent jamais; ils prennent des notes. » Au surplus, il y avait lieu de passer bien des travers et des scandales au prince dont Macaulay a pu dire : « Il n'avait ni les qualités qui rendent la nullité respectable, ni les qualités qui rendent le libertinage séduisant; mauvais fils, plus mauvais père, mari sans fidélité, amant sans bonne grâce. On ne lui attribue aucun acte qui soit d'une âme grande ou humaine. »

Le ministre était digne du maître. Thomas Holles Pelham, devenu, par héritage d'un oncle, duc de Newcastle, poussait l'originalité et le sans-gêne au delà des limites tolérables et permises. Macaulay lui consacre également les lignes suivantes : « On le voyait à son lever serrant toutes les mains, jetant les bras autour de tous les cous, donnant de petites tapes à toutes les

(1) Archives du ministère des affaires étrangères.



épaules, et renvoyant les gens les uns avec des gages, les autres avec des promesses; et parfois il savait à peine quel était le nom de chacun d'eux. »

C'est de lui qu'on rapporte une anecdote à peine croyable. Un jour d'hiver qu'il avait été forcé d'aller conférer avec Pitt d'une grave affaire, il trouve son collègue, dans une chambre glaciale, retenu au lit par la goutte. Tout en discourant, le duc de Newcastle aperçoit le lit que lady Chatham avait quitté au moment où il était entré. Il saute dessus, s'y introduit, ramène sur lui les draps et les couvertures, et les deux hommes d'État, d'un lit à l'autre, continuent sans s'interrompre à régler le sort des peuples (1).

A côté du duc de Newcastle, ministre des affaires étrangères, de George II, roi d'Angleterre, se trouvait M. de Munchausen, ministre de ce même George II en tant qu'Électeur de Hanovre. Le *Mémoire pour servir d'instruction,* remis à son départ de France à M. de Vergennes, n'en trace pas un très favorable portrait. « Le grand mérite du chef du conseil de Hanovre, qui a toute la confiance de son maître, est de savoir les affaires de l'Empire; mais il les sait plus en procureur qu'en homme d'État, et il les traite de même. Il a toute la mauvaise chicane qu'on reproche aux Allemands; et on l'accuse

(1) DUTENS, *Mémoires d'un voyageur qui se repose.*



de cacher sous des dehors affectueux plus que de la finesse. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il faut être continuellement en garde dans les entretiens que l'on a avec lui, parce qu'il ne cherche qu'à abuser d'un mot pour faire parler les gens contre leur pensée et qu'il enveloppe les siennes dans des termes ambigus, afin d'être toujours le maître de leur donner le sens qu'il lui plaît (1). »

M. de Vergennes avait donc à tenir tous les rôles. Il devait opposer une patience calme et digne au silence malveillant du Roi; supporter sans déplaisir apparent les inégalités d'humeur et les excentricités surprenantes du ministre anglais; enfin déjouer les astucieuses politesses et les fourberies savantes du ministre hanovrien.

Dès la première entrevue (11 mai 1752), la vivacité bizarre du duc de Newcastle éclatait au cours d'un dialogue que M. de Vergennes transcrit textuellement à M. de Saint-Contest.

« Qu'êtes-vous venu faire ici? s'exclama le duc de Newcastle, quels sont donc les objets de votre instruction? — Le plus essentiel, ai-je reparti, est d'assurer le Roi votre maître des sentiments de Sa Majesté, de ne perdre aucune occasion de lui faire connaître la dispo-

(1) Archives du ministère des affaires étrangères.

sition où elle est de cultiver, d'affermir et même de resserrer la bonne intelligence qui subsiste si heureusement entre les deux couronnes. — Cela est bon, répliqua Newcastle; mais n'avez-vous rien de plus précis sur l'élection du Roi des Romains? »

M. de Vergennes, on le pense bien, n'eut garde de répondre à cette singulière entrée en matière rien moins que diplomatique. La plus vulgaire prudence lui conseillait de sonder d'abord le terrain sur lequel ses pas devaient être comptés.

Ce terrain, du reste, avait quelque peu dévié. Le but final était toujours d'empêcher l'élection du fils de Marie-Thérèse comme Roi des Romains, mais à l'aide d'un moyen différent. Les efforts du diplomate français ne visaient plus le prince-archevêque de Trèves, dont il avait eu raison dans sa précédente mission. Cette fois il fallait circonvenir et influencer un autre membre de la Diète germanique, l'Électeur Palatin, Charles-Théodore, résidant à Manheim, réprésenté aux conférences de Hanovre par M. le baron de Wrede.

L'Électeur Palatin, se fondant sur l'article 18 du traité d'Aix-la-Chapelle, élevait tant contre l'Angleterre et la Hollande que contre la cour de Vienne certaines prétentions pécuniaires et territoriales. Aux deux premières il demandait le payement d'une somme de 50,000 livres sterling, solde de subsides arriérés

remontant à la guerre de la succession d'Espagne, avec décharge d'un emprunt de 500,000 florins que le feu Électeur Jean-Guillaume avait contracté sous leur garantie pour subvenir aux frais de cette même guerre.

A l'égard de la cour de Vienne la réclamation de l'Électeur était plus compliquée. Il prétendait que, pour l'indemniser de dommages qu'il évaluait à des sommes considérables, « la cour de Vienne lui restituât le fief de Pleystein, et dégageât de tout nœud féodal, de la part de la couronne de Bohême, tant ledit fief que d'autres petits fiefs de la même couronne enclavés dans le duché de Sulzbach ; qu'elle lui accordât pour toutes ses terres et celle du duc de Deux-Ponts, d'une autre branche de la maison Palatine, le privilège de n'en pouvoir appeler à aucun tribunal de l'Empire (1); qu'enfin elle lui cédât le comté de Falkenstein, enclavé dans le Palatinat, et lui accordât l'expectative et l'investiture éventuelle du fief d'Ortenau, actuellement possédé par le prince de Baden-Baden. »

Le cabinet de Versailles résolut de profiter de ces incidents pour entraver encore une fois l'élection du Roi

(1) Le privilège de *non appellando* tenait fort à cœur à l'Électeur Palatin, et voici pourquoi. Les sujets des duchés de Juliers, Berg, Neubourg et Sulzbach dans leurs différends avec lui avaient le droit d'en appeler au conseil Aulique, ce qui plaçait l'Électeur dans une situation de dépendance vis-à-vis de la cour de Vienne. L'abolition de ce droit de recours lui rendait sa liberté de souverain. (V. M. Gaston DE BOURGE, *loc. cit.*)



des Romains. Il déclara, en effet, qu'il faisait de la satisfaction aux réclamations de son allié l'Électeur Palatin une condition préalable et *sine quâ non* de son adhésion à l'élection si ardemment souhaitée par les cours de Vienne et de Londres (1).

Ce n'était pas à tort que le chevalier de Vergennes avait été averti que le chef du conseil de Hanovre dirigeait la politique de l'Électorat « plus en procureur qu'en homme d'État ». Les faits allaient se charger de confirmer l'appréciation. Ne se sentant pas de taille à vaincre la résistance de la France, formulée par son représentant en termes aussi courtois que résolus, les ministres de George II eurent recours à un véritable expédient de procédure. Ils déclarèrent bien haut, au nom de ce prince et au nom des puissances agissant de concert avec lui, qu'ils admettaient sans discussion le *principe d'une satisfaction raisonnable* à accorder à

(1) Le *Mémoire pour servir d'instruction* à M. de Vergennes porte textuellement :

« Dès que le Roi fut informé du dessein des cours de Londres et de Vienne de faire le jeune archiduc Roi des Romains, Sa Majesté, conformément au droit qu'elle a de veiller au maintien du système établi dans le traité d'Aix-la-Chapelle, pour la tranquillité publique et la conservation des lois, constitutions et usages de l'Empire qu'elle a garantis par la paix de Westphalie, déclara que non seulement elle ne s'opposerait point à l'élection, mais que même elle en verrait l'exécution avec plaisir, pourvu qu'elle fût conforme auxdites lois et usages de l'Empire, *qu'elle se fît du gré des électeurs ses alliés et qu'ils obtinssent une satisfaction raisonnable sur leurs prétentions*, et qu'enfin cette élection n'eût rien de contraire au traité d'Aix-la-Chapelle. »

l'Électeur Palatin; que, dès lors, le principe étant une fois admis, il n'y avait plus aucun motif pour retarder les préliminaires de l'élection du Roi des Romains, sauf, l'élection faite, à arbitrer quelle était la *satisfaction raisonnable* à laquelle pouvait prétendre l'Électeur.

M. de Vergennes, d'après les instructions de son gouvernement, opposa un refus catégorique à cet artifice habile et commode, consistant à avoir l'air d'accorder en la forme ce qu'on est ultérieurement résolu à refuser, une fois le procès gagné et le jugement exécuté. Puis il se renferma dans le silence qu'il ne rompit un instant que pour affirmer, dans un entretien avec le comte de Stadion, ministre de l'Électeur de Mayence, « que son maître ne désirait pas la guerre, mais qu'il ne la craignait pas non plus (1) ».

Devant cette ferme attitude, le roi d'Angleterre se prit à réfléchir. Il chargea le duc de Newcastle de représenter à Vienne qu'il n'y avait plus d'autre alternative que de passer outre par la convocation de la Diète en vue d'élire le Roi des Romains à la pluralité des voix, l'unanimité étant impossible par le mauvais vouloir de l'Électeur Palatin soutenu par la France; ou bien de négocier directement avec ce dernier et de parvenir, en le désintéressant, à gagner son suffrage.

(1) Archives du ministère des affaires étrangères.

M. de Vergennes rentra immédiatement en scène et démontra, à l'aide des traditions et des précédents des Diètes antérieures, que, pour l'élection d'un Roi des Romains, la pluralité des voix ne suffisait pas et que l'unanimité des électeurs était nécessaire. Après trois mois de pourparlers, de démarches, d'échanges de dépêches, de notes, de protocoles, les adversaires de la France, désespérant d'ébranler sa politique si bien servie par son jeune ministre à Hanovre, baissèrent pavillon et consentirent à discuter les conditions exigées par Louis XV préalablement à l'élection, c'est-à-dire les réclamations du Palatinat.

Un projet d'accommodement destiné à régler et terminer les difficultés pendantes entre Vienne et Manheim fut dès lors proposé par M. de Stadion à ces deux cours. Ce compromis, que les communications officielles désignent sous la dénomination d'*ultimatum*, conçu en six articles, donnait pleine satisfaction à l'Électeur Palatin et à la France. On décidait qu'il devait être procédé à l'élection d'un Roi des Romains à l'unanimité et après l'apurement de toutes les contestations entre Sa Majesté l'Impératrice-Reine et Son Altesse Électorale Palatine. Son Altesse Électorale recevrait 1,200,000 florins. L'Impératrice-Reine s'obligeait à lui restituer la seigneurie de Pleystein avec toutes ses appartenances et dépendances, aussi bien que toutes

les « possessions » enclavées dans les duchés de Neubourg et de Sulzbach, avec reconnaissance de leur droit de « supériorité territoriale ». L'Impératrice-Reine s'engageait en outre à conférer à Son Altesse Électorale Palatine l'expectative du fief d'Ortenau et à lui faire expédier un *privilegium de non appellando illimitatum* pour toutes les provinces que Son Altesse Palatine possédait et pour le duché de Deux-Ponts. Enfin, lesdites stipulations devaient prendre effet et la délivrance des deniers et des actes avoir lieu au cas où « l'élection d'un Roi des Romains en faveur du sérénissime archiduc Joseph serait effectivement faite du consentement unanime de tous les électeurs et *avec le bon gré et l'acquiescement de la France* ».

Rien ne put décider la cour de Vienne à consacrer par sa signature ces propositions. L'hiver approchait. George II, absent déjà depuis six mois de son royaume, jugeait le moment venu de retourner en Angleterre. Force fut aux négociateurs réunis à Hanovre de reconnaître l'inutilité de prolonger les conférences. Aussi, au cours du mois d'octobre, le duc de Newcastle dut-il se résigner à accorder leur congé aux ministres étrangers, en ayant soin, il est vrai, de masquer cette mesure sous l'apparence d'un simple ajournement.

En fait, le congrès de Hanovre avait solennellement avorté. M. de Vergennes dut éprouver une bien légi-

time satisfaction lorsqu'il lui fut donné d'annoncer au marquis de Saint-Contest cette heureuse nouvelle. « Enfin, lisons-nous dans sa dépêche du 19 octobre 1752, le duc de Newcastle a terminé ce matin et dissous le congrès d'Hanovre par une déclaration qu'il a remise aux deux ministres impérial et palatin, pour les assurer de la continuation des bons offices de son maître et les engager à procurer la réponse définitive de leurs cours dans l'espace de deux mois. Avant de procéder à ce dernier acte de médiation, M. le duc de Newcastle m'a fait appeler ce matin, ayant ordre, m'a-t-il dit, du Roi son maître, de me communiquer, dans le plus grand détail, l'état actuel de la négociation et de me charger de vous remercier, Monseigneur, de la manière aimable et confidente dont vous voulez bien vous expliquer avec M. le comte d'Albermarle; que Sa Majesté Britannique s'attendait que, de mon côté, je voudrais bien ne pas croiser une affaire si heureusement acheminée, mais, au contraire, m'employer pour confirmer les bonnes dispositions qui se rencontrent de toutes parts.

« J'ai marqué à M. le duc de Newcastle quelque surprise d'un compliment auquel je devais peu m'attendre, puisqu'il semblerait supposer que je serais capable d'agir contre vos ordres. Il m'a répondu qu'il n'avait pas à se plaindre de moi, mais qu'il me trouvait trop

réservé. J'ai coupé court à cette explication en le félicitant sur le succès de ses soins et sur la satisfaction qu'il devait ressentir de voir cette grande et difficile affaire en si bon train.

« M. le duc m'a avoué qu'il croyait avoir lieu d'être content, que cependant les ministres hanovriens prétendaient que tout ce qu'il avait fait n'aboutirait à rien, mais qu'il espérait que, si nous voulions bien agir dans cette occasion aussi efficacement auprès de l'Électeur Palatin, qu'il se proposait de faire auprès de la cour de Vienne, il ne doutait pas que tout ne fût incessamment d'accord ; que c'était sur quoi il me priait de vouloir bien m'intéresser auprès de vous. Je lui ai promis de vous rendre compte de la manière franche et décidée dont il s'est comporté dans la négociation ; effectivement il n'est pas possible de témoigner plus de zèle et plus de vivacité qu'il n'en a montré dans cette occasion pour les intérêts de la cour Palatine (1). »

Cette fois le ministre anglais se comporte en gentilhomme et en diplomate : il est beau joueur. Son langage recherche les formules les plus courtoises et les plus flatteuses. Il n'en est pas moins curieux de voir l'homme d'État, dont tous les efforts aboutissent à un échec, faire mine de se féliciter du résultat obtenu ; et son interlocu-

(1) Archives du ministère des affaires étrangères.



teur, qui a réussi à déjouer ses plans, renchérir sur ces éloges et affecter à son tour de considérer comme un succès de son partenaire sa retraite prudente et forcée.

Dans sa correspondance intime le noble duc, dépouillant la contrainte officielle et s'abandonnant avec sincérité à sa fougue naturelle, ne songe à dissimuler ni la défaite de sa politique ni la victoire personnelle remportée par le représentant de la France. Il écrivait déjà, avec une visible amertume, le 5 juillet 1752, à son frère lord Pelham : « Si Mirepoix eût conduit cette négociation, je suis sûr que nous aurions réussi ; mais mon ami Vergennes est un fat qui croit que l'habileté d'un ministre est dans les jalousies et dans les soupçons. »

L'art de la diplomatie ne consiste-t-il pas parfois, sinon à éveiller avec perfidie les susceptibilités et les défiances, du moins à les opposer les unes aux autres ou à en tirer parti avec adresse s'il y a lieu? Le duc de Newcastle le savait mieux que quiconque, et, avouons-le, d'ordinaire il n'avait pas coutume d'user envers lui-même d'une aussi austère rigueur.

Cruelle devait être la déception de l'Angleterre. Le monarque fier et dédaigneux qui, à son arrivée à Hanovre, affichait, vis-à-vis de l'envoyé du cabinet de Versailles, un silence méprisant, était venu, malgré lui, à résipiscence ; et, au moment du départ, il chargeait son ministre de solliciter pour l'avenir le bon vouloir et les dispositions

favorables de l'homme qu'il avait si gratuitement offensé.

Voilà donc ce qu'était devenue cette élection d'un Roi des Romains, concertée, annoncée, poursuivie avec tant de persévérance et d'ardeur par les trois grandes puissances de Londres, de Vienne et de Pétersbourg! Au printemps on affirmait avec assurance et presque défi qu'on saurait au besoin la réaliser par la force ; aujourd'hui la réunion de la Diète germanique était renvoyée à la saison prochaine, c'est-à-dire indéfiniment ajournée. Dans les salons des chancelleries, portes closes, chacun prononçait le nom de celui qui était parvenu à rompre la trame ourdie contre la France. M. de Vergennes avait montré qu'il fallait compter avec lui. S'il savait observer les autres pour pénétrer leurs desseins, il commençait par s'observer lui-même. On l'avait trouvé également difficile à émouvoir et à surprendre, toujours courtois et modéré, disposé à la conciliation possible, mais parlant haut et ferme à l'occasion, et imposant à tous le respect par la dignité de sa conduite, la rectitude de son jugement et même par l'opportunité de son silence.

Il recueillit de précieux témoignages d'approbation. Le roi de Prusse fut un des premiers à le couvrir d'éloges. Le bruit s'étant répandu que le duc de Newcastle allait, aussitôt son retour en Angleterre, transférer à Londres le siège des négociations, Frédéric craignit l'ascendant que le ministre de George II pourrait y prendre sur le

représentant de l'Électeur Palatin. Aussitôt il en avisait son ambassadeur à Paris, lord Maréchal d'Écosse, et il ajoutait : « M. de Newcastle se flatte d'avoir à Londres meilleur marché de M. de Wrede. Il n'y sera plus sous l'influence d'un ministre de France aussi vigilant et aussi ferme que M. de Vergennes (1). »

Le duc de Newcastle eut le bon goût de vouloir, lui aussi, rendre hommage au mérite d'un adversaire qu'il avait dû juger digne de lui. Il écrivait à M. de Saint-Contest : « M. de Vergennes s'est fait estimer ici. Ses talents, sa capacité ne peuvent que le recommander à la faveur du Roi. » Et, au moment de prendre congé du ministre de France, il lui remit pour M. de Chavigny la réponse suivante à la lettre d'introduction que quelques mois auparavant l'oncle du jeune diplomate lui avait adressée en faveur de son neveu :

« Hanovre, le 29 octobre 1752.

« *A S. E. M. de Chavigny.*

« Monsieur,

« Rien ne pouvait me flatter plus agréablement que la manière dont Votre Excellence m'a fait l'honneur de se

(1) M. de Mayer, *M. le comte de Vergennes.*

souvenir de moi et de nos anciennes amitiés dans sa lettre qui m'a été remise par M. le chevalier de Vergennes. En tardant à vous en témoigner ma sensibilité, j'ai eu le temps et l'avantage de connaître ce ministre, et je me suis plu à retrouver en lui les talents, les manières polies et les bonnes dispositions que j'ai connus depuis si longtemps à Votre Excellence. Se formant sur le modèle achevé qu'elle lui présente, il s'est déjà rendu digne de la relation étroite dans laquelle il a l'honneur d'être avec elle. Votre Excellence jugera par là de la réception à laquelle M. de Vergennes a dû s'attendre à une cour où les dispositions envers la sienne ne pouvaient être meilleures.

« Comme le temps et les circonstances ont mis entre nous une séparation qui me prive de toute occasion de témoigner personnellement à Votre Excellence la sincérité de l'estime que je conserve pour elle, je la supplie d'agréer les preuves que j'en ai pu donner à monsieur son neveu. Elles n'étaient pas moins dues à son mérite qu'à la distinction de respect et de considération avec laquelle je fais profession d'être, etc...

« Holles Newcastle. »

L'expression de ces sentiments de sympathique déférence honore au même titre le ministre qui la formule avec une si noble délicatesse, celui qui en est l'objet, et



le parent vénérable et invariablement dévoué qui a pris par la main, à son adolescence, le jeune chevalier pour le guider et l'instruire, et qui déjà peut s'enorgueillir de la valeur de son élève et entrevoir ses hautes destinées.

Pendant que M. de Vergennes, relégué au fond de l'Allemagne, est tout entier absorbé par les péripéties de son importante mission, deux historiens distingués et d'ordinaire mieux informés se plaisent à le mêler, le croirait-on ? à un tendre et dramatique roman d'amour.

Dans leur intéressant ouvrage sur la *Jeunesse de Mme d'Épinay,* MM. Lucien Perey et Maugras rapportent, d'après les mémoires, le journal et la correspondance de cette femme sensible et séduisante, que sa belle-sœur Mme de Menil (lisez Mme de Jully), après avoir dès le début de son union adoré son mari, s'éprit du chanteur Jelyotte et le congédia bientôt pour satisfaire une passion plus durable pour un diplomate, le chevalier de V...

Bien que le manuscrit des mémoires de Mme d'Épinay, conservé aux archives nationales, désigne le diplomate dont il s'agit sous le nom de *Volnai* ou de *Volnex,* MM. Lucien Perey et Maugras n'hésitent pas à affirmer que le nouvel amant de Mme de Jully n'est autre que le chevalier de Vergennes. Ils le représentent comme « l'un des hommes intelligents et doués de talents remarquables qui composaient le cercle de Mme d'Épinay et un

spirituel causeur un peu plus contenu que les autres ». La responsabilité de cette découverte, il convient de le reconnaitre, ne leur appartient pas en propre; car, dans l'édition des *Mémoires de Mme d'Épinay* publiée en 1863 par M. Boiteau, le savant écrivain avait déjà nommé M. de Vergennes.

L'anecdote est racontée par MM. Perey et Maugras de la façon suivante : « Un matin, Mme de Jully arrive de bonne heure chez sa belle-sœur. « Je suis enchantée de « vous trouver seule, ma sœur, lui dit-elle, car j'ai une « confidence à vous faire. » Et, sans laisser le temps de répondre, elle ajoute : « Je n'aime plus Jelyotte et je « viens vous prier de m'en débarrasser... » Et, comme Louise (Mme d'Épinay) défendait encore le pauvre Jelyotte : « — Pour éviter de pousser plus loin ton apo« logie, lui répondit Mme de Jully, je t'avertis que tout « est dit, car j'en aime un autre... » Puis elle fit à sa belle-sœur l'aveu de son irrésistible passion pour le chevalier de Vergennes.

A ce propos, dans une lettre à M. de Lisieux (lisez d'Affry), Mme d'Épinay rapporte une véritable scène de comédie.

« Pourquoi donc ne puis-je éviter, écrit-elle, de me trouver mêlée dans les extravagances de Mme de Jully? Je viens de la tirer d'un pas effroyable... Jelyotte, toujours amoureux, est devenu jaloux. Un jour de la semaine



dernière il vint à l'heure du rendez-vous quoiqu'on lui eût fait dire qu'il était dérangé. On l'assura à la porte que Mme de Jully était sortie; mais malheureusement M. de Jully y était, et Jelyotte demanda à le voir. Comme il ne savait trop que lui dire, il fit sa visite courte, n'ayant pas même osé proférer le nom de Mme de Jully dans la peur de la compromettre. Il s'en allait; Jully lui dit : « Ne passez-vous pas chez ma femme? Le chevalier « de V... y est; allez les surprendre. Vous ne serez « pas de trop. Ils m'ont renvoyé pour répéter je ne sais « quelle danse pour le bal de la semaine prochaine. « Vous ne serez pas de trop, allez! »

Et l'amant suit l'avis du mari; il y court.

« L'indignation s'empara de lui, ajoutent les auteurs de la *Jeunesse de Mme d'Épinay*. Il traversa les antichambres comme un éclair, et, entrant brusquement chez Mme de Jully, il surprit M. de Vergennes très près d'elle, lui tenant la main et tous deux assez en désordre. A cette vue, il s'emporta au point de provoquer le chevalier, mais celui-ci répondit dédaigneusement qu'avec un histrion il ne connaissait d'autres armes que le bâton. Le chanteur s'écria qu'il était noble et qu'il le poursuivrait, ses titres à la main. »

Bouleversée par cette scène violente, la jeune femme s'empressa de solliciter la protection de Mme d'Épinay. Celle-ci intervint et parait avoir réussi à conjurer l'orage.

Peu de mois après son aventure avec Jelyotte, continuent les mêmes auteurs, le chevalier de Vergennes avait été nommé ambassadeur à Constantinople. Mme de Jully en éprouva un chagrin mortel. Elle adopta la vie la plus retirée, ferma sa porte aux jeunes femmes et aux jeunes gens qu'elle recevait auparavant. Elle lisait et travaillait beaucoup, et ne sortait que pour aller chez sa mère ou sa belle-sœur (1).

La conversion de Mme de Jully était aussi solide que sincère, et sa constance pour le chevalier ne se démentit pas pendant cette longue séparation.

Puis tout à coup la belle-sœur de Mme d'Épinay ayant été atteinte de la petite vérole, son état devint sans espoir. Laissons Mme d'Épinay raconter elle-même ces derniers instants.

« ... Le lendemain matin, jour de..., jour affreux que je n'oublierai jamais, vers les sept heures du matin, la connaissance lui revint... Elle me demanda si nous étions seules. Oui, ma sœur, lui dis-je. Elle tira de sa poche un petit portrait d'elle, qu'elle me donna en me serrant la main et en me disant : « C'est pour toi. » Les larmes m'étouffaient. Je ne pus proférer un mot; je me jetai la tête sur son lit; j'allais baiser ses mains; elle

(1) « Duclos prétend, écrit quelque temps auparavant Mme d'Épinay à M. d'Affry, que Mme de Jully se retire du monde. Voici quelques jours que sa porte est fermée, hors pour quelques amis particuliers, sa famille et le chevalier de V... » (*Correspondance de Mme d'Épinay*.)



les retira. « Adieu, ma bonne amie, ma véritable sœur, « me dit-elle; ayez soin du chevalier, il est à Constan- « tinople. J'irai peut-être bientôt dans un sérail où je « ne lui serai pas infidèle. Si je meurs, consolez-le; il « vous consolera aussi... » Elle se retourna et laissa échapper quelques larmes. « Convenez, dit-elle encore, « que c'est mourir bien jeune... » A la fin, elle tira une clef : « C'est celle (1)... » Elle ne put achever, et ce furent les dernières paroles qu'elle prononça. A cinq heures elle n'était plus. »

Mlle Chambon, qui avait épousé le 30 juin 1749 M. de Jully, mourut le 10 décembre 1752, à l'âge de vingt-trois ans. Elle avait mis au monde un fils le 18 juin 1750, alors qu'elle éprouvait encore un sentiment très vif et très sincère pour son mari. Quant à celui-ci, rien ne parvint à altérer sa tendresse, et sa raison fut gravement menacée par la profonde douleur que lui causa la perte imprévue et prématurée de sa jeune femme.

Dans la courte vie de Mme de Jully, la double intrigue

(1) « Cette clef que Mme d'Épinay avait prise sans savoir qu'en faire, lui revint tout à coup à l'esprit. Elle rentra dans l'appartement de sa belle-sœur, et instinctivement se dirigea vers le secrétaire où elle lui avait vu quelquefois serrer les lettres du chevalier de Vergennes. La clef s'y ajustait. Alors, sans réflexion, elle prit tout ce qu'elle trouva de papiers et les jeta au feu; après les avoir vus brûler, elle sortit en toute hâte et remit la clef à M. de Jully. » (*La jeunesse de Mme d'Épinay*.)



avec le chanteur et le chevalier ne peut, en admettant qu'elle soit exacte, s'être nouée qu'après la naissance de l'enfant, c'est-à-dire dans l'intervalle qui sépare la maternité de la belle-sœur de Mme d'Épinay de sa mort. Or, un simple rapprochement de dates suffit à démontrer que le dernier amant, si passionnément aimé, ne saurait être le chevalier de Vergennes.

M. de Vergennes, en effet, parti pour Coblentz à la fin de juillet 1750, n'a quitté cette résidence que le 6 mars 1752. Après quelques semaines passées en France, il est reparti le 20 avril suivant pour Hanovre, et il y a sans interruption séjourné jusqu'au 1er décembre. Il a donc constamment demeuré en Allemagne, sauf un peu plus d'un mois, au cours des deux années et demie où se placent les amours de Mme de Jully. Cet alibi prouve à lui seul que le chevalier de Vergennes n'a pas pu, pendant le même temps, charmer de « ses spirituelles causeries » le cercle élégant et littéraire de l'héroïne de MM. Lucien Perey et Maugras, ni entretenir avec la belle-sœur de celle-ci une liaison prolongée, encore moins être surpris auprès d'elle par le chanteur Jelyotte et se livrer avec lui à une altercation ridicule.

Un nouveau fait achèverait, s'il était besoin, de l'établir. Nous verrons bientôt que précisément M. de Vergennes se trouvait de retour en France le 10 décembre 1752, à l'heure même où la pauvre malade adressait de

son lit de mourante ses tendres et suprêmes adieux à son amant éloigné. Disons, enfin, qu'en 1752 l'ambassadeur de France à Constantinople était depuis 1747 le comte des Alleurs. M. de Vergennes n'avait jamais mis le pied sur les rives du Bosphore, où il ne devait se rendre comme ministre plénipotentiaire qu'en 1755.

L'amant de Mme de Jully était-il un autre chevalier de V...? Était-il diplomate? Nous l'ignorons. Quoi qu'il en soit, c'est à tort que M. Boiteau, d'abord, et, après lui, MM. Percy et Maugras mêlent aux trop nombreuses et galantes aventures du cercle si volage de la brillante maîtresse de Francueil, le nom historique et respecté de M. de Vergennes. Le cas, d'ailleurs, est de très médiocre importance. Le chevalier, jeune, non marié, fort distingué de sa personne, était assurément libre de courtiser et d'aimer une jolie femme de vingt-deux ans, dont la mobilité des affections paraît avoir été plus grande que la vertu. Il vivait dans un temps et au milieu d'une cour où de pareils succès n'étaient pas de nature à lui nuire. En signalant l'erreur commise, nous n'avons donc d'autre but que de rétablir la scrupuleuse vérité.

CHAPITRE III

M. de Vergennes, après une aussi longue et laborieuse campagne, éprouvait le besoin de venir passer en France quelques mois. Il avait demandé un congé, « pour avoir l'honneur de faire sa cour au ministre » et pour pouvoir « arranger ses affaires particulières ». De son côté, M. de Saint-Contest souhaitait recevoir un supplément d'informations verbales de son subordonné. En lui faisant parvenir l'autorisation de quitter son poste, il ajoutait ces mots flatteurs : « Comme les conférences d'Hanovre sont finies et que le Roi vous permet de revenir directement ici, j'attendrai votre retour pour m'entretenir avec vous sur tout ce qui vient de se passer. Je me bornerai seulement à vous dire d'avance que le Conseil du Roi a paru très satisfait de la façon dont vous vous êtes conduit pendant votre séjour à Hanovre (1). »

Le chevalier de Vergennes partit le 11 novembre

(1) Archives du ministère des affaires étrangères.

1752, s'arrêta plusieurs semaines à Cassel et à Manheim, et arrivait à Versailles le 1[er] décembre suivant. Dès son retour il apprit que les pourparlers entre la cour de Vienne et l'Électeur Palatin avaient été renoués aussitôt qu'il s'était éloigné, et que ce prince, attiré par les avantages que l'Impératrice-Reine lui faisait proposer, se montrait très enclin à conclure sur ces bases un accommodement, sans se préoccuper désormais d'obtenir au préalable l'assentiment de la France.

M. de Saint-Contest concerta avec M. de Vergennes la réponse à faire parvenir à l'Électeur et au baron de Wrede, son ministre. De nombreuses dépêches leur furent expédiées pour les dissuader d'arrêter un accord en dehors de la France, s'ils tenaient à conserver sa bienveillance et son alliance. Dans un mémoire, en date du 21 décembre 1752, le cabinet de Versailles, « laissant de côté le détail des arrangements domestiques de l'Électeur, et n'envisageant que les clauses d'intérêt général du projet de traité soumis par Marie-Thérèse à Son Altesse Palatine, déclare qu'il considère comme inadmissibles les suppressions et additions apportées par la cour de Vienne au projet naguère proposé par le roi d'Angleterre et adopté par la France ». Puis, après avoir encouragé l'Électeur à maintenir les avantages qu'il réclamait, le document poursuit : « Son Altesse Électorale peut être assurée que le Roi, pour les

lui faire obtenir, s'emploiera de nouveau et de concert avec ses alliés avec la même chaleur et le même empressement qu'il a marqués jusqu'ici », à la condition toutefois que Son Altesse Électorale « ne fera rien sur toute l'affaire de l'élection que de concert avec ses alliés et du consentement de Sa Majesté, et qu'en particulier l'Électeur n'acquiescera, ni présentement ni à l'avenir, aux deux propositions portées dans les articles 1 et 6 de l'accommodement de M. de Vorster (ministre de Marie-Thérèse), l'une sur la suppression de l'unanimité du collège électoral pour l'élection du Roi des Romains, l'autre sur la demande de ne rien changer à la capitulation de l'Empereur régnant pour ladite élection, et qu'il ne s'écartera en aucun temps et sous quelque prétexte que ce soit de l'article 6 de l'accommodement proposé par le comte de Stadion à Hanovre de concert avec la cour d'Angleterre (1) ».

Chargé de transmettre ce mémoire à M. de Wrede, le chevalier de Vergennes l'accompagne d'une lettre particulière faisant comprendre que la déclaration de la France n'est, en réalité, autre chose qu'un *ultimatum*. En même temps il invite M. de Wrede à venir en personne à Versailles pour s'entendre avec le ministre du Roi. « M. le marquis de Saint-Contest désirerait,

(1) Archives du ministère des affaires étrangères.



explique-t-il, que vous pussiez vous rendre ici muni de toutes les connaissances et de toutes les lumières qui peuvent mettre cette affaire dans son plus grand jour. La matière est encore trop embrouillée pour pouvoir être éclaircie par la voie de la correspondance ; il est certain que vous ferez plus ici dans quinze jours que vous ne ferez par lettres dans six mois et peut-être dans un an.

« D'ailleurs, le ministre, qui a une estime particulière pour vos lumières, serait charmé de vous entendre sur les affaires d'Allemagne. Je crois, Monsieur, que cette proposition ne renferme rien qui ne soit très convenable pour les intérêts de votre sérénissime maître. Il ne s'agit que de masquer le véritable motif de votre voyage, ce qui est très facile ; indépendamment des affaires qui nous sont communes, l'Électeur peut prendre pour prétexte de remercier le Roi de l'assistance qu'il lui a donnée pendant la négociation d'Hanover et de lui en demander la continuation (1). »

Lorsqu'on a vu les efforts successifs tentés par le cabinet de Versailles en vue de traîner en longueur et d'empêcher l'élection d'un Roi des Romains, il est assez difficile de croire, comme l'insinue M. de Vergennes, que ce soit pour mener plus rapidement les négociations et les faire aboutir que M. de Saint-Contest dési-

(1) Archives du ministère des affaires étrangères.

rait conférer à Versailles avec le représentant de la cour de Manheim. Peut-être est-il plus admissible de supposer que le marquis de Saint-Contest, ayant à ce moment auprès de lui M. de Vergennes rompu aux subtilités et aux arguties de cette interminable affaire, crut opportun et habile de le confronter avec M. de Wrede, de façon à obliger ce dernier à se démasquer, si, comme on n'avait que trop de motifs de le soupçonner, il était coupable de double jeu.

M. de Bourge fait en outre remarquer que des entretiens oraux offraient l'avantage de supprimer, avec les indiscrétions inséparables des communications postales, l'intermédiaire soit du ministre de l'Électeur Palatin à Paris, M. de Grevenbrock, soit du ministre de France à Manheim, M. de Tilly.

Le baron de Grevenbrock était un diplomate sans consistance, très soucieux de ses intérêts personnels et presque exclusivement préoccupé de représenter en France le plus possible de cours électorales, ce qui accroissait d'autant ses émoluments et ses revenus. Il ne jouissait d'aucun crédit. Le marquis d'Argenson, à son passage au ministère, l'accablait de « butorderies » et se vantait de le traiter « avec plus d'humeur qu'aucun de ses commis (1) ».

(1) Archives du ministère des affaires étrangères. (Affaires de Manheim, 1752.) Lettre à M. de Guébriant, ministre de France à Cologne.



Quant au marquis de Tilly, ancien brigadier des armées du Roi, il était le type le plus accompli de l'homme du monde et du maître de maison (1); mais, à juger par sa correspondance diplomatique, sa capacité politique semble nulle. La dépêche dans laquelle il communique à M. de Saint-Contest la réponse de la cour palatine au mémoire de la France du 21 décembre précédent et à l'invitation faite à M. de Wrede de se rendre à Versailles, nous fournit une nouvelle preuve de son aveugle crédulité.

L'Électeur déclarait que, sans doute, il avait songé à accepter les conditions de la cour de Vienne, mais qu'en présence de l'avis que lui donnait le Roi il se bornait à solliciter la prolongation des négociations; que, si celles-ci venaient à se rompre, il espérait que Sa Majesté voudrait bien lui garantir des avantages équivalents à ceux qu'il aurait perdus par le fait de sa déférence envers la France.

Pour décliner l'honneur d'une visite à M. de Saint-Contest, le baron de Wrede se bornait à prétexter le surcroît de travail occasionné par son récent séjour au congrès de Hanovre. Le marquis de Tilly ajoute foi à cette excuse par trop naïve; en conséquence il insiste à

(1) Il aimait beaucoup à recevoir. Son hospitalité était somptueuse Il rapporte avec une orgueilleuse satisfaction que la princesse de Sulzbach, mère de l'Électrice, aimait à dîner chez lui lorsqu'elle venait voir sa petite-fille en nourrice à Manheim.



son tour sur les grandes occupations dont M. de Wrede se trouve effectivement surchargé, et qui l'obligent, affirme-t-il, « à se lever tous les jours à quatre heures du matin et à ne pas se coucher avant minuit ».

L'échange des dépêches se traînait de la sorte lorsque tout à coup un avis secret parvint à Versailles « par de bonnes voies » : l'Électeur Palatin était, assurait-on, « sur le point de faire un accord séparé avec la cour de Vienne, et la conclusion ne tenait qu'à fort peu de chose ». La nouvelle était accompagnée de la communication d'un document intitulé : « Remarques de la cour palatine sur la déclaration ultérieure et finale de la cour de Vienne du 27 novembre 1752. » Cette pièce, « qui venait aussi de bon lieu », contenait une adhésion à peine dissimulée à toutes les propositions de Marie-Thérèse.

A tort ou à raison, le cabinet de Versailles crut à une défection possible de l'Électeur; et, comme il avait conscience de l'insuffisance de son ministre à Manheim, encore plus sensible en un moment aussi difficile et pressant, il décida sur-le-champ d'y fortifier sa représentation en plaçant à côté du marquis de Tilly le diplomate dont la dextérité, la fermeté et les précédents succès serviraient déjà à eux seuls d'avertissement salutaire.

Du reste, l'envoi du chevalier de Vergennes dans le



Palatinat était souhaité et réclamé avec insistance par les alliés de la France. Le duc de Deux-Ponts, Christian IV, écrivait, le 3 décembre, à M. de Chavigny, en se félicitant de l'état favorable des négociations : « Vous voyez, Monsieur, que tout cela va au mieux ; mais je serais bien plus sûr, si le Roi avait pour son ministre à la cour palatine un homme tel que M. de Vergennes. Je n'ai pas besoin de vous dire : on le désire même à la cour palatine. Je n'ai jamais fait connaître à qui que ce soit dans ce pays-là que cette affaire avait été sur le tapis. M. de Wrede, qui, aussi bien que tous les autres, l'ignore, m'en parla à mon dernier voyage, se louant beaucoup de la satisfaction qu'il avait eue de négocier avec M. de Vergennes. Il me dit que c'est l'homme du monde qui serait le plus à désirer pour être ministre du Roi à la cour palatine ; que M. de Tilly est un très galant homme, mais qu'on ne peut pas lui parler sur toutes choses comme on pourrait faire avec M. de Vergennes, qui a toutes les lumières et connaissances dans les affaires. M. de Wrede me dit à cette occasion qu'il croit que M. de Tilly a donné lieu à des soupçons au ministère sur la franchise de l'Électeur Palatin ; que, d'un autre côté, M. de Grevenbrock n'était pas l'homme qu'il faut pour ôter les mauvaises impressions que M. de Tilly pouvait donner ; ses intentions sont bonnes, mais je ne crois pas qu'il ait le talent de remplir son poste comme il con-



vient. Je vous reconnais, ainsi que M. de Vergennes, dans votre façon de penser sur la délicatesse que vous avez de ne pas ôter M. de Tilly de son poste. Permettez, Monsieur, que je vous observe que ce serait l'intérêt du Roi, et que cette vue doit faire céder tous les scrupules. Je crois qu'il serait à désirer, dans le moment présent que les Électeurs de Cologne et de Bavière doivent venir à Manheim, qu'il y eût un ministre qui éclairât la conduite des ministres de ces princes qui, comme vous savez, ne pensent pas également bien (1). »

L'intérêt du Roi triompha de tous les scrupules; et M. de Vergennes reçut, le 16 janvier 1753, l'ordre de partir le soir même pour Manheim, en affectant l'apparence de regagner son poste de Coblentz où il avait toujours le titre de ministre officiellement accrédité. Il était porteur d'une lettre de Louis XV à l'Électeur Palatin qui lui donnait accès et créance auprès de ce prince :

« A Versailles, le 16 janvier 1753.

« Mon frère, le sieur de Vergennes, mon ministre près l'Électeur de Trèves, devant se rendre à Coblentz, je n'ai pas voulu qu'il passât dans votre voisinage sans vous porter de nouvelles assurances de mes sincères

(1) M. de Bourge. *Le comte de Vergennes, ses débuts diplomatiques.*



dispositions à contribuer en toute occasion à vos avantages. Comme il a été chargé de ma part à Hanover de la négociation de mon concours tant à l'élection du Roi des Romains qu'au succès de vos prétentions, et que son zèle pour vos intérêts vous est connu, j'ai cru que vous n'en seriez que plus disposé à lui faire communiquer la suite de cette affaire pour en conférer avec vos ministres. Dans cette confiance, j'espère que vous donnerez une entière créance à ce que vous dira le sieur de Vergennes, surtout lorsqu'il vous assurera du désir constant que j'ai de vous donner des preuves réelles de l'estime et de l'amitié particulières que je conserve pour vous... (1). »

M. de Saint-Contest, de son côté, écrivait au marquis de Tilly pour atténuer, autant qu'il serait possible, la pénible impression que sa susceptibilité devait éprouver de l'arrivée de son collègue :

« Ce n'est pas, Monsieur, que nous ne soyons très content des soins que vous employez à la cour de Manheim pour l'éclairer et lui faire prendre le bon parti, mais c'est que, M. de Vergennes ayant tout récemment été chargé à Hanover de la négociation qui se poursuit actuellement, il a acquis des connaissances à ce sujet que vous ne pouvez avoir, et qu'en les unissant à celles que vous avez, vous en serez bien plus capables l'un et

(1) Archives du ministère des affaires étrangères.

l'autre de traiter la matière à fond, soit ensemble, soit séparément avec les ministres palatins (1). »

A ces compliments embarrassés et vides le ministre des affaires étrangères crut devoir ajouter une faveur plus réelle et plus palpable sous la forme d'une gratification de 4,000 florins que le marquis de Tilly sollicitait depuis longtemps.

M. de Vergennes fit son entrée à Manheim le 22 janvier. Bien que M. de Tilly ressentît une sincère amertume du discrédit qui le frappait, en parfait gentilhomme non moins qu'en fonctionnaire soumis, il ne fit rien paraître du froissement d'amour-propre dont son cœur était rempli. Dès le lendemain même il avisait galamment M. de Saint-Contest qu'il était « charmé d'avoir un aussi bon second ». Il est vrai qu'il s'empressait d'ajouter « qu'il ne croyait pas en avoir besoin (2) ».

Une attaque de goutte, tout à fait opportune, dont il se dit presque aussitôt atteint, acheva de laisser le champ libre à celui dans lequel il n'affectait de ne voir qu'un « second ».

Bien que la cour palatine fût en fêtes par suite du passage de l'Électeur de Cologne qui s'était arrêté à Manheim en se rendant à Munich, M. de Vergennes eut

(1) Archives du ministère des affaires étrangères.

(2) Lettre du marquis de Tilly au marquis de Saint-Contest, en date du 23 janvier 1753. Archives du ministère des affaires étrangères.



hâte d'entamer l'objet de sa mission. Le 26 janvier, il avait une première conférence avec les ministres palatins. M. de Tilly, qui assistait à l'entretien, en écrivant au ministre des affaires étrangères, reconnaît que son collègue « leur parla tout au mieux ». Cette élogieuse approbation est pleinement justifiée par l'importante dépêche que le chevalier adressait à son tour à Versailles :

« A Manheim, le 30 janvier 1753.

« Monseigneur,

« Le langage de cette cour-ci ne varie point. Elle est uniforme dans l'assurance qu'elle nous renouvelle à M. de Tilly et à moi, aussi souvent que nous pouvons le désirer, de la résolution constante où est l'Électeur, non seulement de ne rien faire qui puisse déplaire au Roi, mais encore de renoncer plutôt à tous ses avantages que d'agir indépendamment du concours et de l'approbation de Sa Majesté.

« C'est ce que les ministres palatins m'ont exprimé de la manière la plus formelle dans un assez long entretien que j'ai eu en présence de M. de Tilly.

« Cette assurance, aussi conforme qu'elle l'est à l'intérêt de même qu'aux engagements de l'Électeur, ne me paraît pas suspecte, mais ce ne sera qu'après l'arrivée des explications de Vienne que l'on pourra reconnaitre,

par la conduite de cette cour-ci, le fond de ses intentions et de ses dispositions.

« Je ne crois pas, Monseigneur, avoir omis, dans la conversation dont je vais avoir l'honneur de vous rendre compte aussi sommairement qu'il me sera possible, aucune des réflexions contenues dans vos deux mémoires des 21 décembre et 9 janvier, ni de celles qui m'ont paru les plus propres à faire quelque impression, ni à ranimer et à fortifier la confiance de ce ministère. Je lui dois cette justice qu'il n'est pas possible de s'exprimer plus convenablement qu'il le fait. Il reconnaît le prix de la bonté du Roi dans les conseils que Sa Majesté daigne suggérer à l'Électeur ; il veut, dit-il, s'y livrer sans réserve, mais il ne m'est pas difficile de démêler qu'il appréhende qu'ils n'aient pour objet d'éloigner le terme de la satisfaction de son maître.

« J'ai démontré, ce me semble, avec assez d'évidence que le Roi ne demande rien de l'Électeur dans cette occasion-ci que ce prince ne doive se conseiller à lui-même ; que, pour peu que l'on pèse avec attention les conseils de Sa Majesté, on reconnaîtra qu'ils n'ont d'autre motif que de concilier l'intérêt de l'Électeur avec sa gloire, en prévenant la conclusion d'un traité captieux, dont le moindre inconvénient aurait pu être l'inexécution ; que, toutefois que la cour de Vienne sera en liberté et en pouvoir d'expliquer le traité selon sa

convenance ou sa fantaisie, on ne doit pas s'attendre qu'elle l'exécute sans y attacher de nouvelles conditions aussi incompatibles avec la gloire qu'avec les engagements de Son Altesse Électorale; que j'étais trop convaincu de la fidélité et de la persévérance de ce prince pour prévoir qu'il pût s'y prêter; mais qu'il ne me semblait pas que ce fût un parti de prudence de mettre au hasard et de s'exposer au risque de perdre ce qu'avec un peu de fermeté et de patience on est sûr d'obtenir par la voie de la négociation.

« J'ai appelé à la conduite de l'Électeur jusqu'à ce jour; j'ai représenté que sa fermeté, l'assistance du Roi, sa confiance dans ses amis, lui ayant si bien réussi, il serait dangereux de se départir de la même méthode, et que l'empressement que l'on marquera prématurément à la cour de Vienne, loin de la fléchir, ne servira qu'à la confirmer dans sa hauteur et dans sa résistance (1). »

Passant aux détails de sa conversation avec les ministres palatins, M. de Vergennes résume les arguments habiles à l'aide desquels il a laissé ses interlocuteurs à peu près sans réponse. Puis, dans une lettre confidentielle, adressée le lendemain 1er février à M. de Saint-Contest, il lui transmet les aveux attristés de M. de Wrede, qui commençait à s'inquiéter des con-

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Palatinat, 1753, vol. 78.

séquences de son propre double jeu. Il s'apercevait maintenant qu'il était devenu suspect à la France, et il redoutait son mécontentement et sa puissance. Il n'osait donc combattre ouvertement les observations formulées par son envoyé. D'autre part, s'il les appuyait, il sentait qu'il s'exposait à froisser les dispositions de l'Électeur, dominé par l'ascendant secret et mal dissimulé de son conseiller intime et confesseur le Père Seedorf. « Ce Jésuite, écrit M. de Vergennes, qui a tout le crédit d'un premier ministre, est le plus avide de l'accomplissement de la satisfaction de l'Électeur, son maître, et cela par de petites considérations particulières, sans que nous devions craindre cependant qu'il veuille entraîner ce prince dans aucune démarche contraire à ses engagements ni qui puisse déplaire au Roi. »

Si M. de Vergennes semble ajouter foi à la sincère résipiscence de M. de Wrede, le marquis de Saint-Contest reste plein de défiance. Dans les pressantes dépêches qu'il fait parvenir à Manheim, il ne cesse de signaler les hésitations, les réticences, les complaisances envers la cour de Vienne du gouvernement électoral. Il ajoute : « Vous ne laisserez point ignorer, Monsieur, aux ministres palatins que toutes les irrégularités que je viens de vous rapporter n'ont point échappé à l'attention du Roi. »

M. de Vergennes, ainsi stimulé, redouble d'insistance pour triompher des tergiversations de la cour palatine.



Il y parvint. Le 19 février, dans une dernière et décisive réunion, M. de Wrede l'informe que, pour répondre au désir de M. de Saint-Contest, il est heureux de pouvoir se rendre à Versailles. Le diplomate français avait encore une fois gain de cause. Il continuait à tenir en échec la politique de Vienne. La cour palatine se voyait obligée de renoncer à conclure un arrangement particulier avec Marie-Thérèse. Elle pliait devant la volonté de Louis XV. L'Électeur ne pardonnera pas, — nous le verrons bientôt, — cette soumission forcée au chevalier de Vergennes.

Quoi qu'il en soit, celui-ci n'avait plus aucun motif de prolonger son séjour à Manheim. Il quitta la ville le 23 février « aux portes ouvrantes »; et, sans souci de poursuivre le but apparent de son voyage jusqu'à Coblentz, il gagna Strasbourg, où, quelques jours après, M. de Wrede vint le rejoindre pour se rendre avec lui à Versailles.

M. de Wrede portait à Louis XV une lettre de l'Électeur, son maître, ainsi conçue :

« Manheim, 25 février 1753.

« *Au Roi.*

« Monseigneur,

« Les ministres de Votre Majesté, M. le marquis de Tilly, accrédité à ma Cour, et M. de Vergennes m'ayant



témoigné qu'Elle souhaitait que mon ministre d'État, le baron de Wrede, fit un tour à Paris pour avoir l'honneur de lui donner de ma part des éclaircissements sur certains articles qui touchent nos intérêts mutuels, je n'aurais pas hésité un moment à le faire partir si sa présence ne m'eût été absolument nécessaire pour l'arrangement de quelques affaires intérieures de mes États qui ne souffraient point de délai; et, quoiqu'elles ne soient pas entièrement arrangées, je préfère à toute autre considération l'honneur d'envoyer à Votre Majesté un ministre parfaitement instruit de toute cette négociation et très versé dans les affaires de l'Empire. Il aura l'honneur de remercier Votre Majesté des bontés qu'Elle m'a toujours témoignées, de lui demander sa puissante protection pour toute ma Maison, et surtout de suivre exactement les ordres dont Elle voudra bien l'honorer en qualité de mon ministre plénipotentiaire. Je saisirai avec empressement toutes les occasions qu'Elle voudra bien me fournir de lui donner les marques réelles de l'attachement inviolable et respectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monseigneur,

« Le très humble et très obligé cousin et serviteur de Votre Majesté,

« Ch. Théodore,

« Électeur. »



Lorsque M. de Saint-Contest tint en face de lui, sous son regard, dans le silence du cabinet et loin des importuns et des indiscrets, le ministre d'État de l'Électeur Palatin, qui, au dire de M. de Tilly, « passait pour l'homme le plus habile de toutes les cours d'Allemagne pour les affaires de l'Empire (1) », l'entretien dut promptement se dégager des généralités et des subtilités habituelles aux correspondances diplomatiques. Il est peu probable que les conférences aient uniquement porté sur les satisfactions réclamées par la cour palatine et l'élection actuellement si compromise du Roi des Romains.

Pour attacher tant de prix au déplacement de M. de Wrede, le cabinet de Versailles devait avoir un plus immédiat intérêt. Certains documents nous autorisent presque à supposer que M. de Saint-Contest désirait étudier, dans le plus grand secret, avec le ministre Palatin, le projet, depuis quelque temps caressé par la diplomatie française, de la formation d'une confédération entre les États d'outre-Rhin ayant accepté à des degrés divers et plus ou moins ouvertement le patronage ou l'alliance de la France. Citons les Électeurs de Cologne et Palatin, les ducs de Deux-Ponts et de Wurtemberg, le landgrave de Hesse-Cassel, auxquels on chercherait à joindre les Électeurs de Mayence et de Trèves, et même

(1) Lettre du 25 février 1753 au marquis de Saint-Contest. Archives du ministère des affaires étrangères, Palatinat, 1753, vol. 78.



le roi de Prusse. Les États confédérés s'étendant du Rhin jusqu'au Weser étaient destinés, le cas échéant, à être opposés, par la France, à la triple alliance des cours de Vienne, Londres et Pétersbourg.

N'est-ce pas à un plan de cette nature que déjà M. de Vergennes faisait allusion, le 20 janvier précédent, lorsqu'il écrivait à M. de Saint-Contest : « Tout ce que j'aurais pu dire de plus (à M. de Wrede) à ce sujet n'aurait pas opéré la conviction ; mais je me suis servi avec assez d'avantage de la connaissance que vous m'avez permis de donner du nombre d'alliés que le Roi réunit dans l'Empire pour faire sentir que Sa Majesté, toujours occupée d'assurer la satisfaction de ses amis et de les étayer, n'a pas négligé les moyens qui peuvent donner de la force et de la consistance à leur opposition. Je puis bien espérer d'avoir fait par là quelques diversions aux alarmes de cette cour-ci (Palatine). Mais c'est à vous qu'est réservée, Monseigneur, la gloire de les dissiper entièrement, lorsque M. de Wrede sera à portée de vous et que vous pourrez vous expliquer plus particulièrement avec lui sur les moyens que les lois, les constitutions et le bon ordre de l'Empire autorisent pour prévenir et intercepter l'effet de cette pluralité, si tant est que l'on en ait formé le projet (1)... »

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Palatinat, 1753, vol. 78.

D'autre part, dans les papiers laissés par M. de Chavigny, se trouve la copie d'un mémoire, « remis à M. le maréchal de Noailles le 23 mars 1753 », si nous en croyons la mention qu'il porte, et dans lequel est développé le plan d'une confédération des alliés de la France en Allemagne avec la Prusse. L'auteur anonyme essaye de démontrer qu'une semblable ligue ne saurait inspirer d'inquiétude, attendu qu'elle n'offrirait qu'un caractère purement défensif; et, à ce titre, elle ne pourrait passer pour contraire à la lettre et à l'esprit du traité de Westphalie.

Enfin, dans une lettre que M. de Saint-Contest écrira, le 20 juin 1753, à M. Vincent, chargé d'affaires de France par intérim à Manheim, nous voyons ce ministre signaler avec regret le refroidissement du landgrave de Hesse-Cassel pour la consommation d'un ouvrage (1),

(1) « Quant au landgrave de Hesse, écrit le marquis de Saint-Contest, vous direz à M. de Wrede que le Roi sera toujours fort aise de pouvoir contribuer à sa satisfaction, sans blesser les droits des tiers, mais que ce prince ayant voulu entrer dans des raisons avec Sa Majesté pour le bien de la cause commune, ainsi que nous le lui avons confié dans le plus grand secret, et nous ayant fait paraître depuis de l'indifférence sur la continuation de l'ouvrage, nous croyons qu'il doit répondre que le Roi est toujours dans les dispositions les plus favorables à l'égard du Landgrave, mais qu'il doit sentir que le degré de l'intérêt que Sa Majesté prendra à la conciliation de ses différends, doit répondre à celui qu'il prendra lui-même au maintien de la paix et du bon voisinage entre la France et l'Allemagne et à la conservation de la sûreté des alliés du Roi dans l'Empire. » (Lettre à M. Vincent du 20 juin 1753.) Archives du ministère des affaires étrangères.



que le ministre ne spécifie pas, mais qui, précisément à cause de cette réticence volontaire, pourrait bien viser le projet tenu secret de la confédération dont il s'agit (1).

Y eut-il dans cet ordre d'idées échange de vues à Versailles entre le ministre des affaires étrangères de Louis XV et celui de l'Électeur Charles-Théodore? Nous n'avons pas réussi à pénétrer le secret de leurs conversations intimes. Nous savons seulement que la cour de

(1) Il est curieux de voir, à près de quatre-vingts ans d'intervalle, l'idée d'une confédération des États allemands amis de la France reprise par le fils du Roi de France. En juin 1831, au cours d'un voyage en Alsace, le duc d'Orléans écrivait au général Marbot : « Je voudrais, puisque ces princes tudesques sont ici, que le Roi en profitât pour les rendre tout à fait français. Il est important que la France défasse petit à petit la confédération germanique construite en haine de nous, par la Triple Alliance, pour en former une nouvelle qui serait dans nos idées et où nous exercerions l'influence que la Prusse et l'Autriche se sont exclusivement réservée sur celle qui existe aujourd'hui; j'espère que le Roi ne perdra pas de vue cet objet essentiel. »

(*Au même*, 24 juin.) « J'avais beaucoup engagé le Roi à profiter du séjour des princes allemands à Strasbourg, pour porter quelques coups décisifs à cet édifice pourri, à cette association dirigée par l'Autriche et la Prusse directement contre la France et les idées libérales qui dominent et dont on craint la propagation. J'aurais voulu qu'il tâchât de jeter les fondements d'une nouvelle confédération qui serait dans l'intérêt français : ce qui doit arriver tôt ou tard avec le développement des idées nouvelles, qui, quoi qu'on en dise, balayeront toutes les entraves que la contre-révolution voudrait nous imposer. Il m'a paru que les princes badois étaient aussi Français que des Allemands peuvent l'être. Les envoyés de Darmstadt et de Francfort m'ont témoigné avec franchise leur désir de se rattacher à l'alliance française; et, en général, si quelques souverains allemands sont hostiles à la France, tous les peuples sans exception et surtout les armées ont éprouvé le besoin de se rallier au drapeau tricolore, qui a laissé chez eux des souvenirs de force et de grandeur que rien n'a pu effacer. » (*Correspondance du duc d'Orléans.*)

France ne négligea rien pour se concilier le concours de M. de Wrede, de façon à le compromettre publiquement au regard de la cour de Vienne. De son côté, le ministre Palatin parut répondre de son mieux aux avances de M. de Saint-Contest. « Nous avons trouvé en lui, écrit ce dernier, le 23 mars 1753, au marquis de Tilly, toute l'habileté dont nous étions prévenu et tous les sentiments que vous nous aviez annoncés, et nous avons été très content de lui. J'espère qu'il le sera aussi de nous; au moins n'avons-nous rien oublié pour cela (1). »

Qu'avait-on fait pour « contenter » le ministre d'État de la cour palatine? Lui avait-on octroyé quelque gratification ou pension? argument auquel le baron passait pour être assez sensible. La générosité royale s'était-elle bornée à lui faire don, au départ, « de la tabatière d'or, émaillée de bleu et de diamants et renfermant le portrait de Louis XV », qui avait été sollicitée par lui? M. de Saint-Contest ne nous le révèle pas.

Ce qui importe davantage, c'est de constater que la politique française n'eut qu'à se louer de cette visite et de ce rapprochement, car le fils de Marie-Thérèse, le sérénissime archiduc Joseph, dut attendre encore plus de dix années le titre de Roi des Romains, qui ne lui sera, en effet, conféré qu'en 1764.

(1) Archives du ministère des affaires étrangères.

Dès que M. de Wrede fut rentré à Manheim, le marquis de Tilly eut la malencontreuse pensée de demander un congé. Il reçut, en guise de réponse, la signification de son rappel. L'Électeur en manifesta une désagréable impression. Sa contrariété avait une double cause. Il serait injuste de méconnaître que, grâce à sa nature accommodante et facile, ainsi qu'à son accueil affable et hospitalier, M. de Tilly n'eût réussi à se concilier la sympathie et la faveur de Charles-Théodore. De plus, ce prince croyait avoir quelque raison d'appréhender le choix du diplomate destiné à le remplacer, et que divers indices lui permettaient déjà de présager.

En conséquence, par son ordre, M. de Wrede, le 6 avril 1753, priait le cabinet de Versailles de rapporter la mesure prise à l'égard de son ministre à Manheim et de consentir à son maintien. Cette requête étant restée vaine, le ministre Palatin, le 12 avril, tâchait d'apprendre le nom du successeur de M. de Tilly. Puis, sans attendre la réponse, dès le lendemain 13, l'Électeur faisait adresser au baron de Grevenbrock, à Paris, un *rescrit,* dans lequel il ne dissimule pas qu'il soupçonne M. de Saint-Contest de projeter d'accréditer auprès de lui M. de Vergennes, au sujet duquel il exprime son sentiment en des termes empreints d'une assez rare sincérité.

« Nous ne doutons pas que ledit marquis de Saint-



Contest ne soit dans l'opinion que le chevalier de Vergennes pourrait nous être agréable; mais nous ne saurions vous cacher que, sans vouloir faire le moindre tort à son habileté et à sa science, il n'a point cette qualité auprès de nous pour des raisons à nous connues. Aussi, si c'est lui qui est destiné pour venir à Manheim, nous sommes intentionné de prier très instamment Sa Majesté qu'il lui plaise d'accréditer auprès de nous une autre personne que ledit chevalier de Vergennes; d'autant plus que notre intention est de nous ouvrir toujours dans toutes nos affaires envers Sa Majesté avec une cordialité et une confiance sans bornes, ainsi que cela s'est fait jusqu'à présent, mais il est indispensable que ce soit avec une personne pour qui, de part et d'autre, on a les mêmes sentiments (1). »

La rancune de Charles-Théodore durait toujours. L'Électeur ne pardonnait pas à M. de Vergennes de l'avoir empêché, quelques mois auparavant, de traiter directement avec la cour de Vienne; mais, comme le fait remarquer M. de Mayer, l' « exclusion » le concernant était tellement honorable pour celui qu'elle visait que, loin de le desservir auprès du Roi, elle ne fit qu'accroitre encore sa faveur. Elle apportait la preuve que l'envoyé de France avait su contrecarrer si utilement la

(1) Archives du ministère des affaires étrangères.



tentative de défection de l'Électeur que celui-ci ne se souciait pas de sentir à poste fixe auprès de lui un témoin importum de sa duplicité. M. de Saint-Contest, en homme d'esprit, feignit de ne point pénétrer la cause de l'ostracisme formulé à l'encontre de son subordonné. Il répondit « qu'il aurait cru devoir attendre de la confiance de l'Électeur qu'il lui apprît comment M. de Vergennes avait eu le malheur de lui déplaire ». Toutefois, il estima prudent, pour une simple question de personne, de ne pas irriter davantage un allié nécessaire, déjà mal disposé, et il n'insista pas.

Le marquis de Tilly essaya de profiter de ce désaccord et de cet atermoiement afin de faire rapporter la mesure qui le frappait (1), mais en vain. Il fut remplacé tout d'abord par un envoyé intérimaire, M. Vincent (21 avril 1753), puis, au mois de septembre suivant, par un ministre définitif, le baron de Zuckmentel, maréchal de camp, d'une noble maison d'Alsace, et possédant de précieux liens de famille dans les pays d'outre-Rhin.

(1) « M. de Tilly, écrit d'Argenson à la date du 7 juin 1753, a été présenté au Roi par M. de Saint-Contest. Il en fut reçu l'autre jour avec beaucoup de bonté. Le maréchal de Noailles, entêté pour ses Chavigny et Vergennes, était là qui criait tout haut qu'il était honteux qu'on reçût un homme qui avait traversé les bonnes opérations que l'on voulait faire en Allemagne, et qu'il fallait en parler au Conseil. Je ne sais ce qu'il y dit; cependant, l'on trame auprès du Roi le renvoi dudit Tilly à Manheim; ce qui mortifiera beaucoup ce vieux fol de maréchal. » (*Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*, t. VIII.)

Quant à M. de Vergennes, sa situation ne se trouva pas modifiée. Il restait titulaire du poste de Coblentz, vers lequel il ne tarda pas à se diriger. Il ne voulut pas passer à proximité de M. de Chavigny, qui achevait sa carrière comme ambassadeur près du corps helvétique, sans lui rendre visite. Ce fut à Soleure que l'oncle et le neveu se donnèrent rendez-vous et se trouvèrent réunis avec bonheur, comme dix ans auparavant ils l'étaient à Lisbonne pour la première fois. Malgré leur désir de prolonger ces heures si douces de familiales effusions (1), il fallut trop tôt se séparer. M. de Vergennes arrivait le 22 octobre 1753 à Coblentz, où une nouvelle négociation diplomatique allait solliciter tous ses soins.

Depuis un certain temps la cour de France se préoccupait des dispositions de l'Électeur-archevêque de Trèves à se donner un coadjuteur avec succession. Elle

(1) Dans ce but, M. de Chavigny écrivait de Soleure le 2 octobre 1753 au ministre des affaires étrangères : « ...M. de Vergennes arriva ici avant-hier soir. Je jouirai avec toute la reconnaissance que je vous dois de la visite que vous lui avez permis de me rendre. Je me flatte que vous ne désapprouverez pas que je gagne, mais avec discrétion, quelques jours de plus qu'il ne s'était proposé de me donner. »

M. de Saint-Contest lui répondait :

« Fontainebleau, 18 octobre 1753.

« J'apprends avec plaisir la satisfaction que vous avez à posséder chez vous M. de Vergennes; vous pouvez en jouir réciproquement au delà du terme qu'il s'était prescrit, persuadé que je suis qu'elle ne vous portera pas à le retenir plus longtemps que le service du Roi peut le permettre à l'un et à l'autre. » (Archives du ministère des affaires étrangères. Suisse, 1753.)

appréhendait que Marie-Thérèse, dont il lui semblait apercevoir partout la main, n'eût l'intention de faire obtenir cette dignité à un autre de ses fils. Cette crainte, pour l'instant gratuite, n'était que prématurée, puisque l'archiduc Maximilien ne devint qu'en 1784 Électeur-archevêque, non de Trèves, il est vrai, mais de Cologne.

M. de Vergennes fut chargé de suivre avec une attention particulière tout ce qui se rattachait à l'événement. Deux candidats principaux à la coadjutorerie se trouvaient en présence. Celui qui paraissait préféré de l'Électeur François-George se nommait le marquis de Honsbruck, proche parent de l'archevêque de Mayence. Il avait été déjà récemment (24 décembre 1750) nommé grand prévôt du chapitre de Trèves, précédent qui paraissait le désigner pour la place de coadjuteur. M. de Vergennes le représente comme un homme « naturellement modeste, vivant retiré, préférant faire valoir ses terres à tout autre objet d'ambition, mais en somme doux, sensé, de bonnes mœurs, de plus riche et ayant généralement la réputation de penser en gentilhomme ». Malgré ces mérites, de sérieuses objections s'élevaient contre lui. Il était considéré en quelque sorte comme un intrus dans le chapitre, ne devant sa nomination qu'au seul crédit de l'Électeur son parent. En outre, ses biens territoriaux situés dans les États du roi de Prusse le rendaient sujet

de ce prince, ce qui, au point de vue de son élévation éventuelle à l'Électorat, créait un obstacle invincible.

Le second candidat, le baron de Wallerdorf, grand doyen du chapitre, ne se distinguait ni par sa haute capacité ni par la fermeté du caractère. Toutefois, il semblait « certainement digne de l'Électorat, si la douceur, la modestie, la probité seules étaient des vertus suffisantes pour le gouvernement » ; d'ailleurs, « si modéré dans ses discours et ses actions qu'il serait bien difficile de juger de ses affections ». Par contre, les malveillants lui reprochaient quelques excès de jeunesse et une certaine prédilection pour le bon vin.

La lutte adroitement dissimulée entre les compétiteurs durait depuis des années. Au milieu des démarches et des intrigues se croisant en tous sens, le représentant de la France avait un rôle qui ne laissait pas que d'être assez malaisé. Il ne lui était pas possible de se prononcer ouvertement pour l'un des personnages visant à la survivance de François-George, car, en l'état actuel des affaires germaniques, c'eût été presque rendre son échec indubitable. M. de Vergennes s'appliqua à conserver une neutralité en apparence passive; sa sollicitude n'en devint que plus attentive. La correspondance officielle nous le montre toujours aux écoutes, mais bouche close; constamment en quête des brigues et des influences qu'il est de l'intérêt de la France de tenir en échec, mais

apportant une prudence calculée dans tous ses gestes. Cette excessive réserve dut singulièrement peser à un diplomate jeune, actif, impatient de parvenir ; il sut néanmoins s'y astreindre et fournit par là une preuve irrécusable que si, à l'occasion, il savait imposer, par un langage hardi et une attitude résolue, la volonté du Roi, à l'occasion aussi il était capable de patience, de résignation et de silence.

Le 21 avril 1754, M. de Saint-Contest était informé par le ministre de France à Coblentz que l'Électeur venait de recevoir la bulle du Pape et le rescrit de l'Empereur l'autorisant à convoquer son chapitre en vue de délibérer sur la question préliminaire consistant à décider si l'élection d'un coadjuteur était opportune, *an in præsenti casu Electio utilis atque necessaria sit?* Le 6 juin, le chapitre se prononçait pour l'opportunité de l'élection et fixait la date du vote au 11 juillet suivant. Ce fut, de la part de M. de Vergennes, un motif de plus pour redoubler de vigilance et d'adresse. Ses sympathies secrètes sont acquises à M. de Wallerdorf. Aussi avec quel art cherche-t-il à s'insinuer dans sa confiance et à l'attirer à lui !

« J'ai eu l'honneur de vous marquer, l'ordinaire dernier, Monseigneur, écrit-il à M. de Saint-Contest le 21 juin 1754, l'arrivée de M. de Wallerdorf. Je l'ai rencontré à la cour où il m'a prévenu fort obligeamment sur



le regret qu'il avait que son peu de séjour ici et le peu de liberté dont il jouissait ne lui permissent pas de me rendre ses devoirs chez moi. Pour lier un peu de conversation avec lui, je pris occasion des facilités qu'il a apportées à la traite des grains que la ville de Metz a faite et où il s'est effectivement bien comporté, pour l'en remercier et lui témoigner le gré que le Roi lui en sait (1). J'ai été très-satisfait de sa réponse, rejetant tout le mérite du service sur les ordres de l'Électeur, mais ajoutant qu'il s'était estimé très heureux de pouvoir seconder les instructions de Son Altesse Électorale, dans une circonstance qui intéressait une nation voisine et amie; qu'il n'y avait aucun de ses confrères qui ne sentît, ainsi que lui, combien il importait à cet Électorat de se ménager la bienveillance et les bontés de Sa Majesté. Ce qui m'a fait le plus de plaisir, c'est que je l'ai trouvé fort instruit de l'histoire des Électeurs de Trèves qui ont été attachés à la France et parlant très volontiers des grands biens que l'Électeur de Sœtern avait acquis dans l'alliance de nos

(1) Dans les années précédentes des blés achetés par la France, pour l'approvisionnement de Metz et de Verdun, étaient convoyés sur la Moselle. Les autorités de Trèves avaient arrêté les bateaux et élevaient la prétention de faire vendre leurs chargements tantôt sous prétexte d'un droit d'étape à payer en vertu d'un édit de Charlemagne au profit de la ville, tantôt en raison de fraudes qui auraient été commises par les bateliers en acquittant d'autres taxes. Au cours de ces difficultés M. de Vergennes avait dû plusieurs fois intervenir et M. de Wallerdorf, stathalter de Trèves, avait fait avec beaucoup de bonne grâce droit à ses réclamations.



Rois. Comme M. de Wallerdorf se trouve chargé d'une famille très nombreuse et malaisée, il pourrait bien arriver qu'il ne sera pas insensible à mériter un jour les bienfaits de Sa Majesté, qui sont plus solides pour l'établissement d'une famille que les titres dont la cour de Vienne est si libérale. Je n'ai pas assez vu M. de Wallerdorf pour entreprendre, Monseigneur, de vous donner une idée fort étendue de son caractère. Autant que j'en puis juger, il m'a paru avoir le sens droit et juste, beaucoup plus de douceur et d'aménité que de vivacité dans l'esprit, très attentif sur les plus petites choses qui peuvent lui concilier l'amitié des gens, même les plus inférieurs. En tout, je le crois un très galant homme qui voudra le bien de ce pays et qui cherchera les moyens de le procurer, mais qui, faute de connaissances, sera souvent obligé de voir et d'agir aveuglément par ceux qui seront les dépositaires de sa confiance (1). »

Le 11 juillet, le baron de Wallerdorf était nommé à l'unanimité coadjuteur de l'Électorat de Trèves. Cette élection fut envisagée d'un œil favorable à Versailles. M. de Saint-Contest étant mort quelques jours après (24 juillet 1754), son successeur M. Rouillé exprime à M. de Vergennes, dans sa dépêche du 3 août, la satisfaction du Roi.

(1) Archives du ministère des affaires étrangères.

« Soit que M. de Wallerdorf, Monsieur, vous fasse notifier son élection à la coadjutorerie, soit que l'Électeur seul vous en parle, vous ne manquerez pas d'y répondre de la façon la plus polie, et vous assurerez que le Roi est prévenu des sentiments les plus particuliers d'estime pour M. de Wallerdorf, et que Sa Majesté ne doute pas qu'il ne seconde de tout son pouvoir les bonnes dispositions de l'Électeur pour le maintien de la bonne intelligence et du bon voisinage entre la France et l'Empire et en particulier l'Électorat de Trèves (1). »

Après cette élection, qui avait répandu un peu d'animation dans la région de Trèves et de Coblentz, le calme, qui naguère désespérait déjà M. de Vergennes, reprit son cours habituel. Le ministre de France resta cinq mois dans une inaction presque absolue, ayant à peine une seule fois entrevu l'Électeur, toujours en déplacement de chasse, pour lui notifier la naissance du duc de Berry, le futur Louis XVI. « Mon inutilité ne saurait être plus complète ni mieux démontrée, dit, en se désolant, M. de Vergennes. Je n'ai jamais rien à faire et presque toujours rien à écrire. » Il prit le parti de solliciter un congé et quittait Coblentz le 13 décembre 1754.

A son arrivée à Versailles il trouva le ministre des

(1) Archives du ministère des affaires étrangères.



affaires étrangères très vivement préoccupé : on venait d'apprendre la mort du comte des Alleurs, ambassadeur de France à Constantinople, décédé dans cette ville le 23 novembre, après une courte maladie. La perte était sensible; car ce diplomate avait reconquis auprès du gouvernement ottoman une partie de l'influence que son prédécesseur, M. de Castellane, avait perdue. Les circonstances s'annonçaient avec une réelle gravité. La guerre avec l'Angleterre ne pouvait plus être conjurée; et, comme le fait remarquer avec raison M. de Bourge, « dans le système de politique et d'alliance qui constituait alors l'équilibre européen, la Turquie devait, avec la Pologne et la Suède, balancer au profit de la France l'alliance de l'Angleterre et de la Russie (1) ».

M. Rouillé sentait que le choix du successeur de M. des Alleurs, en pareille occurrence, allait engager sérieusement sa responsabilité. S'il avait successivement rempli les fonctions de conseiller au Parlement, de conseiller d'État, d'intendant du commerce et de ministre de la marine, il abordait pour la première fois, à l'âge de soixante-cinq ans, les problèmes nouveaux pour lui des affaires étrangères. Sa modestie et la droiture de son jugement s'en inquiétaient. Laborieux, éclairé, plein de raison et de prudence, il avait tenu à s'entourer,

(1) Manuscrit laissé par M. de Bourge.

dès la prise de possession de son département, des conseils et de l'expérience des hommes vieillis dans la carrière et initiés aux secrets des chancelleries. Aussi mandait-il auprès de lui M. de Chavigny, un des premiers « pour faire appel à ses lumières »; c'est du moins l'expression dont se sert l'ambassadeur en Suisse avec une visible complaisance, en informant le Corps helvétique du motif de son absence momentanée. Presque aussitôt et probablement à la recommandation de M. de Chavigny, M. Rouillé rétablissait dans sa place de premier commis l'abbé de Laville, dont s'était séparé à son avènement M. de Saint-Contest, en raison de divergences de vues et de sentiments.

L'abbé de Laville, brillant élève des Jésuites, après avoir pendant quelques années enseigné dans leurs collèges, était devenu précepteur des enfants du marquis de Fénelon, ambassadeur de France en Hollande, puis secrétaire de ce diplomate et enfin ministre lui-même auprès des États Généraux. Nommé évêque *in partibus* de Tricomie, il appartenait depuis 1746 à l'Académie française. Marmontel l'a dépeint « un fin gourmet, grand amateur des meilleurs crus de Bourgogne » ; ce qui suffirait déjà à expliquer son intimité avec M. de Chavigny, propriétaire à Beaune et qui, entre deux missions diplomatiques ou même au cours de ces missions, savait à l'occasion mettre ses connais-



sances vinicoles au service de ses relations de la cour, de la ville et même de l'étranger.

Il était impossible de ne pas pourvoir sans délai d'un titulaire l'ambassade de Constantinople. Dès la première heure M. Peysonnel, consul de France à Smyrne, avait reçu l'ordre d'aller en prendre la gérance provisoire. Mais, si ce serviteur dévoué avait été jadis mêlé aux grandes affaires et s'en était montré capable, l'âge et la maladie l'avaient fatigué; et, d'ailleurs, les usages diplomatiques n'autorisaient pas la promotion d'un simple consul au rang d'ambassadeur, c'est-à-dire du personnage assez haut placé pour être investi de la charge et de l'honneur de « représenter son maître dans sa personne, dans sa dignité, dans sa grandeur ».

Le représentant d'un monarque tel que le roi de France, auprès d'une cour lointaine réputée semi-barbare, et au milieu d'un peuple à l'imagination sensuelle et aux habitudes orientales, était tenu de déployer un grand faste extérieur et de se faire accompagner d'un appareil magnifique, afin de frapper les yeux et les esprits et de donner l'impression du prestige de la richesse et de la puissance de son pays et de son souverain. Ne pouvait pas qui l'eût voulu réunir le matériel et le personnel que comportaient cette pompe et ce cortège. Il fallait y employer de longs mois et y sacrifier des sommes considérables. Le marquis d'Argenson,

nommé ambassadeur près le roi de Portugal, avait passé plus d'un an et dépensé plus de 100,000 livres à compléter ses préparatifs; si bien que, lorsqu'il fut prêt, les circonstances ayant changé, il dut renoncer à partir. Le comte des Alleurs, qu'il s'agissait de remplacer, n'avait pas mis moins de six mois à se rendre à Constantinople où il arrivait avec un entourage de cent personnes. Les frais énormes faits par lui ne le ruinèrent pas, parce qu'il l'était à demi déjà; mais ils l'acheminèrent à la faillite que sa mort fit aussitôt éclater.

De tradition, l'ambassadeur de France entrait dans les eaux du Bosphore escorté de plusieurs vaisseaux de guerre qui saluaient de toutes leurs pièces le pavillon turc, salves auxquelles répondait le feu de l'artillerie du port. Cet assourdissant début ne permettait guère de se méprendre sur l'importance extraordinaire du personnage dont l'arrivée était annoncée avec un tel éclat. L'effet produit pouvait être salutaire; mais la mobilisation de cette petite flotte exigeait du temps et de l'argent; et le temps pressait et l'argent parfois faisait défaut.

A côté des raisons officielles et publiques qui commandaient de combler de suite la vacance du poste de Constantinople, il en existait de cachées, d'un caractère non moins urgent. Le comte des Alleurs figurait au



nombre des agents de cette correspondance occulte si magistralement dévoilée par le beau livre de M. le duc de Broglie (1). Sans doute des mesures rigoureuses étaient prescrites pour la conservation du « secret du Roi » en cas de mort de l'agent. La plus élémentaire prudence conseillait toutefois, en pareil cas, de ne pas laisser longtemps ce secret à la merci des inconvénients et des hasards inhérents à une situation provisoire. Il pouvait suffire de la rupture d'une seule maille pour entraîner celle de tout le réseau d'informations, et cela à un moment décisif.

Pour éviter les lenteurs, on résolut de n'accréditer auprès du Divan qu'un ministre plénipotentiaire, lequel, n'étant plus astreint aux mêmes cérémonial et apparat, serait plus promptement en état de s'éloigner. La désignation de M. de Vergennes devenait dès lors presque certaine. Parmi les jeunes il occupait un des premiers rangs. Partout où jusque-là la bienveillance du Roi l'avait envoyé, il avait réussi. On le pouvait facilement remplacer dans un petit État d'Allemagne où sa réelle valeur se trouvait sans emploi. Enfin sa présence à Versailles permettait de le pressentir, de le préparer et de lui enjoindre sur l'heure de gagner son nouveau poste.

(1) V. aussi l'introduction de M. Boutaric à la publication d'une notable partie de cette correspondance.



Au point de vue de la correspondance secrète il se recommandait encore d'une façon toute spéciale. Cette correspondance était à ce moment dirigée par le prince de Conti; et des relations de respectueuse intimité rattachaient à ce prince M. de Chavigny. Ce faisceau de circonstances favorables concourut à l'élévation de M. de Vergennes. Le 2 janvier 1755, M. Rouillé informait M. Peysonnel qu'il ait à préparer la Porte à l'envoi d'un ministre de second ordre; et le 8 du même mois le chevalier de Vergennes était nommé : à peine avait-il trente-cinq ans (1).

A la date du 16 janvier, le duc de Luynes écrit dans son journal : « On apprit, il y a environ huit jours, la mort de M. des Alleurs... M. de Vergennes, neveu de M. de Chavigny, a fait aujourd'hui son remerciement. Il vient d'être nommé ministre plénipotentiaire du Roi à la Porte. Il remplacera avec un caractère différent M. des Alleurs. M. de Vergennes est encore jeune; mais il a beaucoup d'esprit, de mérite, et même d'acquit. Il a été

(1) M. Rouillé annonçait cette nomination à M. Ledran, premier commis au ministère des affaires étrangères, par le billet ainsi conçu :

« A Versailles, le 13 janvier 1755.

« Sa Majesté a nommé M. le chevalier de Vergennes son envoyé extraordinaire à la Porte. Une des plus grandes preuves de zèle qu'il puisse donner est de partir incessamment pour sa destination.

« *P. S.* Je dois vous avertir que la nomination de M. de Vergennes n'est pas encore publique. » (Archives du ministère des affaires étrangères.)

formé par M. de Chavigny, son oncle. » M. de Luynes ajoute (31 janvier) : « M. de Vergennes doit partir dans quinze jours ou environ pour Constantinople. Ses appointements sont de 93,000 livres qui lui en vaudront plus de 100,000 à Constantinople. Outre cela, il y a une gratification de 40,000 livres pour son établissement (1). »

Plusieurs points fort importants restaient à régler. En quelle qualité M. de Vergennes partirait-il? Quelle route devait-il prendre pour arriver plus sûrement et plus vite? M. Rouillé fit consulter les précédents. Le premier commis Ledran lui remit un mémoire rappelant que trois envoyés extraordinaires avaient été chargés dans le passé de missions spéciales de courte durée à Constantinople (2); mais on ne trouvait aucun ministre

(1) *Journal du duc de Luynes.*

(2) Le mémoire de M. Ledran rappelle quels ont été ces trois envoyés extraordinaires en ces termes :

« Quant au titre d'envoyé, nous n'avons que trois exemples de ministres qui aient paru de la part de la France à Constantinople comme envoyés du Roi.

« Le premier de ces exemples est du sieur de la Varennes, que Louis XIV y fit passer pour procurer la paix entre le Grand Seigneur et la République de Venise.

« Le second exemple est du sieur Blondel, maréchal des camps et armées de Sa Majesté, lequel, étant à la cour de Berlin en 1658, reçut ordre de sa part de se rendre à la Porte Ottomane pour obtenir réparation des mauvais traitements faits à M. de La Haye, ambassadeur de Sa Majesté, au fils de cet ambassadeur et à son secrétaire.

« Le troisième exemple est de M. de Fériol, qui passa auprès du Grand Seigneur en 1692, M. de Châteauneuf de Castaguer étant



plénipotentiaire y ayant représenté la France d'une façon permanente et générale.

Le premier commis Tercier, de son côté, passant en revue les divers moyens de gagner la capitale de la Turquie, écartait la voie de mer comme peu sûre, en raison de la présence et des dispositions équivoques de la flotte anglaise croisant dans la Méditerranée. La route de Vienne offrait aussi des obstacles. Elle pouvait exposer le ministre à se voir retenu à la frontière turque sous différents prétextes, si la cour de Marie-Thérèse estimait de son intérêt que pour l'instant la France ne fût pas représentée à Constantinople par un plénipotentiaire autorisé. Peut-être valait-il mieux effectuer le voyage par Varsovie, les provinces polonaises touchant le territoire turc; la route pouvait être facilement contournée par Chockzim et la Moldavie.

Contrairement à cette opinion, la voie de mer fut adoptée comme la plus rapide; seulement, au lieu d'équiper un vaisseau de guerre, le ministre des affaires étrangères chargea MM. Gouffre et Gautier, armateurs à Marseille, d'affréter un navire de commerce, de l'armer et disposer afin de transporter au plus tôt à destination

alors ambassadeur de France à la Porte. Le même M. de Fériol y fut envoyé de nouveau par Louis XIV en 1696, et il succéda en 1700 à M. de Châteauneuf dans l'ambassade. » (Archives du ministère des affaires étrangères. Turquie, 1755, vol. 129.)

M. de Vergennes avec les vingt personnes dont sa suite devait se composer. En même temps on remit à ce dernier de doubles lettres de créance : l'une en qualité d'envoyé extraordinaire, l'autre en qualité de ministre plénipotentiaire. Le Roi se référait à son tact et à sa prudence pour apprécier sur place, d'après les circonstances, en laquelle des deux qualités il était préférable qu'il se fît reconnaître.

La date du départ avait été fixée à la fin du mois de janvier. Le nouveau ministre ne devait perdre aucun instant pour recruter son personnel, commander ses livrées, acheter ses équipages, des meubles; choisir pour 20,000 écus d'objets divers destinés à être offerts en présents au Grand Seigneur, à ses ministres, à ses entours, aux fonctionnaires de tous rangs. Sur la liste de ces objets on voit figurer des pendules, des montres, des tabatières, des boîtes à musique, des girandoles, des étoffes de Lyon, etc. Et, quand M. de Vergennes en a fini avec les magasins et les fabriques, il lui faut en hâte courir au ministère pour compulser les cartons du Dépôt où il doit prendre connaissance des négociations commencées ou suivies par ses prédécesseurs et s'initier aux mille détails de la politique française en Orient.

Malgré son zèle et son infatigable diligence, le 25 janvier il est obligé de réclamer un délai de huit jours, se

trouvant hors d'état de se mettre en route (1). Ce retard semblait d'autant plus regrettable qu'un événement de la plus haute gravité venait de se produire. Le sultan Mahmoud était mort et avait été remplacé par Othman III. Ce changement de règne rendait plus que jamais nécessaire la présence d'un représentant de la France. On conçoit l'agitation et l'anxiété de M. de Vergennes se surmenant pour suffire à tout. Ses efforts dépassèrent ses forces : il dut s'aliter. Par bonheur, un mois de repos réussit à le rétablir. Le 15 février, M. de Cha-

(1) M. de Vergennes à M. Rouillé :

« A Paris, le 25 janvier 1755.

« Monseigneur,

« Grâce à la bonté avec laquelle vous avez bien voulu faire augmenter la somme destinée pour les présents que je dois emporter, je vois le terme de mes arrangements et je vais pouvoir vous répondre affirmativement que tous mes ballots partiront le 1er du mois prochain et arriveront le 17 ou le 18 au plus tard à Marseille. Je veillerai soigneusement à ce qu'il ne survienne aucun retard de la part des ouvriers dont je dépends, et j'ose me flatter, Monseigneur, que vous serez également content de ma diligence et de l'emploi que j'ai fait de l'argent que Sa Majesté a bien voulu me confier, lorsque j'aurai l'honneur de vous en remettre les états circonstanciés... Je vous supplie, Monseigneur, de me permettre de rester ici toute la semaine prochaine, n'ayant personne sur qui pouvoir me reposer du soin d'accélérer mes arrangements; une fois qu'ils seront consommés, je me rendrai à vos ordres, pour ne m'occuper que de l'avantage de vous faire ma cour et de recueillir vos lumières, que vous voudrez bien me communiquer pour remplir avec quelque succès la commission que je dois à vos bontés et à votre indulgence. J'ai l'honneur d'être, etc.

« De Vergennes. »

Archives du ministère des affaires étrangères. Turquie, 1755, vol. 129.



vigny écrivait au ministre des affaires étrangères :

« J'ai trouvé M. de Vergennes bien avancé dans sa convalescence. Peu de jours l'affermiront encore plus. Je compte l'accompagner jeudi prochain à Versailles pour recevoir vos derniers ordres et se mettre immédiatement en chemin. » Au commencement du mois de mars il constate de nouveau que « la santé de M. de Vergennes va aussi bien que nous pouvons le désirer. Il n'a besoin que de quelques jours pour se raffermir solidement et ne pas s'exposer à quelque récidive qui serait désagréable. Il se propose de partir irrévocablement samedi prochain 8 de ce mois (1). »

Cette fois aucun obstacle ne survint. Au jour fixé le départ eut lieu. M. de Chavigny l'apprend avec un véritable orgueil à M. Rouillé. « M. de Vergennes est parti ce matin à cinq heures. Sa santé s'est parfaitement raffermie ; elle secondera, s'il plaît à Dieu, le désir qu'il a de vous plaire et de mériter tout ce que vous avez fait pour lui, car il est l'ouvrage de vos mains. »

Mais, en arrivant à Marseille, nouveau contre-temps : le vent se trouva contraire (2). Il fallut attendre jusqu'au

(1) Archives du ministère des affaires étrangères.

(2) M. de Vergennes en informe le ministre en ces termes :

« Marseille, le 24 mars 1755.

« Monseigneur,

« Quelque diligence que j'aie faite, les mauvais chemins et les inondations ne m'ont pas permis d'arriver ici plus tôt que le 21. M. de Tott



3 avril sans pouvoir mettre à la voile. Enfin ce jour, à deux heures de l'après-midi, le navire *l'Heureux*, dont le nom était plein de promesses, commandé par le capitaine Balthasar Gautier, leva l'ancre, emportant le jeune et brillant diplomate vers la rive du Bosphore, où il devait passer de longues années, au grand avantage des intérêts de la France et pour la joie et le bonheur de toute sa vie.

m'ayant joint sur la route, nous sommes ici à attendre un temps fait et décidé pour nous mettre en mer; la belle saison qui s'annonce nous donne lieu d'espérer que nous ne languirons pas longtemps dans l'attente d'un vent favorable.

« J'ai vu et examiné l'armement que les sieurs Gouffre et Gautier m'ont préparé; on ne peut lui reprocher que d'être un peu médiocre; mais ces négociants ont suppléé au défaut d'étendue par toutes les précautions qu'ils ont pu imaginer, et ils n'ont rien omis pour me procurer et à ma suite l'aisance et la commodité dont un vaisseau marchand peut être susceptible. Le plus intéressant est que tout le monde convient que le bâtiment est bon et marche bien ; ainsi, pour peu que le vent nous favorise, nous pouvons nous promettre une traversée prompte et heureuse.

« Pénétré des bontés généreuses que vous avez daigné me faire éprouver, permettez-moi, Monseigneur, de vous offrir l'hommage de ma vive et respectueuse reconnaissance. Ce sentiment, qui est gravé dans mon cœur et qui me survivra, vous répond de mon application et de mes efforts pour justifier l'opinion que vous voulez bien m'accorder et pour mériter que vous daigniez prendre quelque confiance dans les sentiments qui m'attachent à votre service et qui animeront à jamais le respect infini avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, votre, etc. »
(Archives du ministère des affaires étrangères. Turquie, 1755, vol. 129.)



CHAPITRE IV

Le sultan Mahmoud I[er], qui venait de mourir le 13 décembre 1754, fils de Mustapha II, avait succédé à son oncle Achmet III en 1730 (1). Son règne, prolongé pendant vingt-quatre années, avait été prospère et glorieux. Doué de hautes et brillantes qualités, il avait, avec une implacable fermeté, eu raison de toutes les révoltes et de toutes les conspirations. Après quelques campagnes heureuses contre les ennemis de l'Empire ottoman en Europe et en Asie, il avait su faire régner la paix; et il avait mis à profit cette période de calme et de tranquillité publique en développant le commerce, en organisant des missions, en fondant des bibliothèques, en adoucissant les mœurs, en multipliant les dépenses

(1) Bien que ses jours fussent comptés, en raison de la maladie dont il était atteint, on raconte que Mahmoud en avança le terme par un acte de piété. Ne pouvant sans de vives douleurs se tenir à cheval, il voulut, malgré cela, le 13 décembre 1754, se rendre à la mosquée de Sainte-Sophie. L'excès de la fatigue et de la souffrance l'épuisa. Au retour il dut être soutenu par ses officiers, et il expirait subitement en arrivant au palais.



fécondes et en répandant à propos ses largesses. Les relations d'amitié de la Porte étaient devenues plus étroites avec la France, la Prusse, la Suède, le Danemark et la Pologne, grâce à l'intelligence et à l'habileté de ses grands vizirs, non moins qu'à la prudente circonspection de ses diplomates.

Aux termes de la loi musulmane, qui consacre l'hérédité en ligne collatérale, son frère fut appelé au trône sous le nom d'Othman III. Il était âgé de cinquante-cinq ans, et jusque-là avait été confiné dans une reclusion des plus étroites au fond du vieux sérail.

Il était à craindre qu'au milieu de populations ignorantes et fanatiques, le changement de règne ne devînt l'occasion d'agitations et de troubles soit à Constantinople, soit dans les provinces. Il n'en fut rien, et c'est avec le calme le plus complet que s'accomplit, le 19 décembre 1754, le couronnement du nouveau Grand Seigneur.

Par suite de la vacance de l'ambassade française causée par la mort de M. le comte des Alleurs, la France n'y fut représentée que par M. Peyrotte, à la fois premier secrétaire et chancelier, qui avait dû prendre la direction des affaires en attendant l'arrivée de M. Peyssonnel.

Intelligent, d'une excessive activité et d'un zèle toujours en éveil, M. Peyrotte joignait à une connaissance approfondie des usages de la Sublime Porte une très

légitime considération. Admirablement secondé par le premier drogman, M. Fonton, il saura, quelque délicates et compliquées que soient les circonstances, pourvoir à tout ce qu'exigeront les graves intérêts dévolus à ses soins. Il s'acquittera même de cette lourde tâche avec tant de convenance, de tact et un si heureux succès, qu'à son arrivée à Constantinople, le 22 février suivant, en vertu des ordres de Versailles, M. Peyssonnel aura scrupule de lui retirer la gérance de l'ambassade, et préférera, avec une louable abnégation, garder l'incognito jusqu'à l'installation définitive du successeur de M. des Alleurs.

« Tout est ici dans une aussi grande tranquillité, écrit M. Peyrotte au ministre des affaires étrangères à la date du 1er janvier 1755, que s'il n'était arrivé aucun changement. Le Grand Vizir s'est acquis un grand crédit auprès du nouveau Sultan, dont le règne, s'il ressemble au début, sera des plus doux. Tout ce que l'on peut conjecturer de ce prince, c'est qu'ayant été renfermé pendant toute sa vie, et ayant été uniquement occupé de la lecture de l'Alcoran, des lois et des commentateurs, il sera un parfait musulman, plus rigide observateur des canons de l'Empire, et vraisemblablement moins accessible pour toutes les affaires dans lesquelles les puissances chrétiennes pourraient être intéressées.

« Ce prince a refusé, dit-on, constamment tous les



présents que les grands ont voulu lui faire, suivant un usage qu'il n'approuve point, prétendant que c'est à lui à faire des présents et nullement à en recevoir. Sur ce principe, qui pourra changer avec le temps, il a fait de très grandes largesses et fait distribuer de l'argent aux janissaires et aux autres corps de milice; ce qui monte à plus de trois millions (1). »

Tous les regards étaient dirigés vers le Sultan. On s'ingéniait à connaître ses habitudes, à découvrir ses tendances, d'autant plus que, jusque-là, par suite de la solitude obligée où s'étaient consumés ses jours, rien n'avait pu transpirer de son caractère, de ses idées, de ses desseins. Quelques-uns le représentaient comme un esprit profond, quoique inquiet et dissimulé. Non seulement il avait refusé avec une certaine fierté les présents habituels des hauts dignitaires et répandu à flots les dons de joyeux avènement aux soldats, mais il avait ordonné qu'à l'avenir aucune charge ne fût octroyée à prix d'argent, les emplois publics ne devant être obtenus que par le mérite, l'ancienneté et l'importance des services. Il avait, en outre, exigé la restitution des sommes reçues dans ce but, au grand mécontentement des plus notables personnages du sérail (2).

(1) Archives du ministère des affaires étrangères. Turquie, vol. 129.

(2) Dépêche de M. de Spineck à M. Tercier, datée de Léopol le 14 février 1755. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.

Les étrangers eux-mêmes avaient recueilli une part de ces mesures de générosité et de justice. Sous le règne de Mahmoud Ier, dans la perception des tributs ou impôts que devaient acquitter les chrétiens, de graves abus s'étaient produits. On avait laissé s'introduire le procédé ingénieux et déshonnête de compter l'année comme si elle n'avait que dix mois, de façon à multiplier d'autant les contributions annuelles des étrangers. Le Grand Seigneur avait décrété l'abolition d'une perception aussi inique, en enjoignant de restituer à l'année ses douze mois et de tenir compte aux chrétiens des sommes dont les précédentes pratiques les avaient frustrés.

Et pourtant, à côté de ces témoignages de bienveillance et d'équité, d'autres résolutions ne tardèrent pas à révéler chez le successeur de Mahmoud une défiance farouche et les plus singulières et capricieuses fantaisies. C'est ainsi qu'une véritable révolution avait été opérée dans le personnel et le matériel du sérail. Tous les eunuques avaient été brusquement changés, un grand nombre d'emplois supprimés ; d'autres officiers congédiés. Puis, Othman avait donné l'ordre d'enlever et de briser les meubles précieux et objets d'art accumulés par le dernier souverain, lorsqu'ils étaient de provenance étrangère. Tableaux, portraits, statues, porcelaines, sièges, tentures, étoffes et jusqu'aux vêtements de cérémonie et

bijoux avaient été mis à sac, le Grand Seigneur ayant déclaré que toutes ces richesses étaient contraires, à cause de leur origine, à la loi musulmane, et que désormais il entendait ne plus faire usage que de ce qui aurait été fabriqué « par des mains musulmanes et à la manière des Turcs ».

Le Grand Vizir Mustapha-Pacha avait momentanément trouvé grâce auprès du nouveau Sultan. Ayant été confirmé dans son poste de premier ministre, les représentants des puissances, accrédités auprès de la Porte, s'étaient empressés de solliciter l'honneur d'aller lui adresser leurs félicitations officielles.

Bien que M. Peyrotte n'eût le rang ni d'ambassadeur, ni de ministre plénipotentiaire, cependant, par une faveur spéciale, le Grand Vizir avait daigné l'admettre au nombre des autres envoyés des souverains. Dans une longue dépêche, il rend compte à M. Rouillé de la réception, avec une satisfaction visible du rôle que sa situation intérimaire lui permit d'y remplir.

« Monseigneur,

« Le Grand Vizir, plein de considération pour la France et voulant largement lui en donner des marques en cette occasion, non seulement m'admit à le complimenter le 1er de ce mois, mais il me fit dans cette audience des politesses et un accueil dont tout le monde fut surpris

avec raison. J'y fus, en effet, traité avec les mêmes honneurs et les mêmes distinctions que les Résidents, et, comme tous les ministres, je fus assis sur un tabouret vis-à-vis du Vizir, et l'on m'y présenta les confitures, le café, le sorbet, et ensuite l'eau rose et les parfums. Je lui parlai dans les termes suivants :

« L'honneur que je reçois, en portant aux pieds de « Votre Altesse mes hommages et ceux de la nation fran- « çaise, rend ce jour le plus beau de ma vie. Mais, puis- « qu'il m'est permis de témoigner à Votre Altesse notre « joie vive et respectueuse au sujet de sa confirmation « dans la première place de ce vaste Empire, oserais-je « profiter d'une circonstance aussi heureuse pour la sup- « plier de vouloir bien nous continuer sa protection toute- « puissante et pour lui offrir les vœux ardents que nous « faisons tous pour sa conservation et sa prospérité ? En « retraçant ainsi à Votre Altesse une partie des sentiments « dont nous sommes animés pour elle, je puis encore « l'assurer que le grand, l'invincible Empereur de France, « le plus ancien, le plus solide ami de cet Empire, appren- « dra avec une satisfaction toute particulière cette agréable « nouvelle de la confirmation de Votre Altesse dans le « Viziriat et l'avènement au trône du glorieux Sultan, « dont le règne soit à jamais heureux. »

« Le Grand Vizir me répondit que les Français étaient ici sous les ailes de l'Empereur; que lui Vizir aurait

une attention particulière à tout ce qui pouvait nous intéresser, et que, dans toutes les occasions qui se présenteraient, il serait charmé de marquer à la France quelles étaient sa considération et son amitié pour elle (1). »

Il était déjà d'usage que tout nouveau souverain notifiât par lettre aux puissances son avènement au trône. A Constantinople, la remise de ces lettres aux Résidents étrangers se faisait avec une solennité extraordinaire. Les ambassadeurs se rendaient à la Porte en grand apparat, escortés de leurs secrétaires, de leurs drogmans, des valets à leur livrée et de leurs compatriotes séjournant à Constantinople qu'on appelait la Nation. Après s'être embarqués à Péra, ils abordaient à la *Marine*, où se formait le cortège qui se rendait ensuite dans l'ordre scrupuleusement réglé par l'étiquette auprès du Grand Vizir.

La dépêche de M. Peyrotte rend compte de cette seconde réception en ces termes :

« Le 5 de ce mois, je me rendis à la Porte, accompagné de la Nation et des drogmans, tous à cheval ; et, m'étant assis vis-à-vis du Vizir, il commença par me demander comment je me portais. Je répondis à cette politesse qu'il me semblait que je ne respirais que pour

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.

faire des vœux pour la conservation de Son Altesse, et que j'étais pénétré de ses bontés. Le Grand Vizir me répondit qu'il allait me remettre les lettres de notification; il m'expliqua une partie de ce qu'elles contenaient, et ajouta que l'Empereur, son maître, voulait faire honneur aux Capitulations dans tout leur contenu; qu'il voulait en maintenir l'exécution, et qu'il était bien persuadé que nous nous y conformerions avec la même exactitude; que, l'Empereur de France étant le plus ancien ami de cet Empire, ses sujets pouvaient y commercer dans toute son étendue, et que partout on leur ferait sentir la protection décidée que le Sultan leur accordait. Le Grand Vizir ajouta encore plusieurs choses obligeantes au sujet de ses sentiments particuliers pour la France, et finit par me recommander d'en informer l'Empereur de France et de faire tenir à Sa Majesté les lettres qu'il allait me remettre.

« Je répondis ainsi qu'il suit :

« Je sens, en recevant ce précieux et respectable dépôt, toutes les obligations qu'il m'impose. Pourrais-je ne les pas remplir avec la plus scrupuleuse exactitude, sachant qu'il renferme pour l'Empereur de France des marques de l'amitié du glorieux Sultan et des assurances des sentiments de Votre Altesse? Sa Majesté les recevra toujours avec un empressement et une satisfaction inexprimables. »

« Ensuite, le Grand Vizir s'étant levé, il prit la lettre du Sultan, et, l'ayant baisée et portée au front suivant l'usage, il me la présenta ; après que je l'eus également baisée et portée au front comme avaient fait à leur audience tous les ministres étrangers qui avaient reçu de pareilles lettres, on me remit encore celles que le Grand Vizir écrit à Sa Majesté et à Votre Grandeur. On les plaça sous celle du Sultan, que je tenais élevée sur mes deux mains à la hauteur du front, et je les portai ainsi jusqu'à la Marine. Deux palefreniers, en grande livrée, tenaient le cheval sur lequel j'étais monté. J'étais précédé par quatre autres palefreniers ; quatre valets de pied, deux valets de chambre, les drogmans et les jeunes de langue (1), et tous les Français à cheval, deux à deux, fermaient la marche. Lorsque tout le cortège fut embarqué pour traverser le port, nos vaisseaux firent un salut de vingt-cinq coups de canon (2). »

La lettre du Grand Seigneur à « l'incomparable souverain » régnant sur « l'Empire de France » était ainsi conçue :

« L'empereur Othman, dont les armes soient toujours victorieuses :

« La gloire des rois et des souverains qui professent

(1) Élèves pensionnés par le roi de France à Constantinople pour devenir interprètes dans les Échelles du Levant.

(2) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.



la loi du Messie, choisi entre les grands qui observent la religion de Jésus, l'arbitre des nations chrétiennes, et dont les ordres sont respectés dans toute l'étendue de son vaste Empire, très haut, très puissant et très grand Roi des Français, Louis XV, cette lettre impériale est pour vous annoncer que l'Empereur Mahmoud, mon illustre frère, ayant par un décret immuable de la divine Providence passé de cette vie en l'autre, j'ai le bonheur d'être parvenu au trône glorieux de mes illustres et nobles ancêtres, et que j'y suis monté le vendredi vingt-huitième de l'heureuse et bénite lune Sefer de l'an de l'Égire onze cent soixante-huit.

« J'ai ordonné à mon premier ministre, pour vous faire tenir cette lettre impériale, qu'il se servît de la voie d'un de vos sujets, auquel on a confié par intérim le soin des affaires dont votre ambassadeur est ordinairement chargé à notre Porte Excelse, afin qu'elle pût vous parvenir en toute sûreté et avec un zèle aussi ardent et aussi vif que celui que j'ai de vous signifier que votre amitié me sera aussi chère qu'elle a toujours été à mes prédécesseurs. Mon intention est que nous resserrions de plus en plus les nœuds précieux et indissolubles de cette ancienne amitié et de cette concorde qui n'ont cessé de régner entre nos deux Empires; et soyez persuadé, digne souverain, que je ne négligerai rien pour maintenir mes sujets dans le respect et l'exacte

observation des anciennes Capitulations et bénis traités faits et passés entre nos illustres ancêtres et les vôtres. Rendez-moi la réciproque ; et vous pouvez compter que rien ne pourra jamais altérer en quoi que ce soit l'union parfaite et l'accord intime que je désire voir régner entre vous et moi.

« Je vous prie, mon cher et intime ami, de donner vos ordres pour faire annoncer, dans votre royaume, mon heureux avènement à la couronne, et de faire part de cette joyeuse nouvelle à tous les princes de vos États, afin qu'ils apprennent mon nom aussi bien que mon désir extrême de captiver l'estime et l'amitié de leur *incomparable* souverain.

« Travaillons de concert, grand Roi, pour procurer, par notre liaison étroite, notre parfaite correspondance et notre amitié inviolable, aux sujets de nos deux Empires, des jours tranquilles et heureux ; car je suis bien persuadé que, tant que nous serons unis de cœur et de sentiments pacifiques, l'exemple des souverains sera pour les sujets un parfait modèle pour diriger leur conduite, faisant, à l'envi l'un de l'autre, tous leurs efforts pour éviter de tomber en faute, en donnant la *plus* légère atteinte à ce qui est prescrit dans chaque article inséré et stipulé dans les anciens traités.

« Au reste, la paix soit sur celui qui marche dans la voie du salut.

« A Constantinople, ville capitale et impériale de notre Empire (1). »

Lorsque ce message impérial, accompagné des lettres du Grand Vizir au Roi et au ministre des affaires étrangères, parviendra à Versailles au cours du mois d'avril, le premier ministre de la Porte ne sera déjà plus le même. Quelques semaines après l'avoir confirmé dans le viziriat, par un de ces capricieux et soudains retours dont il ne nous fournira que trop d'exemples, Othman, le 16 février, déposa tout à coup Mustapha-Pacha, le fit enfermer dans un cachot, puis exposer aux regards du peuple sommairement vêtu d'une seule chemise, enfin embarquer pour une destination inconnue.

Le successeur du Grand Vizir, qui avait cessé de plaire, fut Ali Ekim Oglou, pacha de Trébizonde. Il faisait, à la fin du mois de mars, son entrée solennelle dans la capitale de l'Empire. Rien ne remplaçant, suivant nous, l'accent et le coloris des documents eux-mêmes, laissons un contemporain, bien placé pour être informé, retracer les détails de son arrivée.

« Le jeudi de la semaine dernière, écrit de Constan-

(1) Traduction due à M. Helin de Fresnes, conseiller d'État et interprète du Roi, telle qu'elle est conservée aux archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.

On remarquera que, suivant l'usage du Sultan, imité par les grands dignitaires de l'Empire, cette lettre est sans signature et sans date. Les Turcs auraient cru déchoir en signant et en datant. Ils se bornaient à placer en haut de leur correspondance un simple parafe.

tinople, à la date du 2 avril, M. Donat, bayle de la République de Venise auprès de la Porte, pénétrait dans cette capitale le nouveau Grand Vizir, Ali Ekim Oglou, dont la venue avait été retardée de quelques jours à cause de la difficulté des chemins. Il alla en droiture au sérail du Grand Seigneur, accompagné d'une nombreuse suite d'officiers, de gens de loi et de personnes de distinction qui avaient été à sa rencontre jusqu'au golfe voisin.

« Ayant été introduit auprès du Grand Seigneur, il en fut reçu avec l'accueil le plus humain, et Sa Hautesse s'entretint avec lui pendant l'espace d'une heure et demie. De là étant sorti couvert d'une pelisse en zibeline et avec le précieux dépôt du sceau impérial, il se rendit au lieu de sa résidence, où il confirma par certains signes usités chaque ministre dans sa place.

« Quant aux qualités du nouveau ministre, il est à propos d'en dire quelque chose, quoiqu'il ne soit pas un personnage nouveau sur cette scène.

« Ce Grand Vizir tire son origine d'un père qui naquit et fut élevé chrétien à Roltimo, dans le royaume de Candie, et qui embrassa depuis la religion mahométane à Constantinople. Malgré la tache de sa naissance, son fils s'est vu élevé deux fois à la dignité de Grand Vizir, et c'est pour la troisième fois qu'il la remplit aujourd'hui, ce qui a peu d'exemples.

« On assure qu'il est homme d'un rare talent, plein de maximes sages, auxquelles il joint une grande expérience, et qu'il est très propre à soutenir un aussi grand fardeau. Mais on ajoute en même temps qu'il a l'âme hardie, quelquefois cruelle, sensible aux injures, et implacable dans la vengeance ; ce qui confirme l'opinion où l'on est qu'il y aura incessamment des changements dans le ministère.

« On croit qu'il ne tardera pas à s'attirer toute la confiance et toute l'autorité, et qu'il s'en servira dans toute leur étendue ; à quoi il réussira d'autant plus facilement qu'il est très propre à s'acquérir un grand empire sur l'esprit de son maître et surtout à profiter de l'ennui que ce monarque montre déjà des soins et des fatigues du trône (1). »

Si ces derniers prenostics ont été loin de se réaliser, les autres renseignements fournis par l'ambassadeur de Venise sont exacts.

Le nouveau Grand Vizir, vieillard de soixante-quinze ans, était fils d'un médecin (2) de race vénitienne, qui avait été fait prisonnier par les Turcs au cours d'une guerre dans l'île de Candie et qui avait ensuite embrassé la religion du Prophète. Son père était devenu

(1) Le destinataire de cette pièce n'est pas indiqué. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.

(2) Ekim Oglou est un surnom signifiant fils de médecin.

premier chirurgien du sultan Mahmoud. Lui-même avait fait jadis quelques études médicales ; et l'on prétendait que, soit confiance en son propre mérite, soit sentiment de jalousie, il aimait à profiter de ses notions scientifiques pour soigner et médicamenter à l'occasion les femmes de son harem.

On racontait encore que, dans sa jeunesse, il avait été le héros d'une assez singulière aventure. Se trouvant à l'attaque d'un fort sur les frontières de Perse, le feu de l'ennemi, qu'il essuyait pour la première fois, le fit reculer de quelques pas. Ahmed-Pacha, devenu plus tard gouverneur de Bagdad, à peu près de son âge, qui était auprès de lui, se permit de lui en faire un reproche en des termes peu mesurés, que Ali releva avec fierté; puis, pour faire oublier un instant de faiblesse, il se jeta au plus fort du combat et donna des preuves d'une bravoure exemplaire qui depuis ne se démentit jamais. Mais il en aurait conservé pour Ahmed une haine ardente qui les rendit irréconciliables ennemis.

Après avoir occupé différents offices, entre autres ceux d'écuyer cavalcadour du Sultan et d'aga des turmens, il fut, en 1732, élevé par Mahmoud, une première fois, au grand viziriat, et bientôt, une seconde fois, en avril 1743. Dans ces deux circonstances le crédit supérieur de son antagoniste

Ahmed l'avait fait assez promptement déposer (1).

Le changement de règne le faisait rentrer en grâce, et sa nouvelle élévation était saluée par des témoignages non équivoques d'approbation. « Il est certainement, écrit M. Peyrotte, l'homme le mieux instruit et le plus politique et le plus grand général de cet Empire (2). »

Malgré ces rares mérites, une rapide déception lui était réservée par un prochain avenir.

(1) Nous empruntons ces détails à une note remise au ministre des affaires étrangères par M. Gallan, qui avait connu Ali Ekim Oglou à Constantinople pendant ses premiers viziriats. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.

(2) Dépêche à M. Rouillé en date du 15 avril 1755. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.

CHAPITRE V

Tandis que ces événements se succédaient à Constantinople, M. de Vergennes était en mer. Parti de Marseille le 3 avril, il dut subir une longue et pénible traversée, qui fut, presque sur tout son parcours, retardée par un temps contraire. Le bateau *l'Heureux*, à chaque instant, était contraint de faire relâche, à Toulon d'abord, puis en vue de la Sardaigne, attendant un vent favorable. Le voyageur se consume dans le tourment d'une inaction pénible, dont chacune de ses dépêches nous apporte l'écho. Il écrit à M. Rouillé :

« A la rade de l'île de Saint-Pierre,
près la Sardaigne, le 16 avril.

« Monseigneur,

« Les apparences d'un temps favorable, qui m'engagèrent à quitter la rade de Toulon le 7 de ce mois, ne s'étant soutenues que très peu d'heures, le capitaine



de notre vaisseau a fait tous ses efforts pour tenir la mer aussi longtemps qu'il a été possible; mais les vents du sud-sud-est, qui sont les plus contraires que nous ayons à redouter, s'étant déclarés constants et la mer étant fatigante, nous avons pris le parti d'arriver ici, où nous avons trouvé plusieurs vaisseaux de relâche, dont quelques-uns même étaient partis avant nous.

« J'espère que les vents seconderont enfin mon impatience pour répondre à vos ordres et pour vous marquer, Monseigneur, dans mon empressement pour me rendre à ma destination, que je ne veux perdre aucune occasion de mériter vos bontés et votre confiance.

« Je suis, etc. (1). »

Il lui fallut pourtant encore plus d'un mois pour franchir l'espace qui le séparait de la capitale si impatiemment désirée. Ce ne fut que dans la seconde quinzaine de mai que l'*Heureux* entrait enfin dans le détroit des Dardanelles. M. de Vergennes eut la satisfaction, en le traversant, de passer inaperçu, malgré les ordres données aux autorités turques pour le reconnaître et lui faire honneur. Autrement, suivant l'usage, les châteaux forts des deux rives l'eussent salué de leurs salves; et, pour répondre à ces démonstrations, il lui eût fallu « perdre huit jours, dit-il, à s'arrêter à Gallipoli en vue

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.

de complimenter le Capitan-pacha (grand amiral) qui s'y trouvait mouillé avec sa flotte ; d'autant plus que cet officier, plein de sympathie pour la France, avait tout disposé pour rendre les honneurs qui lui sont dus au ministre d'un empereur le plus ancien et le plus puissant ami de la Porte (1) ».

Grâce à cette arrivée secrète, le nouveau ministre de France à Constantinople put y débarquer le 23 mai 1755. Il trouva sur le quai l'écuyer de la comtesse des Alleurs, laquelle avait tenu à souhaiter la bienvenue une des premières au successeur de son mari. Les fonctionnaires de l'ambassade s'y étaient également rendus ; et la Nation, aussitôt prévenue, accourut et se joignit au cortège à l'entrée de Péra ; tous, pour obéir à la tradition, allèrent, d'abord, s'agenouiller dans l'église des Capucins, puis de là gagnèrent le Palais de France.

Une nouvelle assurément imprévue y surprit M. de Vergennes. Le 19 mai, le Grand Vizir, après cinquante-trois jours seulement de fonctions, avait été, à son tour, frappé d'une disgrâce subite, ainsi que les principaux ministres, et envoyé en exil (2). Il était remplacé par le

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 120.

(2) Une dépêche de M. Rouillé à M. de Vergennes donne de cette révolution de palais l'explication suivante :

« A Versailles, le 28 juin 1755.

« Nous avons, Monsieur, des avis auxquels nous n'ajoutons cependant

Defterdar, surintendant des finances, Abdullah-Pacha. C'était un homme de cinquante-six ans, d'un caractère doux et « d'une timidité souple et entreprenante » ; jouissant d'ailleurs d'une réputation d'expérience consommée des affaires. Longtemps employé dans les bureaux du sérail, il avait occupé pendant plusieurs années le poste de Reis Effendi, c'est-à-dire de ministre des affaires étrangères.

« Les premières cérémonies finies, écrit M. de Vergennes à M. Rouillé, je m'empressai de répondre aux motifs d'empressement qui ont déterminé ma mission. J'envoyai sur-le-champ le sieur de Lancey (secrétaire) et le sieur Fonton, premier drogman, pour faire part de mon arrivée au Grand Vizir. Le premier ministre reçut ce message avec assez de démonstration d'amitié, demandant des nouvelles de ma santé et de ma route.

pas encore entièrement foi, que le Grand Vizir Ali-Pacha a été déposé et relégué en Chypre. On dit que ses ennemis ont représenté au Grand Seigneur le tort qu'il faisait à son autorité par celle qu'il souffrait que ce ministre prît dans toutes les parties de l'administration ; que ce prince, frappé de ces représentations, a fait assembler un Divan, après lequel on a redemandé les sceaux au Grand Vizir, malgré la protection de la sultane Validé ; que sa place a été donnée au Defterdar.

« Telle est la cause apparente de la disgrâce d'Ali-Pacha ; mais on prétend que les cours de Vienne, de Londres et de Russie, voyant ce qu'elles avaient à redouter de son caractère et de ses talents, ont formé des intrigues qui ont abouti à sa perte.

« Quelques autres lettres portent aussi que le Defterdar a été déposé, après avoir été peu de jours en place, mais ne marquent point le nom de son successeur. Je doute beaucoup de cette dernière nouvelle. » Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.



Il fit ensuite donner un mouchoir à mon secrétaire et au drogman, ce qui est un traitement usité en pareille occasion.

« Le sieur de Lancey s'acquitta tout de suite du même devoir auprès du Kiaya (sorte de secrétaire général du viziriat) et du Reis Effendi, qui ne le reçurent pas moins bien.

« Le jour suivant, les autres drogmans ont notifié mon arrivée à tous ceux des grands officiers de la Porte auxquels il est d'usage d'en faire part; et le sieur Fonton fit le même compliment aux ambassadeurs et autres ministres étrangers. Comme mes livrées n'étaient pas encore déballées, les notifications chez les ministres étrangers ont été faites avec celles de madame l'ambassadrice (1). »

Sans perdre un instant, le chevalier essaye d'obtenir du Grand Vizir et du Sultan les audiences officielles, dans lesquelles il devait leur notifier en personne sa qualité et remettre ses lettres de créance.

« La proximité du Ramazan, explique-t-il, me faisait appréhender, si je ne me hâtais pas de prendre mes mesures, que mes audiences ne fussent renvoyées à plus de deux mois. J'envoyai le 24 le sieur Fonton à la Porte, sous prétexte de presser quelques expéditions ordi-

(1) Dépêche du 11 juin 1755. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.



naires, mais principalement pour présenter, comme de lui-même, au Reis Effendi s'il n'y aurait pas moyen d'obtenir audience avant le carême turc. Je le chargeai d'insinuer que j'étais sans inquiétude sur le traitement qui me serait accordé, connaissant l'amitié et la considération de la Porte pour la France et l'usage où elle est de distinguer tout ce qui vient de sa part. »

Cette démarche avait un autre motif. M. de Vergennes n'ignorait pas combien les Turcs, dans leur orgueil traditionnel, cherchent toutes les occasions de contester les marques de déférence que le cérémonial a consacrées en faveur des représentants des puissances chrétiennes. L'un de ces témoignages de haute distinction consistait à leur octroyer, dans les réceptions pour la présentation des lettres de créance, le privilège de revêtir la pelisse doublée de fourrure, que seuls ont droit de porter les plus hauts dignitaires de l'Empire.

Or, précisément, les deux derniers bayles ou ambassadeurs de la République de Venise s'étaient vu, sous le règne précédent, contester cette distinction; et M. de Vergennes, qui n'était pas accrédité en qualité d'ambassadeur, pouvait avoir quelque légitime sujet de craindre qu'on ne soulevât à son égard une difficulté analogue. En pareil cas, il était fermement résolu à obtenir pleine et entière satisfaction, pour ne pas débuter dans ses relations avec le Divan par une

sorte de diminution apparente de prestige et d'autorité.

M. Fonton ayant été chargé de sonder adroitement sur ce point le drogman de la Porte, celui-ci lui avait répondu qu'il ne prévoyait de ce côté aucune objection. Il lui annonçait en même temps qu'il avait reçu la mission de se rendre dès le lendemain auprès du ministre de France pour lui porter les compliments empressés du Grand Vizir.

M. de Vergennes continue sa dépêche :

« Le 25, après midi, le drogman de la Porte ayant fait avertir qu'il était à la Marine, je lui envoyai un cheval pour le conduire chez moi, où il est arrivé précédé par un grand nombre de Turcs, chargés de dix énormes plateaux de bois couverts d'une grande quantité de vases de verre garnis de fleurs et de corbeilles d'osier remplies d'oranges, de cerises et de fruits verts.

« Après les compliments de félicitations sur mon arrivée, le café et les autres cérémonies d'usage, le drogman me dit qu'il avait ordre du Suprême Vizir de s'informer si j'étais en état et si je désirais d'être admis à l'audience avant le Ramazan. Je lui répondis que, l'Empereur, mon maître, ne s'étant déterminé à l'envoi d'un ministre de second ordre que pour ne point mettre d'intervalle dans la bonne correspondance qui subsiste entre les deux Empires, j'étais venu muni de tout ce qui pouvait me mettre en état de répondre à ses inten-

tions et à la célérité qui m'était recommandée; que je prisais, d'ailleurs, trop l'avantage d'être le premier de tous les ministres étrangers admis au pied du trône de Sa Hautesse, pour ne pas le conserver si cela ne dépendait que de mes efforts et de mon empressement. Je le priai de témoigner particulièrement au Grand Vizir toute la satisfaction que me donnait l'espérance de le voir bientôt et de le féliciter de son élévation, à laquelle je m'attendais avant de quitter la France, où ses vertus, son mérite supérieur et ses qualités personnelles ne sont pas moins connus et admirés que dans l'Empire ottoman (1). »

Le gouvernement turc sembla accéder de la meilleure grâce au vœu du ministre de Louis XV, et les deux audiences furent fixées à une date fort rapprochée, celle du Grand Vizir au 31 mai, et celle du Sultan au 3 juin.

Restait à trancher la question de savoir en quelle qualité M. de Vergennes se ferait officiellement reconnaître. Le cabinet de Versailles lui avait délivré, on se le rappelle, de doubles lettres : on lui avait laissé l'option entre le titre d'envoyé extraordinaire ou celui de ministre plénipotentiaire. Pour s'arrêter au parti le plus favorable, le représentant de la France fit secrètement demander au Reis Effendi de ne pas se refuser à

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.



lui indiquer laquelle des deux qualités serait le plus agréablement accueillie par la Sublime Porte. Le Grand Vizir, consulté par le Reis Effendi, se prononça pour les lettres de ministre plénipotentiaire. Le prétexte mis en avant par les fonctionnaires ottomans ne doit pas étonner à Byzance. Ils alléguaient qu'en langue turque toutes les dénominations de *Ministres* se trouvent comprises dans le mot *Eltchi,* qui se traduit, dans le langage des chrétiens, par celui d'ambassadeur; que, dès lors, en ajoutant au mot *Eltchi* la qualification de *plénipotentiaire,* le représentant de la France semblerait être honoré d'un surcroît de confiance et d'autorité.

Tout paraissait donc marcher à souhait, lorsqu'à la dernière heure la Porte essaya de revenir sur ses premières dispositions. Le Reis Effendi manda le drogman de l'ambassade française et lui ordonna assez sèchement d'informer son maître que, le jour des audiences, on n'enverrait pas au-devant de lui le Tchaouch Bachi (chef des huissiers du Divan), et qu'on ne le revêtirait pas de la pelisse, attendu qu'un *kattcherif* (rescrit) des dernières années du règne de Mahmoud supprimait cet abus, qui n'avait été introduit que sous cet empereur.

L'incident n'était pas sans gravité, surtout au commencement d'une mission diplomatique. Il ne laissa pas que de préoccuper sur l'instant le ministre de France. Celui-ci ne songe pas à le cacher, en expliquant de

quelle adroite façon il parvint à triompher de l'obstacle.

« J'avoue, dit-il, que ce message, qui ne me fut rendu que le 29 au matin, ne me causa pas peu d'embarras et d'inquiétude. Le sieur Fonton ne démêlait pas mieux que moi si cette déclaration n'était qu'une tentative qu'on voulait faire ou un parti pris dont on ne démordrait pas. La voie de la négociation, que les ambassadeurs de Venise avaient suivie dans la même occurrence, me paraissait lente, eu égard au court intervalle qui me restait, et dès lors insuffisante. J'y répugnais encore plus dans la crainte qu'on ne voulût peut-être me vendre ce que je n'aurais certainement pas acheté, estimant et respectant assez le caractère dont le Roi a daigné m'honorer pour ne point payer les distinctions que l'usage établi m'attribue. Je ne me croyais pas, d'ailleurs, autorisé à proposer ou admettre aucun expédient quelconque.

« Toute réflexion faite et après mûre délibération avec le sieur Fonton, je me déterminai à payer de fermeté. Je le renvoyai incontinent avec ordre de dire au Reis Effendi, toutefois avec les ménagements et la politesse convenables, que j'étais d'autant plus surpris qu'on mît en question l'envoi du Tchaouch Bachi que l'usage était invariable; qu'ainsi je ne pouvais m'en départir, ne demandant que ce qui avait été observé à l'égard des ministres d'un caractère égal au mien; pour ce qui était de la pelisse, que je serais très mortifié

que quelque accident suspendît l'empressement que j'avais d'être admis aux audiences du Grand Seigneur et du Grand Vizir; mais que, s'il s'agissait de quelque innovation dans le cérémonial, je ne devais pas lui laisser ignorer qu'il ne serait pas dans mon pouvoir de passer outre, et que, pour ne pas me rendre coupable de la faute la plus grave envers l'Empereur, mon maître, je serais forcé d'attendre ses ordres avant de me prêter à aucune démarche ultérieure. Je chargeai le sieur Fonton d'ajouter tout ce qu'il croirait le plus propre à marquer ma confiance dans les sentiments de la Porte et dans sa haute considération pour l'Empereur de France (1). »

Le drogman de l'ambassade alla de suite porter au Reis Effendi cette réponse empreinte d'autant de convenance que de précision. Il en fut fort mal reçu. Le ministre turc s'emporta jusqu'à la fureur. Il s'écria qu'il n'admettait pas qu'on vînt ainsi « pour le morguer ». Après avoir laissé sa colère se répandre en invectives de toutes sortes, il ordonna à M. Fonton de se retirer, de ne plus paraître devant lui, et d'envoyer le lendemain chercher sa dernière résolution.

M. de Vergennes, sans se laisser déconcerter, s'apprêtait à accentuer encore davantage, s'il en était be-

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.



soin, son attitude par le dépôt d'un mémoire écrit adressé au Grand Vizir, lorsque le fils de M. Fonton, également attaché à l'ambassade comme drogman, ayant été dès le lendemain matin envoyé pour s'informer de la détermination de la Porte, reçut l'assurance que pleine et entière satisfaction sur tous les points serait donnée aux objections du ministre de France : le Tchaouch Bachi viendrait le chercher et l'accompagnerait dans sa marche ; on le revêtirait de la pelisse au moment de l'audience ; on le traiterait, en un mot, sur le même pied qu'un véritable ambassadeur. Déjà même les ordres étaient donnés pour que quarante-sept chevaux fussent envoyés à la Marine au-devant de lui, avec quarante-cinq cafetans, escorte la plus nombreuse qui eût jamais été accordée.

Rien ne s'opposait plus à l'audience du Grand Vizir, qui eut lieu le jour fixé (31 mai).

M. de Vergennes s'embarqua vers neuf heures du matin à Tophana, dans le bateau envoyé par le Tchaouch Bachi. Plusieurs bâtiments contenaient les personnes de sa suite.

Arrivé à l'échelle de Constantinople, il entra dans un « kiosque », où se trouvaient le Tchaouchelar Emini et le Tchaouchelar Kyatibi (officiers supérieurs des huissiers du Divan). Le Tchaouch Bachi les rejoignit presque aussitôt. On servit le café, le sorbet et le parfum.

Pendant ce temps le cortège s'était organisé, et le signal de la marche est donné.

A la descente du kiosque, on présenta au ministre de France le cheval richement harnaché qui lui était destiné. Le Tchaouch Bachi, ayant ainsi que tous les officiers turcs coiffé le bonnet de cérémonie, vint se ranger à la droite de M. de Vergennes et sur la même ligne que lui.

Lorsque le cortège eut mis pied à terre dans la cour intérieure du Palais du Grand Vizir, le représentant de Louis XV monta l'escalier, précédé du Tchaouchelar Emini et du Tchaouchelar Kyatibi. A ce moment le drogman de la Porte s'avança pour l'introduire dans la salle d'audience où le Grand Vizir ne tarda pas à entrer, accompagné du Kiaya, du Reis Effendi, du Tchaouch Bachi et de nombreux dignitaires, portant tous, à l'exemple du Grand Vizir, leur turban de cérémonie.

Le premier ministre de la Sublime Porte s'assit sur son sofa en même temps que le ministre plénipotentiaire de France se plaçait sur un tabouret. Puis le chevalier de Vergennes s'exprima en ces termes :

« L'Empereur de France, mon auguste maître, en me confiant la lettre que j'ai l'honneur de remettre à Votre Altesse, ne m'a rien ordonné plus expressément que de lui témoigner le désir constant où est Sa Majesté Impé-

riale d'entretenir et de rendre même plus étroite, s'il est possible, l'amitié qui subsiste entre les deux Empires et que tant de siècles ont cimentée.

« L'attention de Votre Altesse à concourir dans toutes les occasions au succès de ce grand objet m'annonce ce que je dois me promettre désormais de ces soins dans le poste éminent auquel ses vertus et son mérite viennent de l'élever.

« Plein de la plus juste et de la plus entière confiance dans ses dispositions pour procurer à une nation, la plus ancienne amie de ce grand Empire, tous les avantages que les Capitulations lui assurent, je ne puis former de désirs que pour mériter, par mon respect et par tous les sentiments d'admiration qui lui sont si légitimement acquis, que Votre Altesse daigne m'accorder ses bontés et son amitié. »

« Le Grand Vizir, ajoute M. de Vergennes, me répondit avec grâce et facilité, s'étendant volontiers sur l'utilité réciproque dont est aux Empires l'ancienne amitié qui les unit; sur l'intention où est le Sultan de l'entretenir; sur le désir, qu'il avait lui-même, d'y pouvoir contribuer; enfin sur le plaisir qu'il avait de pouvoir me donner des marques de son amitié et de procurer à notre Nation l'exécution des Capitulations impériales. C'est là, à peu près, ce que j'ai pu recueillir de plus distinct de la traduction italienne assez confuse que me fit le drogman

de la Porte de la réponse de ce premier ministre.

« Après un très court intervalle, le Grand Vizir m'adressa derechef la parole et me fit plusieurs questions polies sur ma santé et sur mon voyage. Je dirigeai toujours mes réponses de façon à lui dire des choses obligeantes et personnelles. Je lui fis, à mon tour, un compliment sur la bonne santé dont il paraissait jouir; je lui donnai un tour assez heureux pour mériter un sourire du Reis Effendi, qui jusque-là m'avait fixé avec des yeux farouches.

« La conversation finie, on servit le café, le sorbet et le parfum, ce qui fut accompagné de deux mouchoirs. Je me levai ensuite pour revêtir une robe de drap couleur de rose, fourrée d'une assez belle martre; et, lorsque j'eus repris ma place, on distribua les cafetans; après quoi on me congédia sans beaucoup de cérémonie, le Grand Vizir payant d'une très légère inclinaison de tête la révérence qu'on lui fit. Je sortis de la salle et je retournai à la Marine dans le même ordre que j'étais venu, mais sans le Tchaouch Bachi qui ne reconduit jamais.

« Je n'ai appuyé, Monseigneur, sur la circonstance du bonnet de cérémonie que le Grand Vizir et le Tchaouch Bachi portaient ce jour-là, ainsi que tous les autres officiers, que parce que cette distinction n'a été accordée jusque-là qu'aux ambassadeurs. »

La dépêche se termine par ces mots :

« L'accueil que m'a fait le premier ministre ne me laisse rien à désirer et passe même ce que j'aurais pu prétendre. Cette audience n'annonce rien que de favorable pour celle du Grand Seigneur, à laquelle je serai admis demain (1). »

L'audience du Sultan eut effectivement lieu le 3 juin. Ce fut pour notre compatriote une longue et fastidieuse journée commencée dès les premières lueurs de l'aube et qui le brisa de fatigue.

Le ministre de France dut quitter son palais de Péra avant trois heures du matin. Il était à peine trois heures et demie lorsqu'il débarquait au kiosque dont nous avons déjà parlé. Là il monta à cheval accompagné du Tchaouch Bachi, lequel, après avoir fait une centaine de pas, mit, comme la première fois, son bonnet de cérémonie. Le cortège qui précédait et suivait l'envoyé de Louis XV était magnifique et vaut assurément une description.

Venaient d'abord :

Le Son Bachi de Constantinople (inspecteur de la Porte, à cheval);

Le Khasas Bachi (grand prévôt), à cheval, coiffé de son couka surmonté d'un panache blanc, à la tête de sa compagnie de cinquante janissaires ;

(1) Dépêche à M. Rouillé, 2 juin 1755. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.

Trente Tchaouchs (huissiers du divan) à cheval avec leurs madgevises ou turbans de cérémonie;

Les six janissaires entretenus par l'ambassade de France pour son service particulier;

Huit heyducs ou serviteurs de feu M. le comte des Alleurs, à la riche livrée galonnée d'argent de cet ambassadeur;

L'écuyer du ministre de France en habit écarlate chamarré d'or;

Six chevaux de main : quatre magnifiquement harnachés à la française, menés par quatre palefreniers habillés à la française et portant la livrée du ministre, et deux harnachés à la turque avec housses à broderies d'or et d'argent, conduits par deux palefreniers costumés à la turque aux couleurs du même maître;

Seize valets de pied de M. le comte des Alleurs, à la livrée chamarrée de galons d'argent sur toutes les tailles, chapeaux à point d'Espagne d'argent;

Le maître d'hôtel de M. le comte des Alleurs, richement galonné d'or, à cheval;

Seize valets de pied à la livrée du ministre, chamarrés de galons d'argent sur toutes les tailles, chapeaux à point d'Espagne et plumets blancs;

Le maître d'hôtel du ministre, galonné d'or à la Bourgogne, à cheval;

Six officiers de M. le comte des Alleurs, galonnés d'argent;

Six officiers du ministre, même uniforme;

Six jeunes de langue ou élèves interprètes;

Six interprètes du Roi à la Porte;

Le Tchaouchelar Emini et le Tchaouchelar Kyatibi avec leurs madgevises et suivis de leurs Tchaouchs (huissiers);

M. de Lancey, secrétaire du ministre, portant la lettre du roi de France, escorté de deux Tchaouchs à la livrée du ministre;

Le ministre de France, monté sur un cheval somptueusement harnaché à la turque, entouré de six Tchaouchs à sa livrée;

A la droite du ministre et sur la même ligne, le Tchaouch Bachi, précédant ses Tchaouchs;

M. Fonton, premier drogman et secrétaire du Roi;

M. de Tott, officier hongrois au service de la France, brigadier des armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment de Berchiny, attaché à la mission de M. de Vergennes;

M. de Tott fils, officier dans le même régiment;

M. Peyrotte, chancelier de l'ambassade;

Enfin, fermaient la marche, un officier polonais, deux chirurgiens, et tous les négociants français établis à Constantinople, ayant à leur tête les deux députés de la

Nation, tous à cheval, au nombre de plus de soixante personnes.

Laissons maintenant M. de Vergennes nous décrire lui-même la réception.

« En arrivant au coin d'une rue qui aboutit à la maison du Grand Vizir, on me fit faire halte pour laisser passer ce premier ministre se rendant au sérail où je le suivis.

« Arrivé dans la première cour, je dus faire une seconde halte pour donner le temps au Tchaouch Bachi de descendre de cheval et d'aller au Divan. On me fit approcher ensuite de la porte de la seconde cour où je mis pied à terre. J'y trouvai le drogman de la Porte, qui me convia à me reposer dans le passage en attendant le Tchaouch Bachi, qui revint un moment après avec une masse d'argent à la main pour me conduire au Divan. A moitié la distance à peu près, le grand maître des cérémonies du Grand Seigneur ou Capidgelar Kriayasi, sa masse à la main, vint au-devant de moi; et, se mettant sur la même ligne que le Tchaouch Bachi, ces deux officiers m'introduisirent dans le Divan, où l'on me fit prendre place à gauche de la Porte. Les deux Kasiaskers (grands juges de l'armée), le Michandgi-pacha (chancelier), le Defterdar (surintendant des finances) et deux des premiers officiers du Trésor étaient déjà sur le sofa.

« Je restai debout jusqu'au moment où, le Grand

Vizir prenant sa place ordinaire, j'occupai le tabouret qui m'était préparé. Le Grand Vizir appela le drogman de la Porte, qui était debout à mon côté, et lui ordonna de me venir saluer de sa part. Après quoi il commença l'audience de justice.

« Cette audience, la paye des troupes qui dura plus de trois heures, et le dîner qui suivit, n'offrent rien qui mérite l'attention. J'étais seul à table avec le Grand Vizir (1). La conversation se passa en compliments très honnêtes de part et d'autre.

« La table levée, je me retirai dans un coin, où l'on m'apporta à laver; et, l'heure d'être introduit chez le Grand Seigneur étant arrivée, le Tchaouchelar Emini, le Tchaouchelar Kyatibi et le drogman de la Porte me conduisirent dans une cour où l'on me revêtit d'une pelisse et ma suite de cafetans. Il fallut attendre assis sous un auvent que les deux Kasiaskers eussent été faire leur révérence au Grand Seigneur. Lorsqu'ils furent sortis, le Michandgi-pacha et le Grand Vizir se rendirent à la salle d'audience où je fus conduit à mon tour par les mêmes officiers qui m'avaient accompagné et qui me remirent, à l'entrée du vestibule, entre les mains

(1) Il y avait quatre tables. M. de Vergennes fut admis à celle du Grand Vizir. Les deux Kasiaskers mangèrent seuls. A la table du Michandgi-pacha prirent place M. de Tott père et M. de Lancey; et à celle du Defterdar, M. de Tott fils, M. Peyrotte, le premier député de la Nation et l'officier polonais.



de deux Capidgis Bachis (capitaines des portes), qui m'introduisirent, suivant l'usage, devant le Grand Seigneur. Le sieur de Lancey me suivit, portant sur ses mains la lettre du Roi. Le nombre des personnes qui devaient entrer avec moi était fixé à douze, en y comprenant le drogman de la Porte et le mien.

« Les révérences faites, je prononçai le discours suivant :

« S'il est glorieux d'avoir été choisi par le grand « Empereur d'entre les princes chrétiens pour donner à « Votre Hautesse les premières assurances d'une amitié « aussi ancienne que solide, quelle doit être ma satisfac- « tion de remarquer dans Votre Hautesse les mêmes sen- « timents qui animent mon auguste maître !

« Ces sentiments, qui sont devenus héréditaires aux « deux Empires, ne peuvent que resserrer l'union et la « bonne intelligence qui subsistent depuis un si grand « nombre d'années sur le fondement des Capitulations.

« Une union aussi éclairée doit nécessairement con- « tribuer à la prospérité des deux couronnes et au succès « de leurs vues pour le maintien de l'ordre et de la tran- « quillité publique.

« La lettre de l'Empereur, mon auguste maitre, que « j'ai l'honneur de présenter à Votre Hautesse, lui « exprimera plus particulièrement les sentiments et les « dispositions de Sa Majesté Impériale.

« Heureux si, après avoir eu l'avantage, sur tous les « ministres chrétiens, d'être le premier admis au pied « du trône de Votre Hautesse, je puis réussir à mériter, « par mon zèle, par ma conduite et par mon profond « respect, qu'elle daigne me faire éprouver les effets de « sa haute bienveillance. »

« Comme j'avais remarqué, poursuit M. de Vergennes, que le Grand Vizir, en recevant l'ordre par écrit du Grand Seigneur pour me faire admettre à l'audience, l'avait porté à sa bouche et à son front avant de l'ouvrir, j'observai la même démonstration de respect en remettant la lettre de Sa Majesté à un Capidgi Bachi, qui la fit parvenir par le Michandgi-pacha au Grand Vizir, et celui-ci la plaça sur le trône à côté du Sultan.

« Une circonstance assez singulière, dit-on, et qui est remarquée comme un présage heureux par ceux de ma suite qui connaissent à fond les usages du pays, c'est que le Grand Seigneur, qui, pendant que je lui faisais mon compliment, semblait l'écouter avec attention et me fixer avec des regards de bienveillance et de bonté, sur la traduction qu'en fit l'interprète de la Porte, prit la parole de lui-même contre l'usage de ses prédécesseurs, qui n'entendaient et ne répondaient que par l'organe du Grand Vizir; et, s'adressant alternativement à ce premier ministre et à moi, il m'a témoigné qu'il agréait ce que j'avais l'honneur de lui dire de la part de



l'Empereur, mon maître, le plus ancien et le plus fidèle allié de l'Empire ottoman ; qu'il connaissait le prix de son amitié, et qu'il était également disposé à entretenir la bonne harmonie et la bonne intelligence qui subsistaient entre les deux Empires. Sa Hautesse a fini par ordonner à son ministre de me confirmer les mêmes assurances et d'être attentif à tout ce qui pourrait contribuer à mon agrément dans cette capitale et à l'avantage de nos marchands. »

Le Sultan, qui se plaisait à prodiguer à l'envoyé de Louis XV ces assurances un peu banales de sa haute bienveillance, avait grand air et payait de mine.

« Lorsqu'il est assis, constate le ministre de France en terminant la longue dépêche à laquelle nous avons emprunté ces détails, il paraît un fort bel homme. Il a le regard vif et semble manier la parole avec facilité. Les mouvements sont aisés et ne se sentent pas de la contrainte dans laquelle il a passé la plus grande partie de sa vie. Par l'habillement qu'il portait ce jour-là je dois juger qu'il n'est plus aussi austère qu'il l'a paru dans les premiers jours de son règne.

« Ce prince, pour marquer la satisfaction qu'il avait de cette première séance, admit à l'issue de mon audience ses principaux officiers à lui baiser le bas de sa veste. Quoique l'on prétende que cette circonstance a quelque chose de flatteur pour moi, elle ne m'em-

pêcha pas de sentir la fatigue de rester plus d'une heure à cheval à attendre la fin de la cérémonie et à voir défiler toute la milice et les grands officiers du sérail.

« Lorsque tout le monde fut passé, je me mis en marche pour revenir à la Marine dans le même ordre que le matin. Le Grand Seigneur était dans un kiosque qui regarde vers Sainte-Sophie, d'où il m'a vu défiler. On m'assure qu'il a été content de ce spectacle. Pour moi, j'ai été satisfait de me trouver, vers midi, rendu chez moi et quitte d'une cérémonie infiniment pénible et ennuyeuse (1). »

Si M. de Vergennes, en se rendant à Constantinople, avait cru sérieusement, ainsi qu'on n'avait pas manqué de le lui dire, être accrédité auprès d'une cour encore demi-barbare, le raffinement, l'excès même de l'étiquette présidant à ces solennelles réceptions, durent, dès son début, quelque peu le surprendre. Combien les moindres incidents sont caractéristiques et sentent l'Orient! Ils nous font toucher du doigt cette inertie musulmane, indolente et superbe, que les princes chrétiens ont en vain essayé de dominer et qu'ils ont fini par se résigner à subir.

Tandis que, sur les bords du Tage, l'ambassadeur du roi de France refuse le titre d'Excellence au ministre de

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.



Sa Majesté Portugaise, sur les rives du Bosphore, il se contente d'un tabouret en face du Grand Vizir, qui se prélasse sur son sofa et le congédie d'un simple signe de tête; il est flatté de voir les officiers du Divan coiffer leurs bonnets de cérémonie; il considère comme un honneur personnel que les sujets du Grand Seigneur aient été admis, tandis qu'il se morfond à cheval, à baiser le bas de sa veste! Et n'est-il pas curieux de constater que celui qui s'estime le premier prince chrétien parce qu'il règne sur la France, se croit obligé, pour rehausser sa puissance et sa gloire aux yeux des Ottomans, de se décorer du titre d'Empereur?

Sans doute, il ne faut pas oublier que nous sommes en Orient et au siècle dernier, que l'Empire des Turcs, encore intact, illustré par de récentes et décisives victoires, était un des alliés les plus utiles et les plus fidèles de Louis XV, et qu'à ce moment surtout il importait au plus haut degré au roi de France de le maintenir dans son alliance.

Quoi qu'il en soit, au prix de ces fatigues et de ces ennuis, le chevalier de Vergennes avait fait, avec une rare célérité, reconnaître sa qualité de ministre plénipotentiaire; il avait pris possession de ses fonctions; il allait se mettre à l'œuvre en vue d'accomplir sa mission.

CHAPITRE VI

Il était temps qu'une main autorisée prît les rênes de l'ambassade de France. Depuis six mois le chef avait disparu. Le premier secrétaire, M. Peyrotte, agissait de son mieux. Quant à M. Peyssonnel, qui lui avait laissé la gérance bien qu'elle lui eût été confiée par M. Rouillé, son état de santé, son âge et l'affaiblissement de ses facultés en avaient fait un embarras plutôt qu'un secours.

La situation était particulièrement ingrate. Le changement de règne, deux révolutions déjà survenues dans le ministère, des complications extérieures qui menaçaient de devenir graves, rendaient le poste de Constantinople périlleux pour un jeune diplomate, qui n'était pas même revêtu du titre d'ambassadeur.

Une tâche d'une excessive urgence s'imposait à la sollicitude du nouveau ministre : rétablir l'ordre matériel dans les choses. Les scellés, qui avaient été apposés à la mort du comte des Alleurs, furent levés; et, après un

inventaire minutieux de toutes les dépêches, papiers, documents, M. de Vergennes put acquérir la certitude que les archives étaient intactes et qu'aucune pièce confidentielle ou autre n'avait été détournée ou égarée ; ce qui lui permit de rassurer le ministre des affaires étrangères fort inquiet du secret des négociations, en raison des procédés de correspondance occulte de Louis XV (1). En outre, M. Rouillé n'était pas, à tort, sans défiance à l'égard de Mme la comtesse des Alleurs, à cause de son origine polonaise, de ses relations avec les principaux chefs de la République et, disent les dépêches, « de son zèle pour son pays (2) ».

(1) Sur ce point les instructions du cabinet de Versailles étaient significatives autant qu'explicites. On y lit :

« Le premier devoir de M. de Vergennes en arrivant à Constantinople sera de s'assurer, par les éclaircissements qu'il prendra peu à peu, mais sans éclat et avec la dextérité dont il est capable, s'il y a aucunes lettres, mémoires ou papiers de l'ambassade détournés ou si l'on n'en a pas fait quelque usage indiscret, soit du temps de M. des Alleurs ou depuis sa mort. Il y a surtout certains mémoires donnés à la Porte par cet ambassadeur en 1750 contre les cours de Vienne et de Pétersbourg et des pleins pouvoirs ou lettres de créance qui lui ont été envoyés par le roi de Prusse au commencement de 1749. Il faudra qu'il recherche ces pièces avec la plus grande attention. Il renverra à la Cour les pleins pouvoirs ou lettres de créance, et, quant aux autres mémoires, il pourra les garder. » Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.

(2) Mme la comtesse des Alleurs était née Frédérique-Constance Lubomirska, de la famille princière de Pologne.

En ce qui touche cette ambassadrice, les recommandations de M. Rouillé avaient été pressantes et réitérées. M. de Vergennes lui répond en effet, le 15 juin 1755 :

« Peut-être me reprocherez-vous, Monseigneur, trop de sécurité en



Une fois en règle de ce côté, M. de Vergennes dut s'empresser de tâcher de liquider l'état déplorable des affaires de son prédécesseur. Il y avait pour lui d'autant plus d'intérêt que ce n'était qu'à la suite d'un arrangement, au moins provisoire, qu'il pouvait espérer le départ de l'ambassadrice, dont la présence à Constantinople était pour lui un souci de tous les instants et une occasion de dépenses.

En tant qu'ambassadeur, le comte des Alleurs n'avait

égard aux différents avis que vous avez daigné me communiquer ; mais je crois être bien assuré que les papiers n'ont point été à la disposition de Mme l'ambassadrice depuis la mort de son mari et que, lorsqu'elle dit qu'elle a pourvu à leur sûreté, c'est une jactance de la même valeur que lorsqu'elle a fait entendre qu'elle a continué l'ambassade. Je ne vous répondrais pas aussi affirmativement qu'elle ne soit fort avant dans le secret de tout ce que son mari a traité ici. Je ne remarque que trop fréquemment qu'elle en est plus instruite qu'il ne conviendrait. Feu M. des Alleurs, avec un mérite supérieur, avait la faiblesse de ne rien taire à sa femme. Les grâces du Roi, qui lui feront un état heureux et la fixeront en France, vous assureront de sa discrétion jusqu'à ce qu'elle ait eu le temps d'oublier ce qu'elle sait de trop.

« La crainte de quelque indiscrétion de sa part me fait soupirer après le moment de son départ, bien plus par ce motif que pour me soulager du poids de la dépense qui m'est fort onéreuse surtout vis-à-vis des frais de mon établissement qui sont très considérables. Cette dame est actuellement sur mes crochets, avec près de trente personnes ; et je ne crois pas, quoi qu'elle dise, qu'elle puisse partir avant le 10 juillet, tout ce qui a rapport à ses affaires et à la vente de ses effets étant à peine commencé.

« Je retiens toujours, sous votre bon plaisir, le vaisseau qui m'a transporté, dans la confiance que l'espoir d'économiser sur la gratification que vous m'avez chargé de lui payer, l'affermira dans la résolution de se rendre en France par mer, ce qui est fort désapprouvé et contredit par sa famille en Pologne. » Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.



mérité que des éloges. Aussi, dès que la nouvelle de son décès lui parvint, M. Rouillé s'empressa-t-il d'adresser à sa veuve l'expression de ses doléances et de celles du Roi :

« Versailles, le 11 janvier 1755.

« Dans l'accablante situation où vous vous trouvez, Madame, par la mort de M. le comte des Alleurs, dont j'ai été vivement touché, je ne puis, je crois, avoir l'honneur de vous donner de plus juste motif de consolation que les regrets dont Sa Majesté a honoré sa mémoire. Elle sent qu'elle perd un serviteur fidèle, zélé, intelligent et actif, et qui réunissait les talents nécessaires pour la bien servir. Vous ne devez donc pas douter, Madame, que Sa Majesté n'ait égard à l'état fâcheux où vous laisse la mort d'un si digne ministre, et qu'elle ne vous donne et à vos enfants des preuves de sa bienveillance et de sa générosité ; elle ne diffère même à le faire que parce qu'elle veut savoir le parti que vous prendrez et quelle sera votre situation.

« Les fréquentes occasions que j'ai eues, depuis que le Roi m'a fait l'honneur de me placer dans le ministère, de connaître toute l'étendue du mérite de M. le comte des Alleurs, doivent vous répondre de mon empressement à concourir au succès de tout ce que vous pouvez



désirer, et de la satisfaction avec laquelle je verrai que Sa Majesté récompensera ses services. Votre zèle pour les intérêts du Roi ne me permet pas de douter, Madame, que, malgré la douleur où cette mort vous aura jetée, vous n'ayez rassemblé vos forces pour faire mettre en sûreté les papiers du Roi et donner, à cet égard, les ordres nécessaires; mais, si on avait négligé de prendre les précautions convenables ou que M. le comte des Alleurs ne les eût pas prises de son vivant, je mande aujourd'hui aux sieurs Peyrotte et Fonton ce qu'il faut qu'ils fassent; je vous prie, Madame, de vouloir bien veiller à l'exécution des ordres de Sa Majesté, etc. (1). »

La comtesse des Alleurs avait répondu au ministre :

« A Constantinople, le 16 février 1755.

« MONSIEUR,

« J'ai reçu hier, par le courrier que vous avez expédié ici, la lettre dont vous m'avez honorée le 11 du mois passé. Que pouvais-je espérer de plus consolant que ce que vous me mandez des regrets dont le meilleur et le plus juste des maîtres vient d'honorer la mémoire, si ce n'est du plus capable, au moins du plus

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.



fidèle et du plus zélé de ses sujets? Comment puis-je vous témoigner toute la sensibilité dont je suis pénétrée tant envers Sa Majesté qu'envers des ministres bienfaisants qui veulent bien entrer dans ma triste situation?

« L'attention que vous me recommandez, Monsieur, pour la sûreté des papiers du Roi, n'a rien souffert de l'excès de ma douleur; et mes premiers moments, tout accablants qu'ils étaient, ont été employés ou à les remettre ou à les recommander au sieur Peyrotte qui en avait la plus grande partie entre ses mains dans la chancellerie, et qui s'en est entendu avec le sieur Fonton. Je suis persuadée que, Sa Majesté étant informée de ma délicatesse et de ma scrupuleuse exactitude à cet égard, elle n'aura jamais aucun doute sur ma fidélité et sur mon zèle pour ses intérêts et pour sa gloire.

« Quant au parti que je dois prendre, dans quelque situation que je me trouve, je considère que j'ai des enfants français que je dois élever dans leur patrie et dans des sentiments dignes d'un père tel que celui que vous avez connu. Mon dessein a donc été d'abord d'attendre les vaisseaux du Roi que je supposais devoir amener à la belle saison un ambassadeur de Sa Majesté, et je comptais profiter de ces vaisseaux pour me rendre à Toulon et de là à Paris. Aujourd'hui que



l'on paraît penser à un ministre de deuxième ordre, je ne sais par quelle voie il se rendra ici, de sorte que je compte attendre les ordres que vous jugerez à propos de me donner et auxquels je me conformerai.

« Permettez, Monsieur, que je me recommande encore à l'honneur de votre bienveillance, vous priant d'être persuadé du respect infini, etc.

« LUBOMIRSKA DES ALLEURS. »

Rolland, comte des Alleurs, allié par son mariage à l'une des plus illustres maisons de Pologne, avait été nommé en 1747 ambassadeur de France près la Sublime Porte. Bien que sa fortune fût déjà gravement obérée, il avait fait de somptueux préparatifs, achetant à crédit meubles, objets d'art, étoffes, équipages, de telle sorte qu'il s'éloignait laissant derrière lui un passif dépassant 50,000 écus.

Il pensait, sans doute, éteindre par la suite ce découvert à l'aide des ressources de l'ambassade de Constantinople qui passait pour être exceptionnellement lucrative. Aussi se fit-il remarquer, dès son arrivée dans la capitale ottomane, par son faste et sa magnificence. Malheureusement les produits espérés ne se réalisèrent pas; force lui fut d'emprunter à des taux excessifs. Il ne s'en tint pas là. Vers 1752, il voulut profiter de l'abondance des blés dans les provinces du Levant pour s'in-



téresser à une spéculation sur les céréales à destination de Marseille. Le résultat fut désastreux. La qualité médiocre des marchandises, la lenteur des transports, l'élévation des changes et des assurances firent échouer l'entreprise. La position pécuniaire de l'ambassadeur se trouvait absolument compromise, lorsqu'il mourut à la fin de l'année 1754. Sans compter les 50,000 écus dus en France, le comte des Alleurs était, rien qu'à Constantinople, en déficit de plus de 140,000 écus.

Pour l'honneur du roi de France, non moins que pour la considération de son nouveau représentant, il convenait de pourvoir par des mesures immédiates à l'apurement et à la liquidation d'une situation des plus regrettables qui n'avait que trop duré. Déjà les créanciers nationaux ou indigènes commençaient à s'inquiéter et à se plaindre. Les convenances et la courtoisie commandaient les plus grands ménagements en raison de la fierté et « de l'esprit impétueux » de l'ambassadrice. M. de Vergennes dut y employer son tact et sa prudence naturelle sans se départir, à l'occasion, de ce que réclamait une stricte justice.

Mme la comtesse des Alleurs était digne du plus sincère intérêt. La mort de son mari, l'effondrement de sa fortune, la ruine de son avenir la précipitaient du rang le plus élevé dans une gêne d'autant plus douloureuse que les amertumes d'une telle catastrophe ne pouvaient

espérer quelque allégement que de la bienveillance forcément tardive du Roi.

M. de Vergennes se comporta, suivant son habitude, en galant homme. Il offrit à la veuve l'hospitalité du Palais de l'ambassade; il la défraya de tout, elle, ses enfants et ses nombreux serviteurs; il l'encouragea, la conseilla, la calma. En même temps il se constituait auprès de M. Rouillé son avocat aussi éloquent que convaincu, implorant pour la malheureuse femme les effets de la sollicitude royale; et, à ce moment, Mme des Alleurs lui en témoigna une vive gratitude.

Il écrivait, le 25 mai 1755, au ministre des affaires étrangères :

« Je ne dois pas omettre, Monseigneur, de rendre à Mme la comtesse des Alleurs tous les éloges que méritent sa confiance et sa résignation dans les bontés du Roi. Les bons offices qu'elle se promet de votre part ne contribuent pas peu à adoucir sa situation qui me semble bien amère, quoique je n'aie pas encore eu le temps de l'approfondir. Cette dame me paraît déterminée à profiter du retour du bâtiment qui m'a conduit ici pour se rendre en France. Je ne puis assez me louer de toutes les politesses et de toutes les prévenances que Mme la comtesse des Alleurs me fait éprouver. Je ne perdrai aucune occasion de lui en marquer ma reconnaissance et de concourir en tout ce que je pourrai à

l'agrément du séjour qu'elle doit encore faire ici (1). »

Le courage et le désintéressement, sinon la résignation de la comtesse des Alleurs, n'étaient pas exagérés. L'ambassadrice, par un sentiment de haute dignité, refusa de renoncer à la succession de son mari ; bien plus, elle confirma les engagements personnels qu'elle avait pu souscrire au profit de certains créanciers. Ceux-ci, usant de la rigueur extrême de leur droit, revendiquaient comme leur gage l'actif intégral laissé par le comte ; sauf quelques menus objets, sa veuve le leur abandonna en entier ; mais ce ne fut pas sans une répugnance profonde qu'elle se résigna à laisser vendre à l'encan ses meubles, son argenterie, ses propres bijoux (2). Il ne fut pas au pouvoir de M. de Vergennes

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.
(2) M. de Vergennes à M. Rouillé :

« A Constantinople, 11 juillet 1755.

« ...Mme des Alleurs n'a pas renoncé à une succession si délabrée, d'abord parce qu'elle s'est engagée avec son mari ; puis, elle s'est fait un point d'honneur de remplir les engagements de son mari autant que ses moyens ont pu lui permettre. Et il est certain que, s'ils eussent été proportionnés à ses sentiments de générosité et d'amour pour son mari, jamais on n'aurait entendu parler ni du dérangement de ses affaires ni des fâcheuses suites qu'il doit naturellement entraîner.

« Il me semble, Monseigneur, que vous en trouverez une preuve dans la conduite qu'elle a observée depuis mon arrivée ici. Dès qu'elle vit que je n'étais point chargé, comme elle s'en était flattée, de payer les créanciers de feu M. des Alleurs, elle n'a pas hésité à faire vendre toute son argenterie, ne se réservant que le strict nécessaire. Elle a fait un encan public de ses meubles et d'une partie des porcelaines de Saxe qu'elle avait reçues depuis peu en payement d'une pension assez mal



de conjurer un aussi pénible sacrifice. Malgré cela, Mme des Alleurs lui en gardera une rancune imméritée.

Ces soins multiples et les soucis qui en résultaient affectèrent un instant un homme qui, n'étant pas marié et n'ayant pas eu jusqu'alors à se préoccuper d'une aussi vaste administration domestique, était mal préparé pour supporter de pareilles complications. Il en éprouva une sorte de découragement qu'il ne put maîtriser et dont nous trouvons l'écho plein d'abandon dans une lettre confidentielle écrite au ministre des affaires étrangères, que nous tenons à transcrire, car elle nous fournit

payée qu'elle a de la cour de Dresde. Elle a remis le montant du tout entre les mains des députés de la Nation, en y joignant, de son plein gré, le produit d'une partie d'effets qu'elle avait fait vendre avant mon arrivée. »

M. de Vergennes insiste pour que le Roi secoure une infortune si noblement supportée; et il ajoute :

« Tous ces objets semblent dignes de la charité du Roi et de votre attention, dans une capitale où les engagements d'un ambassadeur paraissent plus sacrés qu'ailleurs, et où le public est imbu de l'idée que la Cour, en pareilles circonstances, doit donner des preuves authentiques de sa libéralité.

« Je ne puis finir cette lettre, Monseigneur, sans vous représenter le triste état de Mme la comtesse des Alleurs; combien elle compte sur vos bontés et sur la générosité de Sa Majesté; combien elle en est digne par la noblesse de ses sentiments et de sa conduite dans la circonstance la plus critique. Elle n'attend qu'un vent favorable pour s'embarquer avec son fils âgé seulement de trois ans et demi et douze domestiques hommes et femmes. J'ai obtenu de la Porte un commandement pour qu'aux Dardanelles son vaisseau soit traité comme les vaisseaux de guerre particulièrement pour la visite d'usage dont il sera exempt. Je suis, avec un respect infini, etc. » Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129



une preuve nouvelle de la simplicité, de l' « ingénuité », — le mot est de lui — que M. de Vergennes apporte dans l'exercice de ses fonctions.

« A Constantinople, le 10 juillet 1755.

« MONSEIGNEUR,

« Les témoignages distingués de bonté et de protection dont vous m'avez honoré jusqu'ici me rassurent contre la crainte d'en abuser et de paraître plus donner à l'avidité qu'à la respectueuse reconnaissance dont je suis pénétré, en vous confiant ingénument les alarmes qui naissent de ma situation.

« Le délabrement affreux des affaires de M. le comte des Alleurs, la preuve presque physique que j'ai acquise, par le dépouillement que j'en ai fait, qu'il ne procède, pour la plus grande partie, que des changes énormes qu'il a payés dans le commencement de son séjour ici, pour se procurer les moyens d'y subsister, tout cela me ferait craindre le même sort, si j'étais dans le cas de recourir à l'assistance et au crédit de la Nation ou des gens du pays.

« Vous voulûtes bien, Monseigneur, approuver, avant mon départ, ma délicatesse à cet égard, ainsi que les arrangements que j'avais faits en conséquence et dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte. Vous les jugiez



suffisants, je le croyais de même, au moyen de la somme de 100,000 livres que vous avez la bonté de m'allouer sur le produit du renouvellement des barats (1) ; mais il s'en faut bien que cet objet soit aussi immense que vous l'estimiez alors. A peine est-il médiocre; et, quoique je ne puisse encore fournir un détail circonstancié de son produit par la lenteur avec laquelle les barats se renouvellent, j'estime, à vue de pays, qu'en comprenant le présent que les barataires sont dans l'usage de faire à l'arrivée du ministre, je ne retirerai pas au-dessus de 8 à 9,000 piastres.

« Cependant mon établissement ici monte à une somme bien plus forte et fort supérieure à ce que j'avais prévu. La dépense journalière est considérable; ma maison, sans être fastueuse, est composée de plus de cinquante personnes; difficilement même pourrais-je réduire sur le nombre, sans me donner un air ou une réputation de lésine, qui pourrait nuire au crédit qu'un ministre du Roi doit chercher à gagner dans le public.

« L'hospitalité que je donne depuis le troisième jour de mon arrivée à Mme l'ambassadrice et à sa suite qui

(1) Le *barat* était une sorte de brevet d'interprète que les ambassadeurs des puissances européennes délivraient à certains sujets ottomans et dont le principal effet était de soustraire le titulaire à la juridiction turque pour le placer désormais sous celle de la nation dont il émanait. L'octroi du barat donnait lieu au payement d'une somme en faveur de l'ambassadeur qui l'accordait.



n'est pas au-dessous de vingt personnes, me fait une forte augmentation de dépenses, surtout dans un temps de disette où toutes les denrées sont fort au-dessus du prix ordinaire. Jusque-là cette dame avait vécu d'une somme que la Nation lui avançait chaque mois pour sa subsistance. Cette avance ayant cessé à mon arrivée, je suis persuadé que vous ne m'auriez pas su gré de l'exposer à contracter de nouvelles dettes ou à fournir à sa subsistance par la vente journalière de ses effets.

« A Dieu ne plaise, Monseigneur, que le détail soit dirigé à la vue de vous demander des grâces que je ne présume pas mériter; quand ma situation serait encore plus gênée et contrainte qu'elle ne l'est, je la trouverais heureuse, puisque je la dois à vos bontés et à l'opinion que vous daignez m'accorder. Je ne suis pas venu ici dans l'intention ni dans l'espoir de m'enrichir; je n'aspire qu'à n'y point contracter de dettes et à pouvoir me passer des services ruineux des gens du pays. C'est ce qui m'engage, Monseigneur, à vous prier de vouloir bien, si ma demande est praticable, ordonner le payement de mes appointements à l'expiration de chaque quartier, et celui de la gratification annuelle à la fin de chaque semestre; de cette manière je pourrai faire des arrangements qui, sans m'être trop onéreux et sans me mettre dans le cas d'être à charge à personne, me faciliteront

les moyens de suffire au service et à mes dépenses courantes.

« L'emploi de Constantinople n'est pas aussi opulent qu'on le croit en France. Il n'y a de réel que les appointements et la gratification annuelle du Roi : celle de la chambre du commerce est presque entièrement absorbée par des dépenses réglées et connues ; ce qui en reste suffit à peine pour payer l'augmentation de secrétairerie que le détail du commerce entraîne nécessairement.

« Je suis honteux de vous entretenir si longtemps de ces minuties. Votre indulgence, que j'ai si souvent éprouvée, me donne lieu d'espérer, Monseigneur, que vous voudrez bien m'excuser et avoir égard à mes très humbles représentations.

« Permettez-moi, Monseigneur, de recommander à vos bontés M. Peyssonnel. Son zèle, ses lumières et son amour pour le service le rendent digne de votre protection. J'ose dire qu'il mérite que vous lui teniez compte de l'empressement avec lequel il s'est rendu, selon vos ordres, à Constantinople, malgré la rigueur de la saison et lorsque sa santé lui fournissait un prétexte bien légitime pour l'en dispenser.

« Je suis, avec un respect infini, etc. (1). »

Ce fut donc avec un véritable sentiment de satisfac-

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.



tion, on peut dire de soulagement, que M. de Vergennes vit s'embarquer trois jours après l'ambassadrice et sa suite. La comtesse prit la mer le 13 juillet, et le lendemain le bâtiment *l'Heureux,* qui avait amené l'envoyé de Louis XV et dont le nom cette fois n'était plus justifié, levait l'ancre (1).

En passant les Dardanelles, la veuve de l'ambassadeur de France fut saluée par les canons des châteaux forts. Malgré la saison d'été, la traversée fut longue et pénible. Mme la comtesse des Alleurs arriva à Marseille

(1) M. de Vergennes à M. Rouillé :

« A Constantinople, le 17 juillet 1755.

« Monseigneur, j'ai l'honneur de vous informer du départ de Mme la comtesse des Alleurs. Le bâtiment qui la transporte à Marseille a mis à la voile le 14 après midi. La saison dans laquelle elle fait cette traversée donne lieu d'espérer qu'elle ne sera pas fatiguée par les mauvais temps. Ce même bâtiment vous porte, Monseigneur, des détails si étendus sur la situation des affaires de feu M. le comte des Alleurs qu'il serait superflu d'en rien retoucher ici. C'est un chaos que la seule générosité du Roi peut débrouiller, et c'est aussi la principale, pour ne pas dire l'unique espérance de la plupart des créanciers. Il en est quelques-uns dans le nombre qui certainement sont dignes de commisération.

« Une fièvre catarrhale qui me retient au lit depuis deux jours ne me permet pas, Monseigneur, de faire cette lettre plus longue ; ainsi je me restreins aux assurances de respect infini avec lequel je suis, etc. » Archives du ministère des affaires étrangères, *loc. cit.*

Après une liquidation qui ne dura pas moins d'une année, et dont le résumé figure dans les dépêches conservées aux archives du ministère des affaires étrangères (Turquie, vol. 129 et 131), les comptes de la succession de l'ambassadeur furent enfin apurés et soldés à la satisfaction de tous grâce aux sacrifices faits par le Roi, qui ne s'élevèrent pas à moins de 80,000 écus.



exténuée; elle ne s'en rendit pas moins de suite à Paris, où, semble-t-il, elle n'aurait pas craint de formuler, contre toute convenance et toute justice, d'amères récriminations contre celui qui avait fait tous ses efforts pour alléger sa misère et son infortune.

M. de Vergennes se montra profondément blessé de cette conduite, car voici la lettre particulière que, de longs mois après, il adresse à M. Rouillé, et dans laquelle, tout en réfutant les allégations perfides de l'ambassadrice, il nous donne d'intéressantes indications sur son installation et son existence intérieure :

« Le 10 février 1756.

« Il me revient de toutes parts que Mme la comtesse des Alleurs me traite on ne peut moins charitablement, qu'elle parle de moi-même avec scandale. Les traits d'humeur sont pardonnables dans une situation aussi fâcheuse que celle qu'elle éprouve et avec un esprit aussi impétueux que le sien. Cependant elle pourrait ne pas oublier l'hospitalité que je lui ai donnée et que, si mon caractère était aussi inhumain qu'elle l'a dépeint, elle ne serait pas partie d'ici aussi bien nippée et pourvue de tout le nécessaire et le superflu qu'elle l'a fait. Si les égards que l'on doit au malheur et à une dame de sa naissance ne me permettaient pas d'user de



rigueur tant par rapport à ses bijoux et à d'autres effets de quelque valeur, la justice que je devais à ses créanciers voulait aussi que je prévinsse l'abus d'un bien qui leur appartenait. N'avoir pas voulu vous demander, pour Mme des Alleurs, les 24,000 piastres qu'on a retirées de la vente de ses meubles, voilà le véritable grief qui a rendu cette dame irréconciliable avec moi.

« Si elle m'attaquait par des endroits où je puis être répréhensible, quoique le motif ni la manière ne soient pas charitables, j'en profiterais et je me tairais; mais que Mme des Alleurs me dépeigne comme un homme avare qui vit mesquinement et sans dignité, le préjugé retombera plutôt sur elle-même que sur moi. Je ne prétends pas me glorifier de l'état que je tiens ici : il est supérieur à celui d'aucun ambassadeur. Si je ne me suis pas accommodé de tous les meubles de feu M. des Alleurs, c'est que le prix ne m'en a pas convenu, et que j'ai mieux trouvé mon compte à en faire faire des neufs. Jamais le Palais n'a été mieux, peut-être aussi bien orné qu'il l'est. Mon domestique est propre et nombreux : j'ai cinquante personnes dans ma maison. Pour ce qui est de ma table, elle est servie tous les jours et délicatement pour quatorze personnes, et tout honnête homme y est bien reçu (1).

(1) M. de Vergennes a laissé une réputation d'austérité et d'excessive économie. Il n'était, en effet, porté par goût ni aux plaisirs ni aux



« Je suis honteux de ce détail qui est vrai et que je soumets au témoignage de tout Français et autres étrangers habitant à Péra; mais j'espère que vous me

dépenses. Son éducation, auprès d'un père comme le sien, avait dû être sérieuse et lui avait enseigné l'ordre; toutefois, il ne faut rien exagérer. Homme du monde accompli, il savait recevoir et recevait en perfection. A cet égard, une lettre intime de M. de Lancey à M. Tercier, l'un des directeurs du ministère des affaires étrangères, nous révèle le chevalier sous un jour tout nouveau.

M. de Lancey mérite une mention particulière. Pierre Tercier, né à Nogent-le-Roi, en Beauce, et alors âgé de quarante ans, était fils d'un ancien substitut du procureur du Roi qui était venu occuper à Paris la place de secrétaire de M. Dodun, contrôleur général des finances. Sa mère, née Massart, lui ayant laissé à sa mort un petit domaine au village de Lancey, il en prit le nom. Après avoir fait toutes ses classes au collège Mazarin « avec la réputation d'un bon et honnête écolier », il passait à ses frais, en 1737, à Constantinople, pour y étudier les langues orientales, en vue de la carrière consulaire; puis il était nommé consul en Crimée, où il resta jusqu'en 1747. Ayant été recommandé à M. de Vergennes, lors de sa nomination comme ministre de France à Constantinople, il l'y avait accompagné en qualité de secrétaire. M. de Vergennes ne cesse de rendre hommage « à sa conduite et à sa capacité ». Mais sa santé s'étant trouvée fort compromise par le climat d'Orient, il se trouva, à son grand regret et à celui de son chef, dans la nécessité de solliciter son déplacement et son envoi à Dresde en qualité de secrétaire du comte de Broglie. C'est à cette occasion qu'il écrit à M. Tercier, de Constantinople, à la date du 8 mars 1756.

Après s'être félicité de passer au service de M. de Broglie, il ajoute : « Je partirai avec l'agrément de M. le chevalier de Vergennes vers la fin de ce mois et je prendrai la route que me prescrivent les ordres du ministre pour l'exécution desquels mon obéissance et ma constance seront invariables, comme elles l'ont été depuis nombre d'années que j'ai l'honneur d'être employé. J'emporterai la satisfaction de voir ici les intérêts du Roi confiés à des mains dont le zèle, la prudence et la force entraîneraient des succès rapides, s'il dépendait d'un mortel de fixer l'âme dans un corps gangrené qui est prêt à la perdre. Il n'y a pas encore cependant tout à fait lieu de désespérer : il y a trop à douter; mais il est certain que les opérations de M. le chevalier de Vergennes



me pardonnerez cette effusion, qui ne m'est pas dictée par la crainte de perdre votre estime. Je ne disconviens pas que je n'aie de l'ordre dans ma maison; mais, loin de le croire incompatible avec la décence, il me paraît nécessaire. Sans lui je me verrais bientôt surchargé de dettes et peut-être dans le cas de compromettre la dignité du caractère dont je suis honoré.

« Je vous ai rendu compte du produit des barats; il s'en faut bien que ce bénéfice m'ait mis au cou-

me paraissent des prodiges en si peu de temps, depuis son arrivée à Constantinople.

« S'il avait entrepris de séduire les Lucrèces de nos jours avec autant de dextérité et de bonne tournure qu'il sait en mettre dans ses négociations, elles n'oseraient plus se glorifier de surpasser la vertu romaine. Il voit celles de ce pays-ci volontiers chez lui, lorsqu'il est obligé de les recevoir. Elles sont encore enchantées du bal magnifique dont il a fait la dépense, ce carnaval; il le devait, tous les autres ministres en ayant donné chacun un, qui n'était qu'une ébauche du sien.

« Nous savons même, car je ne veux rien vous cacher, qu'en plein jour, avec M. le brigadier de Tott et plusieurs autres personnes aussi respectables, il a été d'un repas où les plus aimables Franques levantines étaient rassemblées. Pour ne rien omettre des éclaircissements que me fournit ma médisance, il me paraît qu'il préfère la compagnie des plus jolies et des plus amusantes dans la conversation, mais qu'il jouit trop rarement de ce plaisir pour les captiver.

« Je décide son portrait en vous le représentant comme (ici la dernière ligne de la feuille a été coupée lors de la reliure du registre) (alliant) la décence convenable à son caractère avec la politesse et l'aisance d'un galant homme. Il serait superflu de vous parler de son travail. » Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 131.

rant. J'ai payé à Mme des Alleurs ou à la succession seule plus de 11,000 écus, ce qui n'est guère plus de la moitié de ce que j'ai eu ou de ce qui me reste encore à dépenser pour finir mon établissement. Si j'y travaille doucement, c'est pour ne pas prendre de plus grands engagements que ceux que je suis en état de tenir et pour éviter les embarras qui en résulteraient.

« C'est par votre protection que j'ai été envoyé à Constantinople. Je n'ai jamais eu la prétention d'aspirer à une place que je connaissais au-dessus de mes forces, de mon expérience et de mes talents. On ne peut donc pas m'imputer d'y être venu par avidité et par avarice, et je puis bien vous répondre qu'un sentiment aussi vil ne me rendra jamais indigne de vos bontés, ni de votre confiance, ni de votre estime. Les mériter, c'est le seul trésor que je sois jaloux d'acquérir pendant mon séjour ici et de conserver toute ma vie.

« J'ai l'honneur d'être, etc. (1). »

Le ministre des affaires étrangères ne put que rendre hommage à ce mouvement de légitime et fière susceptibilité. Il s'efforça de calmer de son mieux les scrupules de son agent un peu trop prompt peut-être à prendre

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 130.

ombrage (1); et l'incident n'eut et ne pouvait avoir d'autres suites.

(1) Voici la réponse de M. Rouillé à la lettre qui précède :

« A Versailles, le 25 mai 1756.

« Je dois, Monsieur, à Mme la comtesse des Alleurs la justice de vous assurer que, toutes les fois qu'elle m'a parlé de vous, elle l'a fait dans les termes convenables, se louant de vos procédés. Ce que je sais de la manière dont vous en avez usé avec elle depuis votre arrivée ne lui permettait pas de s'expliquer autrement. J'ignore si elle a pu parler différemment à d'autres qu'à moi; mais, quoi qu'il en puisse être, vous ne devez avoir nulle inquiétude sur l'impression que ces discours ont pu faire. Ceux qui vous en ont écrit l'ont fait, je suppose, par un bon motif, mais ils ont peut-être exagéré les choses, ce qui a pu vous alarmer.

« Je vous suis obligé de me confier vos peines à ce sujet, puisque vous me mettez en état de vous tranquilliser. Vous n'avez pas besoin d'entrer dans aucun détail sur votre manière de vivre à Constantinople; je m'en rapporte sur cet article à votre zèle pour le service de Sa Majesté, qui vous inspirera toujours ce qui sera convenable au bien des affaires et à la dignité du caractère dont vous êtes revêtu. » Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 131.



CHAPITRE VII

Ce n'est pas d'aujourd'hui que Constantinople se trouve être, au point de vue des événements de la politique internationale, un des centres les plus importants. Au milieu du siècle dernier les Turcs exerçaient en Europe une influence qui n'était pas à dédaigner; aussi les autres puissances, sauf peut-être la Russie déjà leur ennemie plus ou moins déclarée, s'efforçaient de rechercher leur amitié et leur alliance, ou tout au moins, en cas de guerre, leur neutralité.

Grâce à l'habileté et à la supériorité du comte des Alleurs, la France, sous le règne de Mahmoud, avait joui sur le Bosphore d'une incontestable prépondérance. Il convenait de ne pas laisser déchoir une situation si favorable, à l'avènement d'un Sultan dont les tendances, l'humeur, les desseins paraissaient d'autant plus difficiles à définir que peut-être était-il hors d'état de les définir lui-même.

M. de Vergennes allait avoir à surveiller les mou-



vements, à pénétrer les mobiles, à inspirer au besoin les actes d'un gouvernement mal équilibré et mal réglé, ignorant, arbitraire, dissimulé par art et par principe, fanatique par religion, et avec lequel il n'y avait de communication possible que la voie toujours dangereuse des mémoires écrits ou celle si faillible et indiscrète des drogmans. Et le champ de ses investigations et de son action s'étendait des confins de la Pologne et de la Russie à la Crimée, à la Perse, aux provinces d'Afrique, sans parler des nombreuses îles de la Méditerranée.

Les instructions officielles remises au départ de Versailles résument le but à poursuivre et à atteindre; il n'est pas sans intérêt de les reproduire en partie. Nous y lisons :

« ... M. de Vergennes prendra les connaissances les plus sûres et les plus exactes qu'il pourra se procurer sur le caractère du nouveau Sultan, sur son génie, ses inclinations et ses goûts. Cela est essentiel pour la conduite que le ministre du Roi aura à tenir dans la suite vis-à-vis de ce prince. Il informera Sa Majesté des révolutions et des changements qu'il pourrait y avoir eu dans le Divan et dans le ministère ottoman. Il fera un portrait simple et vrai des personnes qui sont dans les premières places et de celles qui, par leurs charges ou leurs talents, pourraient y parvenir.

« Il trouvera dans M. de Celsing, ministre de Suède, un homme assez instruit, fort zélé et très sage. Il pourra lui donner sa confiance et jugera par lui-même jusqu'à quel point il devra la porter. Il faut qu'il paraisse étroitement uni avec ce ministre et qu'il le soit en effet. Cela convient parfaitement au système d'union et d'alliance qui est entre le Roi et la Suède et qui doit encore plus éclater à Constantinople qu'en aucune autre cour de l'Europe...

« M. de Vergennes, en marquant des égards particuliers au ministre de Suède, n'en manquera pas pour les autres ministres étrangers qui sont à Constantinople, pas même pour celui de Russie; mais ceux de Londres et de Vienne mériteront, suivant qu'ils se conduiront, des attentions plus particulières; le Roi étant animé de l'esprit de paix et de concorde, il ne faut pas que l'on aperçoive jamais rien de contraire dans la conduite de ses ministres.

« Si le Grand Seigneur avait du goût pour la guerre et qu'on crût qu'il pût y être entraîné par les janissaires dans un commencement de règne encore mal affermi, M. de Vergennes tâchera de reconnaître d'abord de quel côté les armes ottomanes pourraient se tourner. Si c'était contre la Perse (ce qu'on ne présume pas), il en éloignera les Turcs autant qu'il sera en son pouvoir et n'y emploiera que des moyens sagement choisis. Il

pourra leur représenter qu'ils vont réunir contre eux une puissance dont les guerres civiles de trente années n'ont fait qu'une nation de soldats, et qu'il serait de la politique de la Porte de la laisser achever de se détruire. Si les Turcs portaient leurs vues guerrières sur la Russie et la Hongrie, il doit aussi les en détourner sans se commettre ni se rendre désagréable, et de manière cependant que cela ne pût être ignoré des cours de Vienne et de Pétersbourg, afin qu'elles fussent enfin obligées de reconnaître que le Roi, dans les liaisons plus intimes qu'il a prises depuis sept ans avec la Porte, n'a eu en vue que la tranquillité de l'Europe en général et de se servir seulement de ce même Empire tant pour lui faire jouer le rôle qui lui appartient que pour contenir les puissances en qui une confiance aveugle, une ambition peu réfléchie ou des conseils dangereux auraient fait naître le dessein de replonger de proche en proche l'Europe dans une nouvelle guerre...

« A l'égard des alliances soit défensives, soit offensives, que la France pourrait contracter avec la Porte, on ne peut guère y penser par plusieurs bonnes raisons : la première, qu'un pareil traité serait odieux et révolterait de plus en plus la plupart des puissances chrétiennes contre la France ; la deuxième, qu'on doit faire attention à l'éloignement où l'on est, et par conséquent à l'impossibilité de se soutenir mutuellement ; d'où il résulte



qu'une pareille alliance ne tiendrait point contre les événements, et, de quelque manière qu'elle vînt à se rompre, le contre-coup en serait violent et serait peut-être suivi de la perte du commerce du Levant et de l'expulsion des négociants français de toutes les terres de la domination des Turcs.

« La liberté de la République de Pologne a trop occupé le Roi pour qu'elle ne trouve pas sa place dans cette instruction. L'intérêt que la Porte a paru y prendre, à la sollicitation de Sa Majesté, a produit des effets à la dernière Diète au delà de ce qu'on en devait attendre. Le succès doit encourager les Turcs à ne pas abandonner les Polonais à la disposition arbitraire de la Russie. Ils y sont d'autant plus intéressés que, dans les guerres qui surviendront entre la Porte et les Russes, la première sentira de quelle conséquence il lui est que ces derniers ne puissent violer impunément le territoire de la Pologne pour venir à elle (1). »

Le système qui se dégage de cet exposé plein de prudence et de réserve n'est pas douteux. A cet instant, la politique de Louis XV se préoccupe spécialement de maintenir la paix en Europe, en prévision de la guerre qui s'annonce sur mer avec les Anglais du côté des colonies.

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.



Pour empêcher ceux-ci de former avec les deux impératrices une triple alliance, il importait de surveiller de fort près les cours de Vienne et de Pétersbourg, et d'éviter tout ce qui serait de nature à provoquer de leur part quelque mécontentement.

Dans le dessein de leur faire contrepoids, le cabinet de Versailles s'était étroitement uni à la Suède, à la Pologne, à la Turquie et à la Prusse, bien que la duplicité de Frédéric dût rendre ce rapprochement éphémère. Aussi le ministre de France à Constantinople avait-il pour mission de s'efforcer, de concert avec le ministre de Suède, de cultiver et d'entretenir l'amitié de la Porte. L'alliance de cette dernière puissance, officiellement repoussée par des préjugés de religion, n'en restait pas moins un des facteurs essentiels dont la cour de France se servait pour maintenir l'équilibre de façon à tenir toujours en éveil l'Autriche et la Russie. Aussi fallait-il s'ingénier à ce que les armées ottomanes restassent toujours sans emploi et menaçantes en Europe, et ne fussent pas au loin engagées dans une série d'expéditions du côté de la Perse.

La crise qui, au départ de France de M. de Vergennes, n'était encore qu'à l'état indéterminé et latent s'accentuait à son arrivée dans la capitale des Turcs. Grâce à l'activité et à l'audace du ministère britannique, la partie allait se nouer; et M. de Vergennes, au lieu

d'avoir à se maintenir dans un rôle de contrôle et d'expectative, se voyait amené à commencer sans tarder une campagne active, dont nous suivrons les nombreuses vicissitudes.

Il était, en effet, depuis quelques semaines seulement rendu à son poste, qu'il recevait de M. Rouillé la dépêche suivante, dont la gravité ne put lui échapper :

« De Marly, le 11 mai 1755.

« Monsieur,

« Il y a un grand mouvement de courriers de Londres à toutes les cours d'Allemagne et du Nord, et Sa Majesté Britannique vient de faire partir précipitamment de Dresde pour Pétersbourg le chevalier Williams, un des principaux instruments de toutes les intrigues de l'Angleterre dans l'Empire et des troubles de Pologne. On prétend qu'il va négocier un corps de soixante mille hommes de troupes russes à la solde et à la disposition de l'Angleterre. Vous savez qu'il y a longtemps que les cours de Vienne et de Londres en sont occupées.

« Est-ce pour les employer contre nous? Est-ce pour enlever de vive force l'élection d'un Roi des Romains; et, chemin faisant, achever d'asservir la Pologne? ou bien pour mettre la cour de Vienne en état d'entreprendre la conquête de la Silésie? On peut, sans faire

un jugement téméraire, attribuer aux cours de Londres, de Vienne et de Pétersbourg quelques-unes de ces vues et même toutes, si on en juge par leur conduite depuis la paix d'Aix-la-Chapelle.

« Quel que puisse être l'objet de la mission du chevalier Williams, il ne saurait être indifférent à la tranquillité de l'Europe, et surtout à la sûreté des voisins de la Russie. Il ne faut donc rien négliger pour faire échouer cette négociation. Nous prenons et nous prendrons toutes les mesures qu'il dépendra de nous pour cela.

« Le parti patriotique en Pologne prend consistance, et le Grand Général (comte Branicki) montre de la fermeté. La conduite du ministère en Suède est sage et nerveuse en même temps. Le roi de Prusse fait une augmentation considérable dans ses troupes; et le Roi ne laissera pas manquer à ces trois alliés les secours dont ils pourraient avoir besoin. Sa Majesté se prépare à tout événement. Ainsi, de ce côté, tout est en mouvement pour mettre obstacle aux projets des cours de Vienne, de Londres et de Pétersbourg.

« Il ne s'agit plus que d'engager la Porte à tenir une conduite qui donne à penser à la Russie. Une déclaration de sa part qui annonce qu'elle ne souffrira pas qu'on viole le territoire de la Pologne ou que l'on attente à la liberté de cette République, et quelques



mouvements de troupes, de la part des Turcs, sur les frontières de Russie et de Pologne, pourraient en imposer à la Czarine et l'empêcher de troubler le repos de ses voisins et de se livrer aux vues des cours de Vienne et de Londres pour troubler celui de l'Allemagne et du reste de l'Europe...

« Si on ne traverse pas les liaisons trop intimes des cours de Vienne, de Russie et de Londres, il est bien difficile que la Suède, la Pologne et la Prusse à la longue ne succombent. Dès que les deux impératrices seront débarrassées et auront opprimé ces trois voisins qui les gènent et qui les retiennent, elles profiteront d'une circonstance où les Turcs seront occupés d'un autre côté pour attaquer l'Empire ottoman, comme elles firent en 1737. Que le système turc soit pacifique ou guerrier, il est également de son intérêt de ne pas laisser dépendre du caprice des cours de Vienne et de Pétersbourg la tranquillité et le sort de l'Empire ottoman. Tant que la Porte fera connaître qu'elle s'intéresse à ce qui regarde la Suède, la Pologne et la Prusse, les Russes et les Autrichiens les laisseront tranquilles; et, tant que ces trois puissances resteront dans leur état actuel, les cours de Vienne et de Pétersbourg ne songeront point à troubler le repos de l'Empire ottoman, ni à l'attaquer s'il était en guerre contre la Perse ou agité dans son intérieur...



« S'il faut faire quelques présents aux ministres turcs ou aux personnes qui ont un principal crédit à la Porte pour assurer le succès de cette opération et surtout des démonstrations que Sa Majesté désire que les Turcs fassent, pour en imposer à la Russie et l'empêcher de conclure ou du moins d'exécuter le traité qui, selon nous, fait l'objet principal de la mission de M. Williams à Pétersbourg, le Roi *vous autorise à y employer jusqu'à la somme d'un million et plus s'il le faut absolument,* que vous pourrez vous procurer par des lettres de change sur M. de Monmartel qui seront acquittées sur-le-champ.

« Je dois vous faire observer à ce sujet : 1° que ce que le Roi désire de la Porte dans ce moment-ci est à la vérité intéressant pour Sa Majesté à cause de ses alliés dans le Nord et dans l'Empire, mais qu'il l'est également pour la Porte. Par conséquent, comme elle en partagerait le bénéfice, il ne serait pas juste que le Roi fît pour cela des frais immenses; 2° que, si, à votre début et au commencement du règne de ce Sultan, vous prodiguiez les présents, les Turcs s'y accoutumeraient et s'en feraient un titre pour aller toujours en augmentant; 3° que, comme le Roi doit, dans ce moment, pourvoir à bien des parties, il faut plus que jamais user de règle et d'économie, pour que Sa Majesté puisse suffire à tout. Au reste, Elle connaît votre zèle, votre pru-

dence et votre dextérité; aussi Elle s'en remet à ce que vous jugerez du bien de son service pour assurer, autant qu'il dépendra de vous, le succès de cette commission. Orientez-vous bien; connaissez bien votre terrain pour prendre les bonnes voies et pour éviter celles qui pourraient vous éloigner de votre but... (1). »

Il est facile de concevoir l'impression éprouvée par M. de Vergennes à la lecture de ces révélations. « La commission », pour reprendre l'expression de M. Rouillé, était assurément plus aisée à formuler qu'à mettre en pratique. On ne pouvait se dissimuler que le cabinet de Versailles ne traversât une heure inquiète et laborieuse. M. de Vergennes connaissait les sacrifices faits par Louis XV pour envoyer dans le Saint-Laurent une escadre puissante et des renforts de troupes afin de protéger le Canada contre les menaces des Anglais « qui ne répondaient, écrit-il, aux avances, à la candeur et au désintéressement de Sa Majesté, que par une présomption et une hauteur insupportables ».

La mission confiée au chevalier Wiliams à Saint-Pétersbourg ne pouvait avoir d'autre but (le subside sollicité de la Russie dût-il être employé contre la France ou ses alliés) que de paralyser les armes du Roi en Europe dès que la guerre aurait éclaté en Amérique.

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.



Il était urgent de faire échouer à tout prix — la somme de plus d'un million mise à la disposition du ministre de France en était garante — l'entrée en campagne d'un corps de troupes russes; et le cabinet de Versailles semblait surtout compter pour assurer ce résultat sur un rassemblement de soldats turcs vers les frontières de Pologne et de Russie.

M. Rouillé comprenait que le danger indirect couru par la France serait à lui seul impuissant à émouvoir l'indolence des ministres turcs. Aussi, deux jours après avoir rédigé la dépêche qui précède, reprend-il la plume et s'applique-t-il à découvrir des motifs se rattachant plus étroitement à l'intérêt de leur empire.

Si la Russie, à la demande de l'Angleterre, mobilise soixante à soixante-dix mille hommes, ce corps d'armée s'avancera forcément en Pologne, et il ne peut manquer, en l'état où se trouve cette République, d'y occasionner les plus graves désordres, dont les conséquences ne sauraient être prévues. « Or, fait remarquer le ministre, par le traité du Pruth, il est dit que le Czar ne doit point se mêler des affaires des Polonais, et que les deux parties, c'est-à-dire le Grand Seigneur et le Czar, ne pourront se mettre en possession ni des sujets ni des terres qui appartiennent à la République. Ce traité, annulé par la dernière guerre entre les trois empires, n'a point été, à la vérité, renouvelé par celui de Belgrade, ce qui

rend, on en convient, cette stipulation nulle ; mais l'opinion générale des Turcs subsiste toujours que les Moscovites ne peuvent se mêler des affaires de la Pologne.

« Il serait contre ce qu'on doit à la vérité, ajoute M. Rouillé, de rappeler cette clause du traité du Pruth, mais on peut se dispenser de désabuser les Turcs de l'opinion où ils sont ; et, s'ils croient que cet engagement subsiste, il faut bien se garder de les détromper. C'est aux Russes à leur faire connaître qu'il n'existe plus (1). »

Se jouer de toutes ces subtilités et ambiguïtés n'eût pas été déjà chose commode, si les pourparlers s'étaient engagés entre personnes parlant la même langue, élevées dans les mêmes principes, imbues des mêmes traditions, et pouvant s'aborder à toute heure et à leur convenance. Mais ce qui ne laissait pas que d'accroître encore la difficulté de la tâche du diplomate français, c'est que M. Rouillé lui avait expressément recommandé de « ne rien donner par écrit à la Porte » au sujet des insinuations qu'il avait ordre de lui faire (2).

(1) Dépêche de M. Rouillé à M. de Vergennes en date de Marly, 13 mai 1755. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.

(2) Aussi M. de Vergennes répond-il à M. Rouillé : « La situation que vous m'imposez, Monseigneur, de ne rien donner par écrit intercepte la communication que je pouvais faire à la Porte de cette affaire. Nous n'avons que deux voies pour communiquer avec le ministère ottoman : celle du drogman de la Porte et celle d'un mémoire. Vous m'in-

Il en était donc réduit à entamer et à traiter oralement, par l'entremise des drogmans, une négociation exigeant plus qu'aucune autre des nuances infinies de tact, de délicatesse, et M. Rouillé le dit avec raison, « de prudence et de dextérité ».

Comme notre unique but, en écrivant ces pages, est de faire connaître et apprécier à sa haute valeur l'homme vraiment supérieur auquel elles sont consacrées, nous devons à son mérite et à sa mémoire de le laisser lui-même exposer et expliquer, dans ses plus intimes détails, les ingénieux moyens qu'il mit en œuvre pour exécuter ses instructions.

« A Constantinople, le 17 août 1755.

« Après avoir reçu l'avis que vous me donnez, Monseigneur, de la négociation entamée entre les cours de Vienne, de Londres et de Pétersbourg, pour faire marcher un corps de soixante à soixante-dix mille hommes, je me suis attaché à prendre bien l'esprit des considérations que vous me suggérez pour réveiller la Porte sur l'intérêt qu'elle devrait prendre aux affaires du dehors

terdisez la dernière, et l'autre ne s'emploie que très rarement. D'ailleurs je ne me fierais pas infiniment au rapport que le drogman pourrait faire de mémoire d'une affaire aussi vaste, dont il n'a pas la moindre teinture. » Dépêche du 10 août 1755. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.

et particulièrement à conserver l'intégrité du territoire de la Pologne et à prévenir que ses constitutions et ses privilèges ne soient pas enfreints.

« Après les plus mûres réflexions tant sur la tournure à prendre pour porter cet avis à la connaissance de la Porte que pour le lui rendre sensible, il m'a paru que je croiserais mes démarches et mes soins si, en confiant cet avis à la Porte, je faisais quelque mention de nos démêlés avec l'Angleterre; que le ministre ottoman, dont les principes ne paraissent encore ni fermes ni nerveux, s'imaginant que cet armement serait destiné à aller secourir ou favoriser les vues du roi d'Angleterre, ne serait peut-être pas fâché d'avoir, dans l'éloignement d'un corps de Russes aussi considérable, une caution de plus pour la sûreté de la paix de cet Empire et pour dormir à l'ombre du système léthargique que le changement de règne ne semble pas encore avoir détruit. Toute réflexion faite, j'ai cru ne pouvoir mieux entrer dans l'esprit de vos ordres qu'en dirigeant mes insinuations et mes démarches relativement à l'intérêt que la Porte a de prévenir la violation du territoire de la Pologne et de ne pas permettre que la Russie en dispose comme de ses provinces.

« ...Le drogman de la Porte se rendit chez moi le 7 de ce mois. Je lui exposai les avis que j'avais d'une négociation entamée et qu'il y avait même lieu de croire



fort avancée entre les cours de Vienne, de Londres et de Pétersbourg, pour la marche d'un corps de soixante à soixante-dix mille Russes; que je n'étais pas instruit de l'objet d'un armement aussi considérable, s'il était destiné à asservir la Pologne ou faciliter les projets que les cours de Vienne et de Londres pouvaient former pour leur agrandissement en Allemagne; mais que, dans tous les cas, il ne pouvait être indifférent à la tranquillité générale et à celle de cet Empire en particulier. Je lui ajoutai que l'Empereur de France, dont la prévoyance était universelle pour tout ce qui pouvait intéresser le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique, prenait toutes les mesures possibles pour arrêter dans son principe une négociation aussi dangereuse ou au moins pour en éloigner l'effet; mais qu'en travaillant pour procurer à l'Europe et en particulier à la Pologne un bienfait aussi précieux que d'assurer son repos, le succès lui paraîtrait plus flatteur s'il en partageait la gloire avec le Sultan; que la protection que la Porte avait accordée à la Pologne jusqu'ici ne permettait pas de prévoir qu'elle pût faire de la difficulté à lui en donner un nouveau témoignage dans une occurrence aussi urgente; que le succès de ses déclarations dans l'affaire de Suède et dans la dernière Diète de Pologne semblait lui répondre que, si elle voulait faire connaître à la Russie dans des termes capables de lui en imposer,



qu'elle ne permettra pas qu'on viole le territoire de cette République et qu'on attente à sa liberté, ce langage, tenu avec autorité et appuyé de démonstrations qui sont dans le pouvoir d'une aussi grande puissance que l'Empire ottoman, contiendrait la Russie et l'empêcherait de troubler le repos de ses voisins et de se livrer avec trop de facilité aux vues des cours de Vienne et de Londres pour troubler celui de toute l'Europe.

« Je ne récapitulerai pas toutes les réflexions que j'ai faites au drogman de la Porte pour autoriser une démarche aussi légitime et aussi innocente. Je n'ai omis aucune des considérations victorieuses que vous m'avez suggérées pour rendre sensible à la Porte l'intérêt qu'elle a de veiller à l'intégrité du territoire de la Pologne et de couper court à la communication trop intime que les cours de Vienne et de Russie veulent y établir pour leurs troupes.

« Je me suis étendu sur l'abus que la Russie avait fait, en 1738, du territoire de la Pologne pour attaquer l'Empire ottoman; sur celui qu'elle en pourrait faire encore. J'ai relevé, mais légèrement, les fortifications de la nouvelle Servie; j'ai plus appuyé sur celles que l'on fait en Ukraine sur les frontières de Pologne, pour fermer à cet Empire les passages de communication avec cette République. J'ai fait considérer au drogman que des précautions si hors de saison semblaient



indiquer, de la part de la Russie, qu'elle couvait dans son sein quelque grand projet contre la liberté et la tranquillité de la Pologne, auquel les Russes prévoient sans doute que la Porte voudra faire obstacle; que déjà le parti de Czartoryski menaçait d'une prochaine confédération; qu'elle ne pourrait s'effectuer que dans la vue de se prévaloir des troupes russes pour renverser l'ordre établi l'année dernière sous la protection de la France et de la Porte et pour forcer la plus saine partie de la République à se soumettre à toutes les vues de la Russie et de sa faction.

« J'ai fini par dire que, dans la persuasion où j'étais que le ministère ottoman, aussi éclairé qu'il est sur les intérêts de cet Empire, ne se méprendrait pas sur celui qu'il a de contenir la Russie et de la resserrer dans les justes bornes où elle doit être, je ne craignais pas d'avancer que le moyen le plus efficace pour y réussir, sans qu'il soit onéreux, était de couper et d'intercepter sa communication par la Pologne avec la cour de Vienne; qu'isolée et restreinte à elle-même, elle cesserait bientôt d'être considérable et se détacherait de la prétention d'imposer des lois à ses voisins et aux amis de la Porte; que ce système paraissait si naturel et si honorable à l'Empereur de France qu'il sera toujours disposé à se concerter avec la Porte pour lui procurer son entière exécution. Comme j'avais réduit tout l'inté-

ressant de ma conversation au maintien des lois et des libertés de la Pologne, à l'intégrité de son territoire, ce qui est un objet prochain pour la Porte, je me suis contenté pour cette fois-ci de jeter quelques réflexions éloignées et indirectes sur l'intérêt que l'Empire ottoman avait à prévenir l'oppression des cours de Suède et de Prusse. »

Le pauvre drogman, qui n'était pas préparé à entendre une dissertation aussi étudiée et aussi savante, se montra surpris et embarrassé d'une telle ouverture. « Il ne pouvait pas, disait-il, comprendre l'objet, de la part des Russes, d'un armement si considérable. La Porte n'en était nullement informée; elle n'en savait que plus de gré au ministre de France de sa communication spontanée. Celui-ci ne devait pas douter que l'Empereur ottoman ne fût toujours favorablement disposé pour la Pologne et ne s'intéressât à la conservation de ses libertés et de ses constitutions, et qu'il était persuadé que, si les troupes russes se dirigeaient à travers le territoire de cette République, la Porte ne manquerait pas de s'en expliquer avec le ministre de Russie. »

« Je lui fis observer, continue M. de Vergennes, qu'une déclaration aussi tardive ne remédierait à rien; qu'il était plus expédient de prévenir que de se mettre dans le cas de réparer un mal lorsqu'il était arrivé; qu'on le prévenait par des moyens doux, au lieu qu'on

ne pouvait souvent le réparer que par les partis les plus extrêmes.

« Ce drogman me demanda ensuite quel intérêt le roi d'Angleterre pouvait avoir dans la négociation entamée en Russie; qu'il était ami de la Porte? Je lui répondis que j'étais d'autant moins en état de le satisfaire que je ne connaissais aucun prince de l'Europe, qui, par sa position et une infinité de considérations relatives à l'état de ses royaumes, dût, moins que Sa Majesté Britannique, chercher à exciter des troubles; que je n'ignorais pas qu'il était ami de la Porte, mais qu'il lui était si peu attaché que les ennemis de cet Empire trouvaient, dans ses libéralités, la faculté d'entretenir de nombreuses armées et d'élever des fortifications avec une célérité incroyable.

« Au moment où le drogman de la Porte voulut se séparer de moi, je lui remis, pour soulager sa mémoire, un précis que j'avais fait rédiger à l'avance des principaux points que je voulais traiter avec lui et des réflexions les plus fortes dont je me proposais de faire usage. Je le priai de rendre un compte exact au Grand Vizir et au Reis Effendi de notre conversation et de me procurer une réponse satisfaisante. J'ajoutai à ma prière un présent de cent sequins, avec l'assurance d'un autre beaucoup plus considérable si la Porte accordait à la Pologne une protection aussi étendue et aussi effi-



cace que sa situation critique semblait l'exiger (1). »

Cette scène est curieuse et instructive; elle vit; on croit y assister. Nous y retrouvons la manière du jeune envoyé de Louis XV à Coblentz, Hanovre et Manheim, lorsqu'il discutait avec M. de Spangenberg, le duc de Newcastle et les ministres palatins : dialogue disert et préparé; réplique pleine de souplesse et d'à-propos; ressources toujours prêtes en vue de déplacer la difficulté; raisonnement prudent, subtil et même légèrement casuistique, fort en honneur dans l'art du diplomate de tous les temps.

Pour seconder ses efforts, M. de Vergennes, obéissant aux conseils de son chef, détermina le représentant de la Pologne, le colonel Malczewski, à signaler, de son côté, le danger de la présence éventuelle dans sa patrie d'une armée russe. Le jour même de la conversation du ministre de France avec le drogman, l'officier polonais remettait à la Porte un mémoire « très fort qu'il avait concerté avec moi », écrit M. de Vergennes. Et ce dernier ajoute : « Je dois à ce gentilhomme la justice qu'il n'est pas possible de se conduire et d'agir mieux et plus franchement qu'il le fait... Il me semblerait que sa conduite et ses sentiments mériteraient d'être encouragés. Il a de la naissance, de l'esprit, et même de l'esprit cou-

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.

rageux; d'ailleurs très honnête homme : ce ne sera pas un instrument inutile dans tous les temps... Il ne serait pas indifférent, suivant moi, pour l'affermir, de lui faire espérer à la fin de sa mission quelques témoignages de la satisfaction de Sa Majesté; une pension fait un lien plus assuré que des gratifications qui, pour considérables qu'elles soient, s'oublient dès qu'elles sont consommées (1). »

Le rapport que le drogman fit à la Porte de son entretien avec le ministre de France, coïncidant avec le mémoire de l'envoyé polonais, ne laissa pas de faire sur le ministre ottoman une certaine impression. Avec lenteur et défiance, celui-ci ouvrit une information. Il s'enquit auprès des ambassadeurs étrangers ne subissant pas l'influence des cours de Vienne, de Londres et de Pétersbourg, pour tâcher de savoir la vérité et la portée de la communication relative à l'armement d'un corps de troupes russes.

Le premier consulté fut M. de Celsing, qui se trouvait à la campagne. Le Grand Vizir lui mandait que le Capidgi Bachi, revenant de Pologne, rapportait l'avis d'une négociation entre les cours de Vienne, de Londres et de Pétersbourg, et qu'il désirerait être édifié sur ce point. Pour gagner du temps et avoir le loisir de la

(1) Dépêche de M. de Vergennes à M. Rouillé, 17 août 1755. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.



réflexion, le diplomate suédois fit savoir par son drogman qu'il s'empressait de rentrer à Constantinople afin de « déchiffrer les lettres de sa cour ».

En réalité il accourut à l'ambassade de France pour aviser son collègue de la démarche de la Porte. M. de Vergennes essaya d'obtenir que sa réponse fût conforme à ses propres insinuations; mais le ministre de Suède, bien que disposé à marcher toujours d'accord avec la France, eut peur de se compromettre en s'avançant trop sans ordre de son gouvernement, et résolut de conserver une attitude « craintive et circonspecte ».

« Ne pouvant rien gagner à cet égard, explique M. de Vergennes, je lui suggérai une tournure qui, sans être affirmative, peut tenir ce ministère-ci dans une incertitude qui ne doit pas nous être désavantageuse. M. de Celsing m'a assuré en avoir fait usage dans la réponse qu'il a donnée à la Porte. Elle portait en substance que les lettres de sa cour étaient de trop ancienne date pour pouvoir l'éclairer sur la négociation que M. Williams, nouvel ambassadeur d'Angleterre à Pétersbourg, y était allé traiter avec la plus grande hâte; mais qu'il était d'autant plus porté à ajouter foi aux avis que le Capidgi Bachi avait donnés à son retour de Pologne, que, dès l'année dernière, les nouvelles publiques avaient fait mention d'un projet de négociation entre les cours de Vienne, de Londres et de Pétersbourg, pour tenir un

corps de 70,000 Russes prêt à marcher à tout événement, et que les avis particuliers qu'il avait l'autorisaient à croire que l'on travaillait efficacement à mettre la dernière main à cette négociation (1). »

Le Grand Vizir tint à s'entourer de renseignements; il se fit représenter tous les traités intervenus entre la Porte et la Russie depuis celui du Pruth. Il croyait que ce dernier était encore en vigueur; mais, contrairement à la supposition peu charitable de M. Rouillé, il lui suffit de jeter les yeux sur le traité de Belgrade pour constater son erreur. De plus, il fut frappé de l'article stipulant que les difficultés à naître entre la Porte et la Russie devaient être réglées à l'amiable.

S'inspirant de ces dispositions pacifiques, le ministre turc donna l'ordre au drogman de la Porte de transmettre verbalement sa réponse en ces termes :

1° Que le Grand Vizir ressentait une amitié et un attachement constants pour les intérêts de la Pologne, et nommément que la Porte était très attentive à tous les mouvements qui pourraient se faire au désavantage de cette République;

(1) La dépêche de M. de Vergennes ajoute : « Le ministre de Suède n'est pas le seul dont la Porte ait recherché des éclaircissements. Je soupçonne que celui de Naples a été également questionné. Comme il était à la campagne, à portée de M. Malczewski, il s'est adressé à lui, mais avec un air de finesse et de curiosité qui a mis cet agent en défiance, de façon qu'il a éludé toute explication. » (*Loc. cit.*)



2° Que le Grand Vizir était bien aise de savoir ce qui se passait tant en Pologne qu'en Russie, et qu'on lui fera plaisir toutes les fois qu'on lui en donnera des nouvelles;

3° Qu'il avouait que le traité de subsides, entamé entre l'Angleterre et la cour de Pétersbourg, devait donner de l'ombrage à la République, et qu'il donnait l'assurance qu'au cas où ce bruit serait avéré, il ne manquerait pas d'en parler à l'occasion au nouveau ministre de Russie et de lui faire sentir que la Porte prend trop de part aux intérêts de la Pologne pour regarder avec indifférence la moindre atteinte que les Russes pourraient porter à l'intégrité de ses lois et de sa liberté (la réponse n'ajoutait pas et de son territoire).

Cette réponse était loin d'être ce que désirait M. de Vergennes. Il était manifeste que sa première tentative, en vue de « réveiller » la défiance de la Porte à l'encontre de la Russie, avait été adroitement déjouée. L'ouvrage était à refaire.

On se flattait trop complaisamment à Versailles d'avoir toujours raison, à prix d'argent, des ministres ottomans. Sans doute, la fascination de l'or, nous le constaterons bientôt, était, au regard des fonctionnaires turcs, presque irrésistible; mais, pour user de ce procédé, consacré par la tradition et la coutume du pays, encore fallait-il être parvenu, avec le temps, à nouer des intrigues secrètes dans le sérail. Les changements réitérés du

ministère rendaient ces intelligences fort difficiles à établir et à maintenir.

M. de Vergennes s'en explique avec la plus extrême franchise.

« Vous serez peut-être surpris, Monseigneur, explique-t-il à M. Rouillé, que, m'ayant autorisé à employer une somme aussi considérable que celle que vous me permettez de dépenser pour faire réussir les vues de Sa Majesté, je n'aie pas fait encore usage d'un mobile si puissant. L'argent, il est vrai, ouvre ici plus de portes que partout ailleurs; mais, s'il décide des affaires de grâce, il n'en est pas de même de celles qui ont un rapport direct avec le système de cet Empire. Des offres prématurées n'auraient peut-être servi qu'à rendre suspectes mes insinuations; et, mes représentations une fois refusées, tout ce que je pouvais dire et alléguer par la suite pour appuyer mes offices sur les intérêts de cet Empire ne ferait plus d'impression.

« Ce ne sera que lorsque j'apercevrai des dispositions assez effectives pour fonder de justes espérances que j'essayerai d'en hâter l'effet et de les perfectionner par l'espoir de libéralités suffisantes. Jusque-là je ne m'avancerai pas et sans voir même une fin à l'état d'incertitude où le ministère paraît être sur son sort.

« Une dernière considération est que ces sortes de négociations pécuniaires, dans lesquelles nos drogmans



ne peuvent pas entrer, se traitant par des voies indirectes et souvent même assez douteuses, il ne serait pas prudent de multiplier ces confidents au moment qu'ils peuvent cesser d'être utiles.

« Je vous supplie, Monseigneur, de vouloir bien être mon garant auprès de Sa Majesté que je n'abuserai point de sa confiance et que l'emploi des fonds, dont elle veut me permettre de disposer, ne sera fait qu'à propos et avec la plus grande économie. J'espère bien, en cas de succès, ne pas faire usage, à beaucoup près, de toute la somme que vous m'autorisez à y dépenser (1). »

M. de Vergennes avait d'autant plus raison d'agir avec une circonspection et une réserve exceptionnelles que le caractère du nouveau Sultan restait impénétrable. Ce qui transpirait au dehors semblait annoncer un esprit tourmenté par des alternatives d'inquiétude et d'apaisement, révélant une inconséquence tempérée cependant par une certaine inclination naturelle à la justice. Le premier mouvement éclatait avec colère. « Il ne disgracie personne, dit-on, sans menacer sa tête. » Puis le calme réapparaissait ; et parfois un généreux pardon faisait oublier la violence. On prétendait de bonne source que le Grand Seigneur ne serait pas éloigné de faire la guerre, s'il était livré à lui-même et si ses ministres lui faisaient

(1) Dépêche du 17 août 1755. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.



comprendre que sa gloire exigeait qu'il s'opposât par la force des armes aux entreprises des Russes menaçant la paix et la sécurité de son Empire par leur activité à construire des fortifications sur les fontières de la nouvelle Servie. Le peuple ne s'y trompait pas : il réclamait des mesures énergiques contre la Russie ; et l'on avait peine à concevoir comment ces clameurs n'étaient pas déjà parvenues aux oreilles du Sultan, « qui court fort fréquemment les rues de Constantinople sous différents déguisements et surtout les endroits où le concours du peuple est le plus nombreux ».

Quant au Grand Vizir Abdullah-Pacha, « l'échelle qu'il a faite pour s'élever graduellement des postes les plus subalternes (1) à celui où il se trouve présentement l'a accoutumé à des égards si rampants envers tout le monde qu'il est bien difficile qu'il ait l'élévation de sentiments et la grandeur d'âme si nécessaires pour soutenir dignement le poids de la gloire d'un empire aussi vaste que celui-ci (2) ».

D'ailleurs, animé des dispositions les plus sympathiques pour la France, en ayant donné des preuves non équivoques alors qu'il participait à la direction des

(1) Il passait pour le fils d'un *hamal* (portefaix) et avait successivement franchi tous les degrés de la hiérarchie des bureaux du sérail jusqu'aux fonctions de Reis Effendi.

(2) Dépêche de M. de Vergennes à M. Rouillé du 17 août 1755. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.



relations extérieures en qualité de Reis Effendi, mais incapable de secouer sa timidité instinctive et son amour du repos, qui le portaient à ambitionner avant tout une vie facile et douce. M. Fonton, qui avait entretenu avec lui des rapports assez confiants à son passage au ministère des affaires étrangères, répétait que « lorsqu'il lui remettait quelque mémoire de M. des Alleurs insinuant un conseil hardi, la première pensée du ministre ottoman était de s'écrier : « Pourvu que la paix de cet Empire se soutienne de mon temps! Peu m'importe que tout périsse après moi! » Ses familiers assuraient que le Grand Vizir ne considérerait sa charge que comme un dépôt remis entre ses mains « pour donner le temps, suivant son expression, à la barbe du Michandgi-pacha de pousser ».

L'inconsistance du gouvernement était d'autant plus à déplorer que l'Empire traversait, au point de vue de l'alimentation publique, un moment assez grave; « le pain manque, annoncent les dépêches. On a été obligé d'en diminuer le poids d'un cinquième; et celui qui paraît dans les marchés est de la plus mauvaise qualité. La récolte a été fort au-dessous du médiocre. Les précautions qu'on commence à prendre ne peuvent avoir qu'un effet lent. Il est à craindre même qu'on ne rétablisse l'abondance dans la capitale qu'en affamant les provinces voisines et maritimes. Celles d'Asie et d'Europe n'ont recueilli que très peu de grains. Cette disette a même

occasionné deux petites émeutes sur les marchés. Elles ont été promptement réprimées par les soins du Janissaire Aga, et, pour en prévenir les suites, on arrête beaucoup de monde que l'on fait passer en Asie pour soulager d'autant la capitale. D'autres, sans doute plus coupables, disparaissent ou sont mis aux galères; et l'on répand de l'argent à la milice et même au peuple pour les tenir de bonne humeur (1). »

La situation intérieure était donc critique, et de sérieux événements semblaient s'annoncer.

(1) Dépêche de M. de Vergennes à M. Rouillé en date du 17 août 1755. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.



CHAPITRE VIII

Au dehors, l'Empire ottoman n'était pas entouré de moins de dangers.

Le plus immédiat provenait de la Pologne. Depuis Pierre le Grand, la Russie avait conscience de ses destinées futures en Orient. Son intérêt la portait à ne pas rester limitée à ses possessions glaciales et improductives du Nord et à s'étendre, le plus possible, vers les contrées plus fortunées et plus fécondes baignées par les mers Noire et Méditerranée. La Pologne, lui barrant la route, devait infailliblement être sacrifiée.

En 1733, Stanislas ayant abdiqué, les Russes étaient intervenus pour contraindre la nation polonaise à élire pour roi à sa place Auguste de Saxe. De ce moment ils considérèrent la Pologne comme un chemin toujours ouvert, suivant les occurrences, à la marche de leurs armées. En 1734, ils l'avaient traversée pour aller guerroyer sur le Rhin. En 1738, ils avaient fait de même pour attaquer, sur les frontières turques, la place de



Chockzim et pénétrer en Moldavie. En 1748, ils venaient de réunir leurs troupes, en suivant la même voie, à celles de Marie-Thérèse, quand la paix d'Aix-la-Chapelle les contraignit à s'arrêter au moment où ils commençaient une campagne en Franconie.

Travaillés en sens divers par les agents des cours de France, d'Autriche, de Russie et de Prusse, sans parler de celle du Grand Seigneur, les Polonais étaient divisés en des partis multiples, engendrant la plus déplorable anarchie dans le gouvernement et dans les esprits. En opposition au parti Czartoryski à la dévotion de la Russie, s'était formé le parti des patriotes, dirigé par le comte Branicki, actuellement Grand Général de Pologne. Ceux-ci, ne pouvant supporter sans protestation la violation incessante de leur territoire par les Russes, cherchaient à s'organiser en vue d'y résister au besoin par la force. Dans ce but, le Grand Général avait déclaré qu'il était prêt à sacrifier sa vie pour assurer l'indépendance de sa patrie. Il s'efforçait de créer une entente entre les différentes provinces polonaises, afin d'être prêt, si l'occasion se produisait de nouveau, à repousser toute invasion étrangère. Louis XV avait chargé son représentant à Varsovie, M. Durand, de se montrer favorable au projet du comte Branicki et de lui promettre la somme nécessaire à le réaliser, « quelque considérable qu'elle fût ».

La cour de Russie n'ignorait pas que, dans la politique de la France, cette vaillante phalange des patriotes, absolument incapable à elle seule de résister à ses armées, n'était destinée qu'à constituer une avant-garde que devaient venir soutenir les nombreux soldats du Grand Seigneur, alliés naturels de la République polonaise. Aussi, pour empêcher la jonction de ses ennemis, s'était-elle empressée de faire procéder, du côté des frontières de la Bessarabie, à d'immenses abatis d'arbres et à la construction de ces fortifications de la nouvelle Servie, dont les dépêches précédentes nous ont entretenus déjà.

Du côté de la Hongrie, la sécurité ne semblait guère mieux assurée. Depuis que, à la suite des dernières révolutions survenues dans ce royaume, la maison d'Autriche s'y était vue toute-puissante, elle avait cru pouvoir abuser de son triomphe en dépouillant le peuple de ses privilèges. De tout temps la nation hongroise a été trop fière pour qu'elle n'éprouvât pas un vif ressentiment de la crainte de perdre ses traditionnelles libertés.

Divers symptômes donnaient à croire que, malgré le dévouement et l'enthousiasme manifestés par les grands pour leur reine au cours des guerres précédentes, un mouvement de sourde révolte commençait à se manifester, d'autant plus que les solennelles promesses, jurées par cette princesse à l'heure des épreuves et des revers, n'avaient pas été remplies et ne pouvaient pas l'être en

raison de l'opposition d'intérêt existant entre les États héréditaires de la maison d'Autriche et la couronne de Hongrie (1).

(1) Une note transmise par le comte de Bercheny à M. Terrier, le 23 août 1755, résume ainsi les griefs des Hongrois contre Marie-Thérèse :

« La noblesse de Hongrie est mécontente de la Reine. Pour l'engager à prendre les armes en sa faveur pendant la dernière guerre, elle avait promis de rendre au royaume ses privilèges et la liberté du commerce.

« Plus de quatre-vingt mille Hongrois se sont effectivement sacrifiés à son service pour le maintien de ses États ; mais, depuis la paix, bien loin d'avoir satisfait à aucun de ses engagements, la nation est vexée, les impôts sont insupportables et les droits excessifs.

« La Reine a ôté beaucoup de privilèges aux églises protestantes. On n'admet aucun gentilhomme hongrois protestant dans les charges ni emplois d'État. Le menu peuple est maltraité, mené en prison pour cause de religion, et on exerce journellement des cruautés contre lui pour le forcer à en changer.

« Il n'y a presque plus de commerce en Hongrie ; le plus considérable était en bestiaux et depuis un temps immémorial avec la République de Venise. La Reine, pour le détruire, y a mis un impôt de 30 pour 100, ce qui l'a rompu entièrement. Cette République a en conséquence fait un traité de deux ans avec les Turcs, par lequel, au détriment des Hongrois, elle tire tous ses bestiaux de la Bulgarie, la Bosnie, la Valachie, la Moldavie, etc.

« L'autre commerce était le vin et le tabac par la Silésie pour le Nord. On y a mis le même impôt de 30 pour 100.

« Tout commerce enfin étant rompu cause aujourd'hui une grande disette d'argent et occasionne de la fermentation.

« La révolution arrivée en dernier lieu en Sclavonie a été occasionnée pour avoir enfreint les anciens traités faits avec les habitants de la frontière de Turquie, qui sont une espèce de milice chargée de garder ces frontières et, pendant la guerre, de servir le royaume à leurs frais à condition d'être exempts de toute contribution. La Reine, malgré ces traités, leur en a imposé. Les représentations de ces peuples ayant été infructueuses à ce sujet, ils se sont révoltés au nombre de quarante à cinquante mille. Le général Neuberg marcha contre eux avec un certain nombre de troupes de cavalerie, d'infanterie et du canon. Ces miliciens intimidés, n'ayant personne de nom à leur tête, capitulè-



Un grand nombre d'officiers et de nobles hongrois, froissés des procédés et du manque de parole de l'Impératrice-Reine, avaient quitté leurs foyers et s'étaient réfugiés en pays turc, à Rodosto notamment; et, à l'abri de la protection du Grand Seigneur, ils y constituaient un centre d'intrigues et de correspondances prêtes au moindre signe à fomenter en Hongrie des troubles ou des soulèvements.

M. de Vergennes avait reçu l'ordre d'entretenir des intelligences soigneusement dissimulées avec le chef de ces partisans, le comte Czaki, octogénaire plein de patriotisme et d'ardeur. Le cabinet de Versailles, toujours attentif à ne rien négliger qui pût contribuer à l'affaiblissement de la maison d'Autriche, attribuait même à cette connivence assez de prix pour attacher à la mission française à Constantinople deux officiers hongrois au service de la France, MM. de Tott père et fils, que nous avons vus figurer dans le cortège lors

rent, se rendirent et livrèrent au général autrichien quatre-vingts de leurs chefs. On ignore quel fut leur sort.

« Il y a plus de quatre mille familles de Transylvanie qui ont voulu passer sous la domination turque, mais elles furent arrêtées à leur passage. Cette domination leur paraissait d'autant plus douce qu'en Turquie, pour tout impôt, le particulier ne paye qu'un ducat de capitation par an, et que, sous celle de la Reine, ils multiplient à l'infini et varient au désavantage du peuple.

« Les Hongrois disaient assez hautement que leur Reine n'est plus cette tendre mère comme elle était pendant qu'elle avait besoin de la nation, qu'elle est devenue marâtre et qu'on ne la reconnaît plus. » Archives du ministère des affaires étrangères. Turquie, vol. 129.



des audiences du Grand Vizir et du Grand Seigneur.

M. de Tott père avait reçu pour instruction de se rendre, en simple voyageur, à Rodosto, auprès de ses compatriotes, en évitant de laisser entrevoir qu'il était chargé de s'enquérir, par leur entremise, de ce qui se passait en Hongrie ; mais comme, suivant toute vraisemblance, le comte Czaki et les autres réfugiés ne lui devaient pas cacher leurs sentiments, il profiterait « de cette effusion de cœur pour tirer d'eux les sujets de plaintes qu'ils formaient contre le ministère autrichien, les noms des principaux mécontents, leurs qualités, leurs forces, leurs ressources et ce qu'ils pourraient entreprendre dans le cas où ce même ministère, les poussant à bout, les forcerait à demander à main armée le rétablissement de leurs privilèges ou l'exécution des promesses qu'on leur a faites ». Il tâcherait de connaître « quels cantons de la Hongrie et de la Transylvanie étaient le plus désaffectionnés ; si les opposants avaient des chefs ; quels ils étaient ; comment ils correspondaient ensemble ; ce qu'ils pouvaient espérer de la Porte ; si toutes les troupes irrégulières qui avaient dévasté l'Allemagne et la Flandre pendant la dernière guerre étaient rentrées dans la soumission et revenues à leur premier genre de vie, ou si elles continuaient à vivre dans la licence ».

Enfin, ajoutait l'instruction de M. Rouillé, M. de



Tott devait s'informer exactement « de tout ce qui a rapport au royaume de Hongrie; mais, comme Sa Majesté serait extrêmement peinée si l'Impératrice découvrait qu'il eût un pareil ordre, il ne peut être trop circonspect dans la manière dont il fera ses questions et dont il fera naître les confidences. Le nom de Sa Majesté ne doit jamais y paraître que comme s'intéressant au sort des mécontents. Il ne faut pas que ceux-ci puissent se flatter qu'Elle les secourra dans leurs entreprises ni désespérer d'en être soutenus dans un cas où la guerre — qu'à Dieu ne plaise ! — viendrait à se rallumer entre Elle et l'Impératrice. En un mot, M. de Tott doit paraître n'avoir d'autre objet que celui d'un Hongrois zélé pour sa patrie dont il désire connaître le véritable état (1). »

Il faut rendre cette justice à M. de Tott qu'il sut accomplir cette mission de confiance à la satisfaction méritée de M. de Vergennes et du ministre des affaires étrangères.

La Prusse ne pouvait manquer, gouvernée par Frédéric, d'avoir conçu, à Constantinople comme ailleurs, quelques visées. Cette fois, c'était d'un traité d'amitié et de commerce qu'il s'agissait, en apparence du moins. Jusque-là, les négociations engagées à cet effet par la

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol 129.

Prusse avec la Porte s'étaient suivies, en l'absence d'un ministre prussien accrédité et en raison des rapports intimes existant entre les cabinets de Versailles et de Berlin, par l'office de l'ambassadeur de France. Frédéric voulut profiter de l'avènement au trône d'un nouveau sultan pour tâcher d'agir directement et d'enlever brusquement la conclusion d'une convention dont le commerce ne pouvait être que le prétexte, puisque la Prusse n'en faisait alors que fort peu en Orient; mais l'ambitieux monarque projetait de prendre pied, par cette voie, dans une capitale devenue le champ d'action des grandes puissances.

Pour exécuter ce dessein, à l'insu des cours de Vienne et de Pétersbourg, dont il appréhendait avec raison la résistance, il avait imaginé d'expédier auprès de la Porte un émissaire secret du nom de Rexin, chargé de porter au Grand Seigneur et au Grand Vizir des lettres autographes de félicitations. Seulement, comme l'arrivée d'un agent prussien eût donné l'éveil aux représentants des souverains, dont elle devait rester ignorée, Frédéric avait trouvé fort ingénieux, sans même prendre soin de consulter la Suède son alliée, de transformer son envoyé en officier suédois; et il l'avait personnellement adressé, sous cette individualité d'emprunt, à M. de Celsing, ministre de Suède à Constantinople.



Cet imbroglio faillit donner au début du voyage de M. de Rexin une tournure assez fâcheuse.

Parti de Berlin à la fin de janvier 1755, le gentilhomme prussien parvenait, quelques semaines après, à Chockzim, frontière turque, se qualifiant d'officier suédois; or, comme Frédéric n'avait pas songé à le munir d'un passeport suédois, faute de produire cette pièce, les autorités turques ne voulurent voir en lui qu'un espion et le jetèrent en prison, où il fut enfermé plus de huit jours.

« Bien lui a pris, nous apprend une dépêche, d'avoir une montre assez riche pour acheter du Pacha son élargissement et pour obtenir un Tartare qui l'a conduit à Constantinople, où il arriva le 22 mars et descendit chez l'envoyé de Suède, ce qui fut un parti sage; car il pouvait être assuré que, si le Pacha de Chockzim l'avait adressé directement à la Porte, le Grand Vizir l'aurait fait repartir avec la plus grande précipitation pour dérober toute connaissance de cette mission clandestine. »

M. de Rexin remit au ministre de Suède la lettre suivante du roi de Prusse :

« Monsieur l'envoyé de Celsing,

« Celui qui a l'honneur de vous remettre la présente est mon conseiller intime de commerce et chargé de



mes affaires, le sieur Charles-Adolphe de Rexin. Le changement de souverain au trône ottoman m'a fait prendre la résolution de le faire passer à Constantinople. Il a ordre, de ma part, d'y garder au commencement l'incognito et de ne s'adresser qu'à vous seul. Vous m'obligerez donc beaucoup si, dans la suite et pendant son séjour dans cette ville, vous voulez bien l'assister et l'aider de vos lumières, en lui fournissant les connaissances nécessaires pour faire, par vos conseils et par votre assistance, les démarches dont je l'ai chargé. Il arrive tout neuf à Constantinople, et il ignore par conséquent parfaitement le cérémonial et l'étiquette qui s'observent à la cour où vous êtes. Cependant, il apporte des lettres de ma part au Grand Sultan et à son Grand Vizir.

« On a été obligé de laisser les noms dans l'une en partie et dans l'autre entièrement en blanc, parce qu'on n'a pas pu en avoir ici une juste connaissance. Vous voudrez donc bien suppléer, en cas de besoin, à ce défaut et instruire tout de même ledit sieur de Rexin si l'enveloppe, avec laquelle il faut présenter les lettres en question, doit être de drap d'or ou d'argent, et en général de tout ce qu'il faut observer en ces sortes d'occasions par rapport au cérémonial et à l'étiquette établis à la cour ottomane, afin de n'y pas manquer.

« L'objet principal de la mission regarde, d'ailleurs,



un essai qu'il doit faire à la Porte, pour l'engager à accorder dans ses États le débit de plusieurs marchandises du produit de mon duché de Silésie et particulièrement de la toile de ce pays, et de sonder en même temps le terrain pour la conclusion d'un traité de commerce entre moi et la Porte sur ce sujet.

« Je serai fort sensible au secours et à l'assistance que vous voudrez bien lui prêter encore en cette occasion; mais, comme de pareilles propositions demandent absolument le secret, je vous prie de le garder de votre côté et de ne vous ouvrir à personne, afin qu'étant éventé et les ministres des puissances étrangères à Constantinople informés de cette négociation, ceux-ci ne tâchent pas de la traverser par leurs insinuations.

« L'union qui subsiste entre moi et le Roi et la couronne de Suède ne me fait pas douter un moment que vous ne soyez entièrement porté à vous rendre, sur tout ce que dessus, à mes désirs. Vous sentirez, au surplus, vous-même que, dans tout ce que le sieur de Rexin fera, il n'y aura rien qui pût déplaire le moins du monde à votre Cour et qui ne fût entièrement conforme à ses intentions et à ses intérêts.

« Je vous saurai un gré tout particulier des bons offices que vous voudrez bien employer en faveur dudit sieur de Rexin; et vous pouvez compter que je sai-



sirai à mon tour les occasions avec plaisir où je pourrai vous donner des marques réelles de l'estime que j'ai pour vous.

« Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

« Berlin, le 18 de janvier 1755.

« Frédéric (1). »

M. de Celsing, un peu à la légère et sans avoir suffisamment pesé certains passages de cette singulière missive, ne supposa pas qu'une démarche aussi directe ait été tentée auprès de lui, en invoquant l'union des couronnes de Prusse et de Suède, sans l'assentiment préalable de cette dernière cour. Il couvrit de son honorable patronage l'agent secret.

Le premier drogman de Suède fut chargé de pressentir la Porte pour savoir si M. de Rexin serait autorisé à remettre lui-même les lettres dont il était porteur pour le Sultan et le Grand Vizir.

La Porte fit répondre que l'émissaire prussien devait rester absolument caché chez le ministre de Suède, et qu'il suffisait que les lettres en question fussent remises par le drogman de M. de Celsing.

Ce fut donc par cette voie détournée et peu flatteuse que les lettres autographes du grand Frédéric parvin-

(1) Archives du ministère des affaires étrangères. Turquie, vol. 129.



rent entre les mains de ceux dont ce roi ignorait même exactement les noms. M. de Rexin y joignit un mémoire dans lequel il n'en déclarait pas moins « que Sa Majesté prussienne, sensible aux témoignages d'amitié que la Porte lui a donnés en différentes occasions et considérant l'élévation du nouveau Sultan comme le moment favorable réservé par la divine Providence pour rendre les dispositions réciproques plus efficaces et plus utiles aux deux États, l'avait dépêché pour acheminer le traité d'amitié et de commerce; que Sadite Majesté, se confiant dans la sincérité de la Porte, espérait que le nouveau Sultan correspondrait à ses intentions amiables; qu'elle s'en remettrait à la prudence du Grand Vizir pour régler les articles et conditions que Son Altesse jugerait convenir aux intérêts des deux monarques, et que, dès que Sa Majesté Prussienne serait informée des dispositions de la Porte, elle enverrait un ministre avec un caractère distingué pour conclure le traité ».

Le Grand Vizir ne se laissa pas prendre à ce pompeux « étalage d'assurances et de sentiments ». Sa timidité et son amour du repos s'alarmèrent au dernier point d'un incident qui pouvait, s'il était divulgué, lui attirer quelque grave ennui du côté des cours de Vienne et de Pétersbourg. Aussi fut-il tout d'abord question de congédier M. de Rexin sans même prendre la peine de



répondre autrement qu'en parole aux lettres et au mémoire adressés au nom du roi de Prusse.

M. de Celsing dut s'entremettre et représenter au ministère ottoman que, du moment qu'il avait autorisé la remise des lettres et du mémoire, la plus vulgaire bienséance lui faisait un devoir d'y répondre par écrit.

En dépit de l'indolence et de la lenteur accoutumées du sérail, la réponse fut presque immédiate, tant on avait hâte d'en finir. Elle était formulée en termes laconiques et vagues, d'une insignifiance calculée.

« L'affaire du traité de commerce, disait cette note, que Sa Majesté le roi de Prusse désire amiablement et dont il avait parlé autrefois ayant jusqu'à présent souffert quelque délai, ce délai ne doit pas être attribué à aucun défaut de bonne volonté de la Sublime Porte, puisqu'elle regarde le susdit roi comme son ami et le compte parmi ceux qui ont un attachement sincère pour ce glorieux Empire, ce qui est bien connu à la cour de Suède, notre amie. S'il plaît à Dieu et ayant en vue une année noble et heureuse pour mettre la main à l'œuvre, l'amitié avec le susdit roi sera corroborée et le traité de commerce se fera conformément aux règles et aux anciens canons de ce glorieux Empire ; et, afin que Sa Majesté en soit informée, vous assurerez là-dessus le gentilhomme arrivé à présent de sa part que la Sublime



Porte le renvoie avec des lettres de réponse qui sont conformes à l'amitié (1). »

C'était, d'une façon non équivoque et assez sèche, une fin de non-recevoir remettant aux calendes... turques la négociation si désirée à Berlin. La Porte accompagna cette réponse d'un présent de 1,500 écus à destination de l'agent de Frédéric avec « ses vœux obligeants » pour la félicité de son voyage, sans oublier une insinuation très transparente au ministre de Suède de le faire partir le plus tôt qu'il lui serait possible.

Et, de fait, après avoir été rendre visite, sous le titre d'officier suédois, au ministre de France, qui ne lui laissa pas « entrevoir le moindre soupçon de son déguisement », M. de Rexin s'empressait de s'embarquer, le 18 juin, pour Smyrne avec l'intention de se rendre de là, par la France, à Berlin.

La leçon donnée par la Porte à Sa Majesté Prussienne avait été prompte et complète. M. de Vergennes, avec sa froide raison, en tire la moralité.

« Je ne chercherai pas, écrit-il à M. Rouillé, à approfondir les motifs d'une mission aussi aventurée et où il paraît que le roi de Prusse n'a pas beaucoup considéré sa dignité. Il faut que ce prince ait bien peu de connaissance de la hauteur de la Porte et de ses usages, s'il

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.



s'est imaginé qu'un porteur de lettres opérerait plus du premier abord que les offices et les sollicitations de la France n'ont pu faire depuis plusieurs années. Il faut espérer que le peu de succès de cette tentative le désabusera de l'injuste persuasion où il est, — à en croire M. de Rexin, — que la France l'aurait desservi, et que sa propre expérience servira à le convaincre que ce n'est pas assez de vouloir et d'entreprendre pour réussir, et qu'il faut ici, au moins et plus peut-être qu'ailleurs, savoir attendre le temps et l'occasion. »

M. de Vergennes a soin d'ajouter : « M. de Celsing, de qui je tiens tout le détail de cette négociation avec les pièces, espère, Monseigneur, que, dans l'usage que vous pouvez en faire, vous voudrez bien le ménager. Il craindrait que le roi de Prusse ne cherchât à le perdre, s'il le soupçonnait de nous avoir révélé une conduite aussi reprochable. Les bonnes intentions de M. de Celsing, les liaisons étroites de confiance dans lesquelles il a vécu avec M. des Alleurs, celles qu'il paraît disposé à former avec moi, tout cela réuni m'a engagé à l'assurer que le cas particulier que vous faites de lui ne devait lui laisser aucune crainte qu'il pût jamais être compromis (1). »

Le ministre de Suède avait un besoin d'autant plus pressant d'être soutenu par la France que son gouver-

(1) Dépêche de M. de Vergennes à M. Rouillé, du 24 juin 1755. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.



nement, dès qu'il fut informé de l'abus que le roi de Prusse avait fait de son nom, se montra fort courroucé; et, désavouant son ministre à Constantinople, il lui envoya d'urgence l'ordre exprès « de déclarer à la Porte que c'était sans ordre, sans autorisation et sans la participation de sa cour qu'il s'était prêté à favoriser et à communiquer les propositions dont M. de Rexin était chargé ».

Lorsque Frédéric se croit en droit de soupçonner la diplomatie française de l'avoir « desservi » quant à la conclusion de son traité de commerce avec l'Empire ottoman, il se trompe, puisque le chevalier de Vergennes nous en donne l'assurance formelle; mais sa défiance n'avait-elle pas pu être fort légitimement éveillée par l'attitude de la France en ce qui touchait le traité de commerce que le Danemark de son côté négociait à Constantinople?

Bien que cette nation n'eût pas plus que la Prusse des intérêts commerciaux très directs sur le Bosphore, la cour de Copenhague attachait le plus grand prix à un traité. Le premier ministre danois, M. de Moltke, s'était plaint, lui aussi, que le comte des Alleurs eût mollement secondé son agent, M. de Galler. Or, en gardant une attitude de neutralité sourdement hostile, notre ambassadeur n'avait fait, il faut le dire, qu'obéir aux instructions de Versailles, lui enjoignant d'avoir l'air « de pro-

mettre ses bons offices et de susciter sous main des obstacles ».

Tout en s'y conformant avec déférence, M. de Vergennes manifeste une visible aversion pour ces conduites douteuses et gênantes, qui n'ont pas même d'ordinaire l'avantage d'être efficaces.

« La conduite que feu M. le comte des Alleurs a suivie dans cette affaire, fait-il remarquer à M. Rouillé, me paraît la plus propre à remplir vos vues, en ce qu'elle me met à couvert vis-à-vis des Turcs du soupçon de jouer un double jeu et ne donne au Danemark aucun sujet de croire que nous le traversons. Ce n'est pas, cependant, que je ne m'attende à des méfiances et à des plaintes de M. de Galler : son caractère y est naturellement porté ; et, n'ayant que son traité de commerce en vue, il se persuade que tous les ressorts des ministres de France et de Suède doivent être uniquement dirigés à hâter le succès de ses sollicitations.

« J'appréhende bien moins cependant l'effet de sa vivacité et de son impatience que celui de ses intrigues. Je m'observerai si exactement dans ma conduite que, si je ne puis prévenir ses soupçons, au moins serai-je toujours en état de justifier mes démarches. Mais cet émissaire, par la longue habitude qu'il a dans ce pays, par la facilité de la langue et par celle que son indépendance de tous les palais lui a procurée, a trouvé le moyen de



former des liaisons avec beaucoup de Turcs, qui l'ont déjà approché du but et qui pourraient bien, au moment où je m'y attendrais le moins, forcer une décision favorable.

« J'ai eu l'honneur de vous rendre compte, Monseigneur, des accès que M. de Galler avait trouvés auprès du Kiaya d'Ali Pacha. Le marché était fait pour 75,000 piastres. Cette affaire, étant de celles qui ne peuvent jamais compromettre cet Empire et qui sont même en quelque façon de son intérêt, est très susceptible d'être négociée à prix d'argent. Mais ce que j'ai peine à comprendre est que le roi de Danemark puisse être disposé à sacrifier des sommes considérables pour un traité qui ne peut que satisfaire son ostentation, sans lui procurer aucun avantage réel. Dans l'éloignement où est le Danemark, la caravane et le cabotage ne peuvent faire une ressource pour sa navigation. Et, pour ce qui est des produits de ce royaume qui consistent en matières telles que bois de construction et autres genres propres à la marine, les Turcs les ont à bien meilleur compte par la mer Noire que les Danois ne pourraient les leur fournir (1). »

M. de Vergennes, en traçant ces lignes, avait oublié que l'ostentation et l'avidité sont peut-être les mobiles

(1) Dépêche du 14 août 1755. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.



les plus puissants des actions humaines. Lorsqu'ils viennent de part et d'autre à se combiner, comment le résultat pourrait-il demeurer incertain? Il en devait être ainsi du traité de commerce entre le Danemark et la Porte, qui ne tardera pas à être signé.

Du côté de la mer Noire, la guerre se maintenait en quelque sorte en permanence. Le Kan de Crimée, bien que souverain dans ses États, n'en relevait pas moins du Sultan. Aslan Guéray, dont la cour résidait à Bachkeseray, était un homme courageux et violent, qui ne manquait ni d'intelligence ni d'une certaine finesse.

Placé en face des Russes, ayant à tout instant avec eux contact et maille à partir, obligé sans cesse de s'opposer à leurs incursions et à leurs tentatives de conquêtes, il n'ignorait pas l'intérêt que la France trouvait dans son amitié. Le cabinet de Versailles entretenait, au reste, près de lui un consul très en faveur, qui était alors le fils de M. Peyssonnel.

M. de Vergennes, qui, à son arrivée à Constantinople, avait été forcé de prodiguer les dons et les cadeaux aux grands dignitaires de l'Empire, espérait se mettre en règle vis-à-vis du Kan à l'aide d'une simple lettre de notification contenant les assurances « les plus respectueuses et les plus flatteuses ». Il économisait ainsi les présents. Un avis de M. de Peyssonnel l'en désabusa

rapidement : l'absence de « galanteries » devait avoir pour conséquence indubitable le refroidissement des bonnes intentions du chef et de son entourage.

« J'enverrai donc au Kan, écrit M. de Vergennes, une tabatière d'or qui fait partie des objets que j'ai apportés de Paris; et je verrai à trouver ici quelques montres, qui ne soient pas trop chères, pour joindre aux lettres que M. Peyssonnel me recommande d'écrire aux trois ministres qui ont le plus de part à la confiance de ce prince (1). »

Aslan était alors fort préoccupé des prétentions que la Russie élevait sur le territoire de Cabarta. « Les Russes n'ont-ils pas eu l'impudence de me dire, s'écriait-il en se plaignant à M. Peyssonnel de l'inertie de la Porte, que je n'ai point de droit sur le Cabarta; que cet État est républicain et peut s'allier à telle puissance qu'il jugera à propos? La Porte veut-elle que je fasse une dissertation généalogique et politique pour prouver que le Cabarta est une partie de l'Empire de mes ancêtres, et que sa prétendue liberté n'a d'autre origine que la tolérance imbécile de quelques-uns de mes prédécesseurs? Le sabre des Rois s'est-il changé en plume? En supposant même que le Cabarta ne soit pas à moi, il est tout au moins prouvé qu'il n'appartient pas

(1) Dépêche à M. Rouillé du 26 juillet 1755. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.



aux Russes. Que font donc là leurs magasins et leurs casernes? »

Et ce prince en concluait que la Porte devait faire à Saint-Pétersbourg des représentations énergiques; et, quand le consul de France lui eut révélé que la Russie semblait avoir le projet d'intervenir à nouveau en Pologne en vue de conclure une alliance avec le roi Auguste :

« Comment, répliqua le Kan avec animation, les Russes ont déjà dérangé le bon ordre que nous avons mis avec tant de peine en Pologne? Tout le fruit de nos opérations est déjà perdu? Je sens tout ce que les querelles intestines peuvent avoir de fâcheux; je connais tout le mal qui résulterait, surtout pour la Porte et pour moi, d'une alliance des deux cours, mais qu'y puis-je? J'ai épuisé sur tout cela la voie de la représentation, sans parler de ce que j'ai écrit du temps du sultan Mahmoud. J'ai envoyé, à l'avènement du nouveau Grand Seigneur, au mois de janvier dernier, un long détail de tous mes griefs; le changement de Grand Vizir l'a rendu inutile. J'ai recommencé avec Ali-Pacha, et sa déposition me présente aujourd'hui un nouveau sujet à endoctriner. Cela n'est pas agréable; cependant je ne me lasserai pas. J'ai agi quand j'ai pu le faire, j'agirai encore; mais je vous dirai en passant que je crois la France assez disposée à se servir de moi et à

rester spectatrice bénévole de mes démarches. Je ne puis entrer en jeu, qu'elle n'y mette *quelque chose de son côté* et qu'elle ne fasse des insinuations à la Porte, capables de la déterminer au seul parti qu'elle doive prendre en de telles circonstances (1). »

M. de Vergennes commençait à trop bien pénétrer les mœurs orientales pour ne pas se demander ce que le mot « quelque chose », employé, par le Kan, pouvait signifier. Aussi répondit-il aussitôt à M. Peyssonnel :

« ... Vous pouvez croire, Monsieur, que je n'ai pas été peu surpris du reproche que le Kan vous a fait que la France ne cherchait qu'à l'engager pour rester spectatrice bénévole de ses démarches; vous y avez parfaitement bien répondu en lui rappelant le concert qu'on s'est appliqué à maintenir avec lui, ainsi que tout ce qui a été fait soit ici, soit en Pologne; et il ne peut discon venir que l'autorité du Roi n'ait principalement décidé la tournure des deux dernières Diètes...

« Si les démarches, que le Kan désire de notre part, se bornent à des insinuations dans la forme où elles ont été faites jusqu'ici, vous voudrez bien lui dire que non seulement j'ai ordre d'informer exactement la Porte de tout ce qui viendra à ma connaissance et qui

(1) Lettre de M. Peyssonnel fils au chevalier de Vergennes, datée du 29 mai 1755. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.

pourra l'intéresser, mais qu'il m'est encore expressément recommandé de rechercher en tout les conseils et les lumières de ce prince. Si, au contraire, l'objet du Kan, ainsi que vous le soupçonnez, est de se procurer quelques secours pécuniaires de la France dans le cas où elle exigerait qu'il forçât la main à la Porte, le mieux est de laisser tomber ce propos.

« Cependant je vous serai obligé d'essayer de reconnaitre à combien ce prince évaluerait un pareil service. Je ne vous donnerais pas une commission aussi délicate, si je n'étais assuré que vous la manierez avec la plus grande dextérité et sans faire concevoir la plus légère espérance, ni vous ni moi n'étant autorisés à en donner aucune (1). »

Sa nature bouillante l'emportant, Aslan Guéray donna l'ordre à ses troupes de partir en guerre en Circassie, mais ses soldats se trouvaient hors d'état de tenir la campagne.

« Son fils aîné, généralissime dans le Kouban, lui a représenté que l'armée était réduite depuis trois mois à la plus grande misère, sans vivres, sans habits et sans chevaux ; que, s'il n'avait pitié de tant de musulmans qui périssaient sans combat, il ne lui restait d'autres ressources que la mort ou la révolte.

(1) Dépêche du 21 juin 1755. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129



« Ce prince, toujours inflexible, a déclaré que, si cette armée périssait, il en mettrait une autre sur pied, et que, si elle se révoltait, il trouverait moyen de la réduire. Cette dure réponse a mis le désespoir dans l'armée du Kouban. Elle s'est débandée entièrement : douze mille hommes se sont réfugiés en Circassie, et trois mille ont passé chez les Russes (1). »

A cette nouvelle, le Kan convoqua auprès de lui toute la noblesse de Crimée, qui refusa d'obéir. L'expédition de Circassie se termina par un désastre; et la déposition d'Aslan Guéray, que son avarice et sa violence avaient entouré de haines féroces, devint inévitable.

(1) Lettre de M. Peyssonnel fils à M. de Vergennes, du 9 juillet 1755. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.

CHAPITRE IX

Dans la capitale de la Turquie le mécontentement n'avait fait que grandir. Abdullah-Pacha ne jouissait d'aucune autorité. Les classes lettrées et supérieures regrettaient, malgré son âge avancé, le dernier Vizir que des intrigues de sérail et la volonté inconsciente du maître avaient seules éloigné.

« ... Il y a bien des gens qui prétendent, écrit M. de Vergennes, que la disgrâce d'Ali-Pacha n'est pas sans espoir de retour. Je le tiens impossible aussi longtemps que ceux qui ont part à la faveur du Sultan la conserveront. Il est certain cependant que c'est, aujourd'hui, le seul qui ait une connaissance assez étendue des intérêts de cet Empire pour relever sa gloire et sa considération par un système nerveux et bien combiné, et qui soit capable de conduire et de commander une armée.

« Il faudrait que le Sultan fût assez éclairé pour sentir de lui-même l'avantage et la nécessité d'avoir un pareil homme; car ses ministres et ses flatteurs, qui craignent



le caractère de ce pacha et son ressentiment, se garderont bien de contribuer à son rappel.

« Il faut considérer le Sultan comme dans l'enfance de son règne. Il n'a apporté sur le trône que le rigorisme de sa religion dont il commence à se relâcher. Au reste, il n'a pas la plus légère notion d'affaires et de gouvernement. Difficilement, dans un espace de six mois, en lui supposant des talents, un sens droit et l'esprit bien réglé, a-t-il pu acquérir des idées bien nettes et distinctes de tout, particulièrement avec la vie dissipée et nonchalante qui semble lui plaire et qui ne lui concilie ni l'estime ni l'affection de son peuple (1). »

Le peuple, en effet, commençait à murmurer. « Il est incroyable, lisons-nous ailleurs, à quel point la licence des discours est portée. On parle aussi publiquement dans les marchés de la déposition du Grand Vizir, comme si cet événement était infaillible et prochain. La conduite du Grand Seigneur n'annonce pas une tête bien saine et est peu propre à lui concilier le respect et l'affection. D'ailleurs, excessivement défiant et capricieux, il semble craindre ceux dont les lumières et les conseils pourraient affermir son autorité. L'intrigue du sérail qui a fait renvoyer Ali-Pacha, qui est généralement estimé et reconnu le plus habile homme de cet Empire,

(1) Dépêche à M. Rouillé du 19 août 1755. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.



a fait élever à sa place Abdullah-Pacha, dont le caractère est doux et honnête, mais qui, occupé de plaire aux favoris, ne prend de part à l'autorité qu'autant qu'ils veulent bien lui en laisser (1). »

Parmi ces favoris, le plus en vue était le Michandgi-pacha (chancelier du Sultan), dont le seul mérite consistait à se montrer en toute occasion « courtisan habile et maniéré ». Son influence toujours croissante semblait le désigner, quoiqu'il fût encore jeune, pour le premier poste. Abdullah-Pacha pressentait en lui un futur successeur « quand sa barbe aurait eu le temps de pousser ».

Il en eût fallu moins pour qu'un diplomate aussi avisé et aussi prévoyant que le chevalier de Vergennes, n'eût pas pris les devants en faisant sa cour à un personnage appelé à un tel avenir.

« J'ai cru devoir ne pas négliger, avoue le ministre de France, de prendre quelques avances avec ce favori. J'avais chargé M. de Lancey, qui dîna à sa table le jour de mon audience, de lui témoigner le désir que j'avais d'être à portée de mériter quelque part dans sa confiance et dans son amitié. Le Michandgi y ayant répondu avec des démonstrations de sensibilité, je lui ai envoyé quelques jours après un drogman pour l'en

(1) Dépêche de M. de Vergennes à M. Rouillé du 24 juin 1755. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.



remercier, et je lui ai fait présenter deux fort beaux vases de porcelaine de Vincennes, dont je sais qu'il est amateur et qui, en effet, lui ont fait beaucoup de plaisir (1). »

La crise latente et prévue éclata le 24 août. Vers midi, le Grand Seigneur signifia à Abdullah-Pacha sa déposition et sa relégation à Chio. Othman remit immédiatement le sceau de l'Empire, signe du Grand Viziriat, au Michandgi Ali-Pacha. En même temps, le Reis Effendi reçut l'ordre de se retirer dans sa maison et de ne plus paraître à la Porte; et le lendemain il était exilé à Roltimo, dans l'île de Candie. Son successeur fut Kamil Ahmed Effendi, surnommé Sopa Salan (joueur de bâton), ancien Defterdar, choix généralement approuvé.

Dès le 31 août, les ambassadeurs d'Angleterre, de Venise et de Hollande furent admis à l'audience du nouveau Vizir. Le lendemain, ce fut le tour de M. de Vergennes, qui n'était que ministre plénipotentiaire, et du ministre de Suède, M. de Celsing.

« L'audience du Grand Vizir, que j'ai eue le 1er de ce mois, rapporte le 14 septembre M. de Vergennes au ministre des affaires étrangères, ne m'offre rien d'intéressant à vous marquer. Ce ministre n'est pas à beaucoup près aussi affable que son prédécesseur. Il n'a répondu au compliment d'usage que je lui ai fait et que

(1) Dépêche de M. de Vergennes à M. Rouillé du 24 juin 1755. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.



j'avais tourné de la façon la plus flatteuse pour lui que ce qui était absolument nécessaire pour m'assurer de son intention de maintenir l'amitié entre les deux Empires. Il y a entremêlé quelques paroles obligeantes pour moi, mais sans donner d'étendue à la conversation.

« Les autres ministres étrangers l'ont trouvé encore plus sec et plus laconique. Ils se sont plaints de sa hauteur et qu'il les avait reçus presque couché sur son sofa. Je n'ai pas, ainsi que M. de Celsing, le même reproche à lui faire. Il était assis très modestement à nos audiences, et nous avons observé qu'il avait moins l'air de hauteur que celui d'un homme occupé et chagrin (1). »

Malgré ces tempéraments puérils, la réception avait manqué de bienveillance. Quelque atténués que soient les termes employés par M. de Vergennes, son dépit est manifeste. Évidemment, après « ses avances » antérieures, confirmées par l'envoi des « vases de Vincennes », il s'attendait à un tout autre accueil; et son compliment, préparé dans cette pensée, était resté sans écho.

Ce début semblait d'un encouragement médiocre pour la réussite des négociations concernant la Russie, que le ministre de France se proposait de renouer et

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.



que, escomptant trop vite les dispositions favorables qu'il espérait rencontrer dans l'ancien Michandgi, il se flattait sans doute déjà de voir aboutir. Il allait donc avoir besoin d'user de tous ses avantages et d'être armé de toutes pièces.

Des réflexions multiples durent assaillir son esprit toujours en travail et diriger le cours de ses méditations sur sa situation personnelle. Une circonstance fortuite vint lui faire un devoir de s'en expliquer avec son chef, et elle le décide, quoiqu'il lui en coûte visiblement, à rédiger la dépêche suivante, dont, en raison de son caractère et de son importance, il faut transcrire le texte en entier. Certains y croiront découvrir peut-être un sentiment de suffisance et d'ambition; elle nous paraît, au contraire, inspirée par la plus loyale sincérité.

« A Constantinople, le 14 septembre 1755.

« MONSEIGNEUR,

« Je ne puis que déposer dans votre sein l'embarras où je me trouve. Sur la fin du dernier ministère, je reçus plusieurs insinuations directes et indirectes soit du drogman de la Porte, soit de la Porte elle-même, sur le désir que l'on aurait de voir ici un ambassadeur du Roi. Ces insinuations étaient accompagnées de choses trop obli-



geantes pour moi pour que j'osasse en faire usage. Je me suis borné à y répondre avec la plus grande sensibilité, mais en affectant de ne les considérer que comme des témoignages de la bonne volonté de la Porte à mon égard.

« Aujourd'hui, il ne me paraît plus possible d'éluder ces mêmes insinuations. Le drogman de la Porte fit appeler le 12 de ce mois le premier interprète du Roi et lui demanda si j'avais fait attention à ce qu'il m'avait dit et fait dire plusieurs fois sur la nécessité d'un ambassadeur. Le sieur Fonton lui-même répondit que ma délicatesse ne m'avait pas permis d'en faire usage. — « Eh « bien, reprit le drogman de la Porte, dites à l'Envoyé « qu'il n'est plus temps d'hésiter, s'il ne veut nuire à ses « affaires. » Il ajouta au sieur Fonton, pour appuyer cette nouvelle insinuation, que la veille le Grand Vizir, au retour d'une conférence de deux heures qu'il avait eue avec le Sultan, avait fait appeler le Reis Effendi et lui avait demandé, de l'ordre du Grand Seigneur, pourquoi le ministre de France n'était pas revêtu du caractère d'ambassadeur; que le Grand Vizir avait fort appuyé sur cette différence qui semblait indiquer une moindre considération pour le Sultan régnant que pour ses prédécesseurs; qu'il avait ordonné au Reis Effendi de faire rechercher dans les registres s'il y en avait un exemple. Le Reis Effendi, encore peu au fait des affaires du

dehors, s'aida dans cette recherche du drogman de la Porte. Elle a été poussée jusqu'à des temps reculés, mais on n'a rien trouvé de pareil.

« Je vous tairai, Monseigneur, les propos obligeants dont cette confidence a été suivie. Comme la tête ne me tourne pas, je ne les prends que pour ce qu'ils valent; mais je ne dois pas omettre que le drogman de la Porte a ajouté encore au sieur Fonton qu'il inférait, des propos du Reis Effendi, que le Grand Seigneur en était en quelque façon blessé, parce qu'il s'imaginait que la France le considérait moins qu'elle n'avait fait des sultans ses prédécesseurs, et qu'il manquerait essentiellement à la confiance qu'il m'avait vouée, s'il me cachait que, du ton dont le Reis Effendi lui avait parlé, il craignait qu'un plus long délai n'apportât du refroidissement dans l'amitié et dans les dispositions du Grand Seigneur.

« Il faut que la visite que tous les ministres étrangers font au Grand Vizir lorsqu'il arrive en place, et à l'occasion de laquelle j'ai été dans le cas de céder la préséance aux trois ambassadeurs qui résident ici, ait donné lieu au Sultan de remarquer la différence du caractère dont je suis revêtu et qui vraisemblablement n'avait pas encore été bien observée (1). Il est très pos-

(1) Cette supposition était exacte. Othman avait lui-même relevé la différence de rang du ministre de France. « Il faut que son esprit soit

sible aussi que les ministres des puissances qui nous sont opposées aient allumé cette mèche. Les insinuations qu'ils avaient faites à ce sujet avant mon arrivée et du temps d'Ali-Pacha, ne pouvaient pas prendre sur un esprit aussi éclairé et aussi capable que le sien de juger de la valeur intrinsèque de toutes choses.

« Aujourd'hui, nous n'avons que son nom (le nouveau Grand Vizir s'appelant également Ali), sans les mêmes lumières ni la même élévation. Il ne serait pas impossible que l'on n'aidàt à cette illusion et que l'on ne présentât peut-être un défaut de considération pour s'autoriser dans une irrésolution qui est de tempérament.

« Il n'y a que l'intérêt du service du Roi qui puisse m'encourager à franchir le silence que je m'étais prescrit sur une matière aussi délicate et sur laquelle je ne pourrais m'expliquer sans me faire soupçonner de quelque intérêt particulier, si je déposais mes pensées et mes réflexions dans un cœur moins grand et moins généreux que le vôtre. A Dieu ne plaise que je forme la moindre idée qui me soit relative! Je ne me méconnais pas au point d'aspirer à des grâces qui ne sont que la

bien borné, ajoute M. de Vergennes dans sa dépêche suivante du 18 septembre 1755, pour s'attacher à ces minuties. De la manière dont il s'est exprimé, il s'imagine presque qu'il cesse d'être sultan s'il n'a pas un ambassadeur de France à sa cour. Le Grand Vizir a essuyé la bordée ; et, comme tout se règle ici par des exemples, il a fait feuilleter les registres, mais on n'a rien trouvé de semblable. » A M. Rouillé. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.

récompense de longs et importants services. Content de mon sort et de cette protection dont vous me faites jouir, votre estime et vos bontés me tiennent lieu de fortune et de récompense.

« Quoique je ne sois pas persuadé que la représentation d'un ambassadeur puisse donner plus d'activité et de vigueur, cependant je verrai avec plaisir son arrivée faire cesser les fausses préventions que l'on semble nourrir ici, et je sacrifierai volontiers à cette considération le dérangement qu'une transplantation aussi coûteuse doit occasionner dans mes affaires domestiques. En même temps que j'ai l'honneur de vous rendre compte, Monseigneur, des préventions que je ne puis vous dissimuler, je ne néglige rien pour y faire une diversion heureuse. Le motif de ma mission est la meilleure arme que je puisse employer pour mettre en évidence la considération de Sa Majesté pour le nouveau Sultan.

« Daignez, je vous supplie, Monseigneur, ne considérer cette lettre particulière que comme l'effet de mon devoir et de la confiance la plus entière dans votre indulgence et votre justice.

« Je suis, etc. (1). »

Étant donnés les circonstances et le sujet, cette lettre

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.



reste un modèle. Son auteur a dû y songer mûrement; et pourtant elle ne sent pas l'effort. Elle est simple, digne; elle dénote, ce que nous savions déjà, un tact sûr, dégageant les moindres nuances, contournant les écueils, et assurant, avec une habileté merveilleuse, dans l'hypothèse d'un insuccès, une retraite rendue possible.

M. de Vergennes pouvait-il se dispenser de transmettre à Versailles les communications géminées et pressantes du sérail? Il est assez difficile de répondre affirmativement. Se taire, par scrupule et réserve sur un pareil objet, l'exposait, le cas échéant, à des conséquences fort graves. En rompant le silence, ainsi qu'il en prit la résolution, le péril n'était pas moindre : il jouait son avenir. Louis XV, si la démarche lui paraissait inopportune ou prématurée, était capable de lui signifier son rappel, ne fût-ce que pour ne pas avoir l'air de subir la carte forcée. Il est vrai que, si la faveur royale continuait à le protéger, il devenait tout d'un coup l'ambassadeur du souverain dont la puissance, la richesse et la gloire brillaient sur le Bosphore d'un incomparable éclat.

Quoi qu'il en soit, le cœur dut battre avec violence au jeune ministre lorsqu'il abandonna au vaisseau chargé de la transporter en France cette dépêche chiffrée, dont nos doigts ont touché les pages jaunies. L'inquiétude

et l'émotion ne furent pas de courte durée, car la lettre ne pouvait arriver à Versailles qu'à la fin d'octobre, et aucune réponse n'était à prévoir avant la fin de l'année.

N'anticipons pas sur les événements.

M. de Vergennes avait compris qu'un des plus sûrs moyens d'être maintenu et peut-être promu en rang à Constantinople était de réussir à obtenir quelque succès diplomatique signalé. Aussi se prépare-t-il à recommencer la campagne en vue d'une démonstration militaire dirigée contre la Russie à propos des affaires de Pologne.

Pour ne pas s'avancer en aveugle, il étudie, du plus près possible, l'humeur et les habitudes du nouveau Grand Vizir et du Reis Effendi.

Le Vizir, Ali-Pacha, si l'on ajoute foi au bruit public, était fils d'un *muézim* ou crieur de mosquée. Lui-même, dans son bas âge, aurait fait le même métier. Le chef des eunuques noirs, le vieux Kislar Aga qui, sous le règne de Mahmoud, gouvernait l'Empire, ayant été frappé par la voix de l'enfant, l'attacha à son service. Mahmoud, à son tour, l'ayant entendu chanter, devint son protecteur et le fit entrer au sérail, où il sut, par son intelligence et la souplesse de son esprit, s'élever peu à peu jusqu'à la fonction de Sélictar Aga (grand maître de la maison du Sultan). Othman le prit pour confident, et mit le comble à sa faveur.



« Malgré un extérieur chagrin et austère, explique M. de Vergennes, tout annonce en lui de la justice et de la bonté. On assure qu'il a les sentiments élevés et qu'il aime la guerre; mais ces bonnes qualités sont tempérées par une irrésolution insurmontable. Il saisit bien et facilement les objets qu'on lui présente; mais, lorsqu'on le croit fixé, les difficultés se présentent de toutes parts à son esprit et l'embarrassent au point que, ne voyant de sûreté à aucun parti, il évite d'en prendre aucun. Cette incertitude est si analogue au caractère du Sultan, qu'on la suppose plutôt affectée que naturelle dans le Grand Vizir. Jusqu'ici il jouit de la plus grande faveur et de toute l'autorité; mais, comme il connaît plus intrinsèquement que personne le génie de son maître, on dit qu'il le craint plus que personne. Aussi ne néglige-t-il rien pour lui plaire et pour s'affermir.

« Il n'y a pas un mois qu'il est en place, et l'on compte déjà pour la valeur de mille bourses tout ce qu'il lui a donné en bijoux. Cette dépense, quelque énorme qu'elle soit, ne le ruinera pas : il est en place pour amasser de l'argent, s'il en a le goût. » Pour son malheur, nous verrons à quel point ces craintes étaient justifiées.

Quant au Reis Effendi, « sous une enveloppe épaisse et grossière, il ne manque pas d'intelligence ni d'esprit. Il est actif et facile en affaires. Il ne se refuse pas surtout à celles qui doivent lui rendre : il reçoit de toutes



les mains; mais il le dépense; ses dettes sont immenses. »

« Je n'ai pas négligé, ajoute M. de Vergennes à M. Rouillé, cette connaissance. Je lui ai fait insinuer que, si les affaires que j'ai entre les mains venaient à un heureux succès, je reconnaîtrais largement ses soins et ses bonnes intentions. Je me suis expliqué plus ouvertement avec le drogman de la Porte; je lui ai promis trente bourses s'il pouvait réussir dans les propositions que vous m'avez ordonné de faire; et mes batteries sont aussi bien dressées, je puis le dire, qu'il a été possible de le faire dans le chaos où tout est encore (1). »

Puis viennent les cadeaux. Au lieu des objets d'usage consistant en étoffes de drap et de satin, le Reis Effendi reçoit une superbe tabatière d'or. Le terrain utilement préparé, M. Fonton se présente de la part du ministre de France, et s'efforce d'expliquer au ministre des affaires étrangères de Turquie que l'entrée en Pologne d'un corps de troupes russes serait d'une conséquence fâcheuse pour les intérêts de l'Empire ottoman; d'où la nécessité de prendre des mesures militaires.

Le Reis Effendi commande à son drogman de lui rédiger un mémoire qu'il puisse examiner à loisir afin d'être en mesure d'en rendre compte au Grand Vizir.

(1) Dépêche du 18 septembre 1755. Archives du ministère des affaires étrangères. Turquie, vol. 129.

Une longue délibération a lieu entre les deux pachas, au sortir de laquelle ils sont forcés « d'avouer ingénument qu'ils n'entendent pas la matière ».

Cette fois le défaut d'entendement était sincère; mais, fût-il réel ou simulé, le chevalier de Vergennes s'apprêtait à y suppléer par les bons moyens, c'est-à-dire « en ne négligeant pas les voies souterraines », lorsqu'un sinistre terrible vint suspendre le cours de ses démarches.

Un de ces incendies, tels qu'il en survient si souvent dans les villes de bois des Tartares, éclata subitement au milieu de la nuit du 27 au 28 septembre dans le quartier de Demir Capi. Le spectacle fut effroyable et le désastre inouï.

« Le feu prit à l'aube, disent les annalistes, dans la partie basse de la ville qui fait face au faubourg de Péra et de Galata, dans une maison près des murs du sérail et des remises des bateaux du Grand Seigneur. Le gardien placé sur la tour du palais du janissaire aga en donna le signal en frappant sur les gros tambours établis pour avertir le peuple. Les gardiens des quartiers parcoururent les rues aussitôt, en heurtant le pavé avec des bâtons ferrés, et ces tocsins vivants jetèrent le cri d'alarme : *Yanguen var!* (Il y a incendie!)

« Un vent du nord poussa le feu le long des murs du sérail; il atteignit le palais du Grand Vizir. Tous les

officiers de la Porte se trouvaient par devoir au milieu des travailleurs. Le Sultan s'y rendit en personne, mais ni sa présence, ni sa voix, ni ses promesses ne purent limiter le malheur. L'énorme masse de Sainte-Sophie semblait devoir présenter une digue au torrent de feu. Le plomb qui couvre la coupole de cette montagne de pierres se fondit sous une atmosphère embrasée, et, liquifié, tomba sur la foule des gardes et des travailleurs; la terreur abandonna cet édifice à lui-même.

« Tous les efforts se bornèrent donc à circonscrire l'embrasement dans une enceinte de ruines abattues sous la hache. Le désastre allait avoir du moins des bornes connues; mais tout à coup le vent sauta du nord à l'est, et prit en travers la ligne de feu sur un front de plus de douze cents toises. Treize fleuves de laves se formèrent, se réunirent, inondèrent le centre même de la ville, et Constantinople n'offrait plus qu'un océan de feu. Chaque effort devint un malheur de plus.

« Qu'on se représente un corps entier de janissaires, victimes de leur dévouement, enveloppés par deux courants de flammes pendant qu'ils abattaient des maisons situées à la tête d'une des branches de l'incendie, les cris de ces malheureux tombant dans les bouches de ces volcans; ces cris recouverts eux-mêmes par les cris plus perçants encore du désespoir et de l'effroi que poussaient les femmes, les enfants, les pères de famille rui-



nés en un moment dans ce désastre affreux. Qu'on se représente le fracas des édifices qui s'écroulaient, celui des poutres embrasées disparaissant comme sous des vagues; enfin, pour compléter la magnifique horreur d'un pareil tableau, le jour cuivré de l'incendie, découvrant, sous les dégradations de sa lueur sinistre, ici la terre envahie par des gouffres de feu, et, plus loin, pour contraster, la mer tranquille et les vaisseaux à l'ancre (1)! »

(1) En reproduisant dans son *Histoire de la Turquie* (t. VII) ce récit où se retrouvent l'imagination et l'exagération orientales, Lamartine place cet incendie au printemps de l'année 1756 et lui attribue la destruction « des deux tiers de l'immense capitale des Ottomans, de quatre-vingt mille maisons et, entre autres édifices, du magasin entier des tentes de l'armée ». Il y eut à Constantinople, vers cette époque, quatre incendies fort graves à peu d'intervalle; et le quatrième, en effet, se déclara dans les derniers jours de février 1756. Mais le sinistre auquel se réfère la description qui précède est, à n'en point douter, en raison des détails précisés, celui ayant eu lieu à la date fournie par la correspondance officielle de M. de Vergennes, laquelle en rétablit les véritables proportions, déjà effrayantes.

« ... Tout est dans la tristesse à la suite d'un incendie très considérable qui a ravagé une partie de la capitale. Le feu prit la nuit du 27 au 28 dans le quartier de Demir Capi attenant les murs du sérail. Le vent du nord qui soufflait en rendit le progrès si rapide que, malgré un secours prompt, on ne put parvenir à arrêter le feu qui, s'étendant à plusieurs branches, a embrassé un terrain immense. On ne peut pas encore estimer au juste le dommage. Il doit être d'autant plus grand que ce quartier renfermait les plus beaux palais. On en compte environ 1,000 de brûlés, ainsi que la Porte du Vizir, la trésorerie, la chancellerie et tous les bureaux. Pour ce qui est des maisons particulières, on en fait monter le nombre à près de dix mille. Je ne crois pas m'écarter du vrai en estimant un septième de Constantinople de brûlé. Ce n'est que le 29, à midi, que cet embrasement a fini.

« Le Grand Seigneur a donné dans cette occasion beaucoup de



Un mois après, lorsque la consternation occasionnée par ce déplorable événement eut été un peu calmée, le ministre de France rentre en scène; et la dépêche dans laquelle il rend compte à M. Rouillé de sa conduite, constitue une page curieuse de notre histoire diplomatique :

« A Constantinople, le 21 octobre 1755.

« MONSEIGNEUR,

« Instruit par les nouvelles publiques de l'insulte que les Anglais avaient faite en Amérique à deux vaisseaux de Sa Majesté, des hostilités ouvertes qu'ils commettaient contre ses établissements et ses colonies; informé par des avis particuliers que le traité de subsides qui se négociait entre l'Angleterre et la Russie était à sa fin et, depuis, qu'il était conclu, j'ai jugé qu'il n'y avait plus de temps à perdre pour m'approcher du but que vous m'avez prescrit et que je devais tout tenter pour essayer de faire une puissante diversion aux projets et aux

marques d'amour et de bonté à son peuple. Il a presque toujours été à portée du feu, donnant ses ordres pour les secours. Le Grand Vizir l'a parfaitement secondé pendant les trente-six heures que cet incendie a duré, et a été constamment sur pied, encourageant par son exemple et par ses largesses les janissaires qui se rebutaient d'un travail dangereux et dans lequel grand nombre des leurs a péri. » Dépêche à M. Rouillé en date, à Constantinople, du 30 septembre 1755. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.



mesures dangereuses des ennemis de Sa Majesté. Le peu de succès de mes premières représentations à la Porte qui semblaient être tombées dans l'oubli, la confusion qui avait suivi l'incendie, le discrédit où le Grand Vizir paraissait tombé, ces différentes circonstances m'indiquaient bien les voies que je devais éviter, mais ne m'éclairaient pas sur celles que je devais prendre.

« Un de mes barataires (1) étant mort dans ces entrefaites, le Reis Effendi me fit prier de lui donner le barat. Je n'eus garde de lui refuser ce sacrifice; mais, considérant que mille sequins ne devaient pas tenter sa cupidité, je me persuadai qu'il ne m'avait fait faire cette demande que pour m'encourager à lui faire des offres plus considérables. Plein de cette idée, je chargeai le sieur Gautier (2) de chercher parmi les Arméniens s'il ne s'en trouverait pas quelqu'un qui fût attaché au service du Reis Effendi, et qui se chargerait de l'aboucher

(1) Les barataires étaient, comme nous l'avons déjà dit, des sujets turcs, ayant obtenu des ambassadeurs, moyennant le payement d'une somme, un barat ou brevet d'interprète, auquel était attaché le précieux privilège d'être soustrait à la juridiction turque et placé sous celle de la puissance ayant octroyé le barat.

(2) M. Gautier était un négociant français établi à Constantinople, peut-être parent du commandant du bateau *l'Heureux* portant le même nom. Pour reconnaître les services confidentiels que M. Gautier rendait au ministre de France, celui-ci ne tarda pas à solliciter l'appui de M. Rouillé auprès de son collègue du ministère, le garde des sceaux, afin d'obtenir en faveur de son agent secret la place de député du commerce de la ville de Marseille à Constantinople, dont la nomination appartenait au ministère de la justice.

avec ce ministre. Le sieur Gautier connaissait particulièrement Ruffon, changeur, qui est un homme de confiance, et c'est par le canal de celui-ci que nous avons passé (1).

« Le jour pris pour cette entrevue, je chargeai le sieur Gautier de témoigner de ma part au Reis Effendi que, le considérant comme l'homme de tout l'Empire le plus éclairé sur ses véritables intérêts et le seul capable de le rétablir dans sa splendeur et dans sa gloire, je voulais mettre toute ma confiance en lui et me régler par ses conseils; que je ne doutais pas qu'il n'eût vu et senti la force et la vérité des représentations que j'avais faites à la Porte; que les circonstances, que j'avais exposées, s'approchaient; que le temps pressait pour le remède; que, malgré qu'on ne m'eût donné

(1) « Quoique les Turcs ne fassent rien sans récompense, ils ne se soucient pas cependant que leur vénalité soit connue, surtout depuis l'avènement du sultan Othman, qui a entrepris de réformer ces abus, quoiqu'il s'y livre, et la rigueur de ce prince n'a opéré qu'un peu plus de précautions dans la manière de prendre. Autrefois on allait directement au ministre et l'on convenait avec lui. Aujourd'hui il faut passer par les mains de quelque sangsue qui rançonne doublement le solliciteur parce qu'elle veut y trouver son compte et que la récompense doit être proportionnée au risque d'être découvert.

« On ne peut trop multiplier ici les canaux pour être bien et exactement instruit parce qu'il est très difficile de parvenir à la vérité autrement que par la combinaison des différents rapports. Mais il n'y a en même temps rien de plus dangereux que de leur confier le secret des affaires sans les avilir par la publicité et indisposer le ministère. » Dépêche de M. de Vergennes à M. Rouillé, du 5 février 1756. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 131.



aucune réponse, je ne pouvais pas me persuader que la Porte vît tranquillement la liberté et les droits les plus sacrés de la Pologne foulés aux pieds, et les Russes s'ouvrir impunément, à travers le territoire de cette République, un plein pied dans l'Empire ottoman; que, l'amitié de l'Empereur, mon maître, ne lui permettant pas d'être indifférent sur tout ce qui intéresse la sûreté et l'avantage de cet Empire, il m'avait ordonné de faire les représentations les plus sérieuses sur les conséquences de la nouvelle violation dont les Russes menaçaient le territoire de la Pologne; que j'avais préparé un mémoire fort détaillé sur ce sujet, mais que je ne voulais pas le donner sans sa participation.

« Le Reis Effendi parut recevoir avec satisfaction mes avances. Il chargea le sieur Gautier de m'assurer de son estime, de son amitié et du désir qu'il avait de me servir; qu'il connaissait les liaisons d'amitié et d'intérêt qui unissent les deux Empires, et qu'il s'occuperait toujours volontiers de les rendre plus étroites. Passant ensuite à l'objet de mes représentations, il ajouta qu'il les avait lues avec plaisir; qu'il en avait compris tout l'intérêt; qu'il les avait communiquées au Grand Vizir; que celui-ci avait passé une nuit entière à les peser et à les examiner; mais que, le lendemain, il lui avait avoué qu'il n'y comprenait rien et l'avait prié de lui en donner l'explication.

« Le Reis Effendi continua qu'il voulait me convaincre de ses dispositions à se lier avec moi en me mettant au fait de ce gouvernement et de ceux qui le composent; qu'ils étaient trois qui le forment; que le Kiaya (secrétaire général du viziriat) était un homme timide et irrésolu; qu'il ne faisait jamais un pas en avant qu'il n'en fît quatre en arrière; que le Grand Vizir, avec la meilleure volonté, n'était qu'un enfant, et que tout ce que je pourrais entreprendre par cette route ne servirait qu'à augmenter leur perplexité et leur incertitude, sans m'avancer en rien; qu'ainsi il ne me conseillait pas de donner un nouveau mémoire à la Porte parce qu'il n'en serait pas plus que du premier, et que, lorsque le Grand Vizir l'aurait une fois dans ses mains, lui, Reis Effendi, ne serait plus en état d'en faire usage et de me donner de l'assistance; mais que, si je voulais me confier en lui et lui remettre mes représentations, il ne désespérait pas d'en assurer le succès; qu'il les porterait directement au Grand Seigneur qui est plus homme qu'on ne le croit; qu'il ferait agir le Kislar Aga (chef des eunuques noirs), dont il dispose, et qu'il ne désespérait pas de me rendre avant peu bon compte de ces infidèles de Moscovie; que, s'il était même nécessaire pour donner un coup décisif, il me procurerait une audience particulière du Grand Seigneur; qu'il me priait donc de lui envoyer au plus tôt un mémoire particulier qui l'in-



struisît exactement de l'intérêt de cet Empire par rapport à la Pologne et de toutes les menées des Russes.

« J'ai trouvé un préjugé établi ici en faveur des Anglais, qui leur donne un avantage considérable. On les regarde comme une nation affectionnée à cet Empire et qui, dans ses conseils et dans ses insinuations, n'est jamais guidée par d'autres motifs que par l'intérêt de ce même Empire. De là un crédit et une créance qui autorisent singulièrement toutes leurs démarches et leurs inspirations pour nous rendre suspects. J'ai cru, Monseigneur, qu'il était temps de faire diversion à une confiance aussi mal fondée. Dans cette vue, j'inspirai au sieur Gautier quelques réflexions qui, suivant qu'elles seraient reçues, pourraient me guider et faire la règle de mon langage.

« Ma prévoyance n'a pas été inutile. Le Reis Effendi, après avoir entendu et s'être fait répéter ce que j'avais chargé le sieur Gautier de lui insinuer : « Quoi, reprit-il, les Anglais sont aussi des infidèles? Je savais bien que les Russes étaient nos ennemis; mais je ne me serais pas douté que les Anglais agissent contre nos intérêts. Dis à ton ministre de ne pas négliger ce point dans son mémoire et surtout d'exposer tout ce qu'il croit nécessaire et convenable. »

« Je ne vous rendrai pas compte de la suite de la conversation qui fut extrêmement longue et dont je ne

m'attache qu'à recueillir les particularités les plus directes à l'objet de mes soins.

« Le sieur Gautier, en se séparant du Reis Effendi, lui présenta de ma part une très belle montre, enrichie de diamants de la valeur de 2,600 écus. Elle fut parfaitement bien reçue. »

M. de Vergennes s'empresse de rédiger un mémoire très substantiel et très habile, dans lequel, ainsi que le cabinet de Versailles le lui avait recommandé, il évite avec soin, dit-il, « tout ce qui pourrait faire soupçonner à la Porte que je veuille l'entraîner dans une guerre ».

La dépèche continue :

« Aussitôt que mon mémoire a été prêt et mis en turc, le sieur Gautier a fait demander une nouvelle audience nocturne. Les affaires du Reis Effendi ne lui ont pas permis de la lui accorder plus tôt que le 19 de ce mois. Ce négociant lui remit le mémoire qui était cacheté et un billet en turc que je lui avais donné pour une plus ample créance, et qui contenait des expressions très obligeantes pour ce ministre, dont il a été flatté.

« Après les premiers compliments, le Reis Effendi dit au sieur Gautier qu'il était trop fatigué pour lire le même soir mon mémoire, mais que je devais me reposer sur lui de l'usage qu'il en ferait; qu'il n'avait rien négligé dans l'intervalle des deux visites pour tirer parti des représentations que je lui avais fait faire; que je ne

pourrais jamais croire quelle quantité de machines il avait fait jouer ; qu'il était arrivé fort heureusement que, dans l'intervalle, un homme qu'il avait envoyé sur les frontières de Russie pour examiner si les Russes tenaient la promesse qu'ils avaient donnée, non seulement de discontinuer les ouvrages, mais même de les raser, lui avait rapporté qu'ils s'étaient contentés d'ôter quelques tuiles ; que le Grand Seigneur était si irrité de cette mauvaise foi qu'il avait juré ou que les Russes détruiraient leurs fortifications, ou qu'il les détruirait lui-même ; que je ne devais pas considérer cette résolution comme ne devant pas avoir de suite, le Grand Seigneur étant d'un génie et d'un caractère à mettre le feu aux quatre coins du monde pour faire réussir un dessein une fois qu'il s'y est fixé ; qu'il me confiait ceci sous le secret le plus inviolable, parce qu'il était persuadé qu'il ne risquait rien à s'ouvrir à moi et qu'il supposait, d'ailleurs, qu'il m'était très égal de quelque côté qu'on agît, pourvu que l'on empêchât les Russes de passer sur les terres de Pologne ; que ces premières résolutions ne lui paraissaient cependant pas encore suffisantes ; qu'il fallait les mieux assurer ; que la Porte voulait attendre l'ambassadeur extraordinaire de Pologne pour s'enquérir de lui de la situation de la République et de ses griefs contre la Russie, et se résoudre selon les explications qu'il donnera.

« Le sieur Gautier, qui était préparé à cette objection,

lui représenta que, dans la crise des affaires, c'était s'éloigner d'une résolution qui ne pouvait être trop prompte; que, si la Porte désirait des informations, elle avait ici M. Malczewski, qui, étant dépositaire de la confiance du Grand Général, l'était aussi de celle de tout le parti patriotique. « — Je sais, repartit le Reis Effendi en riant, que cet agent est un instrument de la France, mais cela ne fait rien. Dis-moi seulement quel homme est cet ambassadeur, de quel parti il est et si l'on peut s'y fier. »

« Après avoir entendu les explications du sieur Gautier, le ministre lui demanda tout de suite si j'avais quelqu'un en Pologne sur qui je pouvais compter. Celui-ci ayant dit que le Roi y tenait des ministres qui avaient ordre d'agir de concert avec moi : « Eh bien, reprit le Reis Effendi, va trouver ton ministre; dis-lui de ma part qu'il fasse agir en Pologne auprès du Grand Général pour qu'il écrive au Grand Vizir une lettre dans laquelle il lui représente fortement tout ce que la République a souffert des entreprises des Russes, ce qu'elle est encore menacée d'en souffrir; qu'il reprenne les choses d'aussi haut qu'il voudra, les peigne le plus vivement qu'il pourra, et qu'il demande l'assistance de la Porte. Si sa lettre peut être signée par quelques seigneurs de son parti, ce sera pour le mieux; mais, quand elle ne le serait que de lui seul, elle fera impression.

Cela est très important; recommande à ton ministre de ne point différer. La plus grande diligence est nécessaire, et il ne doit pas négliger d'envoyer un courrier..... »

« Le Reis Effendi exige le secret le plus inviolable, parce qu'il ne pourrait transpirer qu'il ait des liaisons si étroites avec moi sans que ses ennemis et les nôtres s'en prévalent pour le ruiner et pour le perdre. Cette même réserve m'empêche de le voir, quoique déguisé, parce qu'il serait bien difficile que le mystère de notre entrevue ne fût pas pénétré.....

« A quoi il me reste à ajouter que, dans sa conversation avec le sieur Gautier, le Reis Effendi glissa quelques mots des mesures qu'il conviendrait de prendre entre les deux Empires pour la sûreté de la Pologne, et lui rappela l'idée d'un traité d'amitié qui avait été proposé, ce me semble, sous le ministère de M. le marquis de Puisieux. Je soupçonne le drogman de la Porte d'être l'auteur de ce conseil. Ce projet n'a pas été nouveau au sieur Gautier, qui, ayant eu des accès auprès du Kislar Aga qui a été décapité, fut chargé par feu M. des Alleurs de lui en faire dans le temps la première ouverture.

« Je ne sais pas jusqu'à quel point le Reis Effendi est attaché à cette idée, ni s'il penserait à lui donner plus d'extension qu'il n'est d'usage d'en donner à un simple traité d'amitié. L'objet de la défense de la Pologne et de la conservation de ses droits et de ses libertés me paraît



si essentiel pour la Porte qu'il me semblerait tout à fait injuste qu'elle voulût exiger de Sa Majesté des engagements qui la gêneraient soit pour la paix, soit pour la guerre par la difficulté que l'éloignement apporterait à leur exécution.

« Comme je n'ose pas me hasarder à vouloir pénétrer trop avant dans les sentiments du Reis Effendi à cet égard, les instructions que j'ai apportées m'ordonnant de laisser tomber cette affaire et ce ministre ayant fait entendre au sieur Gautier que ce traité pourrait précéder les déclarations demandées, je vous prie de me prescrire bien positivement la conduite et le langage que je devrai tenir. Je prendrai seulement la liberté de vous représenter que, si Sa Majesté penche à relever cette négociation, il sera nécessaire qu'en me donnant une instruction précise, vous vouliez bien aussi me donner le pouvoir de conclure. Une fois instruit des dernières intentions de Sa Majesté, je me renfermerai avec la plus scrupuleuse exactitude dans ce qui me sera ordonné.

« J'observerai encore qu'il est essentiel ici plus que partout ailleurs de saisir le moment et d'en profiter. Les principes ici sont indépendants du bien de l'État. Ils ne sont relatifs qu'à celui qui a l'autorité et le crédit en main. Ainsi toutes mesures, qui sont particulières à un ministre, s'évanouissent par un changement si le successeur n'a pas les mêmes vues et le même intérêt. Il n'en est pas

de même des mesures qui ont leur consistance dans un traité. Cet engagement devient propre au trône qui le transmet au ministère avec l'autorité. Ce que j'en dis, Monseigneur, n'est pas pour anticiper sur vos conseils et sur votre prévoyance. Je n'ai agi et n'agirai encore que sur le fond des déclarations demandées, et je m'attacherai à en reporter toute l'utilité aux intérêts seuls de cet Empire.

« Si je ne puis absolument éviter de m'expliquer sur ce traité, je couvrirai mon défaut d'instructions par l'indifférence que la Porte elle-même a marquée pour cet objet, sans témoigner ni répugnance ni empressement; mais les révolutions fréquentes qui se sont succédé dans le ministère donnant lieu à en prévoir ou à craindre de nouvelles, je ne voudrais pas répondre, dans l'intervalle de trois mois qui est nécessaire pour l'aller et le retour d'un courrier, que tout ce dont je serais tombé d'accord avec un ministre ne se trouvât renversé avec lui; et, quoique je n'aperçoive rien jusqu'ici qui puisse me faire appréhender la disgrâce du Reis Effendi, qui a assez de force dans le sérail pour se soutenir indépendamment du Grand Vizir, je ne serais pas garant que votre réponse le trouve en place.

« Je suis bien trompé si ce ministre, dans les liaisons qu'il paraît vouloir former avec moi, n'est pas conduit par un intérêt plus puissant que celui des libéralités con-

sidérables qu'il sent bien qu'un service de la nature de celui que nous attendons de lui devra naturellement lui rendre. Je le soupçonne d'avoir de grandes vues pour son avancement et d'aspirer même à la place de Grand Vizir...

« Le Reis Effendi étant le ministre des affaires étrangères, je ne sors point du canal direct que je dois suivre. J'ajouterai encore que, n'étant pas question de rien donner d'avance, je ne puis être la dupe de l'aventure, et que le pis qui me puisse arriver, ce sera d'être réduit au regret de n'avoir pu réussir. Je souhaite seulement que le pouvoir du Reis Effendi soit en proportion de sa bonne volonté. J'espère que nous n'aurons pas lieu de nous en plaindre.

« Je ne puis pas encore vous dire, Monseigneur, à combien le Reis Effendi évaluera ses bons offices. Il affecte beaucoup de désintéressement. Il s'est même plaint au sieur Gautier que la montre que je lui avais donnée était trop riche, et qu'il se gardât bien désormais de lui apporter des présents s'il ne voulait rompre tout commerce; mais l'Arménien, qui a servi d'introducteur et que le Reis Effendi a annoncé pour avoir toute sa confiance, parle un autre langage. Il a représenté que l'on ne pouvait disposer toutes les cordes qu'il est besoin de mettre en œuvre sans leur faire entrevoir des avantages; que je devrais m'expliquer sur ce que je suis en



état de donner. J'ai évité le piège. Si j'avais fait une offre, on m'aurait demandé le quadruple. J'ai répondu qu'il faut m'instruire de ce qui pouvait être nécessaire; qu'ayant l'honneur de servir un prince qui ne laissait jamais les services sans récompense, j'étais autorisé à reconnaître hautement ceux que l'on me rendrait, quoique je ne demandasse rien que pour l'intérêt de cet Empire. La négociation pécuniaire en est restée là, et l'on s'est contenté de demander quelle sûreté je donnerais pour le payement de ce qui serait convenu. Le sieur Gautier s'est offert pour caution, et l'on en paraît satisfait. Au pis aller, je lui joindrai deux de nos négociants les plus accrédités.

« Dans cette position, je vous supplie, Monseigneur, de discontinuer les remises que vous vous proposez de me faire. Il pourrait arriver que les lettres de change que vous m'adresseriez me parviendraient trop tard ou que, n'étant pas échues, je serais obligé de les négocier pour me procurer l'argent qui pourrait m'être nécessaire. J'ai assez de crédit ici pour trouver celui dont j'aurai besoin pour fournir aux engagements que je pourrai contracter pour le service du Roi. Je ménagerai si bien les intérêts de Sa Majesté que vous n'aurez pas de reproche à me faire... (1). »

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.



La partie entre le ministre de France et le préposé aux relations extérieures de l'Empire ottoman était donc étroitement liée et le gain s'annonçait au mieux. Ce n'était plus, semblait-il, qu'une question de temps : tout dépendait de la durée du ministère du 24 août 1755.

CHAPITRE X

Rien ne pouvait faire prévoir à si brève échéance le drame qui allait s'accomplir.

Le 25 octobre, à onze heures du matin, le Grand Vizir Ali-Pacha recevait l'ordre de se rendre sur-le-champ au sérail avec le Muphti (grand prêtre). Le temps d'avertir ce dernier nécessita quelque délai. Le Sultan, ne pouvant maîtriser son impatience, fit enjoindre derechef au Grand Vizir d'arriver seul.

Introduit en la présence du Grand Seigneur, où le Muphti pénétrait presque aussitôt, Ali-Pacha, qui commençait à être fort inquiet, se vit, de la part du prince, l'objet des plus violentes menaces. La colère dégénérant en fureur, Othman eût transpercé le ministre de son poignard si le Muphti ne l'en eût empêché. Il lui arracha alors le sceau de l'Empire, le fit arrêter et conduire entre les deux fatales portes d'où il est si rare de sortir vivant.

Après cette scène aussi terrible qu'instantanée, le



Grand Seigneur manda auprès de lui le Kiaya (secrétaire général du Viziriat) Saïd-Pacha, et le remplaca de suite comme Kiaya par le Reis Effendi.

Ali-Pacha survécut à sa disgrâce jusqu'au lendemain soir. Puis on l'étrangla ; et sa tête coupée fut exposée devant la porte du sérail où elle demeura trois jours.

Quelle était la cause de la déposition et de la mort du Grand Vizir? A cet égard M. de Vergennes s'exprime ainsi :

« Il n'est presque pas possible de savoir le vrai motif d'une exécution aussi rigoureuse et qui était sans exemple depuis un grand nombre d'années. L'écriteau que l'on a mis au-dessus de sa tête le taxe de trahison, de concussion, de désobéissance et d'avoir celé la vérité. Le kattchérif, qui a été lu au Divan, insiste particulièrement sur le crime de péculat et fait une énumération de tous ceux dont il a extorqué l'argent; mais ces motifs, en les supposant vrais, sont les mêmes qui ont été allégués pour justifier la déposition des précédents Vizirs, qui n'ont été qu'exilés et ensuite employés dans de bons pachaliks.

« Je soupçonne que ce Vizir aura été surpris dans quelque intelligence avec les fils du sultan Achmet. Ce qui me donne lieu de le croire, c'est que la Kiaya Kadua ou surintendante du harem et les eunuques qui servaient ces princes ont été changés le même jour sans



qu'on sache encore quel a été leur sort, qui vraisemblablement n'a pas été plus doux que celui du Grand Vizir déposé (1). »

(1) Dépêche à M. Rouillé du 29 octobre 1755. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.

L'histoire a consacré les suppositions de M. de Vergennes. Achmet III, frère d'Othman, avait laissé sept fils. La rumeur publique attribuait au poison la mort de deux d'entre eux, l'aîné et le dernier. Les cinq qui restaient s'appelaient : 1° sultan Méhémet, né dans l'année turque 1129 (1715), âgé alors de quarante ans; 2° sultan Mustapha, né dans la lune de Seffer peu de jours après son frère, même âge; 3° sultan Bajazet, né dans la lune Ziléadé de l'année 1130, trente-neuf ans; 4° sultan Numan, né le 6 de la lune Gimazit de l'année 1135, trente-quatre ans; et 5° sultan Abdul-hamid, né le 6 de la lune de Bigiep de l'année 1137, trente et un ans. Les deux aînés étaient aimés du peuple qui les avait vus, fort jeunes, dans des cérémonies publiques à côté de leur père. Méhémet surtout passait pour avoir « l'âme grande, noble et généreuse ».

Les chroniques rapportent qu'on avait cru voir le Grand Vizir Ali-Pacha sortant la nuit en secret des appartements où, depuis l'avènement de leur oncle au trône, ils vivaient complètement isolés. Othman, averti, aurait sur l'heure mandé le Muphti pour autoriser sa vengeance par un fetwa (jugement) : son ignorance lui faisant croire qu'Ali-Pacha devait être condamné avant d'être frappé, tandis que le Grand Vizir figure au nombre des fonctionnaires placés en dehors du droit commun et qui peuvent être sacrifiés sans autre juge que la conscience du Sultan.

Suivant une autre légende, à l'apparition de son perfide favori dans la salle du Divan, le Sultan, ne pouvant contenir sa colère enflammée par l'aspect du coupable : « Sors de ma présence », lui dit-il, en saisissant une masse d'armes et en la brandissant sur la tête du Vizir. Le Muphti détourna le coup en représentant à son maître que le Padischah ne devait pas s'avilir au rôle de bourreau. Le favori, en se retirant, trouva entre les deux portes des muets qui lui tranchèrent la tête et qui l'exposèrent dans un bassin d'argent à la porte du sérail, avec cet écriteau : « Ainsi périssent les traîtres qui trompent l'amitié du Padischah ! »

Enfin, on ajoutait que l'avidité d'Ali-Pacha était à ce point insatiable « qu'on lui a trouvé en argent et en bijoux plus de six millions d'écus,



Jamais révolution n'avait paru plus inopinée. Aussi répandit-elle une alarme générale et bien légitime d'ailleurs parmi les dignitaires de l'Empire. Saïd-Pacha apprit la nouvelle de son élévation au poste de premier ministre « avec autant d'effroi que si on lui eût signifié son arrêt de mort; sa timidité naturelle lui faisant redouter bien plutôt que souhaiter une fonction aussi orageuse ».

Le nouveau Grand Vizir avait antérieurement rempli avec distinction plusieurs missions diplomatiques. Naguère même il avait séjourné en France comme ambassadeur; et, à cette occasion, le Roi l'avait comblé des marques de sa bienveillance. Mais, depuis lors, Saïd-

sans parler de ce qu'il possédait en fonds de terre et qui s'élevait à des sommes considérables ».

Si nous en croyons une autre version, les faits s'expliqueraient de la manière suivante :

La succession au trône ottoman n'est pas réglée en ligne directe. A la mort du Sultan, son fils aîné ne lui succède qu'autant qu'il n'existe pas de collatéraux plus âgés. Le sultan Mahmoud aurait voulu innover à cet égard et ordonné à son Grand Vizir Mustapha-Pacha, au Sélicktar (alors Ali-Pacha le Vizir décapité) et au Kislar Aga, de proclamer pour son successeur, à la place de son frère Othman qu'il n'aimait ni n'estimait, son neveu Méhémet. Mais la mort imprévue, la crainte de l'opposition du Muphti et des gens de loi, la presque certitude d'une révolte du peuple empêchèrent les trois grands officiers d'exécuter les ordres du sultan défunt, et, suivant l'ordre légal de succession, ils proclamèrent Othman III. Le Sélicktar, qui avait contribué plus que les autres à ce résultat, aurait pris l'engagement que si, une fois sur le trône, Othman justifiait le jugement défavorable de Mahmoud, il serait le premier à l'en faire descendre. Cette circonstance s'étant réalisée, une fois investi du viziriat, il avait résolu d'exécuter sa promesse, avait noué des intelligences avec les fils d'Achmet, ce qui lui avait coûté la tête.



Pacha s'était montré « si attentif à ne pas laisser entrevoir trop de partialité pour la France et trop de sensibilité pour ses bienfaits », que le chevalier de Vergennes croyait prudent « de ne pas se promettre beaucoup dans l'avenir de son concours et de son assistance ». Néanmoins, dès la première audience, il avait dû constater, pour être impartial, que le Grand Vizir « avait parfaitement accueilli les témoignages de son empressement ».

A côté du Grand Vizir plus en faveur que jamais, restait l'ancien Reis Effendi, promu Kiaya, lequel, dès qu'il en eut le loisir, continua ses bonnes dispositions à M. Gautier, chargé par le ministre de France de ses compliments accompagnés « d'un présent fort honnête », consistant « en une bague parfaitement belle que je me suis procurée d'hasard, avoue M. de Vergennes, pour le prix de 3,200 piastres. Le Kiaya, qui l'a estimée beaucoup plus, l'a envoyée le lendemain à son patron le Kislar Aga. »

En même temps le Kiaya confiait à M. Gautier que le Sultan semblait commencer à s'émouvoir des agissements de la Russie; qu'il venait d'écrire au Kan de Crimée pour être informé de ses forces actuelles ainsi que de son sentiment sur le préjudice et les conséquences des nouveaux établissements des Russes. De son côté, le Kiaya et le Kislar Aga avaient, par une

communication particulière, exhorté le Kan à donner aux termes de son rapport toute l'énergie possible. Le Kiaya espérait que la réponse du Kan arriverait assez à temps pour pouvoir être remise avec celle qu'on attendait de Pologne du Grand Général, « parce que, suivant son expression, deux canons qui tirent ensemble font un effet bien plus sûr que lorsqu'ils sont lâchés l'un après l'autre ».

Ces dispositions favorables étaient confirmées par divers symptômes. Le goût présumé d'Othman pour la guerre s'était, croyait-on, réveillé. Ce qui était certain, c'est qu'il avait eu depuis quelque temps de fréquentes conférences avec le Grand Vizir et le Kiaya, conférences entourées de mystère; et, comme aucune mesure intérieure n'apparaissait à l'ordre du jour, on supposait qu'il devait être question dans ces conciliabules secrets « d'une grande et importante résolution ».

Un incident permit à M. de Vergennes d'accentuer son attitude. Les Anglais avaient établi, à l'aide de deux frégates, une croisière très sévère dans l'Archipel, et les petits bâtiments de commerce français qui s'y aventuraient étaient aussitôt capturés. Le 1er novembre, l'une de ces frégates, *le Phénix,* de trente canons, ayant en pleine mer fait deux prises, les amena dans le port turc de Largentière où se trouvaient à l'ancre quatre bâtiments français affrétés par les Turcs. Sans souci du res-

pect dû aux eaux ottomanes, le *Phénix* s'en emparait.

Averti de suite, le ministre de France adressa à la Porte « les plus fortes représentations pour lui faire entendre combien elle devait être blessée d'une violence aussi manifeste et aussi injurieuse pour la souveraineté incontestable de l'Empire ottoman dans ses ports ».

L'ambassadeur d'Angleterre, dans l'impossibilité de justifier une pareille violation de tous les droits, prit le parti de la nier. La Porte, très irritée de l'offense subie par sa puissance, dépêcha un Tchaouch de l'arsenal pour aller s'assurer du fait sur place. M. de Vergennes « fit sentir à ce messager que ses peines ne resteraient pas sans récompense si sa conduite répondait aux motifs ayant déterminé sa mission ». L'enquête, suivant la coutume du pays, se prolongea durant plusieurs mois; en fin de compte, les quatre bâtiments furent rendus.

L'année s'achevait donc, malgré les vicissitudes qui l'avaient traversée, dans des conditions relativement satisfaisantes. M. de Vergennes en profite pour envoyer à son chef à Versailles les compliments d'usage. Il termine ainsi sa dépêche du 20 décembre 1755 : « Dans le changement d'année auquel nous touchons, permettez-moi, Monseigneur, de vous offrir l'hommage de mes vœux. Ils embrassent tout ce qui peut intéresser votre gloire et votre prospérité. Fidèle à la reconnaissance que je dois aux bontés généreuses dont vous daignez

m'honorer, je ne perdrai jamais de vue l'obligation où je suis d'en mériter la continuation par mon zèle et par mon application sans bornes pour le service de Sa Majesté; trop heureux si je puis réussir à vous donner quelque opinion des sentiments qui m'attachent personnellement à votre service et qui animent le respect infini avec lequel je suis, etc. (1). »

Le chevalier de Vergennes, malgré son apparente quiétude, attendait toujours, — avec quelle anxiété, on s'en doute, — la réponse de M. Rouillé à la dépêche par laquelle il l'avait informé du désir de la Porte de voir accréditer auprès d'elle un ambassadeur du Roi. Sans se méprendre sur le caractère *particulier* donné à cette lettre, le ministre des affaires étrangères, à laquelle elle était parvenue vers la fin d'octobre, s'empressait de la lire au Conseil, ainsi que le constate une mention par lui inscrite en tête de la pièce originale.

Louis XV n'eut pas d'hésitation et ne devait pas en avoir. L'horizon s'assombrissait. Déjà il était en hostilités ouvertes avec l'Angleterre. La Russie mobilisait un corps d'armée. La politique du roi de Prusse s'annonçait singulièrement suspecte. L'Allemagne ne cachait pas son mécontentement. La Pologne enfin s'agitait. Le moment semblait trop grave pour changer le repré-

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.



sentant de Constantinople, dont le mérite était apprécié à sa réelle valeur, alors surtout qu'il commençait à obtenir accès auprès du sérail, en vue d'une négociation à laquelle le Roi attachait toujours une extrême importance.

Comme il était urgent de se concilier plus que jamais les faveurs de la Porte, la désignation d'un ambassadeur de France fut résolue; et, dans de telles circonstances, le choix ne pouvait se porter sur une autre personne, — M. de Vergennes s'y attendait bien, — que sur lui-même (1).

(1) Toutefois la place laissée vacante par le décès du comte des Alleurs avait été plusieurs fois sollicitée, notamment par M. de Roquépine, ainsi que le prouve la lettre suivante adressée à M. Rouillé :

« De Pau, le 27 avril 1755.

« Monsieur,

« La mort du sultan pacifique que les Turcs viennent de perdre et celle de l'ambassadeur du Roi me mettent à portée de me proposer pour cette ambassade.

« Un homme de guerre et qui l'aime peut trouver parmi les favoris du nouveau sultan un génie propre à s'allumer pour la gloire. Cet homme, une fois monté, peut faire décider une guerre dans un pays où tout est personnel. Un ambassadeur de France est placé dans l'armée turque, quand son maître a des ennemis en Allemagne; et, lorsqu'il y en craint, son voyage peut s'y colorer d'une médiation. Une armée turque peut occuper les deux tiers des forces de l'Impératrice-Reine ou lui prend un grand pays.

« Supposez que les Turcs ne se décident pas, l'on peut trouver des mécontents en Hongrie et en Croatie, et choisir dans les deux pays celui où l'on peut le plus facilement tenter une diversion. Il faut pour cela trouver un homme ambitieux à Raguse, être à portée ensuite de minuter, réchauffer, pourvoir à tout ce qui est nécessaire pour créer



M. Rouillé fut chargé de lui notifier sans tarder sa nomination. Il le fit en ces termes :

« A Versailles, le 17 novembre 1755.

« Je réponds, Monsieur, à la lettre particulière que vous avez pris la peine de m'écrire le 14 septembre.

« Vous vous rappelez que, lorsque Sa Majesté vous nomma son ministre à la Porte, son intention était de vous faire succéder aussitôt qu'il serait possible par l'ambassadeur dont Elle devait faire choix incessamment. Elle ne se détermina à l'envoi d'un ministre de second ordre que pour donner au nouveau Sultan une

une armée avec de l'or, former le plan des opérations et lever l'obstacle des exécutions.

« Je suis avec respect, etc.

« De Roquépine. »

Le ministre des affaires étrangères avait daigné répondre à cet aventureux correspondant :

« Marly, le 16 mai 1755.

« La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, Monsieur, au sujet de l'ambassade de Constantinople, vacante par la mort de M. le comte des Alleurs, est arrivée longtemps après le départ de M. le chevalier de Vergennes, que Sa Majesté a nommé son envoyé extraordinaire à la Porte. Sa Majesté vous saura gré de votre zèle, mais présentement, je ne puis que lui en rendre compte, afin que, dans les occasions, Elle sache que vous désirez la servir dans la partie des affaires étrangères. Je m'en ferai, je vous assure, Monsieur, un véritable plaisir, ainsi que de vous prouver combien j'ai l'honneur d'être, etc. » Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.



marque de son empressement à entretenir, au moment de son avènement au trône, la correspondance qui aurait été interrompue trop longtemps par les préparatifs qu'exige nécessairement le départ d'un ambassadeur. Vous deviez vous expliquer ainsi avec les ministres ottomans pour leur faire sentir que ce n'est point par diminution de considération pour le Sultan que Sa Majesté n'avait nommé qu'un ministre de second ordre.

« Présentement que les affaires, devenant de jour en jour plus vives, exigent plus de poids dans les représentations du ministre de Sa Majesté et qu'il soit revêtu du caractère que vos prédécesseurs ont toujours eu à la Porte, où, par les Capitulations, la préséance leur est accordée sur tous les autres ministres, Sa Majesté, satisfaite, d'ailleurs, du zèle que vous marquez pour son service et des connaissances que vous avez déjà acquises, ainsi que des liaisons que vous avez formées à Constantinople, a bien voulu vous accorder le caractère de son ambassadeur ordinaire.

« Je joins ici la lettre de créance avec l'ordre à cet effet pour que vous la présentiez et que vous ayez vos audiences dans la forme ordinaire le plus tôt que vous le pourrez.

« Je suis persuadé que le caractère dont Sa Majesté vous honore sera un nouveau motif pour vous de redoubler, s'il est possible, de zèle et d'activité dans les

négociations dont vous êtes chargé. Je serai, je vous assure, charmé de les voir réussir et d'avoir pu, en faisant le bien du service, contribuer à votre satisfaction particulière et vous donner une preuve des sentiments véritables avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc. (1). »

L'espérance se réalisait; et le rêve n'était pas ordinaire. A trente-six ans, le chevalier prenait possession avec honneur d'un des premiers postes de la diplomatie (2). Non seulement il voyait son titre considérablement accru en prestige et en dignité, mais le Roi avait daigné ajouter un appoint au chiffre de son traitement (3). Peut-être de toutes ses négociations n'est-ce pas celle qu'il a conduite avec le moins d'à-propos et de succès?

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.

(2) Depuis la fin du dix-septième siècle la France avait été successivement représentée à Constantinople par les ambassadeurs suivants :

1684, M. le comte de Lavergne de Guilleragues.

1686, M. le marquis de Girardin.

1690, M. le comte de Châteauneuf de Castagner.

1700, M. le marquis d'Argental, comte de Fériol.

1716, M. Dusson, marquis de Bonnac.

1724, M. d'Andrezel.

1728, M. le marquis de Villeneuve.

1741, M. le marquis de Castellane.

1747, M. le comte des Alleurs.

(3) A la date du 17 décembre 1755 figure un bon signé à Versailles et ainsi conçu :

« Bon du Roi pour augmenter de six mille livres par an avec change de 50 pour 100 les appointements du chevalier de Vergennes en qualité d'ambassadeur de Sa Majesté à la Porte, laquelle augmentation aura lieu à commencer du 1er novembre dernier. » Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 129.

Cette haute et inappréciable faveur fut en quelque sorte le royal cadeau de nouvel an de Louis XV à l'un de ses plus fervents et dignes serviteurs, car la dépêche lui annonçant sa nomination lui parvint le 27 décembre, en même temps que la nouvelle de la naissance du comte de Provence.

Son premier soin fut de faire célébrer une grand'-messe et chanter un *Te Deum* dans l'église des Capucins en action de grâces « de ce nouveau bienfait de la Providence ». Toute la Nation assistait à la solennité, et les notables furent retenus à dîner à la table du nouvel ambassadeur.

Puis celui-ci s'empresse de témoigner à M. Rouillé l'étendue de sa joie et de sa gratitude (2 janvier 1756).

« ...La grâce dont Sa Majesté vient de m'honorer et que je ne dois qu'à sa munificence royale et aux témoignages généreux que vous avez daigné lui rendre, Monseigneur, de mon zèle et de mon application, est une dette immense que je ne puis acquitter que par des efforts surnaturels. Il n'y a pas de chose que je ne tente pour mériter un bienfait aussi distingué et pour justifier l'opinion que je dois à vos bontés et à votre indulgence. »

Et il ajoute, afin de ne se point départir de ses principes d'ordre et d'économie :

« Je n'ai pas fait encore notifier à la Porte le caractère d'ambassadeur dont il a plu à Sa Majesté de me

revêtir. Je voudrais me prévaloir de ce témoignage de son amitié pour le Sultan, pour me dispenser de donner des présents lors de mes audiences. On est si attaché ici aux usages qui flattent l'avarice, qu'on se rend difficilement à l'idée, que je voudrais faire goûter, que, le caractère dont le Roi m'a honoré n'étant qu'une amplification de celui dont j'étais revêtu, je suis dans le même cas où se trouvait M. de Villeneuve, lorsqu'il prit le caractère d'ambassadeur extraordinaire, et que l'on ne doit rien prétendre de plus de moi dans cette occasion-ci. Je ne néglige pas de faire valoir l'offre qui a été faite à l'ambassadeur d'Angleterre d'être admis à l'audience du Grand Seigneur sans présents.

« Ce cas-ci étant nouveau, le ministère ne peut prendre une résolution sans l'aveu du Sultan, ce qui fait que je ne puis prévoir quelle en sera l'issue. Mais j'aperçois sensiblement qu'en même temps que les ministres ne sont pas éloignés de m'éviter les présents du sérail, ils ne négligent pas de s'assurer de ceux qu'il est d'usage de leur faire et à leurs officiers subalternes. Ils ne souffriront pas de retranchements (1). »

C'est ce qui arriva. Les ministres passèrent condamnation sur les présents dont ils ne devaient pas profiter, mais les autres furent exigés. Après de nouvelles diffi-

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 131.



cultés relatives à la place que le Tchaouch Bachi voulait occuper dans le cortège, et dont la fermeté de M. de Vergennes sut triompher encore une fois, l'audience au Grand Vizir eut lieu le 9 février.

Nous n'en décrirons pas la marche et le cérémonial, qui sont à peu de chose près les mêmes que ceux de la première réception du ministre de France. Le cortège se distingua par un éclat et un luxe inusités; de son côté, le gouvernement ottoman ne négligea rien de ce qui pouvait encore en rehausser la magnificence et la grandeur.

L'ambassadeur introduit auprès du Grand Vizir, revêtu de ses plus riches habits et entouré des grands dignitaires de l'Empire, lui adressa les paroles suivantes :

« L'Empereur, mon auguste maître, en m'honorant du caractère de son ambassadeur, ne m'a rien ordonné plus expressément que de renouveler à la Porte les assurances de son amitié pour Sa Hautesse et de la constante disposition où est Sa Majesté Impériale de maintenir et de resserrer l'union qui subsiste depuis si longtemps entre leurs Empires sur le fondement des Capitulations. Quel plus heureux présage, pour le succès des intentions de Sa Majesté Impériale, de commencer mon nouveau ministère sous les auspices de Votre Excellence qui, connaissant par elle-même la sincérité des senti-

ments de l'Empereur, mon auguste maître, n'a besoin que de ses propres lumières et de son expérience consommée pour sentir tout l'avantage que les deux Empires peuvent se promettre d'une plus étroite intelligence pour leur prospérité, pour leur gloire et pour la tranquillité publique!

« Les lettres de Sa Majesté Impériale, que j'ai l'honneur de remettre à Votre Excellence, vous exprimeront mieux que je ne puis le faire les sentiments de Sa Majesté pour Sa Hautesse et l'intérêt tout particulier qu'elle prend à la félicité de son règne. Elles vous seront également un témoignage sensible de la confiance de Sa Majesté Impériale dans vos intentions, de son estime et de sa bienveillance pour Votre Excellence.

« La lettre que j'ai aussi l'honneur de vous présenter de la part de M. le marquis de Rouillé (1), ministre d'État et des affaires étrangères de Sa Majesté Impériale, vous est tout à la fois le garant de ses sentiments et de son empressement pour concourir avec Votre Excellence à rendre plus indissolubles l'amitié et l'union des deux Empires.

« Fidèle à l'admiration universelle que vos vertus et des qualités éminentes vous assurent, j'aspire à faire

(1) C'est à tort que le titre de marquis est donné au ministre de Louis XV. Antoine-Louis Rouillé était comte de Jouy, et l'année précédente il avait quitté le ministère de la marine pour prendre le portefeuille des affaires étrangères.



remarquer à Votre Excellence que je ne suis pas moins jaloux de mériter son estime et son amitié que de la convaincre de mon respect particulier. »

Quoique le Grand Vizir eût parfaitement compris ce discours et l'ait manifesté par ses signes d'approbation et de satisfaction, le drogman de la Porte en fit la traduction, suivant l'usage. Le Grand Vizir répondit :

« L'Empereur ottoman est convaincu de la sincérité de l'amitié de l'Empereur de France; cette ancienne amitié, qui lie si étroitement les deux Empires, ne peut être ignorée de personne. La Sublime Porte est persuadée que l'Empereur de France est également convaincu du retour des sentiments de la part de l'Empereur ottoman dans ces dispositions qui sont réciproques.

« L'Empereur ottoman reçoit avec la plus grande sensibilité les lettres de félicitation sur son avènement au trône que lui écrit son parfait ami l'Empereur de France.

« Il voit avec une véritable satisfaction que Son Excellence M. le chevalier de Vergennes soit revêtu du caractère d'ambassadeur de l'Empereur son maître, et il reçoit avec plaisir de ses mains les lettres de félicitation qu'il est chargé de remettre.

« La Porte, connaissant le mérite, la sagesse et l'expérience de M. l'ambassadeur, ne peut douter que, par son ministère, la bonne harmonie, qui subsiste entre les



deux Empires, ne se cimente encore avec plus de force, et que leur gloire et leurs intérêts communs n'en retirent de grands avantages.

« Son Excellence l'ambassadeur doit être assuré que la Sublime Porte, en conséquence des Capitulations et particulièrement de cette sincère amitié, procurera la sûreté et les facilités du commerce de la nation française dans l'Empire, et maintiendra les prérogatives, la tranquillité et les agréments dont elle doit jouir. »

Le Grand Vizir termina, ce qui était sans exemple, par annoncer lui-même à l'ambassadeur que le Grand Seigneur lui ferait l'honneur de l'admettre le lendemain à son audience.

M. de Vergennes, esprit essentiellement pratique, ne perdait jamais de vue le but qu'il s'était proposé. Ces démonstrations officielles, il en connaissait la valeur. A chaque changement de vizir, ses oreilles en étaient rebattues. La moindre preuve effective d'une mesure d'intimidation de la Porte contre la Russie aurait bien mieux fait son affaire. Il avait donc à cœur de trouver l'occasion de s'entretenir en personne avec le Grand Vizir, afin de lui insinuer de vive voix ce que désirait obtenir du Sultan « son parfait ami l'Empereur de France ».

Dans les pourparlers ayant précédé le règlement de l'audience, il n'avait pas caché au drogman de la Porte qu'il était très regrettable que, depuis douze ans, le Grand

Vizir eût répudié l'usage de conférer oralement avec les ministres étrangers; qu'il comprenait que, dans les circonstances actuelles, rompre tout à coup avec cette abstention en faveur de la France, pourrait être de nature à inquiéter certaines puissances; que tous inconvénients seraient écartés si, le jour de l'audience publique, le Vizir consentait à l'admettre ensuite à une conversation particulière.

Le drogman s'était récrié « que cette forme serait inadmissible; qu'il n'y avait pas d'exemple qu'on eût jamais parlé d'affaires un jour d'audience solennelle où tout était consacré au cérémonial ». A quoi M. de Vergennes lui représenta, avec autant d'esprit que de raison, « que parce qu'une chose n'avait jamais été pratiquée, il ne fallait pas croire qu'elle fût impraticable (1) ».

Son insistance lui réussit. Une fois l'audience publique terminée, le Grand Vizir donna l'ordre à sa suite de se retirer, pria l'ambassadeur de faire pareillement éloigner la sienne; et, n'étant resté dans la salle, du côté du Grand Vizir, que le Kiaya, le Reis Effendi, le Mektoubchi Effendi (secrétaire du Vizir) et le drogman de la Porte; et, du côté de l'ambassadeur de France, MM. de Lancey, Peyrotte et Fonton, une conversation particulière s'engagea, dont le procès-verbal, dressé par M. de Vergennes

(1) Lettre à M. Rouillé du 29 janvier 1756. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 131.



lui-même, a la valeur d'une étude authentique et précieuse des mœurs de l'Orient.

« Comme je ne voulais pas perdre l'avantage que me donnait l'intelligence qu'a le Grand Vizir de la langue française, je le priai de trouver bon que le premier drogman de Sa Majesté (M. Fonton) interprétât ce que j'aurais à dire. Ce ministre y consentit sans attendre qu'on lui rendît ma demande en turc. Le Grand Vizir m'ayant prié de m'approcher plus à portée de lui, j'entamai la conversation par une exposition sommaire des représentations que j'avais faites à la Porte. Je touchai légèrement sur les différents points qui en faisaient l'objet; et je continuai que je me félicitais d'avoir à traiter avec un ministre qui était aussi éclairé que l'était Son Excellence, étant plus apte que personne de distinguer les vrais amis de cet Empire de ceux qui ne le sont qu'en apparence; que tout ce que j'avais eu l'honneur d'exposer jusqu'à ce jour à la Porte ne dérivait que de la parfaite amitié que l'Empereur, mon maître, avait pour cet Empire; que je craignais d'autant moins que le vrai principe de mes représentations échappât aux lumières de Son Excellence; que je savais que ses principes ne différaient pas à certains égards des nôtres; que l'intérêt que nous prenions à la Pologne et la recommandation que j'avais l'honneur de faire par ordre en faveur de la liberté et de l'intégrité du territoire de

ce Royaume, ne pouvaient avoir rien de suspect à Son Excellence.....

« Le Grand Vizir qui m'avait parfaitement bien compris, après s'être fait rendre en turc ce que j'avais exposé, me répondit que l'amitié de la France pour son Empire n'avait jamais été équivoque; qu'elle se faisait remarquer dans tout ce que j'avais représenté; que je ne devais pas douter que la Porte n'y fît attention et ne me sût gré de l'informer de tout ce qui pouvait l'intéresser; qu'elle ne serait pas moins attentive à cultiver une union aussi ancienne et qui avait été jusqu'ici aussi utile. Le Grand Vizir ajouta qu'il avait déjà pris en considération mes représentations; et, se tournant vers le Reis Effendi, il lui dit qu'il eût à lui rappeler mes mémoires, qu'il voulait les examiner de nouveau.

« Cette réponse n'étant que polie, mais nullement concluante, je pris, à mon tour, la parole et je commençai par le remercier des sentiments qu'il me témoignait et dont je n'avais jamais douté de sa part; et je continuai que, ne me flattant pas d'avoir prévu toutes les objections, je lui aurais obligation de me faire connaître confidemment ses doutes; que, si je ne pouvais pas les résoudre, je l'avouerais ingénument; que je ne me croyais pas dans le cas d'user de détours et de finesse; que j'étais en pays ami; et que, lorsque j'avais la satisfaction de traiter avec lui, j'en usais avec la même fran-



chise que je pourrais faire avec les ministres de l'Empereur, mon maître.

« — Eh bien, répondit le Grand Vizir, j'examinerai, « et je vous ferai communiquer mes sentiments par le « Reis Effendi. »

« Comme pendant toute la conversation, celui-ci m'avait fixé avec un regard d'amitié et qu'à mesure que le drogman rendait mes discours, il me faisait des signes d'approbation et de satisfaction, je repartis au Grand Vizir que je connaissais trop le poids de ses occupations, pour lui demander des conférences trop fréquentes; mais que, s'il l'agréait, je pourrais me rencontrer avec le Reis Effendi et conférer avec lui; que je n'aurais pas de difficulté à me trouver à un rendez-vous secret; qu'il me semblait qu'une communication verbale abrégerait bien plus les choses que des écrits multipliés qui ne servent le plus souvent qu'à embarrasser et à obscurcir les affaires.

« — Cela est bien, répliqua le Grand Vizir. Nous verrons, et je vous ferai avertir. »

« Ce ministre évitait trop soigneusement d'entrer dans le fond des affaires pour qu'il me convînt de le presser et de le pousser trop loin. Je me repliai et sur l'estime et l'amitié de Sa Majesté pour lui, sur le souvenir qu'on lui conservait en France; que nous nous persuadons volontiers qu'il ne nous oublie pas. Je lui parlai sans



affectation de la grandeur du Roi, de l'usage glorieux que Sa Majesté fait des ressources de son royaume. Ce ministre répondit à tout; il s'exprima avec la plus parfaite reconnaissance sur les bontés qu'il a reçues de Sa Majesté et sur les témoignages d'amitié qu'il a éprouvés pendant son séjour en France; et, venant ensuite à la puissance du Roi : « — Il est bien différent, me dit-il, « d'avoir vu ou de ne juger que sur le rapport des « autres. »

« Pour vous bien rendre, Monsieur (1), le détail de cette conversation, je devrais vous peindre le visage du Grand Vizir, dont les traits s'égayaient et s'épanouissaient à chaque chose obligeante que je lui disais. Aussi, le voyant de bonne humeur et la conversation tirant à sa fin, je m'approchai encore de lui et je lui dis d'une voix assez basse :

« — Quoique tout ce que je vous ai exposé ne regarde « directement que l'intérêt de cet Empire, cependant « l'effet en sera doublement précieux à Sa Majesté s'il « est dû à vos conseils et à vos soins; et je puis vous « assurer que sa gratitude y sera proportionnée. »

« Ce dernier propos n'a pas été traduit en turc. Le Grand Vizir me répondit : « *Pekeyi* », c'est-à-dire *très*

(1) M. de Vergennes, étant désormais ambassadeur, c'est-à-dire le représentant de la personne même du Roi, cesse à partir de ce moment de donner au ministre des affaires étrangères le titre de « Monseigneur ».

bien. Et, ayant ordonné que l'on fît rentrer tout le monde, il me demanda des nouvelles des flottes d'Angleterre, le nombre des vaisseaux de cette nation dans la Méditerranée et où ils se tenaient, et si nous avions des vaisseaux à la mer.

« Je lui répondis que je n'étais pas instruit de la quantité de vaisseaux que les Anglais tenaient dans la Méditerranée; que j'avais ouï dire qu'il en était entré dix-huit que l'on disait croiser vers le détroit pour empêcher la jonction de nos flottes de l'Océan et de la Méditerranée; que j'ignorais que jusqu'alors Sa Majesté eût ordonné à ses escadres de mettre à la mer.

« Indépendamment qu'il m'a été assuré que le Grand Seigneur était entré chez le Grand Vizir lors de mon audience, j'ai remarqué, pendant la conversation, que le Grand Vizir, qui était fort aisé avec moi et assis commodément, a fermé tout à coup sa pelisse, ce qui est le signe du plus grand respect. Il a ordonné à son huissier de faire sortir quelques personnes qui étaient restées au bas de la salle hors de portée de nous entendre, et de fermer la portière. L'apparition de ce prince dans la salle d'audience n'a rien de plus étonnant que le cortège qu'il m'a fait pendant presque toute ma marche (1). »

(1) Dépêche de M. de Vergennes à M. Rouillé en date à Constantinople du 18 février 1756. Archives du ministère des affaires étrangeres, Turquie, vol. 131.



Cette dernière phrase contient une allusion à une aventure ne manquant ni d'originalité ni de couleur locale, qui avait marqué la sortie du palais du sérail.

Tout le cortège à cheval s'acheminait vers la Marine, lorsqu'en arrivant près de la place de l'Hippodrome, un espion du Vizir accourut avertir l'ambassadeur qu'il ne tarderait pas à rencontrer le Grand Seigneur qui était déguisé. L'ordre fut aussitôt donné de s'avancer avec régularité et en silence. Effectivement, au détour d'une rue conduisant à la Petite Sainte-Sophie, chacun reconnut le Sultan monté sur un petit cheval noir et escorté de cinq personnes déguisées en tchoudars (1).

En parvenant à l'Hippodrome, Othman rejoignit le cortège et le suivit, se tenant sur la gauche à trois ou quatre pas de l'ambassadeur qu'il regardait avec la plus grande attention. Bientôt il se mit à trotter, suivi de ses tchoudars courant à pied au milieu d'une boue affreuse; puis il s'éloigna.

A la hauteur du kiosque du sérail, nouvelle apparition du Grand Seigneur, lequel, ouvrant la marche, vint se placer, sur la Marine, tout près de l'échelle, et ne bougea pas de son poste d'observation jusqu'à ce que la dernière personne du cortège se fût embarquée.

Ayant fait de suite appeler le grand douanier Irac Figa,

(1) Sorte de valets de chambre ou de pied qui gardent le manteau et tirent les bottes du Sultan.



ami des Français, Othman se montra enchanté de ce qu'il avait vu et particulièrement frappé du bon ordre et du silence gardés pendant le trajet ; et, comme témoignage de la bonne humeur que lui avait causée ce spectacle, il fit remise à ce fonctionnaire d'une amende de 1,100 bourses qu'il avait encourue.

Le 10 février, l'ambassadeur, parti encore une fois du Palais de France à quatre heures du matin, était admis en présence du singulier cavalier qui l'avait dévisagé la veille en pleine rue ; mais le théâtre et le décor étaient changés. On peut se faire difficilement l'idée de la richesse du costume que portait le Sultan pour la cérémonie. La « robe impériale » , en étoffe d'or doublée de renard noir, étincelait par devant jusqu'à la ceinture de diamants. Le turban en était éblouissant. Le dais, les tapis, les coussins du trône semblaient littéralement un champ de diamants et de pierres précieuses. Les discours furent flatteurs à l'excès (1) ; et l'ambassadeur de

(1) L'ambassadeur s'exprima en ces termes :

« Sire, l'Empereur, mon auguste maître, en m'envoyant ici pour porter à Votre Hautesse les premiers témoignages de son amitié, lui a donné une preuve de son empressement à cultiver un sentiment qui est héréditaire aux deux Empires.

« Le caractère de son ambassadeur ordinaire, dont Sa Majesté Impériale vient de m'honorer, est pour Votre Hautesse un nouveau garant de cette parfaite amitié, dont j'ai ordre de lui renouveler les assurances les plus positives.

« Dans la constante disposition où est Sa Majesté Impériale de rendre plus inviolable encore, s'il est possible, le système de confiance et d'intelligence qui unit depuis des siècles les deux Empires, Elle se pro-



Louis XV se vit l'objet de distinctions si multipliées et si accusées que « la jalousie » des autres ministres étrangers en devint inquiète.

Le chevalier de Vergennes en éprouva un instant d'orgueil que son âge suffit à excuser. Les dépêches à M. Rouillé se succèdent nombreuses et sont remplies de l'immense satisfaction que lui inspirent les honneurs reçus, les succès obtenus, les paroles prononcées, le rôle joué, et cette satisfaction s'étend jusqu'à sa propre personne : c'est de l'enthousiasme.

« J'ose dire, Monsieur, souligne-t-il en terminant une de ces lettres, qu'il n'y a pas d'exemple d'une audience que le concours des circonstances ait plus relevée que celles que j'ai eues les 9 et 10. Je n'avais rien épargné pour m'y rendre avec toute la magnificence qui convient au caractère dont le Roi a daigné

met, de la haute prévoyance de Votre Hautesse, le retour des sentiments qui peuvent seuls affermir une union également intéressante et avantageuse pour leur gloire et pour leur prospérité réciproques, ainsi que pour la tranquillité de leurs amis communs. Votre Hautesse trouvera, dans les lettres que j'ai l'honneur de lui présenter de la part de Sa Majesté Impériale, la confirmation de ces mêmes sentiments et l'expression de l'intérêt le plus sincère qu'Elle prend à la durée et à la prospérité de votre règne.

« Admis aux pieds de Votre Hautesse, quelle doit être ma satisfaction de n'avoir à régler mes démarches et ma conduite que sur les principes d'une amitié aussi constante et aussi ancienne, et de considérer que je ne puisse réussir à plaire à mon auguste maître qu'en méritant l'approbation, l'estime et la bienveillance de Votre Hautesse ! » Archives du ministère des affaires étrangères. Turquie, vol. 131.



m'honorer. Mon train était leste et nombreux; mes livrées propres et riches; le coup d'œil a infiniment plu au Grand Seigneur. Ma personne ne lui a pas été désagréable, et depuis ce moment il s'est expliqué plusieurs fois sur mon compte avec bonté et estime (1). »

Quelques menus faits semblaient, il est vrai, justifier cette présomption. D'un côté le grand douanier avait été chargé par le Kislar Aga de demander à l'ambassadeur de France « une bonne carte de la Russie »; et, sous le sceau du secret le plus inviolable, il avait confessé que cette carte était destinée au Sultan, qui se montrait fort irrité des établissements élevés par les Russes.

D'autre part, des personnages influents de l'entourage d'Othman affirmaient en confidence que, de retour de la chevauchée faite par lui le long du cortège, il avait déclaré avoir observé que l'ambassadeur était « un peu pensif; que c'était sans doute à l'occasion de la querelle de la France avec l'Angleterre; mais que cela finirait; qu'il avait écrit et qu'il attendait des nouvelles ».

Dans son expansif contentement, le chevalier escomptait peut-être trop tôt l'espoir d'une réussite.

(1) Dépêche du 20 février 1756. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 131.



CHAPITRE XI

Si M. de Vergennes possédait les principales qualités du diplomate, ceux qui lui étaient opposés — on a pu s'en convaincre — n'offraient pas un maniement facile. Leur ignorance des faits et des notions les plus essentielles, la mobilité de leurs intérêts et dès lors de leurs principes, les influences contradictoires auxquelles ils se trouvaient en butte de la part de chaque puissance, jointes à l'instabilité de leurs fonctions, ne favorisaient que trop la paresse naturelle ou simulée due à leur tempérament, à leurs mœurs et à leur religion.

L'ancien Reis Effendi Sopa-Salan, depuis peu Kiaya, le confident secret du négociant Gautier, l'amateur des tabatières, montres et bagues de prix, venait d'être à l'improviste revêtu par le Grand Vizir de la pelisse, c'est-à-dire élevé à la dignité de pacha à trois queues et placé à la tête du pachalick de Salonique : moyen honorable et habile de l'éloigner du ministère.

Pour la cinquième fois le système du gouvernement



ottoman étant modifié, les négociations en cours ne comportaient plus aucune suite. La lettre du Grand Général de Pologne inspirée par le ministre éconduit, devenait sans objet. Le Kan de Crimée ayant été déposé n'avait pu envoyer son rapport. Le projet de traité d'amitié et de commerce entre la France et la Turquie devait être abandonné, bien que M. de Vergennes eût reçu de Versailles, par le même courrier lui apportant ses lettres de créance d'ambassadeur, des pleins pouvoirs éventuels pour traiter. Tout l'échafaudage, si laborieusement combiné, s'écroulait : la politique comme le jeu a de telles séries de malchance et de déconvenue.

Le nouveau Reis Effendi était un petit maître des cérémonies, d'origine candiote, « ne manquant ni de confiance, ni d'esprit, ni de finesse, mais, observe M. de Vergennes, n'ayant encore ni les connaissances ni l'expérience nécessaires au poste qu'il occupe. Sa patrie forme un préjugé, qu'il ne doit pas être insensible à l'argent. Je lui ai déjà fait faire quelques légères insinuations pour le sonder. J'épie l'occasion de les rendre plus pressantes et de reconnaître s'il serait disposé à se lier aux intérêts du Roi (1). »

A mesure qu'il prend pied en Orient, le représentant de Louis XV desserre les cordons de sa bourse, bien gar-

(1) Dépêche à M. Rouillé, du 23 janvier 1756. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 131.



nie du reste, puisque le Roi y a récemment fait déposer un million, chiffre alors considérable : il convient de lutter, il est vrai, avec la concurrence étrangère. L'Angleterre et la Russie répandaient également en subsides, en secours, en cadeaux des sommes énormes. C'est que la volupté du règne du sultan Achmet et la léthargie des quinze dernières années de celui du sultan Mahmoud avaient singulièrement corrompu l'esprit de la constitution ottomane et adouci et civilisé les mœurs, en ce sens du moins que le goût de la commodité, de l'aisance et du plaisir remplaçait l'austère frugalité et la passion de la gloire des vieux Turcs.

Comme à toutes les époques de jouissance et d'anarchie le sentiment de la patrie s'était affaiblie. L'arbitraire et le despotisme du Grand Seigneur ne menaçaient et ne frappaient que les têtes les plus hautes. Le prince, au contraire, redoutait plutôt le peuple que celui-ci ne le craignait, parce que le moindre soulèvement pouvait autoriser les intrigues de sérail, conduisant trop souvent au crime. Le peuple, qui sentait sa force, en profitait pour se permettre « une plus grande liberté, on pourrait même dire licence, qu'aucun autre peuple policé de l'Europe (1) ». Dans les provinces d'Europe, l'autorité du Sultan imposait encore un certain respect. Il en était

(1) Dépêche de M. de Vergennes à M. de Rouillé, du 3 février 1756.



autrement dans les provinces d'Asie où les cheiks et les pachas n'exécutaient qu'à leur entière convenance les ordres du souverain. D'où ces vexations traditionnelles, ces exactions légendaires dépeuplant et ruinant les campagnes et poussant la plupart des habitants au brigandage pour assurer leur subsistance.

En perdant le concours de l'ancien Reis Effendi, le chevalier sentait que se cassait le fil à l'aide duquel il pouvait espérer se diriger avec quelque assurance dans les détours si périlleux du sérail. Aussi s'efforça-t-il de le renouer; d'autant plus que, suivant ses propres expressions, « il ne regardait pas cet ami (l'ancien Reis Effendi) comme un homme noyé ». Le nombre des personnages en état d'être élevés au poste de premier ministre était relativement restreint, et le nouveau gouverneur de Salonique se trouvait, par sa capacité et la bienveillance que lui conservait le Grand Seigneur, un de ceux pouvant le plus légitimement y prétendre.

L'opinion publique partageait cette croyance. La maison du disgracié ne désemplissait pas. « Il n'y a pas jusqu'aux plus proches parents du Grand Vizir qui ne s'empressent de le combler de présents et d'attentions. » M. de Vergennes « suivit ce torrent ». Il fit offrir au récent pacha à trois queues par son fidèle Gautier une bourse de 1,000 sequins, représentant la bagatelle de 8,000 livres.

Cette fiche de consolation était bien due ; car, à ne s'y pas méprendre, par son zèle ardent, l'ambassadeur de France n'avait que trop réussi à compromettre le ministre. Pour répondre à tant de prévenances et de libéralités, ce dernier avait ouvertement prêché au Sultan la guerre contre les Russes, que ce prince semblait d'ailleurs désirer. Il avait déclaré qu'elle était nécessaire; que l'Empire y respirait comme dans son élément; qu'il fallait occuper la canaille au dehors; qu'elle n'était dangereuse qu'au sein de l'oisiveté; que, si elle prenait les armes, elle serait pour la plus grande partie détruite avant d'avoir eu le temps d'ourdir des complots contre la sûreté du gouvernement.

La conformité des vues du Reis Effendi avec le goût présumé d'Othman fit naître les plus vives appréhensions chez le Grand Vizir, soutenu des gens de loi, et, sans nul doute, « insinué », pour ne pas dire plus, par les ambassadeurs d'Angleterre et de Russie. Le parti pacifique du sérail, ne connaissant que trop le caractère versatile, emporté, et la médiocrité du Grand Seigneur, redoutait, en cas de guerre, qu'il ne voulût se mettre à la tête de l'armée et qu'il ne compromît dans une téméraire et folle entreprise le sort de son Empire. Le Reis Effendi fut sacrifié.

Celui-ci ne s'y trompa pas. Il chargea M. Gautier de dire à M. de Vergennes que « dans l'état de faiblesse où

tout est plongé, il serait fort embarrassé de prévoir quel sera le sort désormais de ses représentations; que, quant à lui, il en avait senti toute l'importance, et qu'il n'avait cessé d'insister auprès du Grand Vizir sur la nécessité de s'attacher le parti polonais qui réclamait l'assistance de la Porte; mais qu'avec un homme aussi mol, aussi dissimulé, et, pour trancher le terme, aussi fripon que le Grand Vizir, il ne lui avait jamais été possible de pénétrer son sentiment à cet égard; que cependant il l'exhortait à ne pas se décourager, à renouveler, suivant les occasions, ses représentations, à les rendre encore plus pressantes; qu'il connaissait assez à fond l'intérieur de l'Empire pour l'assurer que les choses ne pouvaient pas rester longtemps dans l'état de langueur où elles sont; que le remède naîtrait du mal lui-même ». Il ajouta « qu'il ferait un coup de partie, s'il pouvait forcer le Grand Vizir à placer ses représentations sous les yeux du Sultan; qu'il avait bien commencé à l'en faire instruire par le canal du Kislar Aga; mais que le ménagement auquel la subordination de sa place l'obligeait, ne lui avait pas permis toute la vivacité qu'il aurait désirée; qu'il avait même mis en œuvre bien d'autres ressorts dont son déplacement avait compromis le succès (1) ».

(1) Dépêche de M. de Vergennes à M. Rouillé, du 13 janvier 1756. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 131.

N'en déplaise au pacha et à l'ambassadeur, l'heure eût été étrangement choisie pour entrer en campagne. On annonçait des émeutes à Belgrade, à Chio, à Yénikalé, en Crimée. Aux environs de Widdin les janissaires, en pleine révolte, s'étaient répandus en Valachie au nombre de plus de 15,000 et s'y livraient aux plus horribles excès. La paye des troupes ne pouvait plus se faire régulièrement. A peine recouvrait-on comme impôt le strict nécessaire pour subvenir aux dépenses courantes; et, malgré cette pénurie des caisses publiques, le Sultan, qui cependant jusque-là n'avait pas témoigné d'avarice, se refusait à rien abandonner des confiscations considérables par lui recueillies, dont on supposait qu'il voulait former un trésor particulier. Par surcroît la disette s'accentuait, les blés ne pouvant arriver que par la mer Noire, dont la navigation en plein hiver était fort difficile. Enfin, de nouveaux incendies avaient dévoré plus de huit cents maisons, et la peste venait de se déclarer (1).

(1) Pour faire diversion à ces fâcheuses nouvelles, le bruit circulait de la grossesse d'une des sultanes. Les sages-femmes du harem n'ayant voulu rien assurer de certain, on n'en avait pas encore donné avis, suivant l'usage, à la première chambre des janissaires. En communiquant à M. Rouillé ces rumeurs, M. de Vergennes ne cache pas que les gens sensés les considèrent « comme un topique usé qui n'est même plus propre à en imposer au peuple ». Il les fait suivre de ce commentaire :

« De la manière dont le Sultan paraît constitué, ayant l'air de force et de santé, on doit supposer qu'il est capable d'avoir de la postérité. Si, contre toute attente, il n'en avait point, il est hors de doute qu'il

Un incident, dont les conséquences auraient pu être très graves, si on n'y eût paré avec autant d'énergie que de promptitude, vint à se produire dans la capitale au milieu de la nuit du 30 au 31 mars.

Plus de deux cents mécontents s'assemblèrent en un terrain désert du faubourg d'Youp, dans le dessein d'y préparer un complot. Le Grand Vizir, ayant été sur l'heure averti, accourut de sa personne avec le Janisssaire Aga et des troupes. Les conspirateurs furent dispersés et plus de soixante d'entre eux arrêtés. Quelque précaution qu'on eût prise, l'événement parvint jusqu'au Grand Seigneur. Othman, dont le premier mouvement était toujours empreint de violence, manda le Grand Vizir; et Saïd-Pacha aurait supporté le poids de sa colère, si ceux de ses amis approchant le prince ne se fussent entremis et ne l'eussent sauvé d'une disgrâce.

La crise paraissait donc conjurée, lorsque le 1er avril,

courrait d'autant plus de risques d'être déposé que le fils aîné du Sultan Achmet, qui est l'héritier direct du trône, passe quarante ans, et qu'en le laissant vieillir dans sa prison, il y aurait à craindre qu'il fût également incapable de donner des successeurs à l'Empire. C'est une réflexion qui s'est faite et qui se fait encore assez publiquement, mais dont l'effet peut paraître éloigné, le préjugé des Turcs étant que l'on ne peut déposer un sultan pour défaut de postérité qu'après un règne de sept ans. Il ne s'ensuit pas que le Sultan ne puisse être déposé avant ce terme; mais ce serait alors par des mécontentements particuliers du peuple qui occasionneraient un soulèvement général. C'est ce qu'on ne peut pas prévoir, parce que, lorsqu'on le prévoit, on le prévient facilement. » Dépêche du 3 février 1756. Archives du ministère des affaires étrangères. Turquie, vol. 131.



au moment où il s'y attendait le moins, le Grand Vizir fut derechef appelé au sérail, déposé et embarqué de nuit pour Stanchio, où il était relégué. Le seul tempérament accordé par le Sultan avait été de laisser presque tous ses biens à l'exilé et de ne s'en approprier qu'une faible partie. Saïd-Pacha était, en réalité, aussi peu aimé qu'estimé. Son avarice le faisait soupçonner par le bas peuple d'être l'auteur de la misère générale et de la cherté du pain.

Pour lui succéder, dans ce moment difficile, le Sultan fit, de fort mauvaise grâce, taire ses sentiments personnels, et, malgré son peu de sympathie pour lui, crut devoir rappeler Mustapha-Pacha que désignait l'opinion (1). Ce haut dignitaire, d'une incontestable valeur, était premier ministre à l'avènement d'Othman, qui l'avait éloigné du pouvoir le 16 février 1755 et exilé à Mételin, puis nommé au pachalik de Morée, où la nouvelle de son élévation vint le trouver. Il jouissait avec raison de la faveur publique. On n'avait pas oublié la dignité et l'autorité avec lesquelles pendant trois années il avait, sous le dernier règne, dirigé les affaires de l'État. On lui prêtait le dessein de vouloir faire sortir

(1) Othman, en lui remettant le sceau de l'Empire, daigna à peine le regarder et, l'interpellant par une expression vile, lui dit : « Ce n'est ni pour l'amour de moi, ni pour l'amour de toi que je t'ai rappelé. Remets l'ordre dans Constantinople ; que mon peuple soit content. S'il arrive la moindre des chose, ta tête m'en répondra. »



l'Empire des conditions de faiblesse et d'humiliation dans lesquelles il se désorganisait chaque jour davantage. Il passait pour un adversaire avéré des Anglais, qu'il traitait de « chiens ». La France, au contraire, jouissait de sa bienveillance; à son arrivée, dans un entretien avec le Capitan pacha, il aurait déploré que « les pauvres Français, les plus anciens amis de la Porte, fussent seuls à soutenir leur querelle contre l'Angleterre ». En même temps il aurait donné l'ordre à cet amiral de croiser avec sa flotte dans l'Archipel pour en chasser les pirates protégés par cette puissance.

Le chevalier de Vergennes allait-il enfin avoir devant lui un ministère durable, éclairé, indépendant et vraiment favorable? Il s'en flattait, et tout semblait lui donner raison, lorsqu'il reçut, au commencement d'avril, de M. Rouillé l'importante dépêche conçue en ces termes :

« Versailles, le 18 février 1756.

« Monsieur,

« ... Pendant que nous sommes persuadés que vous continuez de tout votre pouvoir à entretenir les bonnes dispositions de la Porte, il arrive un événement, dont je crois devoir vous instruire par un courrier, parce qu'il peut changer la face des affaires.

« Nous avons appris que, le 16 du mois dernier, il a



été signé à Londres un traité entre le roi d'Angleterre et le roi de Prusse. Les principales conditions de ce traité, communiquées à M. le duc de Nivernais, sont que le roi de Prusse garantit au roi d'Angleterre ses États d'Allemagne ainsi que le roi d'Angleterre lui garantit la Silésie.

« La stipulation la plus importante dans le moment présent est celle par laquelle les deux contractants s'engagent à s'opposer à l'entrée de toutes les troupes étrangères en Allemagne. Par cette stipulation il paraît que le roi d'Angleterre, plus tranquille sur son Électorat de Hanovre par la garantie du roi de Prusse, ne fera pas venir en Allemagne les cinquante-cinq mille hommes que la Russie s'est engagée à lui fournir. C'est vraisemblablement l'objet qui intéresse le plus le roi de Prusse, et on peut croire que les Russes resteront sur leurs frontières.

« Ce prince n'a, selon les apparences, conclu ce traité que par la peur qu'il a toujours eue des Russes, et le roi d'Angleterre s'y est sans doute déterminé de même par la crainte d'une invasion des troupes du Roi dans son Électorat de Hanovre.

« Suivant quelques avis, le roi d'Angleterre demandera peut-être aux Russes de lui fournir un corps de huit à dix mille hommes qu'il ferait embarquer soit pour venir faire une descente sur les côtes du royaume, soit

pour être transporté au Canada. L'un ou l'autre paraît peu vraisemblable. Les mesures que l'on a prises pour assurer les côtes du royaume, tant sur l'Océan que sur la Méditerranée, ne nous laissent aucune crainte de ce côté-là; et il est à croire que le ministère russe ne sera pas assez aveuglé pour consentir à laisser transporter en Amérique ce corps de troupes; mais, quel que soit le projet de l'Angleterre, il paraît que les Russes ne passeront pas par la Pologne...

« Dans ces conditions, vous devez, Monsieur, vous informer exactement de l'impression que la nouvelle de ce traité aura faite sur le ministère ottoman. Lorsque nous serons instruits plus particulièrement, je vous ferai savoir d'une manière précise la conduite que Sa Majesté vous ordonne de tenir...

« Il faut convenir que le procédé du roi de Prusse, en signant ce traité, n'est point aisé à justifier. Ce prince cependant nous fait assurer, et l'a fait écrire à ses ministres dans les cours étrangères, qu'il n'a point eu intention de rien faire de désagréable à Sa Majesté ni de contraire au système politique qu'il a suivi jusqu'à présent, et qu'il persiste dans son alliance avec la France. La conduite qu'il tiendra par la suite fera connaître la confiance que l'on doit prendre dans ces assurances.

« La cour de Vienne agit dans cette occasion d'une manière bien différente; et nous n'avons que sujet de



nous louer des dispositions qu'elle nous fait connaître dans les circonstances présentes. »

En conséquence, le ministre des affaires étrangères invitait l'ambassadeur à rester provisoirement sur la plus grande réserve dans toutes les affaires relatives à la Prusse, et notamment quant au traité d'amitié que Frédéric voulait conclure avec la Porte et dont les négociations allaient être reprises par l'envoi de son aide de camp, M. de Varennes, à Constantinople.

« Vous ne pouvez être trop attentif, prescrivait M. Rouillé en terminant, sur la manière dont vous vous conduirez avec celui-ci pour qu'il ne puisse soupçonner que vous avez reçu à son égard des ordres qui suspendent l'exécution des premiers (1). »

Isolé dans un coin de l'Europe, ne recevant que des informations en quelque sorte rétrospectives, puisqu'à leur arrivée les faits avaient déjà près de deux mois de date, il était assez difficile à M. de Vergennes de concevoir sans hésitation une idée nette et exacte des événements. Au sujet du traité que le roi de Prusse venait de conclure avec le roi d'Angleterre, le bruit avec lequel les Anglais commençaient à le divulguer à Constantinople, aurait dû à lui seul, semble-t-il, le rendre à ses yeux passablement suspect. Sa loyauté désarma sa

(1) Archives du ministère des affaires étrangères. Turquie, vol. 131.



défiance. Il laisse supposer, avec une ingénuité cette fois trop réelle, qu'il ne croit pas à une défection de Frédéric.

« Tout irrégulier qu'ait été le procédé du roi de Prusse, répondit-il, en signant la convention avec le roi d'Angleterre, il est probable qu'il est de bonne foi, lorsqu'il déclare qu'il n'a pas eu l'intention de rien faire de désagréable à Sa Majesté ni de contraire à ses engagements avec la France. Ce prince sait trop à quoi s'en tenir avec le roi d'Angleterre pour se flatter d'une réconciliation sincère et pour se dissimuler que ce n'est que de l'amitié et de l'assistance de Sa Majesté qu'il peut se promettre la conservation de la Silésie. La suite de sa conduite répandra un plus grand jour sur la sincérité de ses protestations et sur la confiance qu'on peut y prendre.

« Mais, en y supposant plus de régularité et plus d'uniformité, il n'y aura pas peu à faire pour dissiper le reproche de duplicité et de perfidie qu'on lui fait ici. Si ce prince avait manqué à des engagements qu'il aurait contractés avec la Porte, difficilement en aurait-elle marqué plus de sensibilité et d'humeur qu'elle l'a fait dans cette occasion (1). »

La pénétration instinctive et soupçonneuse du Turc

(1) Dépêche à M. Rouillé datée de Constantinople, le 6 avril 1756. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 131.



ne s'y était pas trompée; le Grand Vizir Mustapha avait même prononcé le mot *trahison*.

Et, de fait, c'en était une. Allait-elle, pour reprendre l'expression de M. Rouillé, « changer la face des affaires » ? Nous allons le voir.

CHAPITRE XII

En lisant la précédente dépèche du ministre des affaires étrangères de France, on est frappé du passage relatif à la cour de Vienne. Si un diplomate s'étonnait encore de quelque chose, M. de Vergennes en dut être surpris. Depuis qu'il était entré dans la carrière, il n'avait pas été habitué à rencontrer dans la bouche ou sous la plume d'un ministre du roi de France un éloge, bien que vague et discret, des dispositions du gouvernement de Marie-Thérèse.

Il y avait loin de la satisfaction de l'heure présente aux efforts si persistants et si énergiques tentés naguère, de concert avec la Prusse, pour empêcher la reine de Hongrie de placer la couronne impériale sur la tête de son jeune époux, ainsi qu'aux missions en Allemagne, confiées au chevalier débutant, en vue de s'opposer à ce que celle qui était cependant devenue l'Impératrice-Reine achevàt son œuvre en faisant élire son fils ainé Roi des Romains et un autre des archiducs coadjuteur à



Trèves. Un an à peine auparavant, le nouvel envoyé à Constantinople n'emportait-il pas de Versailles, parmi ses instructions, la recommandation formelle de cultiver et d'entretenir tous les éléments hostiles à la cour de Vienne, spécialement le mécontentement des réfugiés hongrois de Rodosto, et de semer à pleines mains l'or français en vue de déterminer la Porte à des démonstrations militaires destinées à entraver la jonction, par le territoire polonais, des forces des deux impératrices?

La politique de Louis XV venait, en effet, de se résoudre à une évolution aussi rapide que complète, dont la cause déterminante avait été le récent traité conclu par Frédéric avec le roi d'Angleterre.

Du moment que la Prusse passait à un ennemi lié déjà par une convention avec la Czarine, il était de la plus haute gravité et de la dernière urgence pour la France de provoquer un nouveau groupement des puissances de l'Europe. C'est ce que comprit et exécuta avec une décision à peine croyable le cabinet de Versailles.

Les mêmes considérations s'imposaient, encore plus impérieuses peut-être, à la cour de Vienne, car la triple alliance de l'Angleterre, de la Prusse et de la Russie, était manifestement dirigée contre elle. La communauté d'intérêts inspira à Marie-Thérèse une résolution suprême. Vers la fin d'août 1755, elle chargea son ambassadeur, le comte de Starhemberg, d'entrer en pourpar-

lers avec la France pour chercher, par une entente réciproque, à conjurer le péril commun.

M. de Starhemberg pensa qu'il convenait d'entamer cette négociation délicate sous le couvert et par l'entremise de Mme de Pompadour, qui avait pris sur le Roi une influence de jour en jour grandissante. Il remit à la favorite un court billet de M. de Kaunitz priant le Roi de désigner « un homme de confiance pour entendre des choses de la dernière importance ». Louis XV y consentit; et Mme de Pompadour, sans doute, fit tomber le choix sur l'abbé de Bernis.

L'abbé de Bernis était à ce moment en pleine faveur auprès de la maîtresse déclarée; il la méritait du reste par sa distinction native, sa grâce charmante et ses incontestables talents. D'une maison de l'ancienne noblesse du Vivarais, sorti de Saint-Sulpice avec le petit collet, sans toutefois avoir la prêtrise, il s'était aussitôt mêlé avec la vivacité de la jeunesse au mouvement et aux plaisirs de la cour. Honoré des plus hautes protections, notamment de celle du neveu de Mazarin, le duc de Nivernais, il avait cru pouvoir compter sur la protection toute-puissante du cardinal de Fleury, ami de son père; mais, la conduite mondaine du brillant abbé n'ayant point édifié le prélat, à sa demande d'un bénéfice, Fleury avait répondu sans ambages : « Vous n'avez rien à espérer de mon vivant. » D'où la réplique célèbre

du jeune homme : « Eh bien, j'attendrai, Monseigneur ! » Bernis n'attendit pas longtemps. Le cardinal octogénaire décédait en 1743. L'année suivante, l'abbé de vingt-neuf ans entrait à l'Académie française, grâce à ses légères et fines poésies et surtout au patronage de Mme de Pompadour.

Quelques années après, attiré par la diplomatie, il se prit à désirer « servir dans les négociations » ; et, en 1751, il était pourvu de l'ambassade de Venise, poste qu'il occupa avec une extrême distinction jusqu'en 1755. Louis XV, ayant été frappé par le style facile et correct non moins que par les aperçus ingénieux et élevés de ses dépêches, le rappelait auprès de lui au bout de trois années comme conseiller d'État d'Église. Il avait, pendant son séjour à Venise, reçu des mains du patriarche le sous-diaconat qui lui ouvrait, pour l'avenir, la voie des honneurs ecclésiastiques.

L'abbé de Bernis apporta, dans les pourparlers qu'il commença avec la cour de Vienne une prudence, une habileté et une discrétion absolument remarquables. Rien ne transpira de cet échange de vues qui dura plus de six mois ; ses efforts furent couronnés d'un plein succès ; et tout à coup on apprit que, le 1er mai 1756, le Roi de France et l'Impératrice-Reine avaient signé à Versailles un traité d'amitié, de neutralité et d'alliance défensive, par lequel le Roi s'engageait à fournir à

l'Empire, s'il était attaqué, un secours de vingt-quatre mille hommes et à soutenir l'Autriche de ses subsides.

Cet événement, qui consacrait un changement absolu, une volte-face inopinée de la part de la France, avait trop d'importance pour que le ministre des affaires étrangères ne l'expliquât pas, dès le lendemain, à ses ambassadeurs. Le 2 mai, M. Rouillé écrit à M. de Vergennes :

« ...Sa Majesté avait tout lieu d'être satisfaite des sentiments et des procédés de la cour de Vienne... L'Impératrice-Reine, depuis le commencement des troubles (survenus avec les Anglais), a paru très disposée à concourir à tout ce qui pourrait empêcher le feu de la guerre de s'allumer en Europe, sentant bien qu'elle ne pourrait se dispenser d'y prendre part. Elle a fait connaître plusieurs fois la sincérité de ses dispositions à Sa Majesté. Le Roi a d'autant plus volontiers écouté les insinuations de cette princesse que, voyant les mouvements que l'Angleterre se donnait de tous côtés pour acquérir des alliés, il ne doutait pas que le projet de cette couronne ne fût d'attaquer avec leurs secours la France par terre en même temps que ses flottes chercheraient à ruiner la marine de Sa Majesté et à l'empêcher de se rétablir.

« La guerre pouvait donc devenir générale. Sa Majesté, dont l'objet principal a toujours été le bonheur de ses peuples et le repos de l'Europe, en prenant les voies nécessaires pour venger son honneur et faire rendre



justice à ses sujets, a toujours été disposée à se prêter à tous les moyens de conciliation et à prévenir les suites de ses différends avec l'Angleterre. C'est pour y parvenir qu'Elle vient de conclure avec l'Impératrice-Reine un traité défensif. Il ne contient que des clauses simples et innocentes et n'a pour but que d'opposer une digue puissante aux efforts de l'Angleterre et de l'empêcher d'entraîner l'Europe dans une guerre générale. Je crois devoir vous en prévenir. Je charge de cette dépêche le courrier qui portera à Vienne la nouvelle de la conclusion de ce traité. »

Le ministre écrit en *post-scriptum* :

« Il est inutile, Monsieur, de vous recommander de vous conduire avec le ministre de la cour de Vienne conséquemment au traité qui vient d'être signé. Vous devrez lui montrer confiance et agir avec lui (1). »

M. de Vergennes reçut cette lettre le 14 juin. Immédiatement il se rend chez l'internonce impérial, M. de Schwacheim, représentant de Marie-Thérèse, pour se concerter avec lui; mais ce ministre, n'ayant pas encore les instructions de sa cour, le prie d'ajourner pour le moment toute démarche. « Cela ne saurait avoir d'inconvénient, écrit le jour même M. de Vergennes en répondant à M. Rouillé, car les gazettes ne parlent

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 132

encore du traité que d'une matière très vague. D'ailleurs, nous sommes en Ramazan, et le ministère ottoman, particulièrement le Grand Vizir, se trouve dans une situation si incertaine qu'il ne peut être que fort indifférent à tout ce qui est étranger à sa propre conservation. »

Il ajoute, avec un empressement et un optimisme également hasardés, puisqu'il ignorait encore les termes mêmes de la convention : « Je n'entreprendrai pas de vous dire la sensation que fera la nouvelle du traité défensif de Sa Majesté avec l'Impératrice-Reine; mais il ne me paraît pas que nous en puissions craindre aucune qui nous soit contraire. En général les Turcs connaissent et rendent justice à l'amitié du Roi pour cet Empire, à l'intérêt sincère et constant qu'il prend à sa prospérité et à sa gloire. Avec le secours des fortes et solides raisons dont vous m'avez armé, je crains peu les attaques des Anglais. Leur crédit et leur considération ne sont pas assez bien établis ici pour qu'ils soient crus sur leur simple parole ; et ils ne pourraient attaquer une alliance, formée sur le seul motif de la tranquillité publique, sans condamner ouvertement leurs mesures avec la Russie, dont le parallèle, avec celle que Sa Majesté par l'effet de sa haute prévoyance a prise avec la cour de Vienne, ne serait pas à l'avantage des Anglais.

« En annonçant à la Porte la conclusion de cette



alliance, je me propose de lui annoncer que Sa Majesté, en formant des liaisons plus étroites avec l'Impératrice-Reine, n'a pas eu seulement pour objet la conservation de la tranquillité publique, mais aussi de se rendre plus utile au maintien de l'amitié et de la bonne intelligence qui subsistaient entre l'Empire ottoman et la cour de Vienne. Cette tournure simple plaira ici. On y est assez porté à se ménager avec les Autrichiens, contre lesquels on n'a aucun sujet de plainte. Toute l'animosité de cette nation est dirigée contre la Russie.

« Daignez recevoir avec bonté, Monsieur, mon compliment sur un événement qui remplit tout ce que la prévoyance a de plus relevé. Il ne faut être que citoyen pour applaudir avec admiration à des mesures qui constatent si éminemment l'amour du Roi pour ses peuples, sa magnanimité et la sagesse supérieure de ses conseils. A ce sentiment général s'unit celui de mes obligations particulières. Le souvenir de vos bienfaits, la respectueuse reconnaissance que j'en conserverai à jamais vous répondent de l'intérêt avec lequel je ne cesse de participer à la gloire et à la prospérité de votre ministère (1). »

Si M. de Vergennes avait du premier coup d'œil

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 132.



mesuré la portée et les conséquences du rapprochement des cours de France et d'Autriche, sa perspicacité restait en défaut quant à l'impression qu'en éprouverait le sérail. Les clauses du traité étaient peut-être un peu moins « simples et innocentes » au point de vue ottoman, que se plaisait à l'affirmer M. Rouillé; non pas que Louis XV ait consenti aucune disposition visant l'Empire turc; mais, à défaut de conditions expressément formulées, l'acte gardait le silence sur une hypothèse qui ne pouvait manquer de solliciter l'attention toujours ombrageuse de la Sublime Porte.

Il était dit, en effet, qu'en retour du concours que l'Impératrice-Reine prêterait, en cas d'attaque, à la France, la France coopérerait à repousser les attaques contre cette princesse en mettant à sa disposition un corps de vingt-quatre mille hommes; et aucune exception n'était spécialement stipulée pour le cas où l'attaque contre l'Autriche viendrait de la part des Turcs.

Quoi qu'il en soit, les modifications si brusques et si essentielles apportées désormais aux relations de la France avec les autres puissances, devaient inévitablement rendre la position personnelle de l'ambassadeur du Roi fort difficile à Constantinople; et tout autre que le titulaire actuel eût été exposé à y sombrer.

On le sentait et on s'en préoccupait extrêmement à Versailles. Les instructions qui lui sont adressées devien-

nent plus étudiées, sinon plus précises. Le ministre des affaires étrangères prend soin de rédiger une longue dépêche, contenant un exposé complet de la politique nouvelle. Il est indispensable que l'Histoire la connaisse et la conserve.

« A Versailles, le 1er juin 1756.

« La déposition, Monsieur, de Saïd-Pacha, le rappel de Mustapha-Pacha pour remplir la place de Grand Vizir et les nouvelles liaisons de Sa Majesté avec la cour de Vienne, dont vous êtes informé par une lettre du 2 du mois dernier, rendent inutile tout ce que j'aurais pu dire sur vos différentes dépêches arrivées avant ces trois événements. Je ne dois cependant pas omettre de vous marquer la satisfaction avec laquelle le Conseil de Sa Majesté a vu la sagesse et la dextérité de vos représentations dans les mémoires que vous avez remis à la Porte, et vous devez avoir tout lieu d'être content de l'approbation qu'on y a donnée.

« Présentement que les circonstances sont changées, l'application de nos principes doit changer aussi.

« Il faut voir d'abord quel sera le plan que suivra le nouveau Grand Vizir pour se soutenir en place auprès d'un prince aussi inconstant et l'on peut dire aussi farouche que le Grand Seigneur, qui, dès les premiers



mois de son élévation au trône, a oublié qu'il le devait à ce ministre (1).

« Le traité de Sa Majesté avec l'Impératrice n'ayant, comme je vous l'ai mandé, d'autre objet que le maintien de la paix, ne change rien aux principes de Sa Majesté qui l'ont toujours eue pour objet. Nous n'avons jamais excité les Turcs à entreprendre la guerre contre aucune puissance chrétienne ; vos instructions le portent précisément. Si nous leur avons fait des représentations sur le procédé de la Russie, elles étaient autant fondées sur leur intérêt que sur celui de la Pologne, dont la liberté est aussi chère à Sa Majesté qu'elle le doit être à la puissance ottomane.

« Nous nous sommes contentés d'éveiller le ministère sur les démarches de la cour de Pétersbourg qui pouvaient, dans la suite, devenir dangereuses pour la Porte, plus intéressée encore par le voisinage que Sa Majesté au maintien de l'état actuel de la Pologne et à la conservation de l'intégrité de son territoire. Tout ce que vous avez eu ordre d'exposer à la Porte n'est donc point, ainsi qu'on a voulu l'insinuer, dans le dessein d'allumer la guerre dans ces pays éloignés de la France pour la détourner de nos frontières.

« Si la Russie n'avait pas menacé de traverser la

(1) Allusion à un fait rapporté en note à la page 286.



Pologne à main armée pour venir au secours du roi d'Angleterre, et si elle n'eût pas paru favoriser un parti qui, pour des intérêts particuliers, voulait donner atteinte aux lois de la République, jamais vous ne l'auriez nommée dans vos mémoires à la Porte, et Sa Majesté aurait vu avec plaisir chaque État jouir des droits qui lui appartiennent. Une preuve de la vérité de ces faits, c'est que, la cour de Vienne n'ayant point eu de part à toutes ces affaires, vous n'avez jamais fait aux Turcs la moindre insinuation contre elle.

« Si, comme il y a lieu de le croire, la Russie se rapproche de la France, ce nouveau système faisant perdre aux Anglais, contre qui votre dernier mémoire est principalement dirigé, l'influence qu'ils avaient à la cour de Pétersbourg, elle ne donnera plus aux Polonais les inquiétudes qu'elle leur a données jusqu'à présent. Vous n'avez donc plus rien à dire contre cette puissance; et, lorsque vous serez informé que nous avons renoué avec elle, vous devrez, au contraire, vivre en amitié avec ses ministres.

« Celle (l'amitié) de Sa Majesté pour la Pologne ne lui permet pas cependant de changer de langage à son égard. Vous devez toujours dire que Sa Majesté la soutiendra dans toutes les occasions comme elle a fait jusqu'à présent, et ne permettra point que l'on y donne atteinte : ses nouvelles liaisons n'altérant point



les sentiments qu'elle a pour cette République. Ainsi les Turcs verront que cette liberté et leurs intérêts propres ont été le principal motif de ce que vous leur avez dit dans les différentes occasions. On ne pourra donc objecter aux ministres du Roi de changer de principes pour les anciens amis de Sa Majesté lorsque les circonstances changent.

« Telle est la conduite que vous devrez, Monsieur, tenir par rapport à la Pologne. Celle par rapport à la cour de Vienne peut être plus délicate. Les clauses de l'alliance défensive entre Sa Majesté et l'Impératrice-Reine pourront déplaire au nouveau Grand Vizir, si, par des raisons tirées de sa situation ou de celle de l'intérieur de l'Empire ottoman, ou peut-être excité par le roi de Prusse, il déterminait le Grand Seigneur à déclarer la guerre à la cour de Vienne. Vous pouvez, en ce cas, faire entendre que ces clauses, ordinaires dans tous les traités défensifs, ne doivent point alarmer les Turcs. Vous pouvez dire que Sa Majesté, voyant les mouvements que l'Angleterre se donnait de tous les côtés pour exciter une guerre générale, a cru ne pouvoir mieux faire que de barrer ses projets dangereux par une alliance avec la cour de Vienne; que le Roi, persuadé, comme il l'est, que cette cour ne veut que vivre en paix, n'a point fait difficulté de contracter des engagements défensifs, surtout voyant le système des

Turcs aussi pacifique que celui de la cour de Vienne.

« Vous ajouterez tout ce que votre prudence et votre zèle vous suggéreront pour empêcher que les insinuations que le ministre de Londres et peut-être les émissaires du roi de Prusse feront auprès des ministres ottomans pour leur donner des ombrages sur un traité aussi simple, ne leur fassent impression.

« Je finirai par une observation sur le traité d'amitié de Sa Majesté avec la Porte, dont il a été question du temps de M. le comte des Alleurs. Si le nouveau ministère ne vous en parle pas, il ne faut pas en relever l'idée; mais, s'il la remettait sur le tapis, celui de Sa Majesté avec l'Impératrice ne doit point l'empêcher de la suivre. Vous vous borneriez seulement à dire que vous en rendrez compte pour attendre les ordres de Sa Majesté. Un traité avec la Porte, qui ne contiendrait aucune clause contre l'Impératrice-Reine, ne pourrait lui déplaire; il ferait plaisir aux Polonais, qui pourraient toujours se flatter d'avoir un protecteur puissant dans Sa Majesté, unie par un traité avec le Grand Seigneur (1). »

Dégagé des précautions oratoires et des formules à dessein ambiguës et générales du style diplomatique, le plan tracé par le ministre constituait un véritable changement de front. Rupture du concert avec le roi de

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 132.

Prusse; ajournement, c'est-à-dire abandon momentané du traité d'amitié avec la Porte; alliance avec la cour de Vienne; reprise des relations avec la Russie : c'était le système absolument inverse de celui que le chevalier de Vergennes avait eu mission de soutenir et de développer en débarquant sur les rives du Bosphore. Un seul point de l'ancien programme subsistait : l'opposition à l'Angleterre. De ce côté même une aggravation notable venait de se produire. La guerre entre la France et la Grande-Bretagne avait été officiellement déclarée.

« Les Anglais ayant tenté par des voies injustes, écrivait M. Rouillé à M. de Vergennes le 26 juin 1756, de s'emparer du commerce universel, Sa Majesté s'est trouvée dans l'obligation de venger son honneur et la liberté de ses sujets. Elle a porté la modération au delà même de ce qu'elle aurait dû faire, attendant pendant huit mois que le roi d'Angleterre, venant enfin à reconnaître l'injustice des vues des conseils de son ministère, fît ce que Sa Majesté lui demandait et devait en attendre pour remettre les choses dans l'ordre où elles devaient être. Loin d'y consentir, le roi d'Angleterre a déclaré formellement la guerre à Sa Majesté qui a dû y répondre par une pareille déclaration (1). »

Dans une conjoncture aussi solennelle l'Angleterre ne

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 132.



restait pas, de son côté, inactive à Constantinople. Son ambassadeur, le chevalier Porter, offrait un type assez singulier de diplomate et de *a sholas* (savant); honnête, de bon sens, actif, laborieux, continuellement livré à des recherches nouvelles, alternant les affaires politiques et les études de science et de littérature, avisé sous une apparence un peu lourde et vulgaire : composé disparate, dans son intérieur et dans ses manières, de pédanterie, de bizarrerie et de grossièreté (1). M. de Vergennes, qui ne l'aimait pas, lui attribue « un caractère hâbleur », ne lui permettant de jouir auprès de la Porte que « d'une considération assez médiocre ».

Quand la nouvelle du traité conclu entre Louis XV et Marie-Thérèse parvint dans la capitale de la Turquie, le chevalier Porter, à cause de la peste, était retiré à la campagne. Il s'empressa de revenir « afin de se donner tous les mouvements pour rendre ce même traité suspect et pour répandre des nuages sur la sincérité de l'amitié du Roi pour l'Empire ottoman (2) ». Il n'y réussit que trop bien.

A la première ouverture faite, en son absence, par

(1) V. une note conservée aux Archives du ministère des affaires étrangères (Turquie, vol. 132) ayant pour titre : « Note tirée des anecdotes du chevalier Porter, alors ambassadeur à Constantinople, sur la notification du traité du 1er mai 1756. »

(2) Dépêche de M. de Vergennes à M. Rouillé, du 17 août 1756. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 132.



M. de Vergennes au Reis Effendi, celui-ci ne parut pas défavorablement affecté. Il répondit même quelques paroles obligeantes touchant la bonne intelligence existant entre les cours de Versailles et de Vienne et l'Empire turc, qui ne permettait de concevoir à la Porte aucune inquiétude des mesures que ces cours prenaient entre elles pour leur sûreté et leur tranquillité communes. Mais, dès que le chevalier Porter arriva, tout autre fut l'accueil réservé par la Porte à la notification officielle du traité effectuée simultanément par les deux ambassadeurs des parties contractantes.

M. de Vergennes, qui espérait ne plus avoir rien à redouter, s'en étonne :

« Après un début si satisfaisant, écrit-il à M. Rouillé à la date du 22 juillet, je n'aurais pas dû m'attendre que la communication que j'ai faite conjointement avec M. de Schwacheim de l'acte de neutralité et du traité d'alliance défensive devînt une source de défiance, de soupçons et de plaintes.

« Un témoignage aussi marqué de confiance et qui est hors d'usage aurait dû affermir plus particulièrement la Porte dans la créance que des engagements, qu'on ne cherche pas à lui celer, ne peuvent et ne doivent lui être suspects.

« La généralité de la garantie exprimée dans ce traité ainsi que la prestation du secours qui y est déterminée



sont cependant le sujet de l'inquiétude de la Porte. Elle se plaint de n'avoir pas été exceptée et tire de cette omission les conséquences les plus outrées.

« Je ne vous importunerai pas des détails de tout ce que j'ai fait et représenté depuis plusieurs jours pour dissiper le préjugé et l'illusion. J'ai fait le meilleur usage qui m'a été possible de toutes les réflexions que vous m'aviez fournies. Malgré l'humeur que la Porte m'a marquée, je dois cependant lui savoir gré de ne l'avoir pas dissimulée et d'avoir cherché dans mes explications amiables les motifs de sécurité. Le silence qu'elle eût gardé sur ses alarmes m'eût plus embarrassé que les objections qu'elle a mises en avant parce qu'il est très vraisemblable que l'ambassadeur d'Angleterre, qui a reçu un courrier de sa cour, n'aurait pas laissé échapper une occasion si favorable pour échauffer et pour aigrir ce germe de défiance (1). »

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 132 — Si nous en croyons la note tirée des anecdotes du chevalier Porter dont nous parlons ci-dessus, les explications de la Porte auraient été loin d'être « amiables ». En réponse à la notification du traité, le Grand Vizir, cédant à un premier mouvement de colère, aurait traité le drogman de France de *beki* (menteur). Puis il aurait envoyé chercher le texte de tous les traités conclus par l'Angleterre avec les cours de Vienne et de Pétersbourg pour montrer au drogman que la Porte y avait toujours été exceptée nommément du *casus fœderis*. Il aurait fait également apporter des archives du sérail, pour les placer sous les yeux du drogman d'Autriche, tous les documents relatifs aux négociations de la France avec la Porte concernant le roi de Prusse et l'Impératrice-Reine, afin de lui prouver la probité et la bonne foi des Turcs dans des circonstances



Le chevalier de Vergennes commençait à s'apercevoir que le terrain sur lequel il avait à se maintenir était hérissé de plus d'aspérités et d'obstacles qu'il ne l'avait de prime abord supposé. Or, une complication autrement grave venait s'y ajouter avec la dépêche suivante de M. Rouillé :

« A Versailles, le 27 juin 1756.

« Depuis quelque temps, Monsieur, nous avions plusieurs avis que l'impératrice de Russie voyait avec peine que Sa Majesté ait cessé toute correspondance avec elle, et qu'elle paraissait désirer la renouer. Le chevalier Douglas, gentilhomme écossais qui était à Paris, ayant formé le projet de voyager en Allemagne et d'aller jusqu'à Saint-Pétersbourg, fut chargé d'examiner, lorsqu'il y serait arrivé, si ces avis étaient fondés. Il revint ici à la fin de décembre de l'année dernière avec des assu-

où ils avaient été sollicités de rompre la paix avec sa cour et où ils auraient pu le faire avec un avantage certain. Il aurait ajouté au drogman de France que, puisque la Turquie n'avait pas été nommément exceptée du *casus fœderis*, le Sultan, son maître, considérerait désormais la France comme alliée avec la cour de Vienne contre l'Empire ottoman. Il aurait enfin déclaré « avec autant de hauteur que d'indifférence » que le Grand Seigneur se souciait fort peu de tout ce qui pouvait en résulter ; qu'il observerait toujours la justice et ne s'écarterait jamais de la bonne foi, laissant aux giaours (infidèles) l'art de se tromper les uns les autres par des intrigues et des fourberies politiques. (Il ne faut pas oublier que ce récit émane de source britannique.)



rances conformes à ce que nous savions déjà. Sa Majesté lui ordonna de retourner à Saint-Pétersbourg pour consommer, s'il était possible, cet ouvrage, en observant de ne point compromettre ce qu'elle se doit à elle-même.

« Les choses sont au point que l'impératrice de Russie, pour répondre au voyage du chevalier Douglas, a envoyé ici le sieur Beckteieff, qui remplit une des premières places dans le collège des affaires étrangères et qui a la confiance de M. le comte de Woronzow. Il est chargé de concerter avec moi la nomination des ambassadeurs respectifs, ce qui, vu les dispositions actuelles, aura lieu peu de temps après son arrivée. En attendant, Sa Majesté a donné au chevalier Douglas le caractère de chargé de ses affaires, dont il ne doit faire usage que dans le cas où le sieur Beckteieff aura de pareilles lettres de créance.

« L'impératrice de Russie, pour commencer à donner une preuve de la sincérité de ses intentions, a ordonné à ses ministres dans les cours étrangères de vivre avec ceux de Sa Majesté comme on doit le faire avec les ministres d'une puissance amie. L'intention du Roi est que vous fassiez la même chose avec le ministre de Russie à Constantinople, en vous bornant cependant aux attentions et aux politesses d'usage, et sans vous ouvrir en rien sur ce qui concerne vos négociations.

« Je juge sans peine de la surprise des Turcs en voyant



arriver, à si peu de distance l'un de l'autre, deux événements auxquels ils n'avaient pas lieu de s'attendre. Ils ne pourront comprendre comment, après avoir excité sans cesse depuis plusieurs années leur attention sur les entreprises de l'impératrice de Russie, Sa Majesté se réunit tout d'un coup avec elle. Il vous sera très facile de leur expliquer ce fait.

« L'Angleterre, ainsi que je vous l'ai déjà remarqué, n'avait depuis 1748 d'autre objet que de susciter des ennemis à Sa Majesté et de former une puissante ligue contre elle dans la vue que je vous ai exposée. La cour de Saint-Pétersbourg était une de celles où elle avait le plus d'influence par le commerce qu'elle y faisait et l'argent qu'elle y répandait tant en subsides qu'en pensions ou gratifications particulières. L'interruption de correspondance de cette cour avec Sa Majesté lui facilitait les moyens d'en disposer. Les Russes, zélés pour les véritables intérêts de leur souveraine, la voyaient avec peine livrée à des conseils dont elle ne sentait pas le danger, consentant à sacrifier l'élite de ses troupes pour une querelle qui lui était absolument étrangère.

« Le traité, signé à Londres le 16 janvier dernier, entre le roi d'Angleterre et le roi de Prusse, a commencé à indisposer l'impératrice de Russie. Sa Majesté, convaincue que, si les Anglais ne s'étaient pas toujours flattés de disposer des troupes de la Russie, ils auraient

été beaucoup plus réservés dans leurs projets et plus modérés dans leurs entreprises, a cherché par sa réunion avec la cour de Pétersbourg à priver celle de Londres de cette ressource. Si, dans la circonstance présente où Sa Majesté, alliée par un traité avec l'Impératrice-Reine, n'a pour objet que de maintenir la paix en Europe, on parvient à rompre les liens qui unissaient les cours de Londres et de Pétersbourg, il y a lieu de se flatter que la tranquillité générale sera établie sur des fondements solides et durables.

« L'objet de la réunion prochaine de Sa Majesté avec l'impératrice de Russie, ce qu'il importe de bien faire sentir aux Turcs, a été en premier lieu de priver l'Angleterre des secours que cette princesse peut lui donner, de l'isoler de tous ses alliés et de la réduire à ses seules forces, ce qui vraisemblablement diminuera les vastes idées qu'elle avait conçues, lorsqu'elle se verra dans l'impossibilité de les suivre; en second lieu, de mettre ses sujets en état de commercer directement avec la Russie, d'où ils tirent beaucoup de marchandises et où ils en peuvent porter beaucoup, ce qui ne se faisait que par le canal des Anglais. Si, après s'être réuni avec la Russie, on parvient à faire un traité, il ne peut être que de commerce, l'éloignement des deux États ne permettant pas d'en faire un d'autre nature.

« Ainsi toute la défiance que l'on voudrait inspirer à

la Porte sur cette réunion disparaîtra, si les Turcs réfléchissent avec attention aux assurances que vous leur donnerez à cet égard (1). »

Affirmer à un ambassadeur, auquel on prescrit une conduite diamétralement opposée à celle qu'il tient depuis plus d'un an, que rien n'est plus aisé, eût été d'une bien aveugle présomption, si le rédacteur des instructions qui précèdent n'avait fait, en les formulant, que se conformer au langage et aux nécessités des documents officiels, toujours exposés à être communiqués aux gouvernements étrangers. Le rapprochement des cours de France et de Russie était un coup de partie au point de vue des intérêts français, mais au point de vue des Turcs, on pouvait différemment l'apprécier.

Le chevalier de Vergennes, il faut le reconnaître, sut manœuvrer avec une rare adresse au milieu de ces nombreux écueils. Il prit sur lui d'assurer à la Porte que la guerre, qui venait d'être déclarée entre l'Angleterre et la France, avait contraint Louis XV à contracter sur l'heure une alliance défensive avec l'Autriche; mais que cet arrangement, né d'une circonstance impérieuse, n'était sans doute que provisoire, et que, la crise passée, la France reviendrait aux anciens principes, dont elle ne se départirait plus.

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 132.



Quant à la reprise des relations diplomatiques avec la Russie, il expliqua qu'il ne fallait y voir que le dessein d'isoler l'Angleterre de ses alliés, de la priver des secours qu'elle se promettait de tirer de Pétersbourg, en même temps que d'ouvrir aux négociants français de vastes contrées pour leur commerce.

Le Grand Vizir tint à paraître convaincu. Avec une clairvoyance très remarquable de l'avenir, il fit répondre « que la Porte avait confiance dans l'amitié de l'Empereur de France ; qu'il verrait toujours sans inquiétude les mesures que Sa Majesté jugerait à propos de prendre pour la sûreté et pour l'avantage du commerce de ses sujets ; mais que, si les circonstances demandaient que le Roi prît dans la suite des engagements plus étendus avec la Russie que ceux d'amitié et de commerce, la Porte espérait que Sa Majesté voudrait bien l'en excepter nommément ainsi que les Anglais l'avaient pratiqué ».

M. de Vergennes, en informant le ministre des affaires étrangères de ce résultat, qui semblait clore d'une façon définitive et satisfaisante ce grave incident, ajoute avec un visible soulagement :

« Aux termes où je vois les choses, je me flatte volontiers, Monsieur, qu'il ne sera plus question d'aucune discussion de ce côté-ci. Permettez-moi de ne pas finir sans vous exprimer toute l'admiration avec laquelle j'envisage, dans votre ministère, l'époque glorieuse qui



assure à Sa Majesté la confiance des puissances qui lui étaient le plus ouvertement opposées et qui les contraint à rendre le témoignage le plus éclatant et le plus flatteur à la haute considération et à l'équité des principes qui animent les conseils et les résolutions de Sa Majesté (1). »

Le dernier mot des Turcs n'était pas dit. Le ministère ottoman se prit à réfléchir. Du moment que la France s'alliait avec des puissances plus ou moins hostiles à la Porte, pourquoi la Porte ne consentirait-elle pas à se rapprocher d'autres cours, qui depuis des années recherchaient son amitié, bien plus, la recherchaient ou plutôt l'avaient recherchée sur les conseils et par l'intermédiaire de la France? nous avons nommé la Prusse et le Danemark.

Le coup était ingénieux et direct. Il fait honneur à la sagacité du sérail. L'ambassadeur semblait pris dans ses propres filets. Laissons-le nous accuser son étonnement et son anxiété.

« Après les dispositions où j'ai eu l'honneur de vous marquer, Monsieur, que la Porte était à l'égard du roi de Prusse, vous ne serez pas moins surpris que je ne l'ai été moi-même d'une insinuation que le Reis Effendi me fit faire il y a quelques jours. Ce ministre chargea le

(1) Dépêche à M. Rouillé du 18 août 1756. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 132.



sieur de Val (1) de me demander, sous le sceau du secret le plus inviolable, si je ne trouverais pas d'inconvénient à ce que la Porte fît un traité d'amitié et de commerce avec les cours de Danemark et de Prusse. Le drogman, assez surpris, lui observa que les dispositions de la Porte avaient changé bien promptement; qu'il y avait peu de jours que Son Excellence envisageait tout traité avec les puissances étrangères, et nommément avec le roi de Prusse, comme contraire à la loi musulmane et jugeant ce prince trop embarrassé dans ses affaires pour que la Porte dût penser à s'unir à lui.

« Le Reis Effendi, en convenant de la vérité de l'observation, repartit qu'il n'entendait alors parler que d'une alliance défensive qui, dans aucun cas, ne pouvait être admissible, mais qu'il s'agissait d'un engagement simple qui ne peut compromettre la Porte ni donner de l'ombrage à aucune puissance. Il finit par me faire prier de lui communiquer confidentiellement mes réflexions.

« J'avoue, Monsieur, que mon embarras fut extrême. Je ne voyais pas quel pouvait être le but d'une pareille insinuation. M'opposer ouvertement à un traité d'amitié et de commerce entre la Porte et le roi de Prusse sans un ordre positif de votre part, c'eût été changer trop précipitamment de langage, ce qui aurait pu produire un

(1) Drogman de l'ambassade de France ayant remplacé M. Fonton décédé.



mauvais effet et peut-être ne pas se rencontrer avec les vues du Roi. En favorisant ce même traité, je pouvais très aisément ébranler le système de confiance et d'amitié que la haute prévoyance de Sa Majesté a formé avec l'Impératrice-Reine.

« Enfin, autant que mes faibles lumières pouvaient s'étendre, la conduite inquiète et incertaine du roi de Prusse me semblait peu propre à nous engager dans ce moment-ci à favoriser et à avancer ses convenances.

« Dans cette perplexité j'ai cru devoir tenir un milieu entre une opposition et une approbation formelles, et j'ai fait témoigner au Reis Effendi la surprise que m'avait causée une insinuation aussi imprévue après l'éloignement qu'il m'avait marqué pour tout engagement avec le roi de Prusse; que l'idée d'attacher ce prince à l'Empire ottoman pouvait être bonne; mais qu'elle devait être soumise aux circonstances; que, la Porte n'ayant pas déféré aux offices que la France et la Suède avaient accordés à ce prince lorsque ses principes et son système étaient uniformes, je n'imaginais pas qu'elle pût être disposée à faire, à la recommandation de quelque puissance que ce puisse être, un traité qu'elle avait jusqu'ici éludé malgré les instances de ses plus fidèles amis, encore moins qu'elle voulût se prêter à rechercher elle-même un prince, dans la conduite

duquel elle avait remarqué et relevé des variations et de l'inconstance ; que, toute réflexion faite, il me semblerait que, sans renoncer à l'idée d'attacher le roi de Prusse à cet Empire par un traité de quelque espèce que ce soit, il conviendrait de la suspendre jusqu'à ce qu'on reconnaisse, dans la suite des démarches et des mesures de ce prince, la confiance que l'on peut prendre dans ses intentions, etc.

« Pour ce qui est de l'affaire du roi de Danemark, j'ai fait de mon mieux, Monsieur, pour l'accrocher à celle du roi de Prusse, mais avec assez de ménagement pour n'y pas laisser entrevoir une opposition trop marquée ; en sorte que je puis assurer au Roi le mérite de sa confection dans le cas où il ne me serait pas possible de l'empêcher (1). »

C'était s'échapper d'une impasse par une voie oblique et détournée. Le ministre ottoman fit remercier l'ambassadeur de ses sages observations et parut ne pas insister (2). Au surplus, la véritable réponse arrivait en

(1) Dépêche à M. Rouillé, du 30 août 1756. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 132.

(2) Le traité entre la Porte et la Prusse ne fut pas immédiatement conclu en raison des faits qui suivirent. Au contraire, le traité d'amitié et de commerce avec le Danemark fut signé presque aussitôt. « J'ai pris le parti, déclare M. de Vergennes, d'accepter de bonne grâce ce que je ne pouvais pas espérer de faire changer. Autant que je puis savoir, l'émissaire danois (M. de Galler) n'en sera pas quitte à moins de 150,000 écus, ce qui, joint aux présents auxquels sa cour sera tenue lorsqu'elle établira ici un ministre autorisé, formera une dépense bien supérieure aux



droite ligne de Berlin. Une fois encore Frédéric avait levé le masque et était à l'improviste entré en campagne.

En présence des préparatifs militaires auxquels elle voyait ce souverain se livrer, la czarine Élisabeth n'avait pas hésité à se séparer d'un voisin aussi remuant et d'un allié aussi dangereux. A la sollicitation de Marie-Thérèse, elle avait adhéré au traité de Versailles du 1er mai (1).

Dès que cette convention fut connue, le roi de Prusse

avantages qu'elle peut jamais se promettre de son commerce du Levant. » Dépêche à M. Rouillé du 16 octobre 1756. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 132.

(1) Ces événements s'étaient si rapidement succédé que les négociations n'avaient pas été accompagnées de toutes les précautions nécessaires. C'est ainsi que l'adhésion de la Russie avait eu lieu purement et simplement sans qu'on eût pris le temps d'excepter cette fois encore nommément la Porte de la clause de garantie.

« Je m'empresse, écrit M. Rouillé à M. de Vergennes, de vous en prévenir parce que je comprends quel ombrage les ministres turcs peuvent prendre, lorsqu'ils apprendront l'accession de la Russie à notre traité sans y avoir inséré l'exception qu'ils désirent et dont le Roi ne consentira jamais à se départir.

« Vous pouvez donc assurer le ministre ottoman, lorsqu'il apprendra la nouvelle de l'accession de la Russie, que Sa Majesté ne consentira l'échange qui se doit faire de la notification de cette accession que sous la condition que la France ne fournira aucun secours à la Russie dans le cas d'une guerre qui surviendrait entre cette puissance et l'Empire ottoman, dont Sa Majesté a principalement à cœur de conserver l'amitié et pour qui ses sentiments seront toujours invariables.

« Cette déclaration positive, Monsieur, sera très propre à prévenir les inquiétudes que nos nouvelles liaisons avec la Russie pourront faire naître, et vous saurez mieux que personne en faire l'usage convenable. » Dépêche datée de Fontainebleau le 11 octobre 1756. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 132.



affecta de supposer qu'elle avait pour but de le dépouiller d'une partie de ses États. Il fit répandre le bruit qu'il existait des clauses secrètes dirigées contre lui. Cette conduite ayant obligé l'Impératrice-Reine de prendre, à tout événement, quelques mesures militaires, Frédéric exigea des explications à leur sujet.

Marie-Thérèse fit observer qu'elle avait dû répondre aux armements de la Prusse ; mais le Roi, simulant de trouver cette justification insuffisante, se plaça à la tête de ses troupes ; et, sans déclaration de guerre, le 29 août 1756, il envahissait la Saxe.

En même temps il distribuait une proclamation, aux termes de laquelle il exprimait son amitié personnelle pour l'Électeur de Saxe et roi de Pologne, et son regret d'être contraint de mettre le pied sur son territoire. Il déclarait qu'il eût évité cette extrémité, si elle n'était indispensable à la sûreté de son royaume ; mais qu'il donnait l'assurance la plus formelle de ne pas entrer dans la Saxe en ennemi, et qu'il entendait regarder les places de l'Électorat comme un dépôt sacré qu'il restituerait dès que sa propre sécurité le permettrait.

Frédéric n'avait jamais affiché un scrupule exagéré de conformer ses actes à son langage. A peine ses soldats eurent-ils pénétré sur le sol saxon qu'ils faisaient main basse sur toutes les caisses publiques, même sur celle destinée à la subsistance du prince, s'emparant des

magasins, des haras, enrôlant les habitants capables de porter les armes. Ils allèrent même jusqu'à enlever les archives et à retenir prisonnière dans son palais la reine de Pologne avec une partie de la famille royale.

Devant cette agression subite et inconcevable, le roi Auguste s'était vu forcé de se retirer avec deux de ses fils dans un camp retranché entre Pirna et Kœnigstein, à deux lieues de Dresde. Frédéric l'y avait suivi et, l'investissant de tous côtés, le maintint assiégé dans ses propres États.

Or, Auguste, comme roi de Pologne et Électeur de Saxe, avait des traités avec la Czarine et l'Impératrice-Reine. Ces deux princesses allaient donc se trouver dans l'obligation de le secourir. N'était-il pas à craindre que les réfugiés hongrois, depuis des mois endoctrinés par M. de Tott, ne crussent le moment propice pour s'agiter, d'autant plus qu'on croyait savoir que le roi de Prusse y travaillait activement? Il fallait, sans perdre de temps, y pourvoir (1). D'autre part, pour délivrer le roi Auguste,

(1) M. Rouillé au chevalier de Vergennes. « Versailles, le 17 septembre 1756. Nous avons, Monsieur, des avis que l'on peut regarder comme certains que le roi de Prusse a dessein, lorsqu'il sera entré en Bohême, si le sort des armes le favorise, de pénétrer jusqu'en Hongrie et d'y faire soulever les mécontents par l'argent qu'il y répandra et au moyen de l'appui qu'il leur promettra. La sincérité des sentiments de Sa Majesté pour l'Impératrice-Reine l'engage à lui rendre tous les services qui peuvent dépendre d'Elle. Sa Majesté a toujours protégé la nation hongroise et continuera à la protéger et à s'intéresser à son sort. Elle veut lui en donner une preuve dans cette occasion en lui faisant connaître combien



les troupes russes devaient traverser la Pologne, et elles allaient le faire non seulement sans protestation de la France, mais avec son approbation implicite et son alliance (1). Grâce à la direction lucide et substantielle

il serait dangereux pour les Hongrois de se livrer aux sollicitations du roi de Prusse, qui, en les excitant à se soulever, ne cherche qu'à satisfaire son ressentiment, à se servir d'eux pour embarrasser l'Impératrice-Reine, et qui, pour faire sa paix plus sûrement et plus promptement, les abandonnera aussitôt qu'il verra la moindre apparence de traiter. C'est une réflexion que doivent faire les Hongrois, catholiques et protestants...

« Voyez avec M. de Tott quel usage il peut faire de ces réflexions auprès du comte Czaki et des autres Hongrois qui sont dans les États du Grand Seigneur. S'ils en sentent la solidité, ils doivent détourner leurs compatriotes de prendre des engagements avec le roi de Prusse. La fidélité des Hongrois à leur souveraine, que Sa Majesté chargera ses ministres de faire valoir, ne peut manquer de leur procurer des grâces de la part de cette princesse, et leur infidélité leur attirera sûrement des malheurs que Sa Majesté, malgré ses sentiments pour cette nation, ne peut leur éviter, puisqu'elle se les serait attirés elle-même et qu'ils seraient justes.

« Je vous prie d'en conférer avec M. de Tott et de le diriger dans ce qu'il pourra dire à M. le comte Czaki, de manière que ses discours soient conformes à l'amitié de Sa Majesté pour l'Impératrice-Reine, amitié que les circonstances rendent aussi nécessaire qu'elle est sincère, et qu'ils soient conformes à la manière de penser de Sa Majesté pour le bien et la gloire de la nation hongroise. » Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 132.

(1) M. Rouillé au chevalier de Vergennes. « Versailles, le 16 septembre 1756. Un autre point essentiel est le passage des Russes par la Pologne. On sera sans doute étonné à Constantinople, après tout ce qui a été dit sur ce passage, de voir le peu d'opposition que nous paraîtrons y faire s'ils y passent, et l'on représentera que Sa Majesté n'employait les Turcs pour le traverser que lorsqu'il était contraire à ses intérêts.

« Aujourd'hui l'invasion du roi de Prusse rend heureusement le cas bien différent. Si les Russes passent par la Pologne, ils viennent au secours du roi de Pologne opprimé. Les Polonais peuvent-ils refuser le passage pour une cause si juste, surtout si le roi de Pologne les requiert



de son chef, l'ambassadeur franchit sans encombre ces étroits défilés.

A ses communications s'expliquant sur les deux points ci-dessus le Reis Eeffendi lui fit répondre « que la Porte était sans inquiétude; qu'elle désirerait, pour le bonheur de tout le monde, que la paix n'eût pas été violée ou qu'elle pût être promptement rétablie; mais qu'elle souhaitait particulièrement que le feu s'éloignât assez de ses frontières pour que rien ne pût en troubler la tranquillité ». — « Il ne sera pas dit, ajoutait le ministre turc, que la Porte commette jamais la lâcheté de profiter des embarras de ses voisins. Lorsqu'elle fait la guerre, c'est qu'elle ne peut absolument l'éviter. Nous n'avons aucun sujet de nous plaindre de la cour de Vienne : elle est attaquée. Le roi de Pologne, que nous regardons comme notre ami, l'est pareillement. On ne doit pas craindre que nous voulions les inquiéter (1). »

Devant cette attitude concertée des puissances, devant

lui-même de l'accorder, en prenant toutes les précautions nécessaires pour que l'intégrité et la liberté de la Pologne soient reconnues et ménagées ?

« D'ailleurs les Russes, alliés des Anglais, n'étaient appelés en Allemagne que pour troubler la paix de l'Europe. S'ils s'unissent à la cour de Vienne et à celle de France et qu'ils passent en Allemagne leur secours contribuera à faire cesser une guerre injuste et à lui rendre le repos et la tranquillité. » Archives du ministère des affaires étrangères. Turquie, vol. 132.

(1) Dépêche de M. de Vergennes à M. Rouillé, du 1er décembre 1756. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 132.



la menace de Louis XV de rappeler de Berlin M. de Valori son ambassadeur et la concentration sur le Rhin d'une armée prête à le franchir, Frédéric, après plusieurs tentatives d'attaque contre le camp saxon de Pirna, renonça à s'engager de ce côté. Il se borna à laisser un corps de troupes en observation et rentra en Bohême. Le général Daun, commandant l'armée de Marie-Thérèse, l'y attendait. Le 1er octobre, un combat s'ensuivit, dont le roi de Prusse s'attribua hautement la victoire, mais qui, en réalité, était resté incertain.

Que faut-il penser du revirement complet de la politique de Louis XV, dont les pages qu'on vient de lire ont révélé les plus intimes détails?

L'évolution était assurément hardie; mais, à moins de renouveler les fautes du passé, elle était devenue nécessaire. Tant que le marquis d'Argenson avait dirigé les affaires extérieures, l'alliance avec Berlin restait le dogme favori de l'ami de Voltaire et de Frédéric. Toutefois, à Versailles, des esprits plus judicieux, le maréchal de Noailles entre autres, « commençaient à trouver qu'entre l'amitié volage du roi de Prusse et l'hostilité avouée de l'Autriche, la différence n'était pas grande en fait de résultats, et que, ne pouvant plus compter sur personne, la France ne devait plus songer qu'à elle-même (1) ».

(1) M. de Broglie, *Fin du ministère d'Argenson, Revue des Deux Mondes*, 15 novembre 1889.

Pour discerner quel était l'intérêt de la France à la fin de 1756, il suffisait de ne pas fermer les yeux aux leçons de l'expérience. Sans être doué d'une clairvoyance exceptionnelle, on ne pouvait s'empêcher d'être frappé de l'analogie singulière existant entre le moment présent et la situation qui avait suivi, dix ans auparavant, la paix de Dresde (26 décembre 1745). Alors déjà Frédéric, en désertant une première fois l'alliance française, avait laissé Louis XV seul en face de ses ennemis.

M. Rouillé ne partageait pas sur le compte du roi de Prusse les illusions bienveillantes de M. d'Argenson. Ne s'inspirant que des avantages à retirer d'un rapprochement avec l'Autriche, il n'hésita pas. Son parti fut pris avec autant de résolution que de célérité; et, grâce à cette habile manœuvre, la France, qu'on avait cru réduire à ses propres forces, se trouvait, du jour au lendemain, unie par des traités avec les deux plus grandes puissances du continent.

Les événements humains ont de ces retours inattendus. L'histoire, dans tous les temps, en fournit de mémorables exemples. Notre siècle n'est-il pas témoin de ces étroites alliances entre ennemis de la veille contre des amis séculaires? Ne nous étonnons pas. La politique est, plus qu'on ne le suppose, une science positive, basée sur les intérêts matériels et contingents des peuples.

Ceux qui subordonnent ces intérêts à je ne sais quelles théories généreuses et chevaleresques marqueront peut-être leur place parmi les philosophes et les moralistes : ils ne seront jamais que de médiocres conducteurs d'hommes. Leur œuvre est condamnée à disparaître à bref délai. La gloire éblouit et passe. Les monuments utiles restent.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Aux pages 122 et suivantes, il est parlé des dépenses considérables que devait faire, au moment de se rendre à son poste, un ambassadeur du roi de France, et spécialement celui accrédité auprès de la Sublime Porte.

Voici, d'après les documents conservés aux archives du ministère des affaires étrangères, rien qu'en ce qui se réfère aux objets destinés à être donnés en cadeaux, ce qu'emportaient le comte des Alleurs et M. le chevalier de Vergennes, nommés ambassadeurs à la Porte.

I

État des présents de M. le Comte des Alleurs pour le Grand Seigneur, le Grand Vizir, le Capitan Pacha et autres seigneurs et officiers de La Porte.

Deux pots a ouille de porcelaine de Saxe garnis en argent et doublés de fausses caisses d'argent	1,200 livres.
Une tabatière d'or des plus belles	1,200 —
Une tabatière de cristal de roche montée en or avec des compartiments en or.	600 —
A reporter	3,000 livres.



Report.	3,000 livres.
Une tablette d'or émaillée dans le dernier gout.	900 —
Un couvert d'or brisé acheté chez Alcin . .	1,500 —
Une pendule achetée chez Baillon, dorée d'or moulu.	600 —
Un étui de mathématiques d'argent	400 —
Un étui de mathématiques en or, composé d'une règle, d'un compas et d'un portecrayon.	300 —
Une belle montre d'or à répétition, émaillée, avec sa chaîne	1,400 —
Deux montres d'or ciselées sans répétition	900 —
Trois montres d'or unies.	900 —
Une pendule qui sonne 12 airs différents, montée en bronze doré d'or moulu, achetée chez Baillon	1,800 —
Huit montres d'argent	700 —
Deux terrines ovales d'argent, avec leurs plats et fausses caisses, pesant 66 marcs, le tout bien travaillé, ayant couté 1,600 livres pour la façon, achetées chez Gallien	5,228 —
Quatre grands flambeaux avec leurs girandoles et 12 binets, pesant 44 marcs 1/2, dont la façon coute 1,100 livres, achetés chez Gallien	3,504 —
Six girandoles de porcelaine montées en bronze doré et émaillées, dont deux grandes, deux médiocres et deux petites.	800 —
Deux caves avec leurs flacons : une grande en vermeil et l'autre en argent.	300 —
A reporter.	22,232 livres.

Report.	22,232 livres.
Une caisse de porcelaine de Saxe composée de deux pots pourris garnis en argent et montés sur leurs pieds d'argent; six belles tasses avec leurs soucoupes; une belle écuelle; quatre autres grandes pièces avec leurs couvercles et leurs assiettes, toutes avec des fleurs.	1,800 —
Pièce en porcelaine commandée en Saxe, consistant en une fontaine et sa cuvette, plusieurs plats de différentes grandeurs et des tasses.	2,000 —
Un étui à peigne de nacre de perle, garni en or, émaillé avec des diamants	1,500 —
Plusieurs lunettes d'approche, dont deux montées en argent et une lorgnette en or. . .	600 —
Trois fusils achetés aux galeries du Louvre.	600 —
Quatre paires de pistolets achetés aux galeries du Louvre, dont une paire garnie en argent du prix de 500 livres	740 —

ÉTOFFES

180 aunes d'étoffes d'or et d'argent à différents prix, à 160 livres, 155, 150, 140, 130, 110, 100, 90, 85, 80, 50, 55 et 45 l'aune, achetées chez Sellier.	16,826 —
69 aunes de velours de différentes couleurs.	1,610 —
Un point d'Espagne en or, façon de broderie, acheté chez Barbé	972 —
A reporter.	48,880 livres.

Report. . . . . 48,880 livres.

Rubans en or et en argent . . . . 600 —

320 aunes de satin de Gènes que le sieur Couturier s'est engagé de me fournir à Constantinople, à 14 livres l'aune. . . . . 4,480 —

12 coussins à la turque que le même négociant s'est obligé de me fournir pour le prix de . . . . 3,000 —

168 aunes de drap Canrober achetées chez Thierriot, à 23 livres l'aune . . . . 3,864 —

Deux pièces de drap écarlate des Gobelins, achetées chez Thierriot. . . . . 1,307 —

112 aunes de drap Londrin de Carcassone à prendre à Constantinople, qui coutent suivant l'état des présents qu'a faits M. de Villeneuve. . . . . 3,125 —

Argent à donner aux officiers de la Porte. 1,200 —

Outre les présents ci-dessus, M. le C[te] des Alleurs emporte avec lui pour les présents à faire aux Pachas qu'il trouvera sur sa route : 2 montres en or à répétition avec leurs chaînes. . . . . 1,800 —

2 montres d'or simples . . . . 600 —

Une tabatière d'or. . . . . 800 —

Une tablette d'or. . . . . 700 —

TOTAL. . . . . 70,356 livres.

État des présents de M. le chevalier de Vergennes pour le Grand Seigneur, le Grand Visir, le Capitan Pacha, et autres seigneurs et officiers de La Porte.

2 grands flambeaux à girandoles à 3 branches, fournis par Baslin, orfèvre du Roi.	3,024 liv.	6	5,357 livres.
2 moyens fournis par le même, suivant son mémoire.	2,332	7 6	
TOTAL du compte de Baslin.	5,357 liv.	3 6	

Une canette de laque aventurine à fleurs, garnie d'une cafetière et 2 cuillers d'or; 2 tasses; un pot à sucre de Vincennes, fournie par Duvaux, suivant son mémoire . . .	3,700 liv.	7,714 —
Une cuve de laque fond noir contenant 3 flacons, 1 gobelet cristal de roche, garnis d'or. . .	864 —	
Une pendule de bronze doré d'or moulu à carillon, sonnant 12 airs, garnie de fleurs de Vincennes	1,950 —	
2 pots pourris porcelaine de Vincennes.	720 —	
Un pot à la romaine avec la jatte forme longue	480 —	
	7,714 liv.	
A reporter.		13,071 livres.

Report.		13,071 livres.
Une écuelle à la turque et plateau à contour en bleu céleste, très ornés, en or, avec des cartouches en caractères arabes. .	600 liv.	
Un petit plateau formant un déjeuner, composé de 2 tasses et soucoupes, pot à sucre et theière bleu céleste, piqué d'or à cartouches de fleurs.	300 —	1,026 —
Un plateau triangulaire lapis et or, avec six petites tasses à anses, pour le sorbet.	96 —	
Un bougeoir nouvelle forme blanc et or, la bobèche en tulipe.	30 —	
	1,026 liv.	
Une pendule à carillon, sonnant 12 airs.	1,600 —	
Une pendule dorée d'or moulu avec son socle.	650 —	
Une montre plate à répétition, émaillée; 1 tableau de fleurs avec sa chaîne à trois brins, émaillés de même..	1,596 —	4,846 —
Une montre à répétition guillochée avec chaîne or, clef d'or.	1,000 —	
TOTAL du compte de Baillon.	4,846 liv.	
A reporter.		18,943 livres.

Report.		18,943 livres.
Une grande boîte ovale émaillée à fleurs sur un fond à rayons, fournie par Fageret, marchand orfèvre sur le Pont au Change	1,350 liv.	
Une autre, dite à fleurs transparentes sur un fond guilloché.	990 —	3,400 —
Une très grande ovale d'or à fleurs de différentes couleurs sur un fond gravé	1,060 —	
TOTAL du compte de Fageret.	3,400 liv.	
2 montres d'or ciselées et guillochées que Duflos m'a procurées.	600 liv.	
3 montres d'or unies.	600 —	
8 montres d'argent.	720 —	
5 cordons or et soie	15 —	
8 d'argent et soie	16 —	
4 tabatières d'argent doré . .	200 —	
2 lunettes garnies d'or et roussette	336 —	3,585 —
2 grandes lunettes garnies d'argent.	240 —	
2 grands télescopes, dont les pièces sont dorées, et un petit pour porter à la poche	378 —	
Une belle tabatière de jaspe garnie d'or.	480 —	
	3,585 liv.	
A reporter.		925,28 livres.

		Report.	25,928 livres.
65 aunes de velours de différentes couleurs fournies par les frères Sellier.	1,696 liv.	10	
172 aunes d'étoffes d'or et d'argent du prix de 160 livres jusqu'à 50. . .	15,768	15	21,980 —
302 aunes de satin. Un assortiment de rubans en or et en argent qu'ils doivent me faire remettre à Lyon.	3,915	7 6	
Total du mémoire des frères Sellier. . .	21,980 liv.	12 6	

170 aunes de draps de différentes couleurs, suivant l'état du sieur Musnier, marchand drapier . . . . 4,042 —

Emballage et transport jusqu'à Marseille de sept caisses qui renferment les présents. . . . 748 —

Articles à remplir à Constantinople :

12 coussins à la turque, coûtent suivant l'état de M. le Cte des Alleurs	3,000 liv.	
112 aunes de drap Londrin. .	3,125 —	7,325 —
Argent à donner aux officiers de la Porte.	1,200 —	
	7,325 liv.	

Total. . . . . 60,023 livres.

II

Dans l'audience accordée à M. Peyrotte, premier secrétaire de l'ambassade de France à Constantinople, dont il est rendu compte à la page 140, le Grand Vizir remit à l'agent français : 1° une lettre par lui adressée à Louis XV pour lui notifier l'avènement du Sultan Othman III, et 2° une lettre dans le même but, écrite au ministre des affaires étrangères.

Ces deux pièces étaient ainsi conçues :

Traduction d'une lettre de notification du Grand Vizir Mustapha-Pacha à Sa Majesté Louis XV, en date du 27 *avril* 1755.

La gloire des princes qui professent la loi du Messie, le choisi entre les grands pour régner sur eux, l'arbitre des nations chrétiennes, seigneur de majesté et d'honneur, monarque digne des louanges qui lui sont accordées avec justice, glorieux Empereur, l'exemple et l'appui des plus grands rois de la Chrétienté, notre puissant, respectable et très sincère ami Louis quinze, Empereur de France et dont la puissance s'étend et se fait respecter dans toutes les dépendances de son royaume florissant, qui sait se faire aimer de ses alliés et redouter de ses plus fiers ennemis ; que Dieu dirige toujours ses pas dans le sentier de la droiture.

Usant des prérogatives de la place dont je suis honoré à la Porte Sublime, je m'acquitte d'une partie de mes devoirs en prenant la liberté d'informer Sa Majesté Impériale que le très haut et très puissant et très glorieux Empereur Mahmoud ayant, par l'arrêt immuable de la divinité, passé de cette vie périssable et de ce monde caduc à une vie éternelle où, par leurs prières ineffables et l'intercession efficace de l'ami et

de l'élu du Très Haut, notre saint prophète Mahomet, il jouit présentement de la béatitude éternelle, son frère Othman, ayant été trouvé digne, tant par son mérite et ses vertus personnelles que par son droit légitime à la succession, est monté sur le trône de ses illustres ancêtres un vendredi qui était le vingt huit de la bénite et heureuse lune Sefer, l'an de l'Égire onze cent soixante et huit (le 21 novembre 1754).

Les mosquées retentissent du nom glorieux de ce nouvel Empereur pour lequel, suivant l'ancien usage, l'on fait tous les jours de vendredis une prière particulière (1) pour la conservation de ses jours et la prospérité de ses armes; la monnaie se frappe au coin de son glorieux chiffre et il est déjà reconnu dans tous les royaumes, provinces, villes et places de guerre pour être le seul et légitime successeur de son frère, Empereur des ottomans, voulant de plus maintenir une paix solide entre les rois et les princes ses alliés et particulièrement avec l'Empereur de France et désirant enfin, suivant l'ancien usage, se faire connaître à eux, il leur a écrit des lettres circulaires semblables à celle par laquelle il annonce à Votre Majesté son avènement à la couronne, tant pour leur donner des marques de l'amitié qu'il veut contracter avec elle que pour leur prouver qu'il n'a rien tant à cœur que de marcher sur les traces de ses glorieux ancêtres, en apportant tous ses soins pour cimenter la bonne union qui règne depuis des temps immémorables entre la France et l'Empire ottoman.

Cette noble lettre a été remise et confiée par les ordres de mon ministre à la personne qui remplit les fonctions de votre ambassadeur à la Sublime Porte de mon très glorieux Empereur, et cette conduite a été observée de sa part pour être

(1) C'est comme le *Domine, salvum fac regem*. Elle est en arabe et se nomme *iëhot bette*.



bien assuré qu'elle parviendrait au trône de Votre Majesté.

Je saisis, avec beaucoup de plaisir et une satisfaction parfaite, l'occasion que me procurent les ordres de mon maître pour certifier à Sa Majesté Impériale que l'intention de mon souverain est de faire observer avec toute l'exactitude et les soins possibles, tous les articles stipulés dans les Capitulations passées et contractées entre Votre Majesté et les prédécesseurs du nouvel Empereur.

Je me flatte que vous ferez annoncer, comme il vous l'écrit dans sa lettre impériale, à tous les princes et seigneurs de votre royaume l'heureux avènement de mon maître à la couronne des Ottomans, afin qu'en étant instruits ils prennent part et même participent à la joie commune que doivent témoigner tous ceux qui sont nos vrais et fidèles amis, et que, sachant enfin le glorieux nom du nouveau monarque, la mémoire de la race ottomane reprenne dans leurs cœur un nouveau besoin d'amitié et d'attachement. Il est aussi à présumer que leur attention redoublera de plus en plus pour cimenter une paix telle que celle qui règne depuis si longtemps entre les Français et les Ottomans et qui sera certainement éternelle, tant qu'on aura soin d'apporter des deux côtés tout ce qui peut en resserrer les nœuds.

Le salut soit sur celui qui marche dans le sentier de la droiture.

A Constantinople ville capitale de l'Empire.

Traduction d'une lettre de notification écrite par le Grand Vizir à M. Rouillé, ministre d'État pour les affaires étrangères.

Vous qui êtes le modèle des grands qui professent la loi de Jésus, prudent et sage ministre du très haut et très puis-



sant Empereur des Français, notre très cher et très intime ami le marquis de Rouillé; après vous avoir donné les assurances les plus vives de l'amitié la plus étroite et la plus sincère, nous vous informons par la présente que Sultan Mahmoud, de glorieuse mémoire, étant par le décret immuable du tout puissant passé de cette vie-ci en l'autre et après avoir laissé les faits héroïques de son illustre règne gravés pour toujours dans le temple de la mémoire et scellé ses conquêtes du sceau de l'immortalité, est allé jouir, par le moyen des prières efficaces de l'ami et de l'élu de Dieu, notre saint prophète, des félicités sans bornes du paradis et de la présence de celui qui est le seul capable de remplir les désirs de notre âme. Enfin le trône impérial se trouvant vacant, son très haut et très majestueux frère Othman a été proclamé Empereur à sa place, un vendredi, le vingt-huit de l'heureuse et bénite lune Sefer, l'an de l'Égire 1168.

Cet illustre Cosröes, cet autre César, ce second Alexandre, l'asile de l'univers, le refuge des monarques qui ont le malheur d'être joués par la fortune, ce grand Empereur, dis-je, dont Dieu prolonge les jours de son heureux règne autant que doivent le désirer tous ses bons et fidèles sujets, étant glorieusement monté sur le trône de ses dignes ancêtres, a fait par tout son vaste Empire frapper la monnaie du coin de son noble chiffre; l'on n'entend plus retentir que son glorieux nom dans les mosquées publiques et les maisons royales où l'on fait tous les vendredis une prière particulière pour la conservation de l'Empereur, pour que Dieu le rende toujours victorieux de ses plus fiers ennemis; et les héraults publics ou d'armes ont déjà parcouru tous les endroits de son Empire pour publier à haute et intelligible voix le nom immortel du nouvel Empereur. Ce puissant monarque, voulant marcher sur les traces de ses glorieux ancêtres, a écrit une lettre de noti-

fication au très haut et très puissant Empereur de France votre bon et respectable maître pour lui annoncer son avènement à la couronne et encore plus pour lui témoigner l'envie extrême qu'il a de resserrer les nœuds de la parfaite et solide concorde qui a régné sans aucune altération entre les deux Empires; et, pour faire parvenir cette même lettre de notification à votre souverain, il m'a ordonné de la déposer entre les mains de la personne chargée de faire par intérim les fonctions de votre ambassadeur à notre Porte Sublime.

J'ai cru devoir profiter de cette occasion si favorable pour vous écrire la présente, tant pour vous donner des preuves de mon attachement que pour vous engager à travailler de concert avec moi pour maintenir exactement la bonne correspondance entre nos deux Empereurs, et faire observer fidèlement par leurs sujets exactement et scrupuleusement, toutes les promesses insérées dans chaque article des anciennes Capitulations passées entre la France et la Porte ottomane; ayant bien soin de votre côté, d'appuyer, auprès de Votre illustre l'Empereur, l'envie extrême que nous avons de conserver l'amitié des Français et de l'assurer positivement, que l'intention de mon majestueux souverain est de donner des marques sensibles qu'il n'aura jamais rien tant à cœur que de tenir la main pour qu'aucun de ses sujets n'ait la hardiesse de s'écarter des lois prescrites par les bénites Capitulations; et qu'il compte que les soins et les attentions étant bien et réciproquement observées des deux côtés, rien ne sera jamais capable de rompre les nœuds indissolubles d'un lien serré fortement par les mains de l'union la plus intime et de l'amitié la plus sincère.

Soyez enfin persuadé, digne ministre et notre cher et distingué ami, qu'observant entre nous une liaison de cœur et d'esprit, les sujets des deux Empires jouiront éternellement



et sans inquiétude de la tranquillité la plus douce et de la sécurité la plus parfaite.

Au reste, la paix soit sur celui qui marche dans la bonne voie.

A Constantinople, capitale de l'Empire ottoman.

III

Réponse de Louis XV à la lettre d'Othman III reproduite à la page 141.

Versailles, le 19 mai 1755.

TRÈS HAUT, TRÈS PUISSANT,...

(Suit une longue énumération de titres et qualités.)

L'ancienne amitié qui subsiste entre nos deux Empires vous doit être un sûr garant de la sincérité avec laquelle nous félicitons Votre Hautesse de son heureux avénement au trône de ses ancêtres. Sa promptitude à nous informer de cet événement nous assure aussi des dispositions envers nous et notre Empire dans lesquelles elle commence son règne, que nous lui souhaitons aussi long que glorieux. Nous pouvons l'assurer que, de notre côté, notre plus grand soin sera de lui donner dans toutes les occasions des marques de notre amitié, de veiller exactement à l'observation des Capitulations heureusement conclues entre les deux Empires, de faciliter et d'augmenter autant qu'il dépendra de nous le commerce et la correspondance entre nos sujets et ceux de Votre Hautesse, et de resserrer les liens d'amitié qui subsistent depuis si longtemps entre nos augustes prédécesseurs et les glorieux

ancêtres de Votre Hautesse. Nous souhaitons que la divine Providence nous procure souvent des moyens de faire connaître à Votre Hautesse tous les sentiments que nous avons pour elle, combien nous désirons sa prospérité, et la part que nous prendrons toujours à ce qui pourra lui arriver.

Sur ce, etc.

Lettre de M. Rouillé au Grand Vizir.

Versailles, le 19 mai 1755.

TRÈS ILLUSTRE ET MAGNIFIQUE SEIGNEUR,

Nous avons appris avec un sensible plaisir par la voix publique les marques de confiance que l'Empereur, votre maître, vous a données presque aussitôt que la Providence l'a appelé au gouvernement des peuples qui lui sont soumis. Les grandes qualités, que vous avez fait voir pendant que vous avez précédemment rempli la place que vous occupez de nouveau si glorieusement, doivent faire acquérir à tout l'Empire ottoman le bonheur dont il jouira tant que vous serez chargé du soin d'y faire exécuter les ordres de l'Empereur, votre maître, et de veiller à tout ce qui peut augmenter sa gloire. C'est avec bien de la satisfaction que je puis, très illustre et magnifique seigneur, notre cher et parfait ami, travailler de concert avec vous à maintenir l'exécution des Capitulations conclues entre nos deux augustes maîtres. L'Empereur de France, mon maître, répondant aujourd'hui à la lettre que lui a écrite l'Empereur, votre maître, pour lui donner part de son avènement au trône impérial des Ottomans, je vous adresse cette lettre, très illustre et magnifique seigneur, vous priant de la présenter au prince. Je saisis avec empressement



cette occasion de vous assurer de mon attention constante à entretenir l'amitié qui subsiste entre les deux Empires, à prévenir et à écarter tout ce qui pourrait l'altérer le moins du monde, et à vous donner des preuves de la sincérité de mes sentiments pour vous.

M. de Vergennes à M. Rouillé.

A Constantinople, le 15 août 1755.

MONSEIGNEUR,

J'ai reçu, avec la lettre dont vous m'avez honoré le 21 mai, la réponse du Roi à la lettre de notification du Grand Seigneur, et celle d'accompagnement que vous écrivez au Grand Vizir. Il ne s'est point trouvé dans le paquet de réponse de Sa Majesté à ce premier ministre. Cependant il est d'usage que Sa Majesté réponde en pareil cas au Grand Vizir. Si vous daignez faire rechercher ce qui a été observé à l'avènement du Sultan Mahmoud, vous remarquerez que les deux lettres que le Roi lui écrivit successivement, la première de félicitation et la seconde en réponse à la notification que ce prince lui avait faite de son élévation au trône, étaient accompagnées de lettres pour le Grand Vizir.

Ayant eu l'occasion de conférer avec le drogman de la Porte, je me suis ouvert confidentiellement à lui de cette omission. J'ai voulu l'engager à disposer le ministère ottoman à se contenter de la lettre de Sa Majesté au Sultan et de celle que vous écrivez au Grand Vizir. Cet interprète m'a refusé tout office à cet égard. Il ne m'a pas dissimulé qu'il se compromettrait et moi avec lui par une tentative dont l'inutilité était évidente, et qui ne pouvait que donner lieu au

Grand Vizir de soupçonner que l'Empereur de France n'a pas pour lui la même considération dont Sa Majesté a honoré ses prédécesseurs; qu'il s'agissait d'une réponse d'usage, le Grand Vizir qui était en place lors de la notification ayant eu l'honneur d'écrire à Sa Majesté.

Le drogman de la Porte m'a ajouté que le meilleur conseil à prendre dans cette occasion était de taire l'arrivée de la réponse de Sa Majesté au Sultan et de gagner du temps pour recevoir celle qui manque. Je vous supplie, Monseigneur, de vouloir bien me procurer le plus promptement qu'il sera possible une lettre du Roi pour ce Grand Vizir. J'ose même encore vous prier d'en joindre une autre de votre part pour le premier ministre, celle que vous m'avez adressée est trop relative à Ali Pacha et à la satisfaction que vous avez de son élévation; elle ne plairait certainement pas à son successeur, qui n'est pas, à beaucoup près, de ses amis et de ses partisans. Les fréquents changements, auxquels ce ministère-ci est exposé, demandent que ces sortes de lettres soient conçues fort généralement, en sorte qu'elles puissent convenir à quelque vizir que ce soit qui se trouve en place. La voie de Vienne étant la plus prompte, il me semble qu'il ne peut y avoir d'inconvénient que vous m'adressiez ces deux lettres par cette route. Je ne prévois pas que le retard qui résulte de cette omission puisse être d'aucune conséquence.

Lettre de Louis XV au Grand Vizir.

A Versailles, le 17 novembre 1755.

TRÈS ILLUSTRE ET MAGNIFIQUE SEIGNEUR,

Vous verrez dans la lettre que nous avons écrite à l'Empereur votre maître, notre très cher et parfait ami, que Dieu



veuille augmenter sa gloire avec fin très heureuse, pour répondre à la notification qu'il nous a faite de son avènement au trône des Empereurs ottomans et le féliciter de cet heureux avènement, quels sont nos sentiments pour lui et les assurances de notre constante disposition à cultiver et à resserrer l'union qui subsiste depuis si longtemps entre les deux Empires. Nous sommes persuadés de tout le zèle avec lequel vous travaillez à un objet si utile et nous voyons avec un véritable plaisir que l'Empereur, votre maître, vous ait choisi pour administrer les principales affaires de son Empire. La confiance qu'il vous donne est une preuve de vos talents et de vos lumières dont vous ne ferez usage que pour le bien de son Empire et de ses sujets.

IV

Lettre de M. Rouillé, ministre des affaires étrangères, au chevalier de Vergennes, relative à la succession du comte des Alleurs. (Voir page 189.)

A Fontainebleau, le 11 octobre 1755.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 11 juillet dernier.

Quoique nous nous attendissions à un grand dérangement dans les affaires de feu M. le comte des Alleurs, je ne le croyais cependant pas au point où il est. Sa Majesté n'a pu voir qu'avec beaucoup de peine que son ambassadeur eût en si peu de temps contracté des dettes considérables et dont quelques-unes sont d'une nature à en cacher avec soin l'origine. Je conviens que les intérêts minent promptement le fond, cependant si feu M. le comte des Alleurs avait eu plus



d'attention à ses affaires, il ne se serait pas trouvé obligé de payer ces changes qui occasionnent sa ruine; mais il n'est pas question de faire ces reproches à sa mémoire, il s'agit de pourvoir au mal, quelle qu'en ait été la cause, et d'en chercher les remèdes.

Les dettes qu'il a laissées sont de différentes sortes. J'aurais fort désiré que le mémoire joint à votre lettre eût contenu plus de détails, qui eussent mis en état de distinguer celles qui méritent préférence et celles qui peuvent souffrir des retranchements ou dont le payement peut être différé sans inconvénient. Vous sentez bien que de droit Sa Majesté est dispensée d'entrer dans cette affaire, puisque, M. le comte des Alleurs ayant reçu les appointements qu'elle lui donnait, on pourrait renvoyer tous ces créanciers à se pourvoir sur sa succession. L'exemple serait trop dangereux tant pour les ambassadeurs qui peuvent lui succéder que pour ceux qui sont revêtus du même caractère dans les autres cours. Si l'on voyait Sa Majesté se charger du payement de ces dettes, la Nation qui a favorisé M. le comte des Alleurs (à quoi j'avoue qu'elle n'a pu dans certains cas se dispenser de s'y prêter) se croirait par cet exemple autorisée à fournir à un ambassadeur pour son usage particulier toutes les sommes dont il croirait avoir besoin, persuadée que Sa Majesté l'en rembourserait si l'ambassadeur n'était pas en état de le faire lui-même.

Il est donc important, Monsieur, que vous fassiez connaître à la Nation, que, si Sa Majesté lui sait gré d'un côté du zèle qu'elle a marqué pour son service, elle ne peut de l'autre que voir avec peine que sa facilité ait engagé M. le comte des Alleurs a en abuser; que par conséquent elle doit être à l'avenir plus réservée à prêter à ses ministres pour leur dépense particulière, par ce que Sa Majesté



n'entrera point dorénavant dans le paiement de tout ce qui n'aura point été fourni pour son service direct.

Malgré ces considérations, comme il faut aujourd'hui soutenir à Constantinople le crédit de l'ambassade et ne pas donner lieu à nos ennemis de profiter de la circonstance des dettes de M. le comte des Alleurs pour indisposer le ministère du Grand Seigneur et les Turcs contre la nation française, j'écris à M. de Monmartel de faire remettre sans délai à Constantinople ce qui peut être dû des appointements et des pensions de cet ambassadeur; ce qui, joint aux 24,224 piastres provenant de la vente faite par Mme la comtesse des Alleurs d'une partie des effets de la succession, doit, avec les intérêts que cette somme aura produits, être employé, selon les intentions de Sa Majesté, à payer d'abord les sujets ou rayas du Grand Seigneur. Si ces 24,000 piastres avec ce que M. de Monmartel fera remettre ne suffisent pas, vous pouvez, Monsieur, dès que la liquidation de ces dettes que je puis nommer privilégiées aura été faite sous vos yeux, autoriser la Nation à fournir ce qui sera nécessaire de surplus pour les éteindre entièrement tant en principal qu'en intérêts. La Nation, pour se rembourser de ses avances, pourra tirer sur les correspondants de M. de Monmartel à Marseille des lettres de change, qui devront pour plus de régularité être visées par vous, afin que l'on sache précisément que le payement de ces dettes en est l'objet...

Pour les raisons expliquées au commencement de cette lettre, vous sentez, Monsieur, que Sa Majesté ne peut, à cause de l'exemple et des suites qui en résulteront, s'engager à payer les autres dettes, surtout étant aussi considérables qu'elles le sont; cependant elle veut bien ne pas refuser absolument d'entrer en partie de ce payement pour celles qui seront reconnues justes et qui mériteront faveur. Pour cela, il faut,

qu'après que les dettes de la première catégorie auront été acquittées, les députés de la Nation fassent un nouveau mémoire qui explique très distinctement l'origine et la nature de chaque créance et à quoi elle monte afin que l'on puisse se déterminer en conséquence. Mais vous devez examiner en même temps que, si Sa Majesté consent à payer quelques capitaux de ces dettes, elle n'entend absolument point en payer les intérêts : les créanciers de M. des Alleurs devant regarder comme une grande faveur qu'elle veuille bien payer ces capitaux que, sans sa générosité, ils auraient perdus aussi bien que les intérêts...

On ne peut que donner de justes éloges aux sentiments de noblesse que Mme la comtesse des Alleurs a fait voir dans toute cette affaire, à sa tendresse pour son mari et à l'honneur qu'elle a voulu faire à sa mémoire en contractant des engagements personnels et en se réduisant au plus strict nécessaire. C'est des bontés de Sa Majesté qu'elle doit attendre la récompense d'une conduite si louable et des services si utiles que feu son mari a rendus. Elle n'est point encore arrivée ; aussitôt qu'elle le sera, je m'empresserai de lui procurer tous les motifs possibles de consolation et de contribuer autant qu'il dépendra de moi à l'adoucissement de son sort. Je verrai avec bien de la satisfaction mes représentations réussir...

V

Mémoire adressé à la Porte, joint à la lettre du chevalier de Vergennes à M. Rouillé en date du 21 *octobre* 1755, *publiée à la page* 268.

La négociation entamée à Pétersbourg, dont le ministre plénipotentiaire de France a eu l'honneur de faire part à la



Sublime Porte, est conclue. La Russie s'oblige de tenir pendant dix ans un corps de 60,000 hommes aux ordres de l'Angleterre, moyennant un subside annuel de 1,600 bourses lorsque ces troupes ne sortiront point de leurs frontières, et de 8,000 lorsque ce corps sera employé pour le service de Sa Majesté britannique. Cette armée s'assemble sur la frontière de Pologne. Les nouvelles publiques et particulières annoncent déjà des dispositions pour le passage de ces mêmes troupes par le territoire de la Pologne. La Sublime Porte, aussi parfaitement instruite qu'elle l'est de l'état et de la constitution de ce royaume, n'ignore, par conséquent, pas que la souveraineté étant commune au Roi et à la République légitimement assemblée en diète, toutes les résolutions doivent passer par les suffrages unanimes, et que l'une des parties ne peut rien entreprendre à l'exclusion de l'autre, sans violer les lois et constitutions de l'État.

Il suit de ce principe qu'il est incontestable que les Russes ne peuvent traverser la Pologne sans requérir et obtenir le consentement unanime et nécessaire de la République assemblée en diète; autrement ce serait violer manifestement son territoire.

Les Russes connaissent trop bien les dispositions des Polonais pour hasarder une demande qu'ils n'ignorent pas qui leur serait refusée. Ceux qui sont attachés, et c'est le plus grand nombre, à la splendeur et à l'indépendance de leur patrie, savent ce qu'ils ont à craindre des entreprises de la Russie dont l'objet, depuis un demi-siècle, est de les asservir et de leur imposer un joug qu'ils abhorrent. Ils n'ont pas encore oublié avec quelle hauteur cette puissance a disposé de leurs droits toutes les fois qu'elle a cru pouvoir le faire impunément, mais ce qu'ils ressentent bien plus vivement, c'est l'abus que les Russes, au préjudice de l'étroite et inviolable



amitié qui subsiste entre l'Empire ottoman et la Pologne, firent en 1738 du territoire de cette République pour pénétrer dans le cœur de l'Empire ottoman; abus qui se renouvellera dans toutes les occasions si la Sublime Porte ne s'occupe pas de le prévenir.

Une déclaration ferme et nerveuse qui ferait connaître aux Russes que Sa Hautesse ne permettra, dans aucun cas, qu'ils entreprennent sur les libertés de la Pologne et qu'ils prennent passage sur son territoire sans en avoir obtenu le consentement unanime de la République assemblée en diète; cette déclaration faite avec autorité et soutenue par des démonstrations sur les frontières, qui ne leur permettraient pas de douter que la Sublime Porte n'est pas disposée à tolérer plus longtemps leurs entreprises au préjudice de ses amis et de ses voisins, en imposerait à la Russie et la contiendrait. Ce langage n'a rien que de très légitime et de très innocent en lui-même et qui ne soit selon le véritable intérêt de cet Empire. Il porterait la gloire et la considération du Sultan au plus haut point en Europe; il lui assurerait à jamais la reconnaissance et la confiance des vrais Polonais. Enfin ce premier essai de puissance et d'autorité amènerait à se procurer par des moyens aussi doux le redressement des griefs que l'Empire ottoman est en droit de prétendre de la Russie.

Quoique l'armement de cette puissance ne paraisse pas dans ce moment-ci avoir un rapport direct avec la Sublime Porte, cependant il ne l'intéresse pas moins essentiellement. Si la Sublime Porte veut bien se rappeler les embarras suscités il y a quelques années avec aussi peu de prétexte que de raison à la Suède; les mouvements que l'on s'est donnés en Pologne pour entraîner la République dans la triple alliance des cours de Vienne, de Londres et de Pétersbourg; les efforts d'un certain parti sous l'étendard de la Russie pour intercepter et même



pour rendre odieux les effets de la protection que la Sublime Porte n'accordait à la République que pour prévenir la confusion dont elle était menacée et pour assurer les lois et la tranquillité intérieure; enfin les mesures anticipées que l'on suit depuis quelques années pour s'assurer d'un successeur au trône qui soit dans la plus grande dépendance des trois cours liguées; si la Sublime Porte veut bien faire encore attention à l'objet des forts de la nouvelle Servie; aux moyens que l'on a crus nécessaires pour peupler cette colonie par le dépeuplement des provinces de cet Empire qui en sont voisines; aux lignes que l'on trace du côté de l'Ukraine pour circonvenir la Pologne et lui ôter cette communication avec l'Empire ottoman, elle pourra observer dans cette continuité de mesures que cet armement des Russes, qui paraît destiné à entrer par la Pologne en Allemagne, est le préalable d'un projet plus vaste et qui rejaillira plus tôt qu'on ne pense sur l'Empire ottoman, et que, si l'on donne un objet éloigné à cette armée, ce n'est que pour mieux tromper la vigilance et l'attention de la Sublime Porte.

La Russie n'ayant aucun intérêt quelconque à démêler avec l'Empire de France ni de griefs contre ses alliés, on ne peut la soupçonner de vendre le sang de ses sujets par l'appas des subsides que l'Angleterre peut lui donner. Il faut donc qu'elle soit conduite par un intérêt plus puissant et plus direct. La Russie connaît l'étroite et ancienne amitié qui unit l'Empire de France et l'Empire ottoman; elle sait que cette amitié, qui porte sur les principes les plus vrais, est indissoluble. Elle a éprouvé avec quelle constance et quelle vigueur l'Empereur de France s'est opposé dans tous les temps à ses desseins et à ses entreprises sur la Pologne, dont le but était de se frayer par l'asservissement de cette République une route plus facile pour pénétrer dans le sein de l'Empire ottoman. Elle n'ignore

pas les mesures que Sa Majesté a prises avec différentes cours soit dans le Nord, soit dans l'Allemagne, pour mettre des bornes à cet esprit de domination que la Russie affiche sous l'influence des cours de Vienne et de Londres. Elle ne se dissimule pas qu'aussi longtemps que cette barrière subsistera, elle se trouvera gênée dans la poursuite de ses vastes desseins sur l'Empire ottoman; et, dès lors, elle met tout en œuvre pour la renverser et pour s'ouvrir sur les ruines de l'Europe la carrière que son ambition lui présente.

Il doit sans doute être sensible à la Sublime Porte, qui ne connaît que la bonne foi dans l'exécution de ses engagements, de voir l'Angleterre, qui se dit amie de cet Empire, impliquée dans des mesures si opposées aux intérêts de ce même Empire, et contribuer, par la profusion de ses trésors, à l'accroissement des forces des ennemis naturels de l'Empire ottoman. Si la nation anglaise a un intérêt mercantile qui l'attache à l'Empire ottoman, cet attachement, qui ne porte que sur les avantages qu'elle retire de son commerce du Levant, ne prévaut pas sur les liens d'une convenance réciproque qui l'unit aux cours de Vienne et de Pétersbourg. Si la Russie et l'Autriche ont un intérêt à l'affaiblissement de l'Empire de France et de ses alliés, pour assurer le succès de leurs desseins sur l'Empire ottoman, les Anglais le partagent dans la vue de s'emparer des dépouilles de son commerce, et ils ne craignent pas de faire servir à cette double fin les bénéfices considérables qu'ils recueillent ici par la munificence des Empereurs ottomans. Cette disposition est encore justifiée par un intérêt qui est particulier au roi d'Angleterre comme Électeur de Hanovre : c'est celui de cet agrandissement déjà commencé des dépouilles de la Suède, mais qu'il ne peut rendre plus considérable qu'autant qu'il se rendra lui-même utile et nécessaire aux vues des cours de Vienne et de Pétersbourg.



De là ces liaisons intimes qui constituent la triple alliance de ces puissances, qui ne peuvent manquer de devenir funestes à l'Europe et à l'Empire ottoman, si l'on ne s'empresse d'y remédier.

Quoique cet enchaînement de mesures, qu'on travaille à consolider depuis près de vingt ans, semble fort avancé, cependant l'objet en est si vaste que, ne pouvant pas encore avoir reçu toute sa consistance, le remède n'est pas aussi difficile qu'il peut le paraître au premier coup d'œil. La plus grande force des mesures combinées des cours de Vienne, de Londres et de Pétersbourg réside dans la liberté de communication pour leurs armées qu'elles veulent établir par la Pologne. Assurer l'indépendance de cette République et l'intégrité de son territoire, c'est intercepter la communication et couper le lien de l'alliance. La Russie, devenue par là inutile au roi d'Angleterre, cessera dès lors de participer à ses libéralités. Cette privation la réduisant à ses propres trésors aussi modiques qu'ils le sont, elle se trouvera bientôt hors d'état de soutenir le rôle considérable qu'elle veut jouer dans l'Europe, de fournir aux ouvrages nombreux qu'elle élève à grands frais sur les frontières de cet Empire, et de former des projets contre la liberté et la tranquillité de ses voisins.

Le moment est venu où, sans trop de hasards, on peut restreindre cette puissance et la faire rentrer dans ses justes bornes. L'Empereur de France, ne doutant point que ce soit là le système de la Sublime Porte, sera toujours disposé, ainsi que son ministre plénipotentiaire a déjà eu l'honneur de l'insinuer, à se concerter avec elle pour que ce système ait son entière exécution.

VI

Dans une dépêche du 21 octobre 1755 qu'on a lue à la page 278, le chevalier de Vergennes transmet à M. Rouillé les ouvertures que lui a fait faire le Reis Effendi touchant la conclusion d'un traité d'amitié entre la France et la Porte, et sollicite les pouvoirs nécessaires pour le conclure, si telle est la volonté du Roi.

A ce sujet le ministre des affaires étrangères répond par la lettre suivante, à laquelle étaient annexés les pleins pouvoirs ci-après :

Lettre de M. Rouillé, ministre des affaires étrangères, au chevalier de Vergennes.

A Versailles, le 29 décembre 1755.

Monsieur,

Le traité d'amitié entre Sa Majesté et le Grand Seigneur, dont le sieur Gautier vous a fait quelques insinuations de la part du Kiaya, est une affaire trop importante pour n'être pas traitée avec toute l'attention qu'elle mérite. C'est ce qui m'engage à répondre par une lettre séparée à l'article de la vôtre du 21 octobre où il en est question.

Depuis que les Russes, devenus forts par la faiblesse et la division de leurs voisins et l'inaction du dernier Empereur des Turcs, ont cherché à profiter de ces circonstances pour parvenir, s'il était possible, à donner la loi dans le Nord, l'attention de Sa Majesté s'est aussi portée à chercher les moyens de les en empêcher. Un des principaux était de se lier avec la Porte pour contenir la Russie. Il est vrai que, sous le ministère

de M. le marquis de Puisieux, M. le comte des Alleurs a eu ordre de faire plusieurs tentatives à ce sujet; que même il lui a été envoyé, le 14 mai 1748, un projet de traité dont je joins ici copie; mais l'instabilité et l'incertitude du ministère ottoman n'ont pas permis de suivre cette idée. Présentement que le Kiaya le rappelle, il paraîtrait dangereux de la laisser tomber, d'autant plus que les circonstances du passage des Russes à travers la Pologne exigent plus que jamais un concert parfait entre Sa Majesté et le Grand Seigneur.

Il est vrai, comme vous l'observez, qu'il ne peut être solide qu'au moyen d'un traité, toutes les promesses que les ministres peuvent vous faire disparaissant avec eux, au lieu qu'un traité est une affaire de l'Empire et que les Turcs sont religieux observateurs de ceux qu'ils concluent. De plus, nous demandons actuellement à la Porte des déclarations et des démonstrations qui en imposent à la Russie et qui fassent connaître la protection qu'elle accorde à la Pologne. Il est vrai qu'il est de l'intérêt de l'Empire ottoman de les faire, mais il n'est pas moins du nôtre de les obtenir. Lors donc que nous les sollicitons vivement de la Porte, conviendrait-il de ne point écouter les propositions d'un traité d'amitié que le ministère ottoman vous fait et que votre prédécesseur a eu ordre de faire il y a plusieurs années? Ce serait donner aux Turcs une idée toute contraire à celle que nous devons leur inspirer. Ils penseraient avec raison que nous n'avons que notre intérêt en vue et que nous cherchons à les compromettre.

L'intention de Sa Majesté est donc, Monsieur, que vous fassiez connaître au Kiaya le désir qu'elle a toujours eu de s'unir plus particulièrement avec l'Empire ottoman; que la proposition que ce ministre vous a faite lui a été très agréable; que Sa Majesté consentira volontiers à conclure un traité d'amitié avec la Porte pour lier d'autant plus les deux Empires

et en assurer les intérêts et la puissance. Vous verrez ce que ce ministre vous dira. S'il persiste dans ce dessein et qu'il vous demande un projet de traité, vous pourrez lui présenter celui que je vous envoie. Sa simplicité ne permettra vraisemblablement pas à la Porte de le refuser, puisqu'il ne contient aucun engagement onéreux pour elle et qu'elle ne pourra pas en inférer que notre dessein est de lui faire prendre part à nos querelles particulières et de l'exposer au danger d'entrer en guerre avec ses voisins; mais il est en même temps dressé de façon à autoriser les Turcs à seconder nos vues par des démonstrations de vigueur dans lesquelles nous pourrions les aider indirectement par les secours d'argent que nous fournirions à la Pologne et à la Suède.

Si le Kiaya, ce que l'on ne croit pas, trouvait ce traité trop simple et vous en proposait un défensif, vous vous bornerez, Monsieur, à dire que vous en rendrez compte, n'ayant point d'instructions sur cet objet, et vous pourrez observer comme de vous-même qu'il peut arriver des cas où, par la distance des deux Empires, il ne serait pas possible à Sa Majesté, malgré son exactitude et sa bonne foi, de remplir les engagements qu'elle aurait contractés, et la Porte serait dans le même cas avec la France.

Pour ne pas perdre l'instant de terminer le traité d'amitié, je joins ici les pleins pouvoirs dont vous pouvez avoir besoin. Les dépositions des ministres ottomans sont si fréquentes qu'on ne peut prendre trop de précautions pour ne pas perdre le moment favorable.

Je ne vous ai parlé, Monsieur, dans tout le cours de cette lettre que du Kiaya (1), parce que c'est lui qui vous a fait la pro-

(1) Depuis la lettre de M. de Vergennes le Reis Effendi était devenu Kiaya. (Voir à la page 287.)



position et que c'est vraisemblablement avec lui que vous la traiterez. Mais la connaissance que le Grand Vizir a des affaires, la reconnaissance qu'il ne peut se dispenser de conserver pour la France et pour la Suède, ce dont il a été témoin lui-même lorsqu'il passa à Varsovie en 1733, la facilité que vous avez de vous expliquer directement avec lui : tout doit vous faire espérer qu'il sentira la force et la justice de nos raisons, et que sa timidité naturelle cédera à ce que vous lui direz et à l'encouragement qu'il recevra de son Kiaya. Toute votre attention doit être, en traitant avec le Grand Vizir, de détruire la crainte qu'il aurait, en engageant l'Empereur son maître à un traité avec le Roi, de se voir reprocher par les musulmans zélés trop de partialité pour les chrétiens et surtout pour les Français, parmi lesquels il a vécu ; ce qui pourrait donner lieu à nos ennemis de machiner sa ruine. Il doit être sûr, si cette affaire se termine sous son ministère, que, si ses ennemis travaillent à sa perte, l'ambassadeur de Sa Majesté emploiera tout son crédit pour le soutenir.

Plein pouvoir donné par Louis XV au chevalier de Vergennes, joint à la lettre précédente.

20 décembre 1755.

Louis, par la grâce de Dieu, Empereur, Roi très chrétien de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut.

Désirant de resserrer de plus en plus l'union qui subsiste entre nous et notre très-cher et parfait ami l'Empereur des musulmans, et nous confiant entièrement en la capacité, expérience, zèle et fidélité pour notre service de notre cher et bien



amé le chevalier de Vergennes, notre ambassadeur à la Sublime Porte;

Pour ces causes et autres bonnes considérations à ce nous mouvant, nous avons commis et ordonné par ces présentes signées de notre main, commettons et ordonnons le chevalier de Vergennes, et lui avons donné et donnons plein pouvoir, commission et mandement spécial pour, en notre nom, convenir avec un ou plusieurs ministres de notre très-cher et parfait ami l'Empereur des musulmans, munis de ses pleins pouvoirs en bonne forme, arrêter, conclure et signer tels traités, articles et conventions qu'il avisera bon être; voulant qu'il agisse en cette occasion avec la même autorité que nous ferions ou pourrions faire si nous y étions présents en personne, encore qu'il y eut quelque chose qui requit un mandement plus spécial que ce qui est contenu en ces présentes.

Promettant en foi et parole d'Empereur et de Roi d'avoir agréable, tenir ferme et stable, à toujours accomplir et exécuter ponctuellement tout ce que le chevalier de Vergennes aura stipulé, promis et signé en vertu du présent pouvoir, sans jamais y contrevenir ou permettre qu'il y soit contrevenu pour quelque cause ou sous quelque prétexte que ce puisse être, comme aussi d'en faire expédier nos lettres de ratification en bonne forme pour être échangées dans le temps dont il sera convenu. Car tel est notre plaisir.

En témoin de quoi, nous avons fait remettre notre scel à cesdites présentes.

Donné en notre château impérial de Versailles, le 20ᵉ jour de décembre l'an de grâce 1755 et de notre règne le 41ᵉ.

LOUIS.

FIN DU TOME PREMIER.





TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

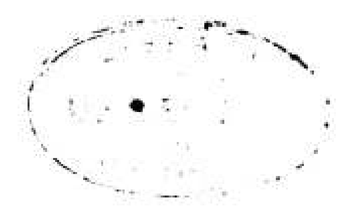
CHAPITRE IX

CHAPITRE X

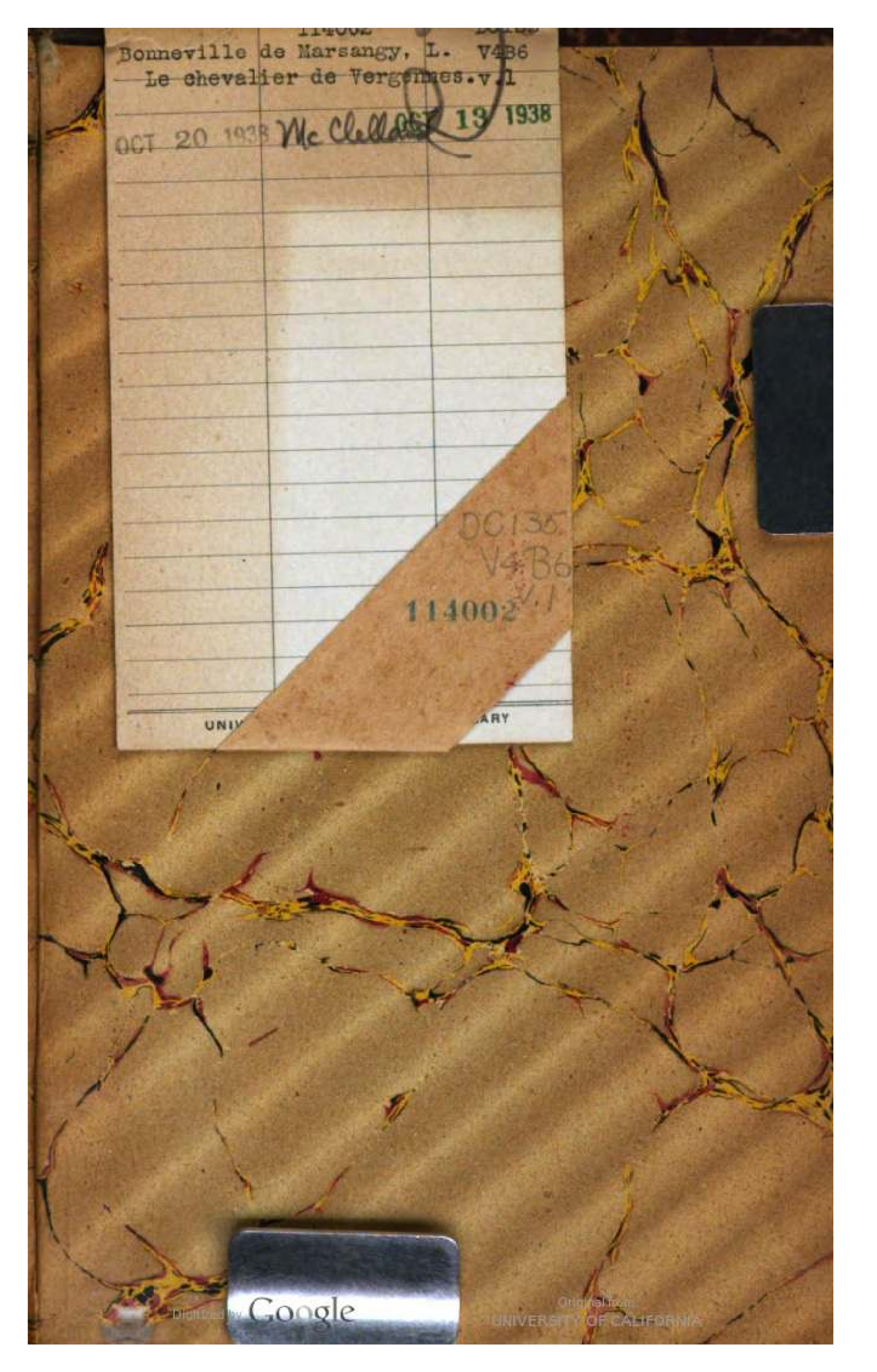


CHAPITRE XI

CHAPITRE XII



PARIS
TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie
Rue Garancière, 8.



Bonneville de Marsangy, L. V4B6
Le chevalier de Vergennes.v.1
OCT 20 1938 Mc Clelland
OCT 13 1938
DC135
V4B6
v.1
114002

